



ICMPD

International Centre for
Migration Policy Development



IOM • OIM

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -

Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Financé par:



États Partenaires:



Introduction à l'inventaire

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

Remerciements	3
Partenaires de financement et organismes de mise en œuvre	5
Introduction	7
Synthèse	9
Structure de l'inventaire	17
Liste d'acronymes	18
Glossaire	23
Résumé des discussions : Réunion des experts MTM de lancement, La Haye, Pays-Bas	25
Résumé des discussions : Conférence MTM de clôture, Addis Abeba, Éthiopie	30

Financé par la France, de l'Italie, des Pays-Bas et de l'Autriche

ISBN 978-3-900411-60-2

© **ICMPD, OIM, 2010**

Reproduction autorisée sauf à des fins commerciales, pour autant que la source soit citée.

Mise en page et conception : **Rrota**, Pristina, www.rrota.com

Impression : **Communication Network**, Vienne

L'« **Inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles** » du projet « Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement » mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM) a été rédigé par le Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Nous exprimons notre sincère reconnaissance et nos remerciements aux nombreuses personnes et organisations dans les 13 pays impliqués qui, par leur contribution, leurs commentaires et leur soutien ont permis au projet d'aboutir. Sans leurs efforts et leur dévouement, le présent « Inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles » n'aurait pu voir le jour.

Nous devons également beaucoup aux hôtes et aux présidents de session des réunions MTM de lancement et de clôture qui, par leurs qualités d'animateurs et leur expérience ont directement contribué à la rédaction de cet Inventaire. Il s'agit :

- pour la **Réunion des experts MTM de lancement** (les 23 et 24 juin 2009 à La Haye) du ministère néerlandais des Affaires étrangères
- pour la **Conférence MTM de clôture** (les 13 et 14 avril à Addis Abeba) du ministère éthiopien des Affaires étrangères

Les principales sources d'information de ce travail sont les institutions nationales et les acteurs non gouvernementaux et internationaux. Nous remercions tout particulièrement les experts des pays suivants pour leur précieuse contribution :

Algérie	Éthiopie	Mali	Nigeria	Tunisie
Cap-Vert	Ghana	Maroc	Sénégal	
Égypte	Liban	Niger	Syrie	

La coordination du projet a été assurée par le secrétariat MTM sous la supervision de Julien Simon (ICMPD) et de Barbara Fridel (OIM).

Équipe de rédaction : ICMPD (Responsable) : Hedda Bull-Hansen, Nedja Chatti (rédacteur en chef), Radka Kristyna Chobotova, Andreas Flury, Daria Huss et Alfred Woeger. Mission de l'OIM à Rome (apports) : l'équipe MIDA Team, en particulier Tana Anglana.

Nous adressons également nos remerciements aux chefs de mission et au personnel des Bureaux d'ICMPD et de l'OIM dans les pays concernés.

Remerciements

Enfin, nous remercions tout spécialement Lukas Gehrke (Directeur d'ICMPD en charge de la Dimension Sud), Peter Schatzer (Chef de Cabinet de l'OIM), William M. Swing (Directeur Général de l'OIM), Peter Widermann (Directeur Général d'ICMPD) et Gottfried Zürcher (ancien Directeur Général d'ICMPD) pour leurs conseils et leur soutien.

Les services d'interprétation lors des réunions de lancement et de clôture ont été assurés par Aline Bazouni Interpretation Services. La traduction de l'Inventaire a été réalisée par Nour El-Assaad et Suzanne Kazan pour la version arabe et par Xavier Schietecatte pour la version française.

Partenaires de financement :

Les pays qui ont apporté leur soutien financier à l'élaboration de ce document sont : la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse.

États partenaires du projet :

Algérie, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Ghana, Liban, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Syrie et Tunisie.

Organismes de mise en œuvre :

Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires

Le Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD) est une organisation intergouvernementale créée en 1993 à l'initiative de la Suisse et de l'Autriche, et dotée du statut d'observateur des Nations Unies. Son objectif est de fournir des services en matière de gestion des migrations aux États européens et à leurs organisations responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques migratoires et de fonctionner en tant que mécanisme d'échange pour le compte de ces gouvernements et organisations. Le Centre est très impliqué dans la création et la mise sur pied de structures consultatives informelles et flexibles réunissant des responsables de la migration des pays d'origine, de transit et de destination.

Contact :

Julien Simon

Responsable de programme

Dialogue sur la Migration de Transit en Méditerranée (MTM)

Carte interactive des migrations (i-Map)

Centre International pour le Développement de Politiques Migratoires (ICMPD)

Tél. : +43-1-5044677-47

Portable : +43-69914202940

Fax : +43-1-5044677-75

Courriel : julien.simon@icmpd.org

Partenaires de financement et organismes de mise en œuvre

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) :

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) est une organisation intergouvernementale créée en 1951. L'OIM œuvre en faveur d'une gestion des migrations ordonnée et respectueuse de l'humain et s'emploie à promouvoir la coopération sur la question des migrations sur la scène internationale, à soutenir la recherche de solutions pratiques aux problèmes migratoires et à offrir une aide humanitaire aux migrants dans le besoin, en ce compris les réfugiés et les personnes déplacées internes. L'OIM est active dans quatre grands aspects de la gestion des migrations : migration et développement, migration assistée, migration régulée et comment faire face à la migration forcée. L'Organisation mène aussi des activités transversales dans les domaines suivants : promotion du droit international sur la migration, débat et recommandations politiques, protection des droits des migrants, santé et migration et dimension de genre de la migration. L'OIM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux.

Contact :

Barbara Fridel

Responsable développement de projets et liaison
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Bureau de l'OIM en Italie
Via Nomentana 62 - 00161 Rome
Tél. : +39 06 44186 202
Fax : +39 06 4402 533
Courriel : bfridel@iom.int

Ces dernières années, le rôle que les communautés émigrées peuvent jouer dans le développement de leur pays d'origine est de plus en plus reconnu. Conscients de ce potentiel important, les gouvernements nationaux se tournent de plus en plus vers leurs ressortissants résidant à l'étranger afin de les encourager à contribuer aux efforts de développement des capacités dans leur pays d'origine. Cette stratégie se traduit par la mise en place de politiques de soutien, de canaux d'information et de mobilisation et de mécanismes institutionnels visant à inciter et à faciliter le transfert de ressources financières, sociales, humaines et intellectuelles provenant des citoyens résidant à l'étranger.

La création d'organes gouvernementaux spécialisés dans plusieurs pays dans le but d'améliorer la visibilité des institutions nationales auprès des communautés émigrées et de renforcer les liens entre ces dernières et leur pays d'origine témoigne elle aussi de la volonté des exécutifs de mobiliser les ressortissants de l'extérieur dans les processus de développement national. Parallèlement, au sein de nombreux forums, comme le partenariat UE-Afrique sur la migration, la mobilité et l'emploi (MME), le dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) et le programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA), les États soulignent la nécessité de développer davantage les structures et les capacités institutionnelles qui visent à élargir la contribution potentielle des ressortissants vivant à l'étranger de façon à ce que les institutions et les initiatives entreprises servent mieux les besoins des citoyens de l'extérieur et épousent le profil changeant des communautés émigrées.

Le projet conjoint ICMPD-OIM « Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement », dont le principal aboutissement est un « Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles », doit être perçu comme l'une des multiples initiatives visant à soutenir les pays disposant d'importantes communautés émigrées dans l'élaboration d'un environnement favorable et de politiques fondée sur la connaissance. En fournissant des informations étayant un dialogue constructif sur les options possibles en matière de mécanismes institutionnels, de politiques de soutien et de dispositions législatives y afférentes, et de canaux et d'initiatives d'information et de mobilisation des communautés émigrées, l'inventaire a également pour objectif :

- d'illustrer comment certains gouvernements ont choisi d'institutionnaliser leur relation avec leur communauté émigrée ;
- de servir de base à un dialogue sur les meilleures pratiques, les enseignements du passé et les recommandations pour l'avenir visant à intensifier la coopération intra et interétatique sur les questions se rapportant aux communautés émigrées.

Bien qu'il soit loin d'être d'exhaustif, l'inventaire offre une synthèse d'informations comparables sur les pratiques institutionnelles en place et des défis auxquels sont confrontés 13 pays d'origine, à savoir l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Liban, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Syrie et la Tunisie.

Introduction

La méthodologie appliquée dans l'élaboration de l'inventaire repose sur quatre approches :

- 1) la *recherche documentaire*, effectuée par le secrétariat MTM ;
- 2) un *questionnaire structuré* soumis à des interlocuteurs nationaux dans les 13 pays couverts par le projet ;
- 3) des *missions de collecte d'informations sur site* au cours desquelles des équipes mixtes ICMPD-OIM ont rencontré des représentants d'autorités nationales ayant des compétences en rapport avec les communautés émigrées, de missions diplomatiques de pays européens, du monde universitaire ainsi que d'organismes régionaux, internationaux et non gouvernementaux actifs dans le domaine des relations avec les communautés émigrées ;
- 4) le *volet dialogue du Dialogue MTM*, comprenant :
 - la conférence des experts MTM de lancement des 23 et 24 juin 2009 à La Haye, organisée par le ministère néerlandais des Affaires étrangères ;
 - la conférence MTM de clôture des 13 et 14 avril 2010 à Addis Abeba, organisée par le ministère éthiopien des Affaires étrangères.

Ces quatre approches ont permis d'établir un inventaire qui puise ses informations dans un large éventail de sources. Elles ont également facilité la pleine participation d'interlocuteurs officiels dans les 13 pays couverts par le projet, garantissant ainsi leur adhésion aux résultats obtenus.

CHAPTER 4 Synthèse

Le projet conjoint ICMPD-OIM « Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement – Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles », mis en œuvre dans le cadre du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) et de son deuxième pilier « Migration et développement », couvre 13 pays d'origine, à savoir l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Liban, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Syrie et la Tunisie.

Ces treize pays – qui ont chacun leur propre histoire de l'émigration, des communautés émigrées avec leurs propres caractéristiques et qui mettent en œuvre des politiques et des pratiques en matière d'information et de mobilisation très diversifiées – confirment le précepte selon lequel les modèles universels n'offrent pas toujours la meilleure solution. Au contraire, ils soutiennent qu'ils peuvent chacun parfaitement élaborer leur propre modèle sur mesure pour ce qui est des institutions et des pratiques gouvernementales en rapport avec les communautés émigrées.

Parmi les informations spécifiques à un pays qui illustrent l'importance de l'élaboration de modèles sur mesure figurent les données relatives aux populations émigrées, qui montrent des divergences au niveau, entre autres, des caractéristiques et des destinations :

Quelques informations spécifiques à chaque pays				
Pays d'origine	Population émigrée*	Top 3 des pays de destination*	Principaux pays de destination européens	Quelques spécificités de la population émigrée
Algérie	1 783 476	France, Espagne, Canada	France, Espagne, Belgique	Largement composée de migrants de travail.
Cap-Vert	450 000	États-Unis, Portugal, Angola	Portugal, France, Pays-Bas	L'une des populations émigrées africaines comptant le plus de diplômés de l'enseignement supérieur.
Égypte	4 727 396	Arabie Saoudite, Libye, États-Unis	Italie, Royaume-Uni, France	Réside majoritairement (70,8%) dans les pays arabes.
Éthiopie		États-Unis, Israël, Arabie Saoudite	Suède, Allemagne, Pays-Bas	Principalement composée de migrants de travail.
Ghana	957 883	Côte d'Ivoire, Nigeria, Burkina Faso	Royaume-Uni, Italie, Allemagne	Réside principalement dans les pays de la CEDEAO (selon les estimations, 55% vivent en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Burkina Faso).
Liban	621 903	États-Unis, Canada, Arabie Saoudite	Allemagne, France	Principalement composée de migrants de travail.
Mali	4 000 000	Côte d'Ivoire, Sénégal, Ghana	France, Belgique, Espagne	Représente un quart de la population totale du Mali.

Synthèse

Maroc	3 292 599	France, Espagne, Italie	France, Espagne, Italie	La communauté émigrée africaine la plus nombreuse et la plus dispersée.
Niger	437 844	Côte d'Ivoire, Nigeria, Burkina Faso	France, Italie, Allemagne	Réside majoritairement (93,3%) dans les pays africains.
Nigeria	3 329 000	États-Unis, Tchad, Royaume-Uni	Royaume-Uni, Allemagne, Irlande	Réside principalement dans les pays de la CEDEAO.
Sénégal	650 000	Gambie, Côte d'Ivoire, Gabon	France, Italie, Espagne	Réside majoritairement dans les pays africains.
Syrie	657 291	Arabie Saoudite, États-Unis, Allemagne	Allemagne, Suède, France	Réside majoritairement dans les pays asiatiques (Golfe).
Tunisie	1 057 797	France, Italie, Libye	France, Italie, Allemagne	Réside majoritairement (82,63%) dans les pays européens.

* Ces chiffres/données proviennent de différentes sources citées dans le chapitre d'inventaire correspondant. Les données étant spécifiques à chaque pays, elles ne datent pas nécessairement de la même année, tout dépend des informations disponibles au moment de la collecte. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les profils nationaux correspondants.

N.B. : liste non exhaustive. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les chapitres du pays concerné.

Pour ce qui est des facteurs internes et externes influençant l'émigration, l'on observe des similitudes entre les treize pays couverts par l'inventaire. Les facteurs internes communs sont notamment d'ordre professionnel, tandis que les facteurs propres à un pays sont plutôt de nature politique, écologique ou démographique. Les facteurs externes les plus habituels sont professionnels et sociaux ; les plus spécifiques à un pays sont géographiques, historiques, culturels ou linguistiques, voire sociaux également :

Facteurs d'influence internes et externes	
Facteurs internes communs	
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques
Facteurs professionnels	Chômage
Facteurs spécifiques à un pays	
Facteurs politiques	Instabilité politique, conflit armé
Facteurs écologiques	Sécheresse, dégradation du sol, changement climatique
Facteurs démographiques	Croissance démographique élevée
Facteurs externes communs	
Facteurs professionnels	Perspectives en matière d'emploi
Facteurs sociaux	Possibilités en matière d'éducation/de formation, regroupement familial
Facteurs spécifiques à un pays	
Facteurs sociaux	Rôle des réseaux
Facteurs géographiques	Proximité géographique dans le bassin méditerranéen

N.B. : liste non exhaustive. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les chapitres du pays concerné.

Les questions se rapportant aux communautés émigrées couvrent une grande variété de thèmes et, partant, concernent, dans plusieurs pays, diverses autorités nationales, p. ex. ministère des Affaires étrangères, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances, ministère du Commerce, ministère des Affaires sociales, ministère de la Jeunesse, etc. De plus, dans certains pays, des organes nationaux ont été créés pour s'occuper spécifiquement des affaires des communautés émigrées.

Les autorités nationales responsables des affaires des communautés émigrées peuvent être réparties en quatre grandes catégories :

- les ministères dont la seule compétence est la gestion des relations avec les communautés émigrées ;
- les ministères qui ont deux compétences ou plus, dont les communautés émigrées;
- les entités publiques dont la seule compétence est la gestion des relations avec les communautés émigrées, créées au sein du ministère des Affaires étrangères;
- les ministères/institutions qui constituent l'agence principale pour les questions se rapportant à la migration et/ou aux communautés émigrées.

Ministères dont la seule compétence est la gestion des relations avec les communautés émigrées	
Pays	Institution
Maroc	Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger
Sénégal	Ministère des Sénégalais de l'extérieur
Syrie	Ministère des Expatriés
Ministères qui ont deux compétences ou plus, dont les communautés émigrées	
Pays	Institution
Algérie	Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger
Cap-Vert	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés*
Égypte	Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration
Liban	Ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés
Mali	Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine
Niger	Ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur**
Tunisie	Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger
Entités publiques dont la seule compétence est la gestion des relations avec les communautés émigrées, créées au sein du ministère des Affaires étrangères	
Pays	Institution
Éthiopie	Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens, ministère des Affaires étrangères
Ministères/institutions qui constituent l'agence principale pour les questions se rapportant à la migration et/ou aux communautés émigrées	
Pays	Institution
Ghana	Ministère de l'Intérieur
Nigeria	Commission nationale pour les réfugiés

* Le 2 mars 2010, un nouveau ministère appelé *Ministère des communautés émigrées* a été institué au Cap-Vert. La structure et les compétences de ce ministère n'ont pas encore été établies.

** Supplanté par le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'extérieur à la suite des incidents de février 2010.

Synthèse

Conscients de l'importance de l'amélioration de la visibilité des institutions auprès des communautés émigrées, les gouvernements de nombreux pays ont créé divers types de structures nationales innovantes dont le mandat et/ou les compétences complètent celui/celles des structures gouvernementales susmentionnées. Ce mandat varie d'un pays à l'autre et reflète les spécificités nationales. Voici quelques exemples d'institutions de ce type :

Pays	Conseils traitant des affaires des communautés émigrées
Mali	Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur
Maroc	Conseil de la communauté marocaine à l'étranger
Niger	Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur
Sénégal	Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur*
Pays	Structures décentralisées pour ancrer les politiques/pratiques nationales
Cap-Vert	<i>Points focaux pour la migration</i> : présents dans chacune des 22 municipalités du Cap-Vert
Éthiopie	<i>Bureaux de coordination de la diaspora</i> : présents dans chacun des 9 états régionaux et dans chacune des 2 villes administratives d'Éthiopie
Tunisie	<i>Délégations régionales</i> : présentes dans les 17 régions de Tunisie (relèvent de l'Office des Tunisiens de l'étranger du ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger)
Pays	Autres structures s'occupant spécifiquement des communautés émigrées
Éthiopie	Bureau de coordination de la diaspora du ministère du Développement des capacités
Maroc	Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

* N'est pas encore opérationnel
N.B. : liste non exhaustive. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les chapitres du pays concerné.

Outre des structures et agences gouvernementales, les pays ont mis en place des canaux leur permettant d'informer et de mobiliser les communautés émigrées, et continuent à le faire. Ils s'appuient pour ce faire sur leurs représentations diplomatiques à l'étranger, dont l'efficacité pour tisser des liens avec les communautés émigrées est largement reconnue.

Un des « *modus operandi* » les plus courants consiste à organiser des visites de représentants et/ou de délégations gouvernementales dans les principaux pays de destination. D'après les gouvernements qui y ont recours, ces visites sont importantes car elles leur permettent de souder les liens avec leurs migrants de l'extérieur, et aussi d'informer ceux-ci des besoins de leur pays en matière de développement et de la manière dont ils peuvent y contribuer.

D'autres canaux d'information et de mobilisation comprennent, entre autres :

- les attachés sociaux au niveau des ambassades et consulats dans les principaux pays de destination (p. ex. Maroc, Tunisie) ;
- l'assistance sociale au niveau consulaire dans certains pays de destination (Tunisie) ;
- les conseils communautaires au niveau des ambassades (Cap-Vert – ne sont pas encore opérationnels) ;

- les bureaux d'appui au niveau des ambassades (Sénégal – création annoncée) ;
- les bureaux locaux des Conseils nationaux pour les communautés émigrées dans les pays de destination (Mali, Niger) ;
- les centres cultures dans les pays de destination (p. ex. Tunisie) ;
- les sites Internet des ministères, les TICS, les médias, les campagnes d'information ;
- les associations d'émigrés et les réseaux de connaissances sur la communauté émigrée ;
- les foires et/ou événements organisés à l'attention des communautés émigrées, dans leur pays d'origine ou dans leur pays d'accueil (p. ex. Planet Lebanon, Ethiopian Diaspora Day, Homecoming Summit au Ghana, Forum des investissements de la Diaspora malienne).

Les mesures concrètes prises pour faciliter la mobilisation des communautés émigrées sont très diversifiées. Dans le but d'inciter le retour de capitaux de ressortissants émigrés et, bien souvent, d'attirer aussi des investisseurs étrangers, divers types de mécanismes de soutien institutionnel ont été créés afin d'améliorer, de faciliter et, dans une certaine mesure, d'orienter stratégiquement les investissements vers les régions et/ou secteurs économiques qui en ont besoin. Voici quelques exemples de ce type de mécanismes opérant au niveau national :

- les guichets uniques pour l'investissement et la création d'entreprises ;
- les agences de promotion des investissements ;
- les comptes bancaires en devises étrangères ;
- les bureaux d'accueil et/ou d'orientation ;
- les succursales de banques nationales dans les pays de destination, etc.

Pays	Mécanismes de soutien institutionnel
Cap-Vert	« Casa do Cidadão »
	Compte bancaire en devises étrangères
Éthiopie	Agence éthiopienne d'investissement (EIA)
	Compte bancaire en devises étrangères
Ghana	Centre ghanéen de promotion des investissements (GIPC)
Liban	Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL)
Mali	Guichet unique de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API)
	Ouverture de bureaux d'accueil, d'information et d'orientation aux principaux points d'entrée des Maliens émigrés de retour au pays
	Bureau des Exonérations Douanières et des Maliens de l'Extérieur (<i>BEMEX</i>)
Maroc	Établissement d'une banque active dans le microcrédit : Bank Al-Amal
	Ouverture de succursales de la Banque populaire à l'étranger
	Comptes bancaires en devises étrangères
Nigeria	One Stop Investment Centre (OSIC) de l'Agence nigériane de promotion des investissements (NIPC)

Synthèse

Sénégal	Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des émigrés à l'aéroport international de Dakar ainsi que dans les ambassades sénégalaises (création annoncée)
	Guichet unique de l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX)
	Comptes d'épargne à taux d'intérêt préférentiels
	Ouverture de succursales de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS)
Tunisie	Guichet unique de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API)
	Guichet unique du Centre de promotion des exportations (CEPEX)
	Guichet unique de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA)
	Bureaux d'accueil temporaires et permanents aux principaux postes frontières

N.B. : liste non exhaustive. Pour de plus amples informations, veuillez consulter les chapitres du pays concerné.

S'agissant des initiatives prises sur le plan politique pour soutenir davantage l'engagement des communautés émigrées et renforcer les liens entre migration et développement, les pays couverts par l'inventaire ont mis en place plusieurs mesures et régimes d'incitation, dont voici quelques exemples :

■ Cap-Vert :

- Code d'investissement pour les émigrés : créé en 2005 par les gouvernements cap-verdiens (n'est pas encore entré en vigueur) afin d'améliorer le statut et les mesures d'incitation au profit des émigrés cap-verdiens qui souhaiteraient investir au Cap-Vert.

■ Éthiopie :

- *Carte d'identité d'Éthiopien d'origine* : délivrée par les autorités éthiopiennes aux Éthiopiens ayant acquis une nationalité étrangère afin qu'ils jouissent de certains droits en Éthiopie.

■ Ghana :

- *Golden Jubilee Saving Bond* (également appelé 'The Ghana Savings Bond') : lancé par les autorités ghanéennes en 2007 afin de promouvoir les investissements ainsi qu'une culture d'épargne et d'investissement à long terme parmi les Ghanéens vivant à l'étranger ou dans le pays.

■ Maroc :

- « *Mutuelle des Marocains à l'Étranger* (MUMADE) » : créée par le gouvernement marocain en 2009 pour offrir un cadre juridique qui garantit la couverture médicale des Marocains de l'extérieur qui sont rentrés provisoirement/définitivement au Maroc en provenance d'un pays de destination avec lequel le Maroc n'a pas signé d'accord bilatéral.

■ Sénégal :

- *Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur* : élaborée par le ministère des Sénégalais de l'extérieur dans le but de créer un cadre politique relatif aux communautés émigrées sénégalaises.

Parmi les autres programmes de soutien figurent les cadres de coopération, dont voici quelques exemples :

■ **Cap-Vert :**

- *Partenariat pour la mobilité avec l'Union européenne* : signé en 2008, il repose sur les trois piliers suivants :
 - mobilité, migration légale et intégration ;
 - migration et développement ;
 - gestion des frontières, documents d'identité et de voyage, lutte contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

■ **Éthiopie :**

- *Plateforme de coopération UE-Éthiopie en matière de migrations* : inaugurée conjointement en 2009. Sa création repose sur l'idée que le développement exerce une influence sur la migration et qu'un meilleur dialogue sur les questions ayant trait à la migration est essentiel.

Nonobstant la multitude d'initiatives prises par les gouvernements nationaux pour inciter les communautés émigrées à contribuer aux efforts de développement national et favoriser les liens avec les ressortissants résidant à l'étranger, une analyse plus rapprochée des institutions gouvernementales et des mécanismes mis en place révèle que l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance constitue un réel défi pour de nombreux gouvernements. Bien souvent, ces difficultés résultent de divers facteurs complexes tels que le manque de données complètes sur le profil des communautés émigrées pour l'élaboration d'une politique et/ou d'activités fondées sur la connaissance, des ressources financières et/ou administratives limitées pour mettre en œuvre et développer les politiques, l'absence de mécanismes juridiques et/ou d'incitations à l'investissement par les émigrés, une coordination institutionnelle continue absente ou insuffisante entre les acteurs nationaux s'occupant de questions en rapport avec la migration et/ou les communautés émigrées, etc.

Afin de surmonter ces obstacles, les gouvernements se disent en train de créer et/ou de rechercher des possibilités de coopération et de dialogue avec d'autres pays d'origine. Cependant, ces échanges se faisant en général en dehors des cadres stratégiques, il est plus difficile de les traduire en initiatives concrètes.

D'autres mesures visant à lever les obstacles auxquels sont confrontés les gouvernements sont le fruit du soutien et de la coopération avec les pays du nord et les acteurs internationaux. Ces initiatives sont légion et de nature très diverse. Les projets et/ou programmes en rapport avec les communautés émigrées et certains thèmes connexes englobent des initiatives telles que :

- le Centre d'information et de gestion des migrations (CIGEM) au Mali, avec le soutien de l'Union européenne ;
- le projet CAMPO (« *Centro de Apoio ao Migrante no País de Origem* ») au Cap-Vert, avec le soutien de l'Union européenne ;
- le projet Mig-ressources au Maroc, avec le soutien de la coopération italienne au développement ;

Synthèse

- le projet Plasepri au Sénégal, avec le soutien de la coopération italienne au développement ;
- le programme de codéveloppement au Mali, avec le soutien de la coopération française au développement ;
- le programme TOKTEN du PNUD ;
- le programme MIDA de l'OIM ;
- l'Initiative Conjointe Commission européenne-Nations Unies pour la Migration et le Développement ; etc.

ICMPD et l'OIM espèrent que les gouvernements et les pays qui les soutiennent verront dans l'Inventaire des pratiques et capacités institutionnelles un outil à la fois précieux et utile pour identifier les possibilités d'échange et les manières d'améliorer la coopération sud-nord dans le domaine des relations avec les communautés émigrées.

L'Inventaire des capacités et pratiques institutionnelle établi dans le cadre du projet conjoint ICMPD-OIM « Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement » est un outil visant à aider les pays qui ont d'importantes communautés émigrées à poursuivre l'élaboration, fondée sur la connaissance, de politiques qui contribuent à la création d'un contexte favorable et/ou avantageux incitant les émigrés à participer au développement de leur pays d'origine. Il sert également de base à un dialogue sur les meilleures pratiques, les enseignements du passé et les recommandations pour l'avenir dans le but d'intensifier la coopération intra et interétatique sur les questions se rapportant aux communautés émigrées.

Afin de soutenir pleinement les initiatives nationales allant dans ce sens, l'Inventaire est élaboré selon une logique graduelle, chaque chapitre national étant articulé comme suit :

- 1) *Contexte* : description succincte de l'histoire de l'émigration du pays, des facteurs influençant l'émigration, des principaux pays de destination et des caractéristiques des communautés émigrées¹, estimation des flux d'envois de fonds et principales autorités nationales ayant des compétences en rapport avec les communautés émigrées.
- 2) *Conclusions de l'inventaire* : bref aperçu des principaux cadres législatifs nationaux, internationaux et bilatéraux ayant trait aux communautés émigrées, des principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées² et des pratiques mises en place pour informer et mobiliser ces dernières et les encourager à participer au développement et aux efforts de développement des capacités de leur pays d'origine.

Il convient de souligner qu'en raison de la nature hétérogène des questions se rapportant aux communautés émigrées, les statistiques et les chiffres cités dans l'inventaire n'entendent pas refléter avec précision le volume et l'amplitude réels des flux de migration internationaux, des transferts de fonds et des cadres législatifs instaurés dans le domaine des relations avec les communautés émigrées, mais ont pour but de présenter une synthèse succincte de chaque pays reposant sur une approche comparative.

Par ailleurs, les estimations concernant les communautés émigrées varient fortement en fonction du pays d'origine, du pays de destination ou de l'organisation internationale dont elles émanent. Le présent inventaire étant principalement basé sur des informations rassemblées lors de missions de collecte d'information dans chacun des pays couverts, ces estimations s'inspirent avant tout de chiffres nationaux. Lorsque de telles données n'étaient pas disponibles en suffisance, des estimations établies par des organisations internationales ont été utilisées.

La mise en ligne sur les sites Web d'ICMPD (www.icmpd.org) et de l'OIM (www.iom.int) d'une version électronique de l'Inventaire est prévue prochainement. Elle sera agrémentée de nombreux liens hypertextes vers des documents et des sources d'information et destinée au lecteur qui souhaite approfondir ses connaissances sur un sujet en particulier ou obtenir de plus amples informations ou des données précises sur certaines informations fournies par l'Inventaire. Il est également prévu que l'Inventaire figure sur la carte interactive MTM des migrations (i-Map), volet Migration et développement (www.imap-migration.org).

¹ La liste des institutions dans les chapitres d'inventaire n'établit aucun classement des acteurs nationaux ni de leurs compétences en matière d'émigration et de rapports avec les communautés émigrées. La liste n'est pas exhaustive.

² Ibid.

Acronymes généraux :

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide publique au développement
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIDO	Direction des citoyens africains
DFID	Department for International Development (ministère britannique du Développement international)
DSP	Document de stratégie pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
FED	Fonds européen de développement
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ICMPD	International Centre for Migration Policy Development
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
IGAD	Intergovernmental Authority on Development (Autorité intergouvernementale pour le développement)
i-Map	Carte interactive des migrations
MIDA	Migration pour le développement en Afrique
MTM	Migration de transit en Méditerranée
MTO	Money Transfer Operator
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PEV	Politique européenne de voisinage
PIB	Produit intérieur brut

PIN	Programme indicatif national
PME	Petite et moyenne entreprise
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RDH	Rapport sur le développement humain
SRP	Stratégie pour la réduction de la pauvreté
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TOKTEN	Transfert de Connaissances à Travers les Expatriés Nationaux
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCWA	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
VNU	Volontaires des Nations Unies
WMIDA	Migrant Women for Development in Africa

Principaux acronymes d'organismes nationaux (liste non exhaustive) :

Algérie

ADEI	Agence pour le développement des entreprises et l'innovation
ANEM	Agence nationale pour l'emploi
CCNE	Conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger
CNES	Conseil national économique et social
CNI	Conseil national de l'investissement

Cap-Vert

ACIDI	Alto Comissario para a Imigração e Diálogo Intercultural [Haut Commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel]
ADEI	Agência para o Desenvolvimento Empresarial e Inovação [Agence pour le développement des entreprises et l'innovation]
DGACC	Direcção Geral dos Assuntos Consulares e Comunidades [Direction générale des affaires consulaires et des communautés]
GPRSP	Growth and Poverty Reduction Strategy Paper (Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté)
IC	Instituto das Comunidades [Institut des Communautés]

Liste d'acronymes

Égypte

- CMRS Center for Migration and Refugee Studies [Centre d'études sur les migrations et les flux de réfugiés]
- HCM Higher Committee for Migration [Haut comité pour les migrations]
- IMIS Integrated Migration Information System [Système intégré d'informations sur les migrations]
- MME Ministry of Manpower and Emigration [Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration]

Éthiopie

- ARRA Administration for Refugee and Returnee Affairs [Administration des affaires des réfugiés et des migrants de retour]
- EEA Ethiopian Expatriates Affairs [Affaires des expatriés éthiopiens]
- EIA Ethiopian Investment Agency [Agence éthiopienne d'investissement]
- MIDEth Migration for Development in Ethiopia Programme [Programme Migration pour le développement en Éthiopie]

Ghana

- GIPC Ghana Investment Promotion Centre [Centre ghanéen de promotion des investissements]
- GIS Ghana Immigration Service [Service ghanéen de l'immigration]
- IMWG Inter-Ministerial Working Group [Groupe de travail interministériel]
- NRG Non-Resident Ghanaian [Ghanéen non résident]
- TWG Technical Working Group [Groupe de travail technique]

Liban

- CDR Conseil du Développement et de la Reconstruction
- IDAL Investment Development Authority of Lebanon [Autorité libanaise pour la promotion des investissements]
- ILDES Institut libanais pour le développement économique et social
- IMS Institute for Migration Studies
- LERC Lebanese Emigration Research Center [Centre de recherche sur l'émigration libanaise]
- LIBC Lebanese International Business Council [Conseil international des entreprises libanaises]

- TLE Targeting Lebanese Expatriates
ULCM Union libanaise culturelle mondiale

Mali

- API Agence pour la Promotion des Investissements
BEMEX Bureau des Exonérations Douanières et des Maliens de l'Extérieur
CIGEM Centre d'information et de gestion des migrations
DGME Délégation générale des Maliens de l'Extérieur
HCME Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur

Maroc

- CCME Conseil de la communauté marocaine à l'étranger
COMPAS Centre on Migration, Policy and Society
CRI Centre régional d'investissement
MCMRE Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger
MUMADE Mutuelle des Marocains à l'Étranger

Niger

- HCNE Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur
LASDEL Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local
MIANE Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

Nigeria

- CBN Central Bank of Nigeria [Banque centrale du Nigeria]
CMMI Commission mondiale sur les migrations internationales
LEAD Linkage with Experts and Academics in the Diaspora [Liens avec les experts et universitaires de la diaspora]
NCFR National Commission for Refugees [Commission nationale pour les réfugiés]
NIDO Nigerians in Diaspora Organisation [Organisation de la diaspora nigériane]

Liste d'acronymes

NIPC	Nigerian Investment Promotion Commission [Agence nigériane de promotion des investissements]
NIS	Nigerian Immigration Service [Service nigérian de l'immigration]
NNVS	Nigerian National Voluntary Services [Service national de volontariat du Nigeria]
NPC	National Population Commission [Commission nationale de la population]
NUC	National Universities Commission [Commission nationale des universités]
OSIC	One-Stop Investment Center [Guichet unique Investissement]
VSO	Voluntary Service Overseas [Service volontaire à l'étranger]

Sénégal

BAOS	Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des émigrés
BHS	Banque de l'Habitat du Sénégal
CCIAD	Chambre de commerce d'industrie et d'agriculture de Dakar
CDEPS	Centre départemental d'Éducation Populaire et Sportive
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CONGAD	Conseil des ONG d'appui au développement
CSSE	Conseil supérieur des Sénégalais de l'extérieur
FAISE	Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais
PLASEPRI	Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie
REVA	Retour Vers l'Agriculture
SIGEM	Système d'information pour la gestion efficace de la migration

Tunisie

ANETI	Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant
API	Agence de Promotion de l'Industrie
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles
BTS	Banque tunisienne de solidarité
CEPEX	Centre de promotion des exportations
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
OTE	Office des Tunisiens de l'extérieur

Afflux de cerveaux : expression généralement employée pour désigner l’immigration d’individus qualifiés dans un pays, au bénéfice de ce dernier. Cela dit, elle est également utilisée en référence au pays d’origine, en cas de retour d’un individu ayant acquis des compétences à l’étranger dans le cadre d’une migration temporaire.

Citoyenneté : statut d’un citoyen découlant d’une obligation légale envers un état et/ou une communauté politique et défini par un ensemble de devoirs, droits et privilèges afférents

Communautés émigrées : populations résidant en dehors de leur pays d’origine et qui entretiennent généralement des liens avec leur pays d’origine et en tissent dans les pays dans lesquels ils s’établissent/séjournent.

Développement : processus d’élargissement des libertés dont jouit une personne, [celles-ci étant] non seulement les finalités primaires du développement, mais également l’un de ses principaux moyens.

Développement des capacités : dans le contexte du développement, le développement des capacités est considéré à la fois comme un moyen d’atteindre certains résultats souhaités en termes de développement et comme une fin en soi pour ce qui est de permettre à des individus (ou à des collectifs) d’exploiter pleinement leur potentiel. Le développement des capacités se fait généralement au niveau de l’individu, de l’organisation ou de l’institution.

Double nationalité/nationalité multiple : statut tantôt toléré, tantôt contesté d’un individu qui est citoyen de deux états ou plus.

Exode/Fuite de cerveaux : expression employée pour désigner les effets négatifs de l’émigration d’individus dont les compétences sont rares dans leur pays d’origine.

Gouvernance des migrations : système d’institutions, de cadres légaux, de mécanismes et de pratiques visant à réglementer la migration et à protéger les migrants.

Migrant : personne changeant de résidence sur une base (semi-)permanente, ce qui implique un changement d’environnement social, économique et/ou culturel.

Migrant de deuxième génération : expression désignant les enfants nés dans un nouveau pays de parents migrants de première génération (mais qui n’ont pas eux-mêmes émigré).

³ Sources :

Chikezie, Chukwu-Emeka, Strategies for building diaspora/migrant organisation capacity for development, 2007.

International Centre for Migration Policy Development (ICMPD)

Glossaire de la Migration [Glossaire des migrations] Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2004

Meyer, Antoine, and Auke Witkamp, People on the Move : Handbook of Selected Terms and Concepts. 1st ed. The Hague: The Hague Process on Refugees and Migration; UNESCO Migrations internationales et politiques multiculturelles, 2008.

Sen Amartya, Development as Freedom, Oxford, Oxford University Press, 1999.

Glossaire du projet INSTRAW des Nations Unies

Migrant de première génération : expression désignant un migrant né à l'étranger qui s'est physiquement déplacé d'un pays à l'autre.

Migrant hautement qualifié : migrant exerçant une profession qui requiert un diplôme de haut niveau en particulier, des années d'expérience ou une longue formation sur site.

Migrant faiblement qualifié : migrant exerçant une profession qui n'exige pas réellement de formation spécifique et peut être exercée par un grand nombre de personnes sans nécessité de diplôme de haut niveau ni d'années d'expérience.

Migration temporaire : migration non permanente impliquant un retour ou un déplacement inverse.

Nationalité : lien légal entre un état et un individu assorti de droits et de devoirs réciproques.

Pays d'origine/de transit/de destination :

Pays d'origine : le pays duquel une personne ou un groupe de personnes est (sont) originaire(s), c.-à-d. le pays de sa (leur) nationalité ou, dans le cas d'une personne apatride, le pays de résidence habituelle.

Pays de transit : un pays qu'une personne ou un groupe de personnes traverse en chemin vers un pays de destination donné, éventuellement en s'y établissant temporairement.

Pays de destination : le pays dans lequel se rendent une personne ou un groupe de personnes.

Regroupement familial : processus consistant à rassembler les membres d'une même famille, en particulier les enfants, les épouses et les personnes âgées dépendantes. Le regroupement familial permet à des personnes d'exercer leur droit humain à la vie de famille en dehors de leur pays d'origine.

Transferts :

Transferts financiers : revenus et moyens matériels envoyés par les migrants internationaux ou les réfugiés vers un destinataire dans leur pays d'origine.

Transferts sociaux : expression qui désigne habituellement les flux d'idées, de pratiques, d'identités et de capital social entre une communauté émettrice et une communauté destinataire. Les transferts sociaux sont réalisés par des migrants et des voyageurs, ou échangés par lettre ou via d'autres formes de communication, dont le téléphone, le fax, l'Internet ou la vidéo.

Travailleur émigré : personne qui va être engagée, est engagée ou a été engagée dans le cadre d'une activité rémunérée dans un état dont elle n'est pas ressortissante.

Les 23 et 24 juin 2009, environ 55 participants des États Partenaires Arabes et Européens (APS et EPS) représentant l'Allemagne, Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Libye, Malte, Pays-Bas, Slovaquie, Suisse, Syrie et Tunisie, ainsi que les nouveaux États Partenaires invités, Éthiopie, Ghana, Mali, Niger, Nigeria, et Sénégal se sont rassemblés officiellement à La Haye (Pays-Bas) à l'occasion d'une réunion d'Experts organisée par l'ICMPD et l'OIM. Des représentants de l'ADPC, la Commission européenne, INAFI, Oxfam NOVIB et du PNUD ont participé en tant qu'observateurs. Accueillie par le Ministère néerlandais des affaires étrangères, la réunion a marqué le lancement du projet commun ICMPD-OIM *Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement – inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*, mis en œuvre dans le cadre du pilier II sur la migration et le développement du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM).

L'objectif du pilier II du Dialogue MTM est de se concentrer sur les questions à moyen et long terme liées aux causes profondes de l'émigration, notamment par le biais de la recherche, services d'appui, renforcement des capacités, etc. Pour réaliser cet objectif et répondre à l'appel lancé par les APS pour renforcer les capacités des structures administratives liées aux communautés émigrées, comme exprimé lors de la Conférence MTM de Copenhague (janvier 2005), le projet commun ICMPD-OIM vise à fournir un appui aux gouvernements en vue de renforcer leurs connaissances et capacités de sorte que les communautés émigrées participent au développement. Pour cela, une base de connaissances améliorée sera constituée par le biais d'un inventaire présentant des informations et facilitant l'échange sur les politiques, capacités et pratiques nationales de 13 pays d'origine: Algérie, Cap Vert, Égypte, Éthiopie, Ghana, Liban, Mali, Maroc, Niger, Nigeria, Sénégal, Syrie et Tunisie.

La réunion de lancement pour experts comptait trois objectifs. 1) fournir une première occasion de recueillir des informations; 2) garantir une compréhension commune et l'engagement des pays contactés dans le cadre du projet; et 3) garantir que l'inventaire prévu soit conforme aux intérêts des États Partenaires.

La réunion a comporté cinq sessions de travail:

1. Exploiter les contributions des communautés émigrées aux fins du développement des pays d'origine: possibilités et défis;
2. Capacités et pratiques nationales dans le renforcement des liens des communautés émigrées avec leurs pays d'origine;
3. Développement social et économique: impact des communautés émigrées et des envois de fonds;
4. Missions de collecte d'informations: identification des parties prenantes régionales, nationales et locales;
5. Affiner l'instrument prévu de collecte d'informations.

* * *

Résumé des débats

La réunion a été officiellement ouverte par le Directeur du Département de la circulation des personnes, de la migration et des étrangers du Ministère néerlandais des affaires étrangères. Lors de

la séance d'ouverture le Directeur général de l'ICMPD et le Directeur régional Méditerranée de l'OIM ont prononcé des discours.

Les cinq séances de travail de cette réunion d'Experts de lancement ont été caractérisées par des débats ouverts et fructueux. Chaque séance a été illustrée par des exposés et interventions des États Partenaires et des observateurs, soulignant l'importance de mettre en relation et exploiter les ressources et initiatives des communautés émigrées.

Les contributions précieuses fournies au cours de la réunion ont permis à l'ICMPD et à l'OIM de réaliser les objectifs de la réunion.

1^{ère} séance de travail : Lier les contributions des communautés d'émigrants au développement des pays d'origine: opportunités et défis

Pour illustrer le thème de la séance de travail, deux exposés ont été présentés par 1) le PNUD sur l'initiative commune CE-ONU sur la migration et le développement; et 2) l'OIM sur le programme relatif à la migration pour le développement en Afrique (MIDA) et autres projets liés à la migration et au développement mis en œuvre avec le soutien de l'Italie.

Ensuite, lors des débats tenus en plénière, des représentants ont soulevé des points essentiels, notamment:

- ❖ Il est certes important d'exploiter le potentiel de contribution des communautés émigrées, mais cette contribution est souvent réalisée en dehors du cadre national et régional existant et des plans de coopération en matière de développement, ce qui empêche les administrations nationales d'identifier de potentiels axes de politiques générales.
- ❖ La disponibilité et l'accès aux données relatives au type de contribution et voies utilisées par les communautés émigrées pour le transfert de capital varient selon les pays. Certains possèdent des informations précises, alors que d'autres procèdent à la collecte de données.
- ❖ Lors de l'élaboration de politiques, il convient d'établir un dialogue avec les communautés émigrés/ associations de migrants pour s'assurer que ces politiques sont axées sur ces interlocuteurs de manière adéquate.
- ❖ L'élaboration de politique doit prendre en compte l'évolution des caractéristiques migratoires observées, de sorte que les stratégies nationales répondent à l'évolution du profil des communautés émigrées. A cette fin, davantage de données et d'informations sur les profils des émigrés sont nécessaires.
- ❖ Pour juguler l'impact négatif que peut avoir l'émigration sur le développement des pays d'origine, le retour/circulation des compétences nationales doit être pris en compte dans la formulation de politiques.
- ❖ Alors qu'il existe d'importantes possibilités d'impliquer les communautés émigrées dans le développement de leur pays d'origine, cela ne doit pas être exagéré et considéré comme la panacée pour résoudre des défis existants rencontrés par les pays d'origine.
- ❖ Une attention devrait être accordée à la bonne gouvernance, le développement du secteur financier et privé afin de créer un environnement propice pour faciliter et encourager les investissements des communautés émigrées. Par exemple, le potentiel manque de confiance des

migrants à l'égard de l'état et les coûts élevés des transferts de fonds doivent être résolus.

2^{ème} séance de travail: Capacités et pratiques nationales relatifs au renforcement des liens des communautés d'émigrants avec leur pays d'origine

Pour illustrer le thème de la 2^{ème} séance de travail, trois exposés ont été présentés par le Ghana, le Liban et la Tunisie, sur les expériences passées et actuelles dans l'élaboration de politiques et stratégies de sensibilisation pour favoriser les liens avec les populations émigrées à l'étranger et optimiser l'impact des contributions des émigrés sur le développement.

Ensuite, lors des débats les États Partenaires ont souligné des points importants, notamment:

- ❖ En termes de politiques et de stratégies liées aux communautés émigrées, la situation diffère selon les pays. Certains pays ont formulé des politiques, y compris le développement avancé des capacités institutionnelles telles que des ministères et organismes spécialisés, alors que d'autres pays procèdent à l'élaboration de politiques.
- ❖ Il est nécessaire de renforcer les capacités institutionnelles des pays d'origine pour faciliter le transfert et tirer profit du capital des communautés émigrées. Cela doit être entrepris par le biais de la coopération.
- ❖ La coordination interministérielle dans les pays d'origine et de destination est très importante pendant la formulation de politiques afin d'influencer l'impact des contributions des émigrés sur le développement. Dans certains pays, des mécanismes ont été mis en place pour garantir la coordination interne, alors que d'autres pays examinent d'autres systèmes possibles.
- ❖ Pour que l'élaboration de politiques implique les communautés émigrées dans l'action menée en faveur du développement, il faut distinguer les pays d'origine et de destination. Étant donné que les pays ont différentes caractéristiques et dimensions, la synergie et le dialogue stratégique entre les pays d'origine et de destination sont importants.

3^{ème} séance de travail: Développement social et économique: l'impact des communautés d'émigrants et des envois de fonds aux pays d'origine

Pour illustrer le thème de cette séance de travail, deux exposés ont été présentés par 1) l'International Network of Alternative Financial Institutions (INAFI) sur l'exploitation du potentiel de développement de la migration en reliant les institutions de microfinance et les associations de migrant; et 2) le African Diaspora Policy Centre (ADPC) sur l'impact des communautés émigrées dans les pays d'origine.

Ensuite, les points suivants ont été soulignés par des représentants lors des débats en plénière:

- ❖ Les communautés émigrées et les envois de fonds jouent un rôle important, en partie notamment grâce à leur effet stabilisateur pour soutenir les niveaux de vie humains. Cependant, il est important de rappeler que les envois de fonds dans certaines situations peuvent créer des difficultés en créant potentiellement une dépendance. Pour relever ce défi, on souligne l'importance des stratégies d'atténuation qui renforcent le développement durable.

- ❖ Les contributions des émigrés ne se limitent plus aux envois de fonds. Par exemple, elles comprennent désormais le transfert de capital humain et social. Il est important d'examiner comment les pays peuvent améliorer et canaliser ce type de contribution des émigrés en prenant cela en compte.
- ❖ Pour améliorer le transfert d'envois de fonds par des voies officielles, la conclusion d'accords entre les institutions bancaires des pays d'origine et de destination est essentielle.
- ❖ Pour optimiser le transfert de capital financier, les pays d'origine devraient favoriser les mesures incitatives économiques telles que l'exemption d'impôt. Dans ce contexte, les ambassades peuvent jouer un rôle important pour encourager et orienter des investissements vers le pays qu'elles représentent, et servir de guichet unique pour faciliter et accélérer les procédures administratives dans la création de petites et moyennes entreprises (PME) par les membres des communautés émigrées.
- ❖ Pour mobiliser le potentiel de contribution de migrants, la double citoyenneté et la liberté de circulation garantissant la mobilité peuvent jouer un rôle facilitateur et appuyer les efforts de la communauté émigrée. À cet égard, les pays de destination ont été appelés à agir sur ce point.
- ❖ Les projets des communautés émigrées sont bien souvent mis en œuvre à micro échelle et, partant, ont un impact au niveau local. Il faut élargir le champ d'action et l'impact. Dans ce contexte, les investissements dans le développement du secteur privé et financier sont essentiels pour créer l'environnement nécessaire en vue d'optimiser l'impact des contributions des émigrés sur le développement.

4^{ème} séance de travail: Missions de collecte d'information: indentification des acteurs locaux, régionaux et nationaux pertinents

Pour que les missions prévues de collecte d'informations prennent en compte les caractéristiques de chaque état participant contacté dans le cadre du projet, des représentants ont souligné les points clé suivants:

- ❖ Les missions devraient être, dans toute la mesure du possible, faite sur mesure pour que le projet permette d'entrer en contact avec les interlocuteurs pertinents.
- ❖ Pour garantir une approche globale, il convient non seulement d'être en contact avec les parties prenantes au niveau national mais aussi avec les interlocuteurs chargés des questions liées aux communautés émigrées au niveau local et régional. Par exemple, le projet devrait être destiné à contacter les Ministères nationaux chargés de l'émigration et des communautés de migrants (ex : le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des communautés émigrées, le Ministère de l'intérieur et le Ministère des affaires sociales), les associations de migrants, instituts de recherche, ONG, OSC, la communauté internationale, etc.
- ❖ Pour garantir des résultats positifs lors de la collecte d'informations, la portée du projet devrait rester ciblée afin que les informations nécessaires soient obtenues.

5^{ème} séance de travail: Peaufinage de l'outil de collecte d'information prévu

Pour contribuer à ce que l'instrument prévu de collecte d'informations – un questionnaire structuré – prenne en compte les priorités des pays participants contactés dans le cadre du projet en matière de capacités et pratiques institutionnelles en rapport avec leurs communautés émigrées, les représentants ont souligné les principaux points suivants pendant la dernière séance de travail:

- ❖ Pour éviter la répétition des informations recueillies par le biais du questionnaire et créer des synergies d'informations, il est important de consulter les profils migratoires au cours de la collecte d'informations.
- ❖ Il est souhaitable que les résultats du projet soient inclus dans la couche Migration et développement de la région couverte par le dialogue MTM sur la carte interactive sur la migration (i-Map) afin de faciliter l'échange d'information et les effets de synergies.
- ❖ Pour garantir une collecte d'informations ciblée, le questionnaire devrait prendre en compte les domaines de politique générale et le cadre juridique en place ayant trait aux communautés émigrées. En outre, il devrait couvrir d'autres domaines de politique générale pertinents qui concernent les communautés émigrées (citoyenneté, affaires sociales et économiques, développement, travail et communication). En termes de pratiques nationales pour favoriser le lien avec les communautés émigrées, des plans de retour devraient concerner aussi bien les émigrés qualifiés que non qualifiés.
- ❖ Lors de l'élaboration du questionnaire, les questions devraient être formulées et présentées de manière simple et claire, pour aider les États participants à répondre de manière précise et adéquate.
- ❖ L'impact de la crise financière sur les contributions des communautés émigrées doit être pris en compte dans le cadre du projet ainsi que dans le questionnaire et l'analyse des résultats.
- ❖ Les réponses fournies par les États participants seront traitées en toute confidentialité et ne seront partagées qu'avec l'ICMPD et l'OIM. Une fois les informations analysées, les États Partenaires décideront du niveau d'accessibilité du rapport final lors de la dernière conférence du projet.

* * *

Au cours de la séance de clôture, l'équipe de projet commun ICMPD-OIM a remercié les personnes présentes pour leur participation active et leur contribution précieuse au lancement réussi du projet. Pour préparer la collecte d'informations, les États Partenaires ont également été invités à partager avec les organisateurs leurs réponses aux questions du guide de discussion de la réunion.

Les représentants ont également remercié les Pays-Bas, le pays hôte, pour son hospitalité chaleureuse et le Ministère des affaires étrangères, l'équipe de projet commune ICMPD-OIM et les présidents pour l'excellente organisation de la réunion et pour les débats ouverts et riches.

Le Ministère néerlandais, qui a accueilli cette réunion, a prononcé son discours de clôture et a invité les pays participant au projet à envisager d'accueillir la dernière conférence du projet dans leur pays.

Les 13 et 14 avril 2010, 43 participants des États Partenaires (EP) au Dialogue MTM représentant l'Algérie, le Cap-Vert, le Danemark, l'Égypte, l'Éthiopie, la France, le Ghana, l'Italie, le Liban, le Mali, le Maroc, les Pays-Bas, le Niger, le Sénégal, l'Espagne et la Suisse se sont réunis de manière informelle à Addis Abeba, à l'occasion de la conférence organisée par ICMPD et l'OIM. La réunion a également compté avec la présence de représentants de la Commission de l'Union Africaine, de la Délégation de l'Union européenne en Éthiopie, de l'OIT, de la Maastricht Graduate School of Governance et du PNUD, venus assister aux discussions en qualité d'observateurs. Placée sous le patronage du ministère éthiopien des Affaires étrangères, la conférence a marqué la clôture du projet conjoint ICMPD-OIM *Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement – Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*, mis en œuvre dans le cadre du pilier II du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), « Migration et Développement ».

L'objectif du deuxième pilier du Dialogue MTM est de se concentrer sur les questions à moyen et long terme liées aux causes premières de l'émigration, notamment au travers d'études, de services d'appui, de programmes de renforcement des capacités, etc. C'est dans le but d'atteindre cet objectif, et de répondre à l'appel au renforcement des pratiques et des capacités des structures institutionnelles lancé par les EP lors de la conférence MTM de Copenhague de janvier 2005, qu'ICMPD et l'OIM ont initié ensemble le projet *Lier les Communautés d'émigrants pour favoriser le développement – Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles*. Ce dernier a officiellement démarré lors de la réunion de lancement des experts MTM de La Haye (Pays-Bas) et est financé par la France, l'Italie, les Pays-Bas et la Suisse.

Le projet mené conjointement par ICMPD et l'OIM, qui vise notamment à dresser un *Inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles*, doit être perçu comme l'un des éléments d'une série d'initiatives destinées à soutenir les gouvernements des pays disposant d'importantes communautés émigrées dans l'élaboration d'un environnement favorable et dans la mise en œuvre de politiques basées sur la connaissance. Par le biais de la mise à disposition de données pouvant servir de base à la tenue de discussions constructives sur les diverses possibilités existantes en matière de mécanismes institutionnels, de politiques et de cadres juridiques favorables, ou encore de moyens de mobilisation et d'initiatives en faveur des communautés émigrées, le projet et son inventaire poursuivent également deux autres objectifs :

- Présenter les modèles choisis par certains gouvernements pour institutionnaliser leurs relations avec leurs communautés émigrées.
- Offrir un cadre de base à l'amorce d'un dialogue portant sur les bonnes pratiques, les expériences acquises et les recommandations futures, dans le but d'accroître la coopération au niveau national mais aussi entre États sur les questions liées à la thématique des communautés émigrées.

Sans être exhaustif et en s'appuyant sur des données comparables, l'inventaire dressé dans le cadre du projet conjoint ICMPD-OIM fournit un aperçu des pratiques institutionnelles existantes et des défis identifiés dans le cadre des relations avec les communautés émigrées dans 13 pays d'origine, à

savoir l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Liban, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Syrie et la Tunisie.

Dans ce contexte, la conférence MTM de clôture poursuivait quatre objectifs :

- 1) Présenter l'inventaire et ses résultats les plus marquants.
- 2) Offrir un forum de discussion sur les possibilités éventuelles des différents gouvernements de partager leurs expériences sur les questions en rapport avec les communautés émigrées.
- 3) Discuter des moyens de diffuser l'inventaire, pour que celui-ci devienne un outil fonctionnel et utile pour les États et Agences Partenaires.
- 4) Dégager des pistes de réflexion pour les prochaines initiatives du projet.

L'inauguration officielle de la réunion par le Directeur Général pour les Organisations Internationales du ministère éthiopien des Affaires étrangères a été suivie d'une session d'ouverture au cours de laquelle plusieurs allocutions ont été prononcées. Tout d'abord par l'Espagne en sa qualité de pays occupant la présidence de l'UE, puis par la Délégation de l'UE en Éthiopie, par l'OIM et enfin par ICMPD.

Avant l'ouverture des sessions de travail proprement dites, ICMPD et l'OIM ont présenté le projet et son cadre général à travers quatre exposés portant plus précisément sur :

- le Dialogue MTM et son pilier II, « Migration & Développement » ;
- le projet conjoint ICMPD-OIM « Lier les communautés d'émigrants pour favoriser le développement – Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles » ;
- les résultats du projet ;
- les mesures à prendre pour garantir l'utilité de l'inventaire.

* * *

Résumé des discussions

La réunion s'est articulée autour de cinq sessions de travail :

1. Pratiques mises en place par les gouvernements pour encourager les communautés émigrées à contribuer au développement de leur pays d'origine - Comment améliorer les capacités nationales à travers la coopération sud-sud et l'échange de bonnes pratiques ?
2. Stratégies de proximité pour établir un lien avec les communautés émigrées - Comment les gouvernements peuvent-ils améliorer leur travail de proximité afin d'informer leurs communautés émigrées des mesures d'incitation mises en place pour encourager le retour de divers types de ressources en faveur du développement de leur pays d'origine ?
3. Élaboration de stratégies nationales basées sur la connaissance des communautés émigrées - Comment les gouvernements peuvent-ils passer de la collecte de données à la mise sur pied d'une politique globale ?

4. Élaboration d'activités de suivi. Quelles sont les prochaines étapes ?
5. Garantir une diffusion et une utilisation efficaces - exemple : élaboration du volet Migration & Développement du projet « Carte interactive des migrations » (i-Map) et intégration des résultats du projet conjoint ICMPD-OIM - Comment veiller à ce que le volet Migration & Développement de l'i-Map devienne un outil utile pour les États Partenaires ?

Lors des cinq sessions de travail de la réunion des experts caractérisées par des discussions ouvertes et fructueuses, les participants ont souligné l'importance de partager et de tirer parti des expériences positives vécues par les gouvernements en ce qui concerne les mesures prises dans le but de mobiliser les communautés émigrées et d'encourager le transfert des ressources financières, sociales, humaines et intellectuelles que représentent les citoyens résidant à l'étranger en faveur des processus de développement nationaux.

Session de travail I : Pratiques mises en place par les gouvernements pour encourager les communautés émigrées à contribuer au développement de leur pays d'origine- Comment améliorer les capacités nationales à travers la coopération sud-sud et l'échange de bonnes pratiques ?

Au cours de la discussion plénière, les principaux points soulevés par les participants ont été, notamment :

- ❖ Le fait que malgré la mise en place par les gouvernements de nombreuses mesures destinées à encourager la contribution des communautés émigrées en faveur du développement de leur pays d'origine au cours des dernières années, le renforcement de la confiance entre le pays d'origine et ses communautés émigrées reste un défi majeur.
- ❖ L'importance de construire une coopération sud-sud et nord-sud qui se concentre sur les moyens de créer un environnement propice à restaurer la confiance entre les ressortissants établis à l'étranger et leurs pays d'origine, et qui soit fondée sur le partage des expériences, notamment en matière de :
 - double nationalité ;
 - portabilité des droits sociaux (p. ex. transfert des allocations de sécurité sociale) ;
 - relations avec les associations de migrants et la société civile ;
 - mesures destinées à promouvoir et à orienter l'investissement ;
 - création d'un climat favorable pour les migrants expulsés.
- ❖ L'intensification de la concertation sud-sud à l'initiative des pays d'origine, en vue de l'élaboration de pratiques et de politiques en rapport avec migration et développement. Certains pays ont déjà mis en place des réunions de concertation avec leurs voisins, voire participé à des discussions organisées dans des cadres régionaux ou sous-régionaux comme celui de la CEDEAO. Cependant, actuellement la concertation entre pays d'origine a parfois lieu en dehors des cadres de coopération stratégiques institutionnels.
- ❖ L'importance de renforcer la coordination interinstitutionnelle au niveau national dans le but de garantir d'une part la cohérence des politiques menées en matière de migration et/ou en ce qui

concerne les questions relatives aux communautés émigrées et d'autre part d'intégrer le concept de migration et développement dans les politiques gouvernementales, notamment dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

- ❖ Les différentes initiatives prises au niveau international visant à répertorier de manière globale la présence, le profil et les caractéristiques des communautés émigrées, ainsi que la mise en place de différents cadres destinés à mobiliser la diaspora africaine (baptisée la 6^e région d'Afrique) en faveur du développement, en ce compris la création d'institutions spécialisées, l'élaboration de stratégies et de plans d'action, ou encore la mise en œuvre de programmes de coopération ciblés.

Session de travail II : Stratégies de proximité pour établir un lien avec les communautés émigrées – Comment les gouvernements peuvent-ils améliorer leur travail de proximité afin d'informer leurs communautés émigrées des mesures d'incitation mises en place pour encourager le retour de divers types de ressources en faveur du développement de leur pays d'origine.

Voici les principaux points soulignés par les représentants au cours des débats pléniers :

- ❖ Les pays sont de plus en plus nombreux à lancer ou à affiner leurs programmes de mobilisation des communautés émigrées à travers une vaste série d'initiatives ou d'événements organisés aussi bien dans les pays de destination que dans les pays d'origine. Des manifestations comme Planet Lebanon, la Journée de la Diaspora éthiopienne, le Homecoming Summit au Ghana ou encore le Forum des Investisseurs de la Diaspora Malienne sont des exemples parmi d'autres illustrant cette tendance. Par ailleurs, les délégués ont aussi évoqué le travail de proximité réalisé par les réseaux d'associations de migrants spontanés et/ou plus structurés comme les bureaux locaux des Conseils Nationaux et/ou les centres culturels établis dans les principaux pays de destination.
- ❖ Afin de garantir une efficacité et une capacité maximales des institutions nationales en ce qui concerne les questions ayant trait aux communautés émigrées, certains pays ont mis sur pied des structures spécialisées, alors que d'autres ont décidé de créer un département au sein de leur ministère de Affaires étrangères. Dans ce contexte, les services consulaires deviennent les instruments des autres formes de soutien ou d'initiatives en faveur de la promotion des investissements ou de la mobilisation des communautés émigrées. Il arrive toutefois qu'ils restent les moteurs de ces activités, comme le stipulent les structures et les spécificités nationales.
- ❖ L'élaboration d'une politique/coopération passe impérativement par un dialogue et une concertation avec les communautés émigrées, ce dans le but d'identifier leurs besoins et leurs attentes et de mettre sur pied des systèmes sur mesure.
- ❖ La coopération décentralisée est un élément important pour soutenir la thématique migration et développement ainsi que pour permettre aux migrants et/ou aux associations de migrants de contribuer au développement local dans leurs pays d'origine. À ce titre, les délégués ont qualifié d'exemplaires le programme MIDA de l'OIM et la coopération triangulaire. Par ailleurs, la coopération décentralisée fait l'objet d'une reconnaissance accrue au niveau international, national et local et les actions en ce sens se multiplient. Toutefois, l'absence ou la mise en place des structures appropriées pour gérer ce type d'initiatives continuent à poser problème.

- ❖ Pour resserrer les liens avec les communautés émigrées et encourager leur mobilisation, il faut que les initiatives relatives aux migrations et/ou destinées aux communautés émigrées fassent l'objet d'une plus grande visibilité par le grand public. Les États Partenaires ont lancé un appel en ce sens.
- ❖ Il est nécessaire d'explorer plus avant le potentiel de la coopération institutionnelle nord-sud.

Session de travail III : Élaboration de stratégies nationales basées sur la connaissance des communautés émigrées – Comment les gouvernements peuvent-ils passer de la collecte de données à la mise sur pied d'une politique globale ?

Au cours des discussions, les principaux points soulevés par les délégués ont été, notamment :

- ❖ La nécessité de répertorier et de dresser le profil, en d'autres termes collecter des informations quantitatives et qualitatives sur les communautés émigrées, de manière continue pour que ces données puissent servir de base à l'élaboration et à la révision des politiques et des pratiques basées sur la connaissance. Ce travail doit aussi s'organiser en tenant compte du caractère pluridisciplinaire et évolutif des communautés émigrées.
- ❖ Les obstacles rencontrés par les pays d'origine dans leur processus de collecte de données. Plusieurs mécanismes offrent des solutions, notamment :
 - la coopération avec les pays de destination et leurs autorités municipales respectives ;
 - les enquêtes portant sur des régions d'origine/de destination spécifiques ;
 - la délivrance de carte d'identité aux migrants ;
 - l'enregistrement des migrants sur les listes des électeurs à l'étranger ;
 - la coopération avec les associations de migrants et/ou la société civile.
- ❖ L'importance de dresser un inventaire des besoins des pays d'origine afin de permettre une meilleure identification des secteurs dans lesquels la grande variété des ressources et des compétences des communautés émigrées pourrait contribuer au processus de développement du pays.
- ❖ L'utilité probable d'effectuer un travail d'analyse des besoins dans les pays de destination et d'origine pour élaborer les politiques, les instruments et les mécanismes adéquats, réconciliant parfaitement profil/capacités de la communauté émigrée et besoins en développement des pays d'origine.
- ❖ La nécessité de coordonner soigneusement d'un travail de collecte de données impliquant la participation de diverses parties prenantes (au niveau national, international, de la société civile, etc.). Les participants ont évoqué les limites du partage des données entre entités distinctes, et les risques de doublons et/ou le manque de fiabilité des informations mises en commun.

Session de travail IV : Élaboration d'activités de suivi. Quelles sont les prochaines étapes ?

Les participants ont mis l'accent sur les points suivants :

- ❖ Les participants ont démontré leur intérêt dans la poursuite et le développement de l'exercice d'inventaire en cours. Certains pays ont émis des requêtes spécifiques, et ont notamment demandé une assistance, un soutien pour l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités institutionnelles en vue d'intégrer la thématique des migrations dans leur stratégie

nationale de développement. Enfin, une aide dans le cadre du retour temporaire de migrants hautement qualifiés a aussi été demandée.

- ❖ Les délégués ont insisté sur le fait que la perspective d'une coopération sud-sud devrait être encouragée dans la poursuite du projet. Par ailleurs, les participants ont souligné l'importance d'élaborer des activités de suivi qui prennent en compte l'approche globale, tout en garantissant une action locale. Afin de renforcer l'ancrage régional, les représentants demandent que d'autres parties prenantes compétentes comme la Commission de l'Union Africaine et d'autres acteurs sous-régionaux (p. ex. la CEDEAO) soient invités à participer à la phase de suivi du projet. Enfin, dans le but de garantir la poursuite efficace des activités décidées dans le cadre du projet conjoint d'ICMPD et de l'OIM, les délégués insistent pour que la coopération nord-sud à caractère institutionnel soit plus présente dans les initiatives de suivi. Ceci permettrait également de s'assurer que pays d'origine, de transit et de destination partagent et tirent parti de leurs expériences.
- ❖ Les différents pays se sont dits désireux de garantir le partage des expériences entre pays du sud et prêts à accueillir des experts étrangers dans le but de partager et de tirer parti des pratiques intéressantes en vigueur dans d'autres pays d'origine.
- ❖ Les participants ont souligné l'importance de conserver la dynamique et les activités de suivi dans le cadre du Dialogue MTM. Sans oublier, toutefois, que le Dialogue doit déboucher sur des résultats tangibles et des actions concrètes.
- ❖ La contribution et les idées émises par les participants seront prises en compte et incluses dans la mesure du possible lors de l'élaboration finale des activités de suivi. ICMPD et l'OIM se réuniront prochainement pour discuter de l'éventuelle mise en œuvre de projets-relais.
- ❖ Les pays donateurs qui soutiennent l'effort conjoint d'ICMPD et de l'OIM ont quant à eux souligné l'importance de prendre en compte les éléments suivants lors de l'élaboration des activités de suivi :
 - Intégrer les demandes et besoins des pays d'origine ;
 - Insister sur l'échange d'expériences sud-sud entre les différents pays ;
 - Veiller à ce que les efforts se traduisent en actions concrètes, afin de garantir la durabilité des résultats engrangés par le projet.

Session de travail IV : Garantir une diffusion et une utilisation efficaces – Exemple : développement du volet Migration & Développement du projet de « carte interactive des migrations » (i-Map) et intégration des résultats dans le projet conjoint d'ICMPD et de l'OIM – Comment veiller à ce que le volet Migration & Développement de l'i-Map devienne un outil utile pour les États Partenaires.

Voici les principaux points relevés lors de la discussion plénière :

- ❖ Les participants ont montré leur intérêt pour le développement du volet Migration & Développement de l'i-Map, comme instrument de diffusion efficace des résultats de l'inventaire et souligné, ainsi, les possibilités que la carte offre en termes d'outil global. Ils ont suggéré de

présenter les résultats et la méthodologie de l'inventaire dans le cadre de processus régionaux de concertation et de forums mondiaux (p. ex. le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)).

- ❖ Les délégués ont aussi proposé d'organiser des rencontres avec les ambassades des pays figurant dans l'inventaire, afin de les informer des résultats. Des réunions avec les associations/réseaux de migrants sont également perçues comme un moyen d'informer les communautés émigrées des mesures qui existent dans leurs pays d'origine respectifs et de recueillir leur avis sur les éléments importants à prendre en considération lors du processus d'élaboration des propositions de suivi du projet.
- ❖ Des propositions ont été émises en faveur d'une plus grande accessibilité du public au volet Migration & Développement de l'i-Map, par la création d'un lien vers l'i-Map sur les sites de diverses institutions (p. ex. le Migration Policy Institute, l'Université du Sussex, l'Université d'Oxford, le réseau CARIM ou la Maastricht Graduate School of Governance).
- ❖ En ce qui concerne le développement futur de l'i-Map et des ses trois volets (Flux Migratoires Mixtes, Migration & Développement et Migration Légale), les délégués ont demandé de veiller à ce que les processus régionaux liés à la thématique des migrations soient reflétés dans les profils au niveau de chaque volet. Les participants estiment que plusieurs initiatives ayant la même orientation devraient aussi être dûment intégrées.

* * *

Lors de la session de clôture, l'équipe du projet conjoint ICMPD-OIM a exprimé sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard des pays présents pour leur participation active et leur contribution précieuse à la réussite de la mise en œuvre du projet. Les États Partenaires ont également été remerciés pour leur excellente collaboration lors des missions de collecte de données, ainsi que pour les réponses utiles et claires qu'ils ont fournies au questionnaire ICMPD-OIM.

Les représentants ont ensuite exprimé leur gratitude et leur reconnaissance envers l'Éthiopie, pays hôte de la réunion, pour son accueil chaleureux. Ils ont aussi remercié le ministère éthiopien des Affaires étrangères, l'équipe de projet conjoint ICMPD-OIM et les présidents de session pour la parfaite organisation de l'événement et pour le caractère ouvert et la richesse des débats.

Enfin, l'OIM, ICMPD et le ministère éthiopien des Affaires étrangères, respectivement organisateurs et hôte de la conférence, ont officiellement clos les débats, non sans rappeler l'importance de la coopération sud-sud et nord-sud entre les États et les acteurs internationaux actifs dans la thématique des migrations, afin de partager les expériences positives réalisées dans le domaine des relations avec les communautés émigrées et d'en tirer parti pour l'avenir.

L'expérience algérienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	8
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	8
1.6 Spécificité nationale.....	9
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	10
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	10
2.1.1 Législation nationale.....	10
2.1.2 Législation internationale	12
2.1.3 Accords bilatéraux	12
2.1.4 Accords bilatéraux en matière d'investissement	13
2.2 Parties prenantes	14
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	14
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	16
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	17
2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.....	17
2.3 Pratiques institutionnelles.....	18
2.3.1 Institutions nationales.....	18
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	19

CHAPITRE 1

Contexte

1.1 Histoire de l'émigration

L'émigration algérienne moderne est principalement faite de déplacements migratoires vers la France¹. Globalement, elle se divise en six grandes phases² :

- 1905-1914 **Première vague d'émigration** : composée de migrants algériens cherchant un emploi dans les ports, les mines et le secteur de l'artisanat français. Toutefois, ce mouvement n'atteint un seuil véritablement important qu'en 1912, avec environ 4 000 à 5 000 émigrés. L'année suivante, les flux originaires d'Algérie connaissent une nouvelle augmentation suite à l'abolition du permis de sortie obligatoire pour les ressortissants algériens. En 1914, la France compte 13 000 Algériens³.
- 1914-1919 **Deuxième vague d'émigration** : pendant la Première Guerre mondiale, la France recrute un grand nombre d'Algériens, 175 000 deviendront soldats tandis que 80 000 autres seront employés dans les secteurs de l'armement, du transport et des mines, alors en manque de main d'œuvre. Ainsi, l'émigration algérienne s'intensifie.⁴
- 1920-1945 **Troisième vague d'émigration** : l'émigration algérienne se poursuit avec un nouvel appel de la France. Cette fois, il s'agit de pourvoir à une demande de main d'œuvre dans les anciennes colonies françaises.⁵
- 1946-1954 **Quatrième vague d'émigration** : avec la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'émigration algérienne vers la France reprend. De nombreux migrants algériens participent alors à la reconstruction de l'Europe de l'après-guerre, notamment dans les secteurs de la métallurgie, des mines et de la construction ainsi qu'aux travaux d'infrastructure.⁶

¹ de Haas, Hein, 2007, [North-African Migration Systems: evolution, transformations and development linkages](#) [Les systèmes migratoires en Afrique du Nord : évolution, transformations et lien avec le développement] - International Migration Institute (IMI) Working Paper 6, University of Oxford

² Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères. Autres références : Musette, Mohamed Saïb, 2007, [Migrant de retour en Algérie. Une nouvelle stratégie en perspective?](#); et Collyer, Michel, 2003, [Explaining Change in Established Migration Systems: The Movement of Algerians to France and the UK](#) [Expliquer l'évolution des systèmes migratoires établis : l'émigration algérienne vers la France et le Royaume-Uni], Sussex Migration Working Paper Nr. 16; Lucassen, Leo, 2005, [The Immigrant Threat. The integration of old and new migrants in Western Europe since 1850](#) [La menace de l'immigrant. Intégration des anciens et nouveaux migrants en Europe occidentale depuis 1850, Chicago: University of Illinois Press

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Contexte

- 1954-1962 **Cinquième vague d'émigration** : les Accords d'Évian, qui mettent fin à la guerre d'Algérie en 1962, instaurent la libre circulation des personnes entre l'Algérie et la France, favorisant ainsi les déplacements migratoires entre les deux pays.⁷
- De 1962 à nos jours **Sixième vague d'émigration** : à la suite de l'indépendance de 1962, la France et l'Algérie signent des accords portant sur la migration de main d'œuvre⁸, qui prévoient un quota d'émigration annuel de 35 000 personnes. Ce chiffre est revu à la baisse (25 000) au début des années 1970⁹. En 1973, l'Algérie suspend officiellement sa politique d'émigration vers l'Europe¹⁰, supposant que les revenus croissants du pétrole lui permettraient d'offrir du travail à sa population. Dans le même temps, l'Algérie s'emploie à encourager le retour de ses ressortissants établis à l'étranger. Toutefois, les mesures prises en ce sens n'obtiennent pas le succès escompté, notamment en raison du manque de perspectives pour la réintégration professionnelle des rapatriés. La réunification familiale qui caractérise cette époque conduit à une baisse de l'émigration masculine temporaire et à une augmentation simultanée de l'émigration féminine permanente. En 1980, près de 40% des émigrés algériens sont des femmes¹¹.

À la suite des troubles internes que connaît le pays dans les années 1990, l'émigration algérienne se diversifie. Ainsi, depuis les années 1980, de nombreux Algériens fuient le pays en quête d'asile politique. Entre 1990 et 2005, le nombre de demandeurs d'asile de nationalité algérienne en Europe dépasse les 100 000. Bien que les pays de destination se soient multipliés depuis les années 1990, notamment en Amérique du Nord et dans le Golfe, la France reste la destination principale des émigrants algériens¹². Par ailleurs, au même moment, l'Algérie devient une région de transit, d'accueil et de départs de flux migratoires mixtes composés notamment de migrants d'Afrique Sub-saharienne¹³. L'Algérie devient le pays de destination de nombreux migrants d'origine sub-saharienne au faible niveau de qualification ; les migrants plus qualifiés, eux, ne faisant généralement que transiter¹⁴.

Les facteurs d'influence de l'émigration algérienne sont aussi bien internes qu'externes. Alors que des années 1940 aux années 1970, ils étaient principalement professionnels, économiques et sociaux, les facteurs politiques gagnent en importance depuis le milieu des années 1980.

⁷ Ibid.

⁸ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

⁹ De Haas, Hein, 2007, *North-African Migration Systems: evolution, transformations and development linkages* [Les systèmes migratoires en Afrique du Nord : évolution, transformations et lien avec le développement], International Migration Institute (IMI) Working Paper Nr. 6, University of Oxford

¹⁰ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

¹¹ Musette, Mohamed Saib, 2007, *Migrant de retour en Algérie. Une nouvelle stratégie en perspective?*

¹² Collyer, Michel, 2003, *Explaining Change in Established Migration Systems: The Movement of Algerians to France and the UK* [Expliquer l'évolution des systèmes migratoires établis : l'émigration algérienne vers la France et le Royaume-Uni], Sussex Migration Working Paper Nr. 16

¹³ *Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour l'Algérie 2007-2010*

¹⁴ Rapport de l'OIM État de la migration dans le monde 2008

Tableau 1.1 – Algérie : facteurs d'influence de l'émigration algérienne

Facteurs internes	
Facteurs politiques	Conflits armés
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques*
Facteurs professionnels	Taux de chômage élevé**
Facteurs écologiques	Sécheresses
	Désertification
	Pénuries d'eau***
Facteurs sociaux	Conditions de travail difficiles dans le secteur informel****
	Périodes au degré limité de sécurité de l'être humain
Facteurs externes	
Facteurs politiques	Degré élevé de sécurité de l'être humain
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi intéressantes
Facteurs sociaux	Meilleure sécurité sociale
	Regroupement familial
	Migration de mariage

*Selon les estimations pour la période 2000 à 2007, 23,6% de la population algérienne vivait avec moins de 2 USD par jour. En 2007, l'Algérie occupait la 104^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD (Source : [Rapport sur le développement humain 2009](#)).

** Ces dernières années, le taux de chômage de la main-d'œuvre algérienne est en baisse. En 2007, il atteignait cependant 17% de la population active, dont 60 à 70 % sont des jeunes primo-demandeurs d'emploi (350 000 sortants de structures de formation). (Source : Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour l'Algérie 2007-2010)

*** La population algérienne est confrontée à des pénuries d'eau récurrentes, en particulier dans les villes principales, mais aussi dans les zones rurales de l'arrière-pays saharien. (Source : Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour l'Algérie 2007-2010)

**** Plus de 5 millions d'Algériens travaillent dans le secteur informel, où ils connaissent des conditions de travail difficiles. (Source : Ghafouri, Nabila; Khaoua, Nadji, 2007, [Informal Migration In and Out of Algeria: Some aspects of the current rise of the international migration waves to the North](#) [Émigration et immigration informelles en Algérie : présentation de certains aspects de l'actuelle intensification des vagues de migration internationale vers le Nord], Panel 1 : State of the Art in Migration Studies : Comparative Perspectives, International Institute of Social Studies of Erasmus University Rotterdam)

N.B. : liste non exhaustive.

Sources : [Document de stratégie pays de la Commission européenne pour l'Algérie 2007-2010](#) ; de Haas, Hein, 2007, [North-African Migration Systems: evolution, transformations and development linkages](#) [Les systèmes migratoires en Afrique du Nord : évolution, transformations et lien avec le développement] - International Migration Institute (IMI) Working Paper 6, University of Oxford

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Algérie : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées

Agence	Ministère	Champ d'action
	Ministère des Affaires étrangères (FR)	Principale responsabilité : Gérer les affaires consulaires et protéger les Algériens résidant à l'étranger, etc.

Contexte

	Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger	Principale responsabilité: faciliter le retour des compétences des émigrés par le biais d'un échange d'expertise entre les Algériens de l'étranger et leur pays d'origine.
Conseil consultatif de la communauté nationale à l'étranger (CCNE)	(relève directement du Président)	Principales responsabilités: agir en tant que forum dans le but : 1) de consolider les liens entre les Algériens vivant à l'étranger et leur pays d'origine ; 2) d'améliorer les services publics offerts aux communautés algériennes émigrées ; 3) de promouvoir l'intégration des ressources des émigrés dans la stratégie nationale de développement ; etc.
Conseil National Économique et Social (CNES) (FR)*		Principale responsabilité: émettre des avis sur la politique algérienne en matière d'émigration et d'immigration, etc.
<u>Agence nationale pour le Développement et de l'Investissement (ANDI)*</u>	<u>Ministère de l'Industrie et de la promotion des Investissements</u>	Principales responsabilités: 1) Promouvoir l'environnement d'investissement général en Algérie et contribuer au développement du secteur industriel. 2) Conseiller et assister les investisseurs dans la mise en œuvre de leurs projets en collaboration avec d'autres services de l'État.
<u>Conseil National des Investissements (CNI)*</u>	<u>Ministère de l'Industrie et de la promotion des Investissements</u> (FR) (présidé par le Premier ministre)	Principale responsabilité: coordonner ses activités en matière d'investissement avec l'ANDI.
*dénomination exacte employée par le ministère algérien des Affaires étrangères dans ses réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM		

1.3 Pays de destination

D'après les estimations de la Banque mondiale (FR), 1 783 476 Algériens résidaient à l'étranger en 2005, soit près de **5,5% de la population totale du pays**¹⁵. La **majorité des émigrés algériens vivent dans un pays européen** (tableau 1.3), France en tête.

Tableau 1.3 – Algérie : répartition des communautés algériennes émigrées par région de destination en 2008

Région de destination	Population émigrée (%)
Europe	81,60%
Afrique	9,50%

¹⁵ Banque mondiale - Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds

Asie	6,80%
Amérique du Nord	1,80%
Océanie	0,10%
Source : Rapport mondial sur le développement humain 2009	

D'après la publication North-African Migration Systems: evolution, transformations and development linkages [Les systèmes migratoires en Afrique du Nord : évolution, transformations et lien avec le développement] (EN), environ 80% (1 101 253) des émigrés algériens vivaient en France en 2003. D'autres destinations européennes importantes, quoique plus récentes, sont l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas et les pays scandinaves (tableau 1.4).

Tableau 1.4 – Algérie : répartition des communautés algériennes émigrées par pays de destination en 2003	
Pays de destination	Population émigrée
France	1 101 253
Pays arabes	76 795
Espagne	45 791
Canada	30 000
Belgique	19 095
États-Unis d'Amérique	18 000
Allemagne	17 641
Royaume-Uni	14 152
Italie	13 000
Scandinavie	10 000
Pays-Bas	7341
Total	1 377 433
Source : Labdelaoui, Hocine, 2005, Migration et Développement en Algérie, Genève : Organisation internationale du travail, cité dans : de Haas, Hein, 2007, <u>North-African Migration Systems: evolution, transformations and development linkages</u> [Les systèmes migratoires en Afrique du Nord : évolution, transformations et lien avec le développement] - International Migration Institute (IMI) Working Paper 6, University of Oxford	

L'émigration vers les autres pays du Maghreb est plutôt limitée et ce, en dépit de la libre circulation dont jouissent les travailleurs de la région (effective depuis la création de l'Union du Maghreb Arabe (FR) en 1989). D'après le registre de l'ambassade algérienne, environ 15 000 Algériens vivent au Maroc et 20 000 en Tunisie¹⁶.

Bien que l'émigration algérienne concerne principalement les hommes depuis les années 1970, les femmes et les descendants occupent une place de plus en plus importante au sein des communautés émigrées. Cette hausse est principalement due aux regroupements familiaux et à la migration de mariage. Ainsi, en 2005, les femmes représentaient 46,3% de la population algérienne née en France¹⁷.

¹⁶ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

¹⁷ Rapport de l'OIM État de la migration dans le monde 2008

Contexte

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les communautés émigrées algériennes se composent à la fois de migrants hautement qualifiés et de migrants peu qualifiés. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que jusqu'en 1990 le niveau de qualification des émigrants algériens était relativement peu élevé, tandis que par la suite les migrants hautement qualifiés sont devenus de plus en plus nombreux. Cette nouvelle tendance a mis l'Algérie face aux effets de la fuite des cerveaux, surtout dans le secteur médical¹⁸.

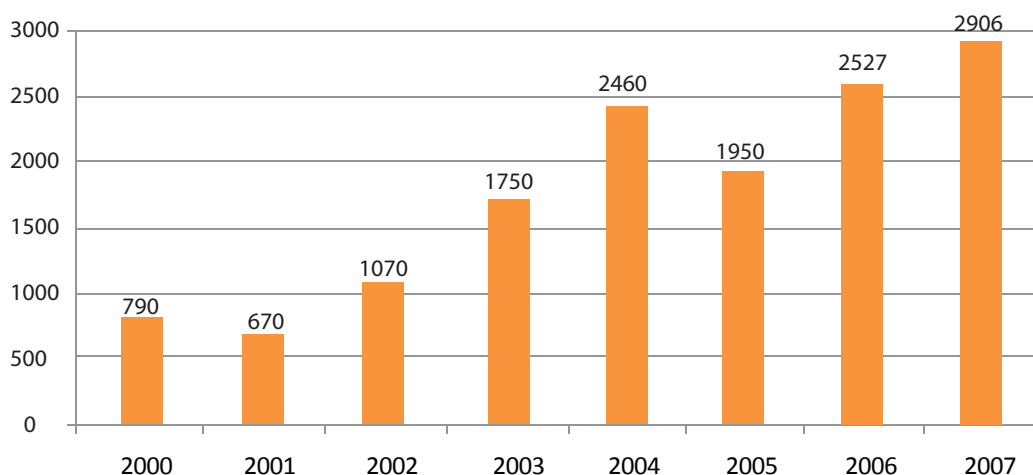
Les Algériens d'Europe sont des travailleurs peu ou hautement qualifiés. Ceux d'Amérique du Nord ont généralement un niveau d'instruction plus élevé. Un tiers des émigrés algériens travaillant au Canada, et environ la moitié des émigrés employés aux États-Unis, exercent une profession intellectuelle ou scientifique¹⁹. L'émigration algérienne dans les pays du Golfe connaît elle aussi une augmentation du niveau de qualification depuis les années 1990²⁰. Les émigrés algériens vivant dans les pays du Maghreb auraient, eux, un niveau d'instruction intermédiaire ou inférieur²¹.

En règle générale, les émigrants algériens sont originaires du nord du pays, notamment de Kabylie et d'Oranie occidentale. Les régions du sud sont peu concernées par le phénomène²².

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

D'après le Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale (FR), les **transferts officiels de fonds** en provenance des émigrés algériens vivant à l'étranger se sont élevés à **2,9 milliards de dollars USD** en 2007 (Graphique 1.1.).

Graphique 1.1 - Algérie: Flux d'envois de fonds provenant de pays de destination 2000-2007



Source: Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale

¹⁸ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

¹⁹ Labelaoui, Hocine, 2009, La dimension sociopolitique de la question «Migration et développement» en Algérie, CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2009/24

²⁰ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

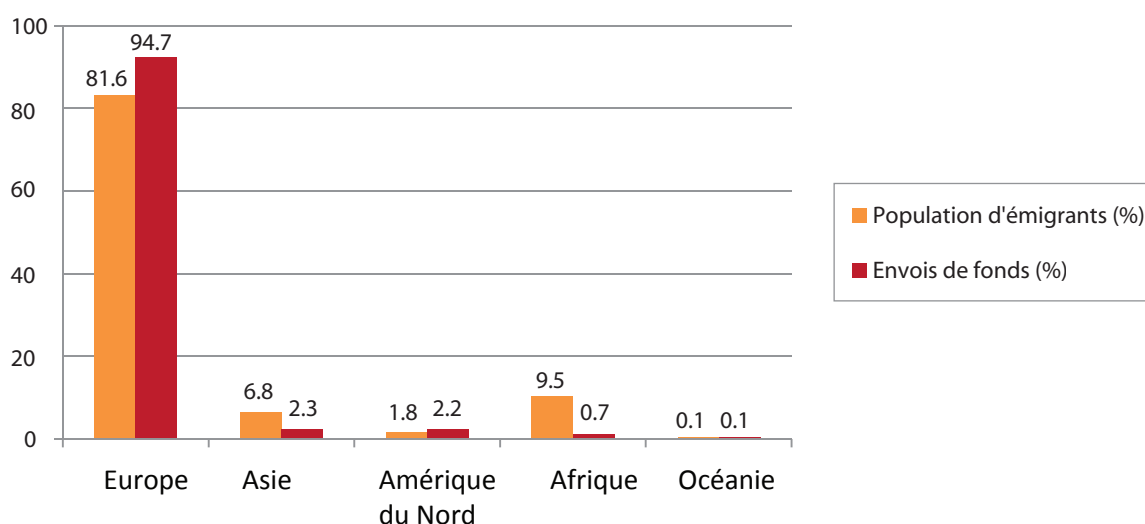
²¹ Rapport de l'OIM État de la migration dans le monde 2008

²² Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

La majeure partie des envois de fonds à destination de l'Algérie proviennent d'Europe (94,7%), où vit la plus grande population algérienne émigrée (81,6%)²³. Parallèlement, seuls 0,7% proviennent de pays africains, où sont établis près de 10% des émigrés algériens (graphique 1.2)²⁴.

Près de 95% des organismes de paiement sont des bureaux de poste²⁵. Un autre mode de transfert prédominant est le « suitcase trading ». Au début des années 1990, les autorités algériennes ont estimé que ce commerce représentait de 15 à 20% du volume global des importations²⁶.

Graphique 1.2 - Algérie: Estimation des flux d'envois de fonds provenant de pays de destination (%) par rapport à la population d'émigrants



Source: PNUD Rapport sur le développement humain

1.6 Spécificité nationale

Aucune information n'a pu être obtenue.

²³ [Rapport mondial sur le développement humain 2009](#)

²⁴ Ibid.

²⁵ Fonds international de développement agricole, 2009, [Travailleurs migrants et transferts de fonds vers l'Afrique : Marchés, environnement porteur et perspectives des transferts de fonds](#) [Envoyer de l'argent en Afrique. Marchés d'envois de fonds, environnement favorable et perspectives]

²⁶ Khachani, Mohamed, 2002, [Links between migration and development](#) [Liens entre migration et développement]. Document préparé pour la Conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale dans le cadre du Dialogue 5+5, Tunis, 16-17 octobre 2002).

CHAPITRE 2

Conclusions de l'inventaire

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

La Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire de 1989 (FR), amendée par la révision constitutionnelle de 1996, constitue l'un des principaux documents légaux de l'Algérie se rapportant aux migrations et à la communauté émigrée algérienne. Le texte précise les dispositions relatives au droit d'entrée sur et de sortie du territoire algérien, et fait de l'État le garant de la protection des citoyens algériens résidant à l'étranger.

L'**article 24** précise la responsabilité de l'État en ces termes :

« *L'État est responsable de la sécurité des personnes et des biens. Il assure la protection de tout citoyen à l'étranger* ».

Par ailleurs, le Programme d'Action du Gouvernement en direction de la Communauté Nationale à l'Étranger (FR), pour la période 2002-2004, établit un cadre pour les initiatives à l'égard de la communauté émigrée algérienne. Les domaines couverts par ce programme sont, entre autres²⁷ :

- *La protection des communautés émigrées* : ce domaine se réfère principalement aux conventions consulaires passées entre l'Algérie et les pays de destination des migrants algériens. Il fait également référence à des conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, à la liberté d'exercice de la spécificité culturelle et religieuse, etc.
- *L'organisation de la Communauté nationale à l'étranger* : pour aider les Algériens à l'étranger à s'organiser sur le plan social et culturel, le gouvernement algérien vise, entre autres, à encourager le mouvement associatif, par exemple en développant l'école algérienne en France et en organisant des programmes d'échange pendant l'été destinés aux enfants d'Algériens résidant à l'étranger.
- *La participation de la Communauté nationale à l'étranger au développement national* : l'une des priorités du gouvernement algérien dans ce domaine consiste à mobiliser les ressources humaines compétentes des citoyens algériens résidant à l'étranger.

Le Plan d'Action du Gouvernement pour la mise en œuvre du Programme du Président de la République (FR) pour la période 2009-2014, vise à apporter un soutien à la communauté émigrée algérienne et reconnaît le potentiel qu'elle représente pour le développement du pays. Le Plan d'action se veut une réponse au besoin de réviser la politique algérienne en matière de migration, rendu de plus en plus pressant par les changements démographiques et structurels qu'a connus la communauté émigrée algérienne. Il comporte cinq domaines d'action²⁸ :

²⁷ Programme d'action du Gouvernement algérien en direction de la Communauté Nationale à l'Étranger

²⁸ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

Conclusions de l'inventaire

- *Le premier domaine d'action* concerne l'amélioration des connaissances sur la communauté émigrée et le renforcement des services consulaires disponibles à l'étranger.
- *Le deuxième domaine d'action* relève de l'information et de la communication.
- *Le troisième domaine d'action* est consacré à la protection de la communauté algérienne résidant à l'étranger.
- *Le quatrième domaine d'action* a trait aux actions socio-économiques, entre autres en matière d'amélioration de l'accueil, de contribution de la communauté émigrée au développement national ainsi qu'aux actions humanitaires.
- *Le cinquième domaine d'action* est dédié à l'organisation d'activités éducatives, culturelles et sportives.

2.1.1.1 Double nationalité

L'ordonnance N°05-01 du 27 février 2005 (FR), modifiant et complétant l'ordonnance N°70-86 du 15 décembre 1970 (FR), instaure le Code de la nationalité algérienne. Cette loi définit la notion de « citoyen algérien » ainsi que les procédures pour les non-Algériens qui souhaiteraient se faire naturaliser. Le Code de la nationalité algérienne confère aux Algériens résidant à l'étranger le droit à la double nationalité et le droit de conserver leur nationalité algérienne lors de l'acquisition volontaire d'une autre nationalité. Toutefois, le Code prévoit également des circonstances en présence desquelles les Algériens qui acquièrent une autre nationalité, peuvent perdre leur nationalité algérienne.

L'**article 18** précise ces circonstances en ces termes :

« Perd la nationalité algérienne : »

1. « *Tout Algérien qui a acquis volontairement à l'étranger une nationalité étrangère et qui est autorisé par décret à renoncer à la nationalité algérienne ;*
2. *L'Algérien, même mineur, qui ayant une nationalité étrangère d'origine, est autorisé par décret à renoncer à la nationalité algérienne ;*
3. *La femme algérienne, qui épousant un étranger, acquiert effectivement du fait de son mariage la nationalité de son mari et a été autorisée par décret à renoncer à la nationalité algérienne, [...]»*

Les Algériens résidant à l'étranger qui disposent de la double nationalité jouissent du droit de vote. Ce droit est défini dans le Code électoral algérien de 2007 (FR).

L'**article 11** du code électoral décrit le droit de vote des Algériens de l'étranger comme suit :

« [...] *les citoyens algériens établis à l'étranger et immatriculés auprès des représentations diplomatiques et consulaires peuvent demander leur inscription sur la liste électorale [...], en ce qui concerne les élections présidentielles, les consultations référendaires et les élections législatives* ».

Conclusions de l'inventaire

2.1.1.2 Incitations financières

L'ordonnance N°01-03 du 20 août 2001 (FR), amendée par l'ordonnance N°06-08 du 15 juillet 2006 (FR), instaure le Code algérien des investissements. Celui-ci prévoit la non-discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers, qu'ils soient résidents ou encore personnes physiques ou morales²⁹.

En outre, l'Algérie a ratifié plusieurs accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux qui garantissent explicitement aux étrangers le droit d'investir en Algérie librement, et prévoient aussi des dispositions en matière de double imposition³⁰.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays qui dispose d'une importante communauté émigrée, l'Algérie a, notamment, ratifié la convention internationale suivante relative aux migrations et aux migrants à l'étranger :

- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 (FR) (ratifiée par l'Algérie le 21 avril 2005³¹)

Accord d'association entre l'Union européenne et l'Algérie

L'Accord d'association entre l'Union européenne (UE) et l'Algérie (EN) entré en vigueur en septembre 2005 prévoit le renforcement de la coopération entre les deux parties dans le domaine des migrations. C'est dans ce cadre qu'un groupe de travail « Justice et Affaires intérieures » a été mis en place sous l'appellation formelle de « sous-comité d'association ». À l'heure actuelle, le groupe travaille à l'identification des priorités de chacune des parties³².

2.1.3 Accords bilatéraux

Soucieuse de fournir un cadre juridique aux citoyens algériens de l'étranger, l'Algérie a conclu divers accords bilatéraux en matière de migration de main d'œuvre et de sécurité sociale avec de nombreux pays, notamment³³ :

Accords en matière de migration de main-d'œuvre	Accords en matière de sécurité sociale
<ul style="list-style-type: none">■ Belgique■ France■ Libye■ Maroc■ Tunisie	<ul style="list-style-type: none">■ Belgique■ France

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 21 mars 2010

³² Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

³³ Kerdoun, Azzouz, 2005, Présentation générale des principales dispositions juridiques algériennes concernant la question de la migration des personnes. Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes. Institut universitaire européen ; Kerdoun, Azzouz, 2008, La protection juridique de la migration en Algérie. CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2008/04. Projet de coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes.

Conclusions de l'inventaire

2.1.4 Accords bilatéraux en matière d'investissement

Soucieuse de fournir un cadre juridique pour l'investissement en Algérie, le gouvernement algérien a conclu des accords bilatéraux en matière d'investissement avec les pays suivants³⁴ :

▪ Argentine	▪ Indonésie	▪ Portugal
▪ Autriche	▪ Iran	▪ Qatar
▪ Bahreïn	▪ Italie	▪ Roumanie
▪ Bulgarie	▪ Jordanie	▪ Afrique du Sud
▪ Chine	▪ Corée du Sud	▪ Espagne
▪ République tchèque	▪ Koweït	▪ Soudan
▪ Danemark	▪ Libye	▪ Suède
▪ Égypte	▪ Malaisie	▪ Suisse
▪ Éthiopie	▪ Mali	▪ Syrie
▪ Finlande	▪ Mozambique	▪ Tunisie
▪ France	▪ Niger	▪ Émirats Arabes Unis
▪ Allemagne	▪ Nigeria	▪ Yémen
▪ Grèce	▪ Oman	

³⁴ <http://www.andi.dz/en/?fc=accords>, page consultée le 9 mars 2010

Conclusions de l'inventaire

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger

La mission du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté nationale à l'étranger à l'égard des communautés émigrées consiste, notamment, à³⁵ :

- Promouvoir le retour des compétences des migrants algériens en leur permettant d'échanger leurs expériences avec leur pays d'origine.

Nous n'avons pas pu obtenir d'informations complémentaires sur le ministère, ses objectifs, etc.

Tableau 2.1 – Algérie : ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger

Canaux d'information et de mobilisation du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
Aucune information n'a pu être obtenue.	Création d'une Université d'été, à laquelle ont participé plus de 400 universitaires et chercheurs algériens établis à l'étranger.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	
1) Centres culturels algériens dans les pays de destination	
*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles	
N.B. : liste non exhaustive	
Source : réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères	

Ministère des Affaires étrangères

Le rôle du ministère algérien des Affaires étrangères (FR) par rapport à la communauté émigrée algérienne, est celui de « protéger les droits et les intérêts des Algériens de l'étranger, notamment en matière civique, administrative et commerciale »³⁶. Il est également chargé d'effectuer un suivi des compétences algériennes à l'étranger et d'encourager la mobilisation du potentiel que représentent les émigrants dans la mise en œuvre de projets économiques, sociaux et culturels³⁷.

En outre, par le biais de ses 85 ambassades, 14 Consulats Généraux et 24 Consulats, le ministère des Affaires étrangères entretient les liens entre l'Algérie et ses communautés émigrées et offre un certain nombre de services aux Algériens de l'étranger, notamment³⁸ :

³⁵ http://www.lakoom-info.com/interview/interview_id015.php, page consultée le 17 mars 2010

³⁶ http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?story=04/05/22/0335658, page consultée le 19 mars 2010

³⁷ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

³⁸ Ibid.; et http://193.194.78.233/ma_fr/stories.php?topic=05/01/13/6369613, page consultée le 19 mars 2010

Conclusions de l'inventaire

- l'inscription au registre consulaire ;
- la transcription d'actes civils (à savoir, naissance, décès, mariage, divorce) ;
- le renouvellement de passeports ;
- la délivrance de la Carte Nationale d'Identité (C.N.I.A.) ;
- l'authentification de documents officiels ;
- la délivrance du Certificat de Changement de Résidence (C.C.R) pour les Algériens qui décideraient de rentrer au pays de manière définitive.

Tableau 2.2 – Algérie : ministère des Affaires étrangères

Canaux d'information et de mobilisation du ministère des Affaires étrangères	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site internet du ministère des Affaires étrangères : www.mae.dz (FR). 2) Ambassades et consulats d'Algérie à l'étranger, etc.	Organisation d'événements culturels à travers les ambassades et les consulats.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres actions en rapport avec les communautés émigrées
1) Centres culturels algériens dans les pays de destination	Informers les investisseurs potentiels des possibilités d'investissement et des incitations financières qui existent en Algérie.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.mae.dz ; Ambassade d'Algérie en France : et Ambassade d'Algérie en Autriche ; et réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères.	

Le Conseil National Économique et Social (CNES)

Le Conseil National Économique et Social (CNES) émet des avis sur la politique algérienne en matière d'émigration et d'immigration³⁹.

Aucune information complémentaire n'a pu être obtenue au sujet du Conseil, de ses objectifs, de sa structure, de ses canaux de mobilisation ou de ses initiatives en faveur des communautés émigrées, etc.

Conseil Consultatif de la communauté nationale à l'étranger (en cours d'établissement)

Le Conseil Consultatif de la communauté nationale à l'étranger (CCNE) est une institution novatrice instaurée par le décret présidentiel N°09-297 de 2009 (FR). Le décret le place sous la tutelle directe du Président de la république, et lui confère la mission d'étudier et d'émettre des recommandations sur toutes les questions se rapportant à la communauté algérienne de l'étranger⁴⁰. Parmi ses prérogatives figurent également une participation dans l'élaboration d'une politique nationale de migration, ainsi que la défense des intérêts de la communauté émigrée algérienne⁴¹.

³⁹ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires étrangères

⁴⁰ Décret présidentiel n°09-297

⁴¹ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires étrangères

Conclusions de l'inventaire

Pour s'acquitter de ses missions, le CNEE aura les objectifs suivants⁴² :

- Diffuser les valeurs nationales et les idéaux de la Révolution de Novembre 1954 au sein de la communauté algérienne vivant à l'étranger.
- Faire rayonner les valeurs culturelles, notamment à travers l'enseignement et l'apprentissage de la langue nationale.
- Renforcer la conscience nationale, l'esprit civique et le sens de la solidarité nationale.
- Promouvoir le développement de la société civile, notamment les associations activant en direction de la communauté nationale à l'étranger.
- Développer les liens au sein de la communauté nationale à l'étranger.
- Élaborer une politique efficace afin de promouvoir les investissements des Algériens de l'extérieur.
- Participer à des actions contribuant au développement économique et social du pays.
- Consolider les droits et les devoirs des Algériens de l'étranger.
- Élaborer des mesures et des mécanismes en vue d'exploiter le savoir-faire de la communauté algérienne émigrée.
- Promouvoir les échanges culturels et touristiques organisés, notamment au profit des familles, des jeunes et des enfants vivant à l'étranger.
- Mettre en place et développer une banque de données sur la communauté algérienne à l'étranger.
- Réaliser des travaux d'études se rapportant à la communauté nationale à l'étranger.
- Organiser des séminaires, des conférences, des colloques et des rencontres en rapport avec les responsabilités susmentionnées.

Le Conseil Consultatif sera composé de 94 membres, répartis de la manière suivante⁴³ :

- 56 membres représentant la communauté algérienne de l'étranger ;
- 33 membres désignés représentant les autorités nationales (FR) ;
- 5 personnalités (désignées par le Président algérien) connues pour leur compétence et/ou leur engagement auprès de la communauté algérienne émigrée.

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

La Direction des affaires juridiques et consulaires auprès du ministère algérien des Affaires étrangères est l'organe en charge de la coordination interinstitutionnelle en matière de migrations et de développement⁴⁴.

Par ailleurs, la coordination interinstitutionnelle, le partage des données et la consultation entre institutions gouvernementales s'effectue dans d'autres cadres divers, notamment des commissions et des groupes de travail interinstitutionnels, dans lesquels participent ou sont représentées les institutions nationales suivantes ⁴⁵:

⁴² Ibid.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Evrard, Nicolas. Study on the linkage between migration and development operations for programming and project development. Background Country Report for the European Commission DG AidCO. Mission Report Algeria. A.R.S Progetti Consortium [Étude portant sur le lien entre migration et opérations de développement à des fins de planification et d'élaboration d'un projet. Rapport national préparé pour la DG AidCO de la Commission européenne. Rapport de mission pour l'Algérie. A.R.S Progetti Consortium].

⁴⁵ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

Conclusions de l'inventaire

- le ministère des Affaires étrangères,
- le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger,
- le Conseil Consultatif de la communauté nationale à l'étranger (en cours d'instauration),
- la communauté nationale à l'étranger, représentée au niveau parlementaire par 8 députés.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations en Algérie sont, notamment :

- le PNUD en Algérie (FR) ;
- le Bureau de l'OIT pour l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc et la Tunisie (FR), situé à Alger.

Les autres acteurs internationaux présents en Algérie sont :

- la Délégation de l'Union européenne en Algérie (FR). Son action se fait à travers des cadres stratégiques comme le Document de stratégie pays (DSP) 2007-2013 et le programme indicatif national (PIN) 2007-2010 (FR) de l'Union européenne (UE) pour l'Algérie, qui établit un mécanisme de coopération entre l'UE et l'Algérie. Les domaines d'action prioritaires du PIN pour la période 2007-2010 sont :
 - 1) la réforme de la justice ;
 - 2) la croissance économique et l'emploi ;
 - 3) le renforcement des services publics de base.

La migration est abordée dans les *deux derniers* axes thématiques, respectivement la croissance économique et l'emploi et le renforcement des services publics de base, comme une question transversale. Au volet « croissance économique et emploi », la modernisation de l'Agence Nationale pour l'Emploi, avec pour objectif de parvenir à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, est perçue comme un élément clé dans la lutte contre le travail informel et non protégé, de même que contre les flux migratoires irréguliers. Dans le troisième domaine d'action prioritaire, c.-à-d. l'amélioration des services publics de base, le relèvement du niveau d'études, notamment chez les jeunes, est considéré comme un impératif pour améliorer l'employabilité de la jeune génération, réduire le taux chômage parmi les primo-demandeurs d'emploi, et ainsi limiter les pressions migratoires de nature économique et sociale.

2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées

Les associations de migrants représentent une interface efficace entre l'Algérie et les pays de destination qui accueillent des communautés émigrées algériennes dans l'exercice de formulation des besoins de ces communautés⁴⁶. Cependant, nous n'avons pu obtenir aucune information au sujet des organisations non gouvernementales actives dans le domaine des migrations et/ou celui des Algériens de l'étranger.

⁴⁶ Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

Conclusions de l'inventaire

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Voici un exemple d'initiative lancée par les autorités nationales algériennes en faveur des communautés émigrées.

Tableau 2.3 – Algérie : initiatives lancées par les institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Communauté Nationale à l'étranger	Création d'une Université d'été		<p>Objectif principal: renforcer les liens avec les ressortissants algériens résidant à l'étranger, etc.</p> <p>Plus de 400 universitaires et chercheurs algériens établis à l'étranger ont participé à cet événement.</p>

N.B. : liste non exhaustive
Source : réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère algérien des Affaires étrangères

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau suivant présente quelques initiatives en faveur des communautés émigrées, qui ont été lancées par les institutions internationales et d'autres parties prenantes présentes en Algérie.

Tableau 2.4 - Algérie: initiatives d'institutions nationales ou d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>European University Institute (EN)</u>	Projet de recherche « MIREM » ou <u>Action collective de soutien à la réintégration des migrants de retour dans leur pays d'origine (FR)</u>		Objectif principal : Identifier les défis posés par le retour des migrants algériens, et évaluer son impact sur le développement.
<u>PNUD en Algérie (FR)</u>	<u>Initiative conjointe Commission européenne/ Nations Unies sur la migration et le développement (EN) 2008-2011</u>	Bureau des Nations Unies en Algérie, Délégation de l'UE en Algérie et gouvernement algérien.	Principaux objectifs : Aider les petits acteurs à contribuer à lier migration et développement dans 16 pays d'origine. Les domaines prioritaires sont : (i) les envois de fonds des migrants, (ii) les communautés de migrants, (iii) les capacités des migrants et (iv) les droits des migrants.
<u>Agence Française de Développement (AFD) (FR) et MIIINDS (FR)</u>	Création d'un site Internet spécialisé dans le coût des transferts de fonds dans une série de pays : <u>www.voidargent.org</u>	<u>Les établissements bancaires et financiers partenaires</u>	Principaux objectifs : Informer le public sur les coûts et les conditions des transferts de fonds entre la France et certains pays, et lui donner ainsi la possibilité de choisir, en toute liberté et en toute objectivité, l'institution financière et/ou la méthode par laquelle ils vont transférer leur capital, en fonction de critères de sécurité, de rapidité et de coût.

N.B. : liste non exhaustive

Sources : site Internet de la European University Institute (EN) ; PNUD en Algérie ; www.voidargent.org, page consultée le 21 mars 2010

N.B. : étant donné que la mission de collecte d'information conjointe ICMPD-OIM n'a pu avoir lieu, le présent chapitre de fond s'appuie uniquement sur les réponses de l'Algérie au questionnaire conjoint MTM et sur les travaux de recherche documentaire effectués par le Secrétariat MTM. Toutes les données émanant directement des autorités algériennes font l'objet d'une indication spécifique.

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis :

- En raison de l'impossibilité d'organiser la mission de collecte d'informations conjointe ICMPD-OIM, l'équipe de projet conjointe ICMPD-OIM n'a pas été en mesure d'identifier ni de décrire les défis qui attendent l'Algérie dans le contexte des communautés émigrées.

L'expérience cap-verdienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	4
1.3 Pays de destination	5
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	6
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	6
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	12
2.1.3 Conventions bilatérales	13
2.2 Parties prenantes	14
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	14
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	16
2.2.3 Municipalités actives auprès des communautés émigrées	16
2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	16
2.2.5 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.....	17
2.3 Pratiques institutionnelles.....	18
2.3.1 Institutions nationales.....	18
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	21

1.1 Histoire de l'émigration

L'histoire moderne de l'émigration du Cap-Vert, devenu plus récemment pays de transit et d'immigration, démarre au début des années 1900. Elle se divise globalement en trois phases¹ :

- 1900-1926: **Première vague d'émigration** : dominée par l'émigration transatlantique à destination des États-Unis d'Amérique (USA).
- 1927-1945: **Deuxième vague d'émigration** : les flux migratoires se déplacent des États-Unis vers le Portugal, l'Amérique du Sud (notamment le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Chili), l'Afrique de l'Ouest (notamment le Sénégal, la Gambie et la Guinée-Bissau), São Tomé-et-Príncipe et l'Angola. Les chemins migratoires cap-verdiens se diversifient.
- De 1946 à nos jours : **Troisième vague d'émigration** : l'émigration vers les pays européens, notamment le Portugal, augmente. D'autres pays de destination importants sont les Pays-Bas, l'Italie, la France, le Luxembourg, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. Durant cette période, les flux migratoires à destination des USA reprennent, entraînant la réactivation de réseaux migratoires dont l'origine remonte au premier cycle décrit plus haut.

Au début des années 1900, l'émigration cap-verdienne était principalement liée à des facteurs écologiques et économiques. Plus récemment, ce sont les mêmes facteurs d'influence que l'on retrouve. D'autres ont cependant gagné en importance, notamment les facteurs professionnels et sociaux. (Tableau 1.1)

Tableau 1.1 – Cap-Vert : facteurs d'influence de l'émigration cap-verdienne	
Facteurs internes	
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques*
	Manque de ressources intérieures
	Tendances de consommation (principalement introduites par les migrants cap-verdiens aux États-Unis ou en Europe)
Facteurs professionnels	Chômage**
Facteurs écologiques	Longues périodes de sécheresse
Facteurs externes	
Facteurs économiques	Conditions de vie attractives

¹ OIM, 2008, *The Cape Verdean community in Italy* [La communauté cap-verdienne en Italie] ; Pedro Góis, 2005, *Low intensity transnationalism: the Cape Verdian case* [Transnationalisme de faible intensité : le cas du Cap-Vert] ; Réponse de l'Institut des Communautés au questionnaire conjoint ICMPD-OIM

Contexte

Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Possibilités en matière d'éducation/de formation

**Selon les estimations pour la période 2000 à 2007, 40,2% de la population cap-verdienne vivait avec moins de 2 USD par jour. En 2007, le Cap-Vert occupait la 121^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Source : Rapport mondial sur le développement humain 2009).

** En 2006, le taux de chômage au Cap-Vert s'élevait à 18,3%, soit une diminution de 5,7% par rapport à 2005 (24%). En 2006, environ 33% des demandeurs d'emploi étaient des jeunes. Parmi ceux-ci, 52% étaient relativement bien instruits : environ 44% avaient terminé l'école secondaire (41%) ou étaient titulaires d'un diplôme supérieur (3%). (Source : ministère cap-verdien des Finances et de la Planification : Growth and Poverty Reduction Strategy Paper (GPRSP) II 2008-2011 – Version of May 2008) [Document stratégique sur la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRSP) II 2008-2011 – Version de mai 2008]

N.B. : liste non exhaustive.

Sources : OIM, 2008, *The Cape Verdean community in Italy* [La communauté cap-verdienne en Italie] ; Pedro Góis, 2005, *Low intensity transnationalism: the Cape Verdian case* [Transnationalisme de faible intensité : le cas du Cap-Vert] ; Document de stratégie pour le Cap-Vert 2008-2013 ; ministère cap-verdien des Finances et de la Planification : GPRSP 2004-2007 – version révisée septembre 2004 et GPRSP II 2008-2011 – version de mai 2008

Malgré tout, **l'émigration cap-verdienne diminue**². Selon le document de stratégie de la Commission européenne pour le Cap-Vert 2008-2013, le ce recul est dû, entre autres, à une amélioration des conditions de vie au Cap-Vert³. En outre, **les migrants cap-verdiens résidant à l'étranger reviennent de plus en plus au pays**. D'après le recensement national réalisé en 2000, les migrants de retour sont à la fois des émigrants nés au Cap-Vert et des descendants de cap-verdiens nés à l'étranger⁴. Généralement, les migrants de retour proviennent de São Tomé-et-Príncipe, d'Angola, de Guinée-Bissau et du Sénégal⁵.

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Cap-Vert : principales autorités nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées		
Agence	Ministère	Champ d'action
Institut des communautés (IC)* (PT)	Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés** (PT)	Promouvoir et exécuter les politiques relatives aux communautés d'émigrants cap-verdiens à l'étranger ⁶ .

² Document de stratégie de la Commission européenne pour le Cap-Vert 2008-2013

³ En 2007, le PIB du Cap-Vert a augmenté de 10,6%. De plus, le 1^{er} janvier 2008, le Cap-Vert est passé du statut de « pays à faible revenu » à celui de « pays à revenu moyen » selon les critères établis par les Nations Unies. Source : ministère cap-verdien des Finances et de la planification : GPRSP II 2008-2011 – version de mai 2008 ; <http://www.iom.int/jahia/Jahia/cape-verde>, page consultée le 24.02.10 et Banque mondiale : fiche-pays du Cap-Vert, septembre 2009.

⁴ Document de stratégie de la Commission européenne pour le Cap-Vert 2008-2013

⁵ Ibid.

⁶ ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l'asile et de la migration]

Investissements cap-verdiens***	Ministère de l'Économie, de la Croissance et la Compétitivité (PT)****	Promouvoir la participation des investisseurs étrangers et des communautés d'émigrants au dialogue d'investissement et à la coopération technique.
Agence pour le développement des entreprises et l'innovation (ADEI)*****	Ministère de l'Économie, de la Croissance et la Compétitivité (PT)	Promouvoir les investissements au sein des petites et moyennes entreprises (PME) et la participation des communautés d'émigrants.
<p>* Appellation portugaise officielle : Instituto das Comunidades (IC)</p> <p>** Appellation portugaise officielle : Ministério dos Negócios Estrangeiros, Cooperação e Comunidades</p> <p>*** Appellation portugaise officielle : Cabo Verde Investimentos</p> <p>**** Appellation portugaise officielle : Ministério da Economia Crescimento e Competitividade</p> <p>***** Appellation portugaise officielle : Agência para o Desenvolvimento Empresarial e Inovação (ADEI)</p>		

1.3 Pays de destination

Selon le recensement national de 2000, **500 000** Cap-verdiens, soit **plus que la population résidente** (estimée à 450 000 habitants), vivent à l'étranger⁷. L'on trouve des émigrants cap-verdiens dans quelque 30 pays d'Afrique, d'Amérique et d'Europe⁸. La majorité réside aux États-Unis (265 000). D'autres pays de destination importants sont le Portugal, l'Angola, le Sénégal, la France, les Pays-Bas, et l'Argentine (tableau 1.3).

Tableau 1.3 – Cap-Vert : estimation de la répartition des migrants cap-verdiens dans une sélection de pays de destination

Pays de destination	Population émigrée
États-Unis	265 000
Portugal	80 000
Angola	45 000
Sénégal	25 000
France	25 000
Pays-Bas	20 000
Argentine	5 000

Sources : ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l'asile et de la migration]

Le Cap-Vert a la particularité, propre à quelques pays seulement, d'avoir plus de ressortissants en dehors de ses frontières qu'en dedans⁹. Comparé à d'autres pays africains, le Cap-Vert a l'une des plus importantes communautés d'émigrants vivant à l'étranger par rapport à sa population résidente.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Document de stratégie de la Commission européenne pour le Cap-Vert 2008-2013

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

La communauté émigrée cap-verdienne est majoritairement composée de migrants hautement qualifiés. Selon la Banque mondiale (FR), 69,1% des migrants cap-verdiens sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle¹⁰. **Le Cap-Vert est donc le premier pays d'Afrique en termes de fraction de la population diplômée du supérieur résidant à l'étranger**¹¹. En outre, on estime qu'environ 54,1% des médecins formés au Cap-Vert, de même que 40,7% du personnel infirmier, ont quitté le pays¹².

Les émigrants cap-verdiens diplômés du supérieur obtiennent généralement leur diplôme à l'étranger. Les données sur la migration de main-d'œuvre qualifiée suggèrent que près de 40% des universitaires cap-verdiens ne le seraient pas devenus s'ils n'avaient pas émigrés¹³.

Les émigrants cap-verdiens vivant à l'étranger sont généralement connus pour être très bien organisés. Des réseaux bien structurés existent aux États-Unis¹⁴ (Boston, Brockton, Pawtucket, Providence, Bridgeport), au Sénégal (Dakar), au Portugal¹⁵ (Lisbonne, Faro, Porto), en France (Paris, Marseille), en Italie (Rome, Milan), aux Pays-Bas (Rotterdam), en Suisse (Lausanne), au Brésil (Rio de Janeiro) et au Luxembourg¹⁶. Ces réseaux contribuent au tissage de liens entre les migrants cap-verdiens et leur pays d'origine ainsi qu'à la sauvegarde de l'identité nationale¹⁷. Certains offrent même des services comme aider les nouveaux migrants à trouver un emploi, un logement, etc.¹⁸

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Selon les statistiques établies par la Banque du Cap-Vert (PT), les **envois de fonds** des émigrants cap-verdiens ont représenté **la première source de revenus du pays jusqu'en 2008**¹⁹. En 2008, le montant des envois de fonds officiels des migrants cap-verdiens a atteint 10,42 milliards d'escudos (94 millions d'euros)²⁰.

Pays de transfert	Envois de fonds (CVE)	Envois de fonds (EUR)
Portugal	3,1 milliards	28 millions
France	2,2 milliards	19 millions

¹⁰ Banque mondiale – Migration et envois de fonds – Cap-Vert

¹¹ Catia Batista, Aitor Lacuesta et Pedro C. Vicente, 2007, *Brain Drain or Brain Gain? Micro Evidence from an African Success Story* [Fuite ou afflux de cerveaux ? Micro-preuves issues d'une réussite africaine]

¹² Banque mondiale – Migration et envois de fonds – Cap-Vert

¹³ ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l'asile et de la migration]

¹⁴ P. ex. la Cape Verdean Association of Brockton

¹⁵ P. ex. Cape Verdean Association in Lisbon [Association cap-verdienne de Lisbonne] et Cape Verdean Student's Association in Porto [Cercle des étudiants cap-verdiens de Porto] Pour d'autres associations cap-verdiennes au Portugal, voir p. ex. <http://imigrantes.no.sapo.pt/page2comunidades.html>, page consultée le 07.01.10

¹⁶ Pedro Góis, 2005, *Low intensity transnationalism: the Cape Verdian case* [Transnationalisme de faible intensité : le cas du Cap-Vert]

¹⁷ Catia Batista, Aitor Lacuesta et Pedro C. Vicente, 2007, *Brain Drain or Brain Gain? Micro Evidence from an African Success Story* [Fuite ou afflux de cerveaux ? Micro-preuves issues d'une réussite africaine]

¹⁸ Ibid.

¹⁹ <http://www.asemana.publ.cv/spip.php?article40669>, page consultée le 04.01.09

²⁰ Ibid.

États-Unis	1,4 milliard	12,5 millions
Pays-Bas	1,2 milliard	10,8 millions
Italie	713,9 millions	6,4 millions
Espagne	353,1 millions	3,2 millions
Luxembourg	294,1 millions	2,6 millions
Royaume-Uni	254,9 millions	2,3 millions
Suisse	242,1 millions	2,1 millions
Allemagne	145,6 millions	1,3 million
Angola	52,7 millions	480,000

Sources : <http://www.asemana.publ.cv/spip.php?article40669>, page consultée le 04.01.09

La *plus grande partie* des envois de fonds proviennent des émigrants cap-verdiens au Portugal (environ 30%²¹), où réside 16% de la population émigrée totale du Cap-Vert (80 000) (tableau 1.4). Ceci représente un transfert moyen de fonds de 350 EUR par migrant au Portugal (tableau 1.5).

Tableau 1.5 – Cap-Vert : population émigrée par rapport au montant estimé des fonds transférés

Pays de transfert	% de la population émigrée cap-verdienne	Envois de fonds (EUR)	Moyenne des fonds envoyés par migrant (EUR)
Portugal	16	28 millions	350
France	5	19 millions	760
États-Unis	53	12,5 millions	47
Pays-Bas	4	10,8 millions	540
Angola	9	480 000	11

Sources : <http://www.asemana.publ.cv/spip.php?article40669>, page consultée le 04.01.09 et ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l’asile et de la migration.

En *deuxième position* arrivent les envois de fonds provenant des émigrants cap-verdiens en France, où réside 5% de la population émigrée totale du Cap-Vert (25 000). Les envois de fonds provenant des émigrants cap-verdiens aux États-Unis, où réside 53% de la population émigrée totale du Cap-Vert (265 000 habitants), figurent quant à eux en *troisième place*²².

Au niveau municipal, c’est la ville de São Vicente qui, en 2008, a reçu la majeure partie des fonds envoyés par les migrants cap-verdiens. La même année, les municipalités suivantes ont, elles aussi, reçu d’importants volumes en termes d’envois de fonds : Praia, Santa Catarina de Santiago, Tarrafal de Santiago, São Nicolau, Fogo, Sal, Ribeira Grande de Santo Antão, Maio, Boa Vista et Brava (tableau 1.6).

²¹ Entretien avec l’Ambassade du Portugal au Cap-Vert

²² ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l’asile et de la migration et <http://www.asemana.publ.cv/spip.php?article40669>, page consultée le 04.01.09 .

Municipalité	Envois de fonds (CVE)	Envois de fonds (EUR)
São Vicente	2,2 milliards	19 millions
Praia	2 milliards	18 millions
Santa Catarina de Santiago	1,3 milliard	11,7 millions
Tarrafal de Santiago	1 milliard	9 millions
São Nicolau	957 millions	8,6 millions
Fogo	600 millions	5,4 millions
Sal	449 millions	4 millions
Ribeira Grande de Santo Antão	391 millions	3,5 millions
Maio	317 millions	2,8 millions
Boa Vista	302 millions	2,7 millions
Brava	204 millions	1,8 million

Sources : <http://www.asemana.publ.cv/spip.php?article40669>, page consultée le 04.01.09

Le flux important d’envois de fonds joue un rôle important dans le développement de l’économie cap-verdienne²³. De plus, le stock d’envois de fonds a et continue d’avoir un rôle essentiel pour la stabilité du système bancaire national et de la devise liée à l’euro, l’escudo²⁴. Importance source d’échange extérieur, les envois de fonds dépassent de 25% en moyenne les recettes de l’exportation et ce, depuis 2000²⁵.

Les émigrants cap-verdiens représentent environ 30% des investisseurs étrangers souscrivant des obligations et des actions d’État²⁶. Selon la Bourse cap-verdienne (PT), les liens éthiques jouent un rôle important pour ce qui est de la destination des investissements réalisés par les émigrants²⁷.

1.6 Spécificité nationale

En 2008, le Cap-Vert a été le **premier pays africain à conclure un partenariat pour la mobilité avec l’Union européenne**. Le Partenariat pour la mobilité²⁸ englobe la Commission européenne et les États membres du Portugal, de France, d’Espagne, de Luxembourg et des Pays-Bas. La migration et le développement constituent l’un des trois piliers de l’initiative. Le Partenariat pour la mobilité soutient également des projets visant à développer le lien entre migration et développement, communautés émigrées et envois de fonds. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, reportez-vous aux conclusions de l’inventaire.

²³ Ibid.

²⁴ ICMPD, 2009, Cape Verde – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Cap-Vert – Évaluation des besoins dans le domaine de l’asile et de la migration]

²⁵ http://www.iom.org.ph/imagelibrary-output/WMRpresskit/Regional%20Overviews/RO_Africa.pdf

²⁶ Interview avec la Bourse cap-verdienne.

²⁷ Ibid.

²⁸ Déclaration conjointe sur un partenariat pour la mobilité entre l’Union européenne et la République du Cap-Vert, le 21 mai 2008.

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

La Constitution de la République du Cap-Vert (amendée par la Loi constitutionnelle n° 1/V/99 du 23 novembre 1999) (PT) compte parmi les principaux documents législatifs cap-verdiens relatifs à l'émigration et à la communauté cap-verdienne émigrée. Les articles qui la composent traitent du droit des Cap-Verdiens à émigrer et de l'importance de maintenir un lien culturel avec les Cap-Verdiens résidant à l'étranger (traduction libre)²⁹ :

- **Article 50/1** : « *Tous les citoyens ont le droit de sortir du territoire national, d'y entrer librement et d'émigrer* ».
- **Article 77/5** : « *L'État apporte son soutien à la diffusion de la culture cap-verdienne, notamment au sein des communautés cap-verdiennes disséminées dans le monde* ».

En outre, le Document stratégique sur la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRSP) II 2008-2011 (EN) du Cap-Vert aborde lui aussi l'importance d'encourager le lien avec les Cap-Verdiens résidant à l'étranger, notamment les jeunes Cap-Verdiens, et de stimuler leur rôle actif dans le développement du Cap-Vert. Ce document décrit deux initiatives destinées aux jeunes Cap-Verdiens résidant à l'étranger (traduction libre)³⁰ :

- *Le Programme Carte jeunes* : il s'agit d'un programme mis en place par le gouvernement cap-verdien en collaboration avec de nombreuses institutions nationales dans le but de favoriser et d'accroître la mobilité et les échanges de jeunes Cap-Verdiens dans le pays et à l'étranger (voir Section 2.3 pour de plus amples informations).
- *Le Festival de la jeunesse cap-verdienne* : ce festival vise à promouvoir la rencontre de jeunes talents et de jeunes gens en vue dans le pays et à l'étranger dans les domaines de la culture, du sport et de la musique³¹. Sa mise en œuvre par le gouvernement cap-verdien est prévue pour 2010.

Outre les dispositions légales et politiques exposées dans la Constitution de la République du Cap-Vert (PT) et le GPRSP II 2008-2011 (EN) du Cap-Vert, une politique migratoire unique et globale doit encore être mise en œuvre pour le Cap-Vert³². Reconnaisant le besoin d'une politique migratoire, le gouvernement du Cap-Vert est donc en train d'élaborer un tel document³³.

²⁹ Constitution de la République du Cap-Vert (amendée par la Loi constitutionnelle N° 1/V/99 du 23 novembre 1999)

³⁰ Document stratégique sur la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRSP) II 2008-2011 du Cap-Vert

³¹ Ibid. ; http://www.governo.cv/index2.php?option=com_content&do_pdf=1&id=1681, page consultée le 11.03.10

³² Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Ambassade du Portugal au Cap-Vert

³³ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

2.1.1.1 Double nationalité

Au Cap-Vert, la Loi sur la nationalité est régie par la Constitution de la République du Cap-Vert (amendée par la Loi constitutionnelle n° 1/V/99 du 23 novembre 1999) (PT) et par les lois sur la nationalité suivantes³⁴ :

- Loi n° 80/III/90 du 29 juin 1990 et Bulletin Officiel n° 25, Supplément
- Loi n° 64/IV/92 du 30 décembre 1992 et Bulletin Officiel n° 25, Supplément
- Loi n° 53/93 du 30 août 1993

Les lois précitées traitent de l'acquisition de la nationalité cap-verdienne et fixent les conditions de naturalisation des non-Cap-Verdiens. En vertu de la Constitution de la République du Cap-Vert, les citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger ont, en matière de double nationalité, la possibilité de posséder celle-ci et de ne pas perdre leur nationalité d'origine lorsqu'ils acquièrent volontairement une nationalité étrangère.

L'**Article 5/3** de la Constitution cap-verdienne décrit le droit des Cap-Verdiens résidant à l'étranger de détenir la double nationalité (traduction libre) :

« *Les Cap-Verdiens ont la possibilité d'acquérir la nationalité d'un autre pays sans perdre leur nationalité d'origine* ».

Droits conférés par la double nationalité :

Les Cap-Verdiens qui disposent de la double nationalité jouissent des mêmes droits civiques que les citoyens nationaux³⁵.

2.1.1.2 Incitations financières

Le Gouvernement cap-verdien a mis en place une série de cadres juridiques comportant des incitations destinées à encourager les investisseurs étrangers et les Cap-Verdiens résidant à l'étranger à investir au Cap-Vert. Parmi ces cadres juridiques, citons notamment les lois suivantes (traduction libre)³⁶ :

- La Loi sur les investissements étrangers (Loi 89/IV/93 du 13 décembre 1993) (PT) permet par exemple d'ouvrir un compte bancaire dans une devise étrangère au Cap-Vert ;
- La Loi sur le statut d'entreprise franche (Loi 99/IV/93 du 30 décembre 1993) (PT) comprend des incitations douanières telles qu'une exonération des droits et taxes de douane relatifs à l'importation d'équipements, de matériaux de construction, de lubrifiants, etc. destinés à des projets d'investissement.
- La Loi sur les incitations à l'exportation et à la ré-exportation (Loi 92/IV/93 du 15 décembre 1993) (PT) comprend des incitations douanières telles qu'une exonération des taxes à

³⁴ Site Internet de l'Institut des Communautés : www.ic.cv

³⁵ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés

³⁶ Site Internet de l'Institut des Communautés : www.ic.cv

l'importation de matières premières, de biens semi-produits et de biens commerciaux destinés à être utilisés dans la production de biens et services à l'exportation ;

- La Loi sur l'utilité touristique (Loi 42/IV/92 du 6 avril 1992) comprend des incitations destinées aux investissements dans le *secteur du tourisme*, telles que : exonération de l'impôt foncier ; exonération fiscale totale pendant les 5 premières années du projet d'investissement, suivie d'une réduction fiscale de 50 % pendant les 10 années ultérieures ; exonération douanière sur l'importation de matériaux destinés à la construction de complexes touristiques ; etc.
- La Loi sur les statuts industriels (Loi 108/89 du 30 décembre 1989) fournit des incitations relatives à, par exemple, l'importation de matériaux et de biens destinés à des projets d'investissement dans le *secteur de l'industrie*.

De plus, le Cap-Vert a mis en place les incitations financières suivantes, qui visent spécifiquement les Cap-Verdiens rentrants définitivement au pays (traduction libre)³⁷ :

- Le décret n° 139/91 du 5 octobre 1991 établit des incitations douanières telles que des exonérations fiscales sur l'importation d'un véhicule léger personnel et/ou destinés au transport de personnes (tourisme), de biens à usage domestique et/ou d'activités professionnelles.
- La Loi n° 21/VI/2003 du 14 juillet 2003 et la Loi n° 22/VI/2003 du 14 juillet 2003 comprennent des incitations douanières telles que des exonérations et/ou réductions fiscales sur l'importation de véhicules, et font référence à des taxes spéciales à la consommation.

Le Code d'investissement pour les émigrés

Le statut et les incitations s'appliquant aux émigrés cap-verdiens qui souhaitent investir au Cap-Vert – qui sont les mêmes que ceux des investisseurs étrangers – sont cependant en train de changer. En 2005, le gouvernement cap-verdien a en effet mis sur pied un régime spécifiquement destiné aux investisseurs cap-verdiens résidant à l'étranger : **le Code d'investissement pour les émigrés** (n'est pas encore entré en vigueur)³⁸.

Le Code d'investissement pour les émigrés vise à accroître le transfert d'envois de fonds et à orienter ceux-ci dans le secteur productif en rendant les investissements au Cap-Vert plus attractifs pour les émigrés. Lorsque le Code entrera en vigueur, le régime deviendra le principal document de référence relatif aux incitations d'investissement destinées aux Cap-Verdiens résidant à l'étranger. Le Cap-Vert ayant récemment fait son entrée au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (FR), les réglementations du code proposé ont été interrompues³⁹. Une date de reprise des débats n'a pas encore été fixée⁴⁰.

³⁷ Ibid.

³⁸ Bureau de l'OIM au Cap-Vert

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

2.1.2 Législation internationale

Le pays disposant d'une importante communauté émigrée, le Cap-Vert a ratifié différentes conventions internationales en rapport avec les migrations internationales et les émigrés résidant à l'étranger, parmi lesquelles figurent notamment :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs émigrés et des membres de leur famille (FR) de 1990, ratifiée par le Cap-Vert le 16 septembre 1997⁴¹ ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et l'établissement de 1979 (FR) de 1979 ;
- le Protocole de la CEDEAO portant code de la citoyenneté (FR) de 1982 ;
- les Accords de Cotonou (FR) de 2000.

Partenariat pour la mobilité

En 2008, le Cap-Vert est par ailleurs devenu le premier pays africain à conclure un **Partenariat pour la mobilité** avec l'Union européenne. Le Partenariat pilote pour la mobilité⁴² englobe la Commission européenne et les États membres suivants : France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne. Globalement, il couvre les trois domaines spécifiques ci-après :

- 1) la mobilité, la migration légale et l'intégration ;
- 2) la migration et le développement ;
- 3) la gestion des frontières, les documents d'identité et de voyage, la lutte contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains.

Dans le domaine de la migration et du développement, le partenariat pose les priorités suivantes :

- encourager la coopération avec les communautés cap-verdiennes résidant à l'étranger en intensifiant les liens avec la communauté émigrée et en soutenant les Cap-Verdiens résidant à l'étranger dans leurs efforts de contribution au développement du Cap-Vert ;
- contribuer à la réforme du secteur financier afin de créer des conditions favorables à la réalisation d'investissements par la communauté émigrée dans leur pays d'origine, favoriser les transferts dans le but d'augmenter l'impact desdits transferts sur le développement du Cap-Vert et encourager l'utilisation de ces transferts à des fins d'investissement ;
- atténuer les effets négatifs de l'émigration de personnes hautement qualifiées et mettre au point des solutions appropriées, en particulier grâce à des politiques de retour au pays temporaires ou permanentes spécialement destinées aux émigrés cap-verdiens hautement qualifiés et aux ressortissants européens d'origine cap-verdienne ;
- promouvoir la migration temporaire des citoyens cap-verdiens hautement qualifiés afin d'améliorer leurs qualifications et de faciliter la reconnaissance de leurs compétences et qualifications ;

⁴¹ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 05.02.10

⁴² Déclaration conjointe sur un partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert, le 21 mai 2008

- encourager les échanges d'étudiants, de chercheurs et de spécialistes et élaborer des programmes de formation et de travail temporaire ;
- soutenir le retour volontaire et la réintégration durable des émigrés dans leur pays d'origine grâce à la mise en place des mécanismes adéquats ;
- informer les citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger non seulement de la situation de l'emploi, des perspectives d'embauche et des opportunités professionnelles dans leur pays d'origine, mais aussi de leurs possibilités de retour au pays ;
- intensifier la coopération en matière de formation des travailleurs émigrés susceptibles de rentrer dans leur pays d'origine ;
- contribuer au développement de l'esprit d'entreprise et renforcer le cadre juridique relatif aux activités d'investissement et d'affaires ;
- promouvoir une réflexion relative à la dimension sociale de la migration au Cap-Vert.

2.1.3 Conventions bilatérales

Afin de fournir un cadre juridique aux citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger, le Cap-Vert a signé des conventions bilatérales sur la migration du travail et la sécurité sociale avec différents pays, dont notamment⁴³ :

Conventions sur la migration du travail	Conventions sur la sécurité sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ France ▪ Portugal ▪ Sénégal ▪ Espagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Brésil ▪ France ▪ Italie ▪ Luxembourg ▪ Pays-Bas ▪ Portugal ▪ Sénégal ▪ Espagne ▪ Suède

⁴³ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Ambassade du Portugal au Cap-Vert ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Ambassade de France au Cap-Vert ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère des Affaires étrangères – Institut des Communautés

Le 3 septembre 2001, la Résolution n° 64/2001 du Conseil des Ministres charge l'Institut des Communautés (IC) (PT) placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT) d'exécuter les politiques cap-verdiennes relatives aux communautés émigrées. Après la création d'un nouveau ministère, le **ministère des Communautés émigrées**, le 2 mars 2010, il est prévu que l'Institut des Communautés relève de ce nouveau ministère⁴⁴. L'organisation de ce nouveau ministère doit encore être déterminée. On ne sait pas encore dans quelle mesure cette situation influencera la structure de l'Institut des Communautés.

Dans le cadre de sa structure actuelle, l'Institut des Communautés assume ses responsabilités en fonction des **objectifs** suivants (traduction libre)⁴⁵ :

- encourager la contribution des communautés émigrées au développement du pays ;
- stimuler les investissements des citoyens cap-verdiens vivant à l'étranger au Cap-Vert ;
- fournir des informations pertinentes aux communautés émigrées ;
- promouvoir les programmes d'échanges culturels et sportifs entre les communautés émigrées et le Cap-Vert, et mettre en œuvre des mesures d'éducation et de formation professionnelle en coopération avec des associations d'émigrés à l'étranger ;
- promouvoir la réalisation de recherches sur le thème des migrations ;
- recevoir et loger les personnes contraintes de rentrer au Cap-Vert, ainsi qu'empêcher et suivre les cas de retour forcé en coopération avec les institutions publiques compétentes, la société civile, etc.

Pour atteindre ces objectifs, l'Institut des Communautés s'articule autour des trois organes constitutifs suivants (traduction libre)⁴⁶ :

- 1) le Président ;
- 2) le Conseil d'administration ;
- 3) le Comité consultatif.

Le Président est chargé de gérer et diriger de l'Institut et de répondre de toutes les affaires internes et externes de l'Institut.

Le Conseil d'administration est chargé de la gestion administrative et financière de l'Institut. Il soutient la direction globale de l'Institut et gère le « Fonds autonome pour la solidarité des communautés ». Il se compose du Président et deux membres désignés par décret du Premier ministre proposition du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés.

Le Comité consultatif se compose de trois membres élus par la communauté émigrée cap-verdienne siégeant à l'Assemblée nationale ; de quatre représentants de chefs de services gouvernementaux en

⁴⁴ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés ; et Bureau de l'OIM au Cap-Vert

⁴⁵ http://www.ic.cv/index.php?option=com_content&task=view&id=12&Itemid=26, page consultée le 08.03.2010 ; Interview avec l'Institut des Communautés

⁴⁶ Ibid.

charge des finances, du transport, de la justice et de l'administration du territoire ; du Directeur général des Affaires consulaires et des Communautés ; et de deux représentants municipaux désignés par l'Association nationale des Municipalités du Cap-Vert. Le Comité consultatif est convoqué une fois par an.

Ambassades et consulats cap-verdiens

Par l'intermédiaire des ambassades (PT) et des consulats (PT) cap-verdiens, le ministère des Affaires étrangères, propose par ailleurs une série de services aux citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger, notamment⁴⁷ :

- l'inscription au registre des consulats ;
- l'organisation du vote des expatriés ;
- le renouvellement des passeports et autres documents ;
- l'authentification de documents officiels ;
- l'inscription d'événements au registre civil (naissance, décès, divorce, mariage).

Tableau 2.1 – Cap-Vert : ministère des Affaires étrangères – Institut des Communautés

Canaux d'information et de mobilisation de l'Institut des Communautés	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet de l'Institut des Communautés du ministère des Affaires étrangères cap-verdien : www.ic.cv (PT).	Projet <i>Diáspora para o Desenvolvimento de Cabo Verde (DIAS de Cabo Verde)</i> (PT). (déc. 2007- déc. 2009)
2) Visites de la part de délégations et/ ou d'un représentant de l'Institut des Communautés dans des pays de destination où résident de grandes communautés émigrées.	Projet <i>Djunta mó pa desenvolvimento de Cabo Verde (DIAS 2 de Cabo Verde)</i> (PT). (en cours de mise en œuvre)
3) Ambassades et consulats cap-verdiens à l'étranger.	Programme <i>Cabo Verde na Coração</i> (PT), offrant la possibilité aux émigrés et descendants cap-verdiens de visiter le Cap-Vert pendant les vacances d'été.
4) Conseils communautaires (à rendre opérationnels avec représentation au niveau de l'ambassade).	Projet <i>Diáspora Solidária</i> (PT), axé sur le soutien à l'intégration des émigrés et descendants cap-verdiens dans des États africains, notamment São Tomé-et-Príncipe.
5) Faire le lien avec les associations d'émigrés dans les pays de destination.	Élaboration de la publication « 20 idées pour faire des affaires au Cap-Vert ».
6) Réseaux d'information des communautés émigrées.	Élaboration d'un <u>manuel à l'attention des émigrés</u> (PT).
7) Médias (programmes radiophoniques hebdomadaires : « la voix de la diaspora »).	Autres actions en rapport avec les communautés émigrées
8) Campagnes et matériel d'information.	Organisation, en collaboration avec les ambassades et les consulats, de la <i>Semana de Cabo Verde na Diaspora</i> dans les pays de destination.
9) Technologies de l'information et de la communication (en anglais ICTs) ; etc.	Diffusion par le biais des ambassades et des consulats d'informations sur les possibilités d'investissement et les incitations financières au Cap-Vert en faveur des citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger.
N.B. : liste non exhaustive. *Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles. Sources : entretien avec l'Institut des Communautés ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés ; site Internet de l'Institut des Communautés : www.ic.cv ; ICMPD, 2009, Cap-Vert – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Évaluation des besoins en matière d'asile et de migration].	

⁴⁷ Site Internet de l'Ambassade du Cap-Vert en France : www.ambassadecapvert.fr ; et réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés

Conclusions de l'inventaire

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

L'Institut des Communautés du ministère des Affaires étrangères cap-verdien constitue la principale entité en matière de relations avec les communautés émigrées cap-verdiennes.

À l'exception des efforts réalisés par l'Institut des Communautés en vue de coordonner ses travaux avec les autres ministères et/ou départements ministériels compétents en matière de migration cap-verdienne, il n'existe aucun organe ou mécanisme institutionnel compétent susceptible d'assurer la coordination interinstitutionnelle au Cap-Vert⁴⁸.

2.2.3 Municipalités actives auprès des communautés émigrées

Soucieuses d'ancrer la politique nationale relative à la migration cap-verdienne au niveau municipal et de décentraliser la mise en œuvre des activités nationales y afférentes, les 22 municipalités (*Concelhos*) cap-verdiennes ont recouru à la création d'un **Centre pour la migration**⁴⁹.

Afin d'accroître les compétences institutionnelles locales du Centre municipal pour la migration relatives à la migration et aux émigrés cap-verdiens à l'étranger (en matière, par exemple, de citoyenneté, de restitution de terres, etc.), l'Institut des Communautés du Ministère des Affaires étrangères cap-verdien collabore étroitement avec les municipalités⁵⁰. Depuis 2005, l'Institut organise aussi à Praia des formations annuelles qui sont destinées à tous les Centres et se concentrent sur les thématiques suivantes⁵¹ :

- la politique nationale sur la migration ;
- les pratiques nationales mises en place en matière de migration.

2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations au Cap-Vert sont, entre autres :

- l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (FR) ;
- le PNUD au Cap-Vert (EN).

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- la Délégation de l'Union européenne en République du Cap-Vert (PT) : Son action se fait à travers des cadres stratégiques spécifiques tels que le Document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (NIP) pour la période 2008-2013 (FR) de l'Union européenne (UE) relatif au Cap-Vert. Il s'agit d'un mécanisme de coopération entre l'UE et le Cap-Vert financé

⁴⁸ Bureau de l'OIM au Cap-Vert

⁴⁹ Entretien avec l'Institut des Communautés

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

par le 10^e Fonds européen de développement (FED) (FR), et qui couvre la période 2008-2013. Les principaux axes thématiques du document de stratégie pays et du programme indicatif national 2008-2013 relatifs au Cap-Vert sont (traduction libre) :

- 1) la réduction de la pauvreté ;
- 2) la bonne gouvernance ;
- 3) le soutien en matière de sécurité nationale.

Le *troisième* axe thématique précité se rapporte à la gestion de la migration en tant que domaine d'intervention dans la coopération entre l'UE et le Cap-Vert. Parmi ses objectifs spécifiques, citons entre autres un **renforcement de la gestion des flux migratoires**.

2.2.5 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées

Au Cap-Vert, il y a une multitude d'organisations non gouvernementales actives dans le domaine des migrations⁵². L'intégration des immigrants et la réintégration des émigrés comptent parmi les objectifs phares de ces ONG. Parmi leurs autres domaines d'action, citons le soutien apporté aux émigrés en détresse et l'orientation de ceux-ci vers les institutions adéquates⁵³. Dans le cadre de la coopération avec les communautés émigrées cap-verdiennes, les organisations non gouvernementales reçoivent également des dons et promeuvent des activités⁵⁴.

Parmi les ONG actives dans des domaines se rapportant à la migration et/ou aux communautés émigrées cap-verdiennes⁵⁵, citons :

- l'Asociación Panteras Negras ;
- l'Associação Zé Moniz ;
- la Plataforma das Comunidades Africanas Residentes em Cabo Verde.

⁵² Bureau de l'OIM au Cap-Vert

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Le tableau suivant décrit certaines initiatives des autorités nationales cap-verdiennes en faveur des communautés émigrées. Ces initiatives s'attachent principalement à promouvoir le retour des investissements et à valoriser les aptitudes des émigrés, ainsi qu'à mobiliser et orienter les Cap-Verdiens à l'étranger :

Tableau 2.2 – Cap-Vert : initiatives lancées par les institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Institut des communautés (IC) (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)	Projet <i>Diáspora para o Desenvolvimento de Cabo Verde (DIAS de Cape Verde)</i> (PT) (déc. 2007 - déc. 2009)	Baillleur de fonds : <u>Commission européenne (FR)</u> et la <u>Coopération portugaise (PT)</u> Partenaire de mise en œuvre : <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Principaux objectifs : 1) Mobiliser les ressources humaines, sociales et professionnelles des Cap-Verdiens résidant à l'étranger aux fins d'accroître les compétences des secteurs phares de développement du Cap-Vert, à savoir la santé, l'éducation, l'infrastructure et le tourisme. 2) Encourager et souder les liens entre les membres de la communauté émigrée cap-verdienne et les secteurs public et privé tant au Cap-Vert qu'en Europe. 3) Contribuer au renforcement des liens transnationaux de la communauté émigrée cap-verdienne au Portugal, en Italie et aux Pays-Bas. Les principaux aboutissements du projet ont été : - le recensement des besoins en formation dans les secteurs prioritaires ; - la création du site www.diasdecaboverde.org , qui contient des informations en rapport avec des missions de formation et qui offre des procédures de candidature en ligne pour les Cap-Verdiens résidant à l'étranger intéressés par la conduite de formations ; - la mise en œuvre de missions de formation par des Cap-Verdiens résidant à l'étranger dans certains secteurs spécifiques ; etc.

<p><u>IC (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)</u></p>	<p><u>Projet <i>Djunta mó pa disenvolvimentu de Cabo Verde (DIAS 2 de Cape Verde)</i> (PT)</u> (en phase de mise en œuvre)</p>	<p>Baillieur de fonds : <u>Coopération espagnole (ES)</u></p>	<p>Principal objectif (traduction libre) : Développer le projet <i>DIAS de Cape Verde</i> en continuant à promouvoir la mobilisation des ressources humaines, sociales et professionnelles des Cap-Verdiens résidant à l'étranger comme outil de contribution au processus de développement des compétences des secteurs phares au Cap-Vert.</p>
<p><u>IC (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)</u></p>	<p><u><i>Cabo Verde na Coraçon</i> (PT)</u> Programme offrant la possibilité aux émigrés et descendants cap-verdiens de visiter le Cap-Vert pendant les vacances d'été.</p>	<p>Associations de jeunes et d'émigrés</p>	<p>Principal objectif (traduction libre) : Renforcer le lien et l'identité nationale des émigrés et descendants cap-verdiens en créant des possibilités de retour temporaire au pays pendant les vacances d'été et des interactions avec, entre autres, la vie sociale, culturelle et associative au Cap-Vert.</p>
<p><u>IC (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)</u></p>	<p><u><i>Diáspora Solidária</i> (PT)</u> Projet de soutien à l'intégration des émigrés et descendants cap-verdiens dans des États africains, notamment São Tomé-et-Príncipe.</p>	<p>S/O</p>	<p>Principal objectif (traduction libre) : Contribuer à une meilleure intégration des émigrés et descendants cap-verdiens résidant dans des États africains, notamment São Tomé-et-Príncipe, par la mise en œuvre de formations professionnelles, l'offre de bourses, la création de centres communautaires, etc.</p>
<p><u>IC (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)</u></p>	<p>Élaboration de la publication « 20 idées pour faire des affaires au Cap-Vert »</p>	<p>S/O</p>	<p>Principal objectif : Encourager, favoriser et orienter les investissements réalisés par des citoyens cap-verdiens résidant à l'étranger.</p>
<p><u>IC (PT) du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés (PT)</u></p>	<p>Élaboration d'un manuel à l'attention des émigrés (PT)</p>	<p>S/O</p>	<p>Principal objectif : Fournir des informations utiles sur le Cap-Vert aux Cap-Verdiens résidant à l'étranger.</p>

<u>Ministère de la Jeunesse et des Sports (PT)</u>	Le Programme Carte jeunes (<i>Programa Cartão-Jovem</i>)	Diverses institutions publiques et privées	Principal objectif (traduction libre) : Favoriser et augmenter la mobilité et les échanges des jeunes Cap-Verdiens au Cap-Vert et à l'étranger en proposant un éventail de réductions et services spéciaux pour, entre autres, les transports publics, l'achat de matériel informatique et audiovisuel, le logement, etc.
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : entretien avec l'Institut des Communautés ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés ; site Internet de l'Institut des Communautés : www.iccv.org ; ICMPD, 2009, Cap-Vert – Needs Assessment in the Field of Asylum and Migration [Évaluation des besoins en matière d'asile et de migration] ; Document stratégique sur la croissance et la réduction de la pauvreté (GPRSP) II 2008-2011 du Cap-Vert.</p>			

Par ailleurs, afin de valoriser les ressources des émigrés, d'orienter les citoyens cap-verdiens à l'étranger et souder les liens entre le Cap-Vert et sa communauté émigrée, le gouvernement cap-verdien a mis en place une série de mécanismes de soutien, d'information et de mobilisation destinés aux Cap-Verdiens résidant à l'étranger. Parmi ces mécanismes, citons :

Tableau 2.3 – Cap-Vert : mécanismes de soutien, d'information et de mobilisation			
Mécanisme de soutien	Agence/Ministère		Objectif
Création de la <u>Casa do Cidadão</u> (PT)	Gouvernement du Cap-Vert	Principaux objectifs (traduction libre) : 1) Agir comme intermédiaire entre les services publics cap-verdiens et les citoyens cap-verdiens. 2) Fournir une plateforme multimédia contenant des informations pertinentes en matière d'actualité, de législation, de droits civiques, de procédures administratives, etc. 3) Favoriser les interactions entre le Cap-Vert et les Cap-Verdiens résidant à l'étranger ; etc.	La <u>Casa do Cidadão</u> sert en outre d'organisme « tout-en-un » en ligne pour les candidats investisseurs, facilitant ainsi le processus de création d'entreprises. À Praia, la « Casa » dispose d'une structure réelle proposant des informations et une orientation aux investisseurs ainsi que des services destinés à faciliter le processus de création d'entreprises en permettant la création d'une société en 24 heures.
Compte bancaire en devises	Banque centrale du Cap-Vert (PT)	Principal objectif : Favoriser et augmenter le retour des capitaux des émigrés.	
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Institut des Communautés ; site Internet de la <u>Casa do Cidadão</u> ; bureau de l'OIM au Cap-Vert</p>			

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau ci-dessous présente quelques initiatives destinées aux communautés émigrées, qui ont été lancées par des institutions internationales et d'autres acteurs actifs dans ce domaine présents au Cap-Vert :

Tableau 2.4 – Cap-Vert : initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
Coopération portugaise (PT)	<p><u>Centro de Apoio ao Migrante no País de Origem (CAMPO)</u> (PT)</p> <p>(Lancée en janvier 2009, cette initiative est aujourd'hui devenue : Renforcement des capacités du Cap-Vert en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre et de retour</p>	<p><u>Institut des Communautés (IC)</u> (PT)</p>	<p>Principal objectif : Favoriser la mobilité légale et la migration circulaire entre le Cap-Vert et le Portugal.</p>

Conclusions de l'inventaire

<p><u>Délégation de l'Union européenne en République du Cap-Vert</u> (PT)</p>	<p>Renforcement des capacités du Cap-Vert en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre et de retour (jan. 2009 – déc. 2011) (projet mis sur pied dans le cadre du Partenariat pour la mobilité créé entre l'Union européenne et le Cap-Vert)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Institut des Communautés</u> (IC) (PT) - <u>Instituto de Emprego e Formação Profissional de Cape Verde</u> (IEFP Cape Verde) (PT) - <u>Alto Comissário para a Imigração e Diálogo Intercultural, I.P. (ACIDI)</u> (PT) - <u>Instituto de Emprego e Formação Profissional de Portugal</u> (IEFP PT) (PT) - <u>Coopération portugaise</u> (PT) - <u>Coopération espagnole</u> (ES) - <u>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</u> (FR), Mission au Portugal 	<p>Objectif global : Renforcer l'initiative CAMPO et favoriser la mobilité légale entre le Cap-Vert et l'Union européenne en augmentant la coopération relative à la migration et au développement et en luttant contre la migration illégale.</p> <p>Les objectifs spécifiques sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) encourager la correspondance entre les compétences et les emplois/postes vacants disponibles et fournir des informations pertinentes quant aux possibilités de migration légale dans le but de promouvoir les canaux de migration légale ; 2) faciliter la réintégration sur le marché de l'emploi cap-verdien des Cap-Verdiens rentrant au pays après un séjour dans l'Union européenne et aider ceux-ci à exploiter le mieux possible les compétences et ressources acquises dans le cadre de leur expérience migratoire à des fins personnelles et de développement du Cap-Vert, spécifiquement en favorisant l'esprit d'entre prise.
<p><u>Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)</u> (FR)</p>	<p><u>Migrant Women for Development in Africa (WMIDA)</u> [MIDA Femmes] (EN) (févr. 2008 – déc. 2009)</p>	<p>Bailleur de fonds : <u>Coopération italienne</u> (IT)</p>	<p>Principal objectif : Inciter les émigrées d'Afrique de l'Ouest résidant en Italie à participer au développement de leur pays d'origine.</p> <p>Principal aboutissement du projet : sélection de 12 propositions de projets d'entreprise présentés par des émigrées et leurs associations en Italie, avec soutien financier pour leur mise en œuvre. Un ces 12 projets a été réalisé au Cap-Vert (dans le secteur commercial).</p>

<p><u>PNUD au Cap-Vert</u> (EN)</p>	<p><u>Initiative Conjointe CE-NU pour la Migration et le Développement au Cap-Vert</u> (EN) 2008-2011</p>	<p>Équipe Pays NU au Cap-Vert, Délégation de l'UE au Cap-Vert et gouvernement Cap-Vertien.</p>	<p>Principaux objectifs : Aider des acteurs de faible envergure à contribuer à lier migration et développement dans 16 pays d'origine sélectionnés. Domaines prioritaires : (i) envois de fonds des émigrés, (ii) communautés émigrées, (iii) aptitudes des émigrés, et (iv) droits des émigrés.</p>
<p><u>Agence Française de Développement</u> (AFD) (FR)</p>	<p>Création d'un site Internet relatif aux coûts d'envois d'argent dans les pays partenaires : www.envoidargent.org</p>	<p><u>Établissements bancaires</u> et de <u>transfert d'argent</u> <u>partenaires</u></p>	<p>Principal objectif : Fournir des informations relatives aux coûts et conditions de transfert d'argent entre la France et les pays partenaires, afin que les destinataires de ces informations aient la possibilité de choisir aussi librement et objectivement que possible l'institution financière et/ou le mode de transfert pour leurs capitaux en fonction de facteurs tels que la sécurité, la rapidité et le coût.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM l'Ambassade du Portugal au Cap-Vert ; entretien avec le Siège du Projet CAMPO à Praia ; site Internet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; site Internet du PNUD ; www.envoidargent.org, page consultée le 12.03.10</p>			

Principaux défis :

- La création de l'Institut des Communautés du ministère des Affaires étrangères du Cap-Vert permet l'avènement d'une agence gouvernementale de premier plan chargée des affaires se rapportant aux communautés émigrées et de la coordination de ses travaux avec d'autres ministères et/ou départements ministériels compétents en matière d'émigration. La création récente du **ministère des Communautés émigrantes** augmente sensiblement le profil institutionnel donné à la communauté émigrée cap-verdienne. Un des défis liés au dépassement des limitations existant à l'égard de la communauté émigrée cap-verdienne est cependant l'absence d'**organe ou de mécanisme institutionnel indépendant** doté de responsabilités permettant d'assurer une coordination interinstitutionnelle.
- Ces dernières années, l'Institut des Communautés a mis en place différentes activités en toute indépendance et en coopération avec des acteurs internationaux afin d'accroître le retour des émigrés et de leurs ressources en vue du développement du Cap-Vert, d'augmenter l'information, la mobilisation et l'orientation et de souder les liens avec les émigrés et descendants cap-verdiens. Un des défis se situe toutefois au niveau des **ressources limitées** de l'Institut des Communautés et de l'entrave qu'elle pourrait supposer pour la poursuite du développement de ses activités et la réalisation de ses objectifs.

L'expérience égyptienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants	7
1.5 Estimation des flux d'envoi de fonds	8
1.6 Spécificité nationale.....	9
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	10
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants	10
2.1.1 Législation nationale.....	10
2.1.2 Législation internationale	11
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	11
2.2 Parties prenantes	12
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants.....	12
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle	15
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	15
2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants.....	16
2.3 Pratiques institutionnelles.....	17
2.3.1 Institutions nationales.....	17
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	18

1.1 Histoire de l'émigration

Les formes modernes d'émigration au départ de l'Égypte ont débuté dans le milieu des années 1900. Elles concernent essentiellement les flux de migrants de travail. En termes de flux migratoires, les formes modernes d'émigration au départ de l'Égypte peuvent être réparties en trois phases principales¹ :

- Années 1950 et 1960 **Première vague d'émigration** : principalement composée d'émigrants hautement qualifiés partant pour l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord et l'Australie.
- Années 1970 et 1980 **Deuxième vague d'émigration** : essentiellement le fait de migrants peu qualifiés rejoignant les États du Golfe et la Libye pour une période plus ou moins longue. Trois éléments juridiques ont contribué à cette hausse du phénomène migratoire durant cette phase :
 - le droit à l'émigration permanente ou provisoire à l'étranger, organisée au titre de l'article 52 de la Constitution de 1971 (FR) ;
 - la promulgation de la loi n° 73 de 1971, octroyant aux salariés du secteur public le droit de retrouver leur emploi dans l'année de leur démission. Cette disposition a ensuite été étendue à deux ans ;
 - la promulgation de la loi n° 111 de 1983 relative à la migration et au soutien des Égyptiens à l'étranger (AR).
- De la fin des années 1980 à nos jours **Troisième vague d'émigration** : Au cours des années 1980, l'Égypte a enregistré une baisse des flux d'émigration vers les États du Golfe en raison, notamment, de la baisse des recettes issues de l'exploitation pétrolière suite à la guerre Iran-Iraq et de la baisse de la demande de main-d'œuvre dans le secteur de la construction dans les pays arabes. Au terme de cette période, un troisième courant migratoire s'est développé, composé pour l'essentiel de migrants irréguliers désireux de rejoindre les pays européens. Ces migrants sont typiquement de jeunes licenciés et des diplômés de l'enseignement supérieur non universitaire désireux, généralement, de migrer pour une période déterminée.

Selon l'enquête menée à l'échelon national intitulée *Attitudes of Egyptian Youth Towards Migration to Europe* (EN) [Attitudes des jeunes Égyptiens vis-à-vis de la migration en Europe], publiée en 2006, les

¹ Zohry, Ayman, 2005, *Interrelationships between Internal and International Migration in Egypt : A Pilot Study* [Interrelations entre migrations intérieure et internationale en Égypte. Une étude pilote] ; Answer to joint ICMPD-IOM Questionnaire from Dr. Ayman Zohry [Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM de M. Ayman Zohry].

Contexte

formes modernes d'émigration au départ de l'Égypte sont généralement liées à des facteurs internes/externes financiers et professionnels. Des facteurs sociaux, démographiques et éducationnels jouent, encore et toujours, un rôle important (tableau 1.1).

Tableau 1.1 - Égypte : facteurs influençant l'émigration égyptienne	
Facteurs internes	
Facteurs professionnels	Chômage, plus spécifiquement des jeunes*
Facteurs économiques	Absence de perspectives économiques**
	Augmentation des niveaux de prix
	Précarité des conditions de vie
	Demande de soutien financier émanant des familles
Facteurs démographiques	Croissance démographique élevée***
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi attrayantes
Facteurs économiques	Tendances consuméristes (souvent introduites par des émigrants égyptiens résidant à l'étranger via, notamment, des envois de fonds utilisés pour financer des mariages, la construction d'habitations en zones rurales, etc.)
Facteurs éducationnels	Perspectives en matière d'éducation et de formation
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Rôle des réseaux (notamment membres de la famille, proches, amis, relations professionnelles, associations culturelles)
<p>* En 2006, deux millions de personnes étaient sans emploi en Égypte, soit 9,3 % de la population active du pays. En outre, l'on estime à environ 600 000 par an le nombre de nouveaux entrants sur le marché du travail. (Source : <i>Egypt's Human Development Report 2008</i> [Rapport 2008 sur le développement humain en Égypte] et <i>Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Égypte 2007-2013</i>)</p> <p>** Au cours de la période 1990-2002, l'on estime que 44 % de la population égyptienne vivaient sur une base de moins d'1,7 euro par jour (seuil supérieur de pauvreté). En 2005, l'Égypte figurait en 119^e place sur 177 dans le classement IDH du rapport mondial de la PNUD sur le développement humain (Source : <i>Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Égypte 2007-2013</i>).</p> <p>*** On estime à 2 % le taux d'augmentation annuel de la population (Source : <i>Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Égypte 2007-2013</i>)</p> <p>N.B. : cette liste n'est pas exhaustive.</p> <p>Sources : Zohry, Ayman, 2006, <i>Attitudes of Egyptian Youth Towards Migration to Europe 2006</i> [Attitudes des jeunes Égyptiens vis-à-vis de la migration en Europe - 2006]- OIM, Ministère italien de la Coopération et Ministère égyptien de la Main-d'œuvre et de l'Émigration ; et <i>Egypt's Human Development Report 2008</i> [Rapport 2008 sur le développement humain en Égypte].</p>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 - Égypte : Principales autorités nationales possédant des compétences vis-à-vis des communautés d'émigrants		
Agence	Ministère	Champ d'action
Secteur de l'émigration	<u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration</u> (AR)	Identifier et fournir aux migrants des possibilités d'emploi, en Égypte et à l'étranger. Les objectifs essentiels de la stratégie actuelle du secteur de l'émigration sont les suivants : 1) Établir une base de données relative à la migration égyptienne, reprenant les possibilités d'emploi à l'étranger, des chiffres, des statistiques, ainsi qu'un système informatisé via l'internet pour relier les Égyptiens établis à l'étranger à leur pays d'origine. 2) Renforcer le rôle de « l'Union des Égyptiens à l'étranger » et d'autres organisations de la société civile représentant les émigrants égyptiens à l'étranger.
N/A	<u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR)	Dispenser des services aux Égyptiens à l'étranger ainsi qu'aux étrangers en Égypte. Les services aux Égyptiens à l'étranger comprennent, notamment, l'enregistrement gratuit dans les registres consulaires, le rapatriement des familles en situation d'urgence, le renouvellement des passeports et d'autres documents, ainsi que la consignation des événements civils.
N/A	<u>Ministère de l'Intérieur</u> (EN)	Gérer la politique générale de facilitation de la migration légale. Ses principales responsabilités sont les suivantes : 1) Faciliter les démarches administratives pour les Égyptiens qui souhaitent voyager à l'étranger en délivrant des documents de voyage, des visas de migration et des certificats nationaux. 2) Fournir aux Égyptiens à l'étranger des facilités afin qu'ils puissent jouir d'un environnement sûr. 3) Assurer le contrôle aux frontières des flux migratoires depuis/vers l'Égypte.
Coordination interinstitutionnelle		
Agence	Ministère	Champ d'action
Le Haut comité pour la migration (HCM)	<u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration</u> (AR) – Le HCM est présidé par le ministre de la main-d'œuvre et de l'émigration	Faciliter : 1) l'établissement de centres de formation professionnelle pour les migrants potentiels ; 2) l'organisation de cours spécialisés pour les migrants potentiels en cours de formation ; 3) la recommandation de services/prestations à fournir aux migrants, soit avant leur départ, soit durant leur séjour à l'étranger, soit après leur retour temporaire ou permanent au pays, etc.

1.3 Pays de destination

Le Ministère égyptien des Affaires étrangères et le Ministère égyptien de la Main-d'œuvre et de l'Émigration estiment à **4 727 396** le nombre de ressortissants égyptiens résidant à l'étranger². La majorité des **émigrants égyptiens résident dans des pays arabes** (70,8 %), l'Arabie Saoudite étant le principal pays de destination³. Parmi les autres pays de destination figurent en bonne place la Libye, la Jordanie, le Koweït, les Émirats arabes unis et Oman⁴ (tableau 1.3).

Tableau 1.3 - Égypte : estimation de la distribution des communautés d'émigrants égyptiens dans les principales régions d'accueil – 2006				
Région de destination	Pays	Population émigrante	Total	Total (%)
Pays arabes	Arabie Saoudite	1 350 000	3 346 859	70,8
	Libye	950 000		
	Jordanie	500 000		
	Koweït	250 000		
	Émirats Arabes Unis	160 000		
	Oman	40 000		
	Autres	96 859		
Europe	Informations détaillées dans le tableau 1.4	Informations détaillées dans le tableau 1.4	510 828	10,8
Amérique du Nord	États-Unis	635 000	776 000	16,4
	Canada	141 000		
Océanie	Australie	80 350	83 350	1,7
	Nouvelle-Zélande	3 000		
Autres	N/A	N/A	10 359	0,3

Sources: Zohry, Ayman, 2009, *The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France* [Les flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France]

L'Europe, l'Amérique du Nord et l'Océanie constituent d'autres importantes régions de destination des émigrants égyptiens⁵. Selon l'étude sur les flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France (*The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France* (EN)) publiée par le Robert Schuman Centre for Advanced Studies (EN), 80 % des émigrants égyptiens qui résident en Europe sont concentrés dans quatre pays : l'Italie, le Royaume-Uni, la France et la Grèce. Parmi les autres destinations, on note l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suisse, la Suède, le Danemark, Chypre, l'Espagne et la Belgique (tableau 1.4).

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

Tableau 1.4 – Égypte : Estimation de la distribution des communautés d'émigrants égyptiens en Europe

Pays de destination	Population émigrante	Population émigrante (%)
Italie	210 000	41,1
Royaume-Uni	74 764	14,6
France	70 000	13,7
Grèce	50 000	9,8
Allemagne	40 265	7,9
Pays-Bas	20 000	3,9
Autriche	20 000	3,9
Suisse	12 000	2,3
Suède	3 510	0,7
Danemark	2 000	0,4
Chypre	2 000	0,4
Espagne	1 000	0,2
Belgique	1 000	0,2
Autres	4 339	0,8

Sources: Zohry, Ayman, 2009, *The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France* [Les flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France]

Au cours de ces dernières années, les pays européens sont devenus de plus en plus des destinations d'élection pour les émigrants égyptiens. Selon le [Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Égypte 2007-2013](#) (FR), les flux migratoires depuis l'Égypte vers l'Europe comprennent des migrants légaux et irréguliers⁶.

1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants

La communauté émigrante égyptienne est composée de migrants hautement et faiblement qualifiés. Selon la [Banque mondiale](#) (FR), 4,2 % des migrants égyptiens sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En outre, l'on estime que 2,1 % des médecins et 0,5 % du personnel infirmier en Égypte ont quitté le pays. Par rapport à d'autres pays couverts par l'étude, ces chiffres sont relativement faibles.

La **majorité des émigrants égyptiens**, essentiellement des migrants de travail, sont concentrés dans les **États du Golfe**⁷. Les migrants hautement qualifiés (médecins, enseignants, ingénieurs) vivent typiquement dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord⁸. Les structures des marchés du travail des pays de destination et les réseaux de la diaspora égyptienne jouent un rôle important dans le choix du pays de destination. Dans les États du Golfe, des agences de recrutement agréées ont l'habitude de régulariser et de gérer le processus d'émigration des migrants de travail en provenance d'Égypte. Dans le cas de l'Europe, les émigrants égyptiens recourent fréquemment aux réseaux sociaux pour accéder à un pays en particulier⁹.

⁶ Commission européenne - Document de stratégie par pays pour l'Égypte 2007-2013

⁷ <http://remi.revues.org/index2664.html>, page consultée le 11.02.10

⁸ Zohry, Ayman, 2009, *The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France* [Les flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France].

⁹ <http://remi.revues.org/index2664.html>, page consultée le 11.02.10

1.5 Estimation des flux d'envoi de fonds

Selon les statistiques de la Banque mondiale, l'Égypte se classait, en 2008, **parmi les 10 premiers pays en développement bénéficiaires d'envois de fonds**¹⁰. La même année, les fonds officiellement transférés dans le pays par Égyptiens résidant à l'étranger étaient estimés à **9,5 milliards de dollars US**¹¹. Ce chiffre dénote une augmentation significative par rapport à 2007, où les transferts de fonds s'élevaient à 7,6 milliards de dollars US. En outre, en 2007/2008, les envois de fonds représentaient pour le pays un **revenu significativement supérieur aux recettes générées par le Canal de Suez** (environ 5,2 milliards de dollars US)¹².

Les transferts de fonds des émigrés de travail sont essentiellement affectés aux **dépenses directement liées au ménage et aux soins de santé**¹³. Dans une moindre mesure, ces fonds sont destinés à la construction, à l'acquisition de terres ou de bétail, à l'éducation ou à l'achat de biens de consommation durables (tableau 1.5). Seule une infime partie de ces fonds sont affectés à un investissement productif et à la création de petites et moyennes entreprises (PME). Selon le rapport du PNUD sur le développement humain en Égypte (*Egypt's Human Development Report 2008* (EN)), les transferts de fonds des émigrés de travail ont servi à constituer le capital initial de 1,4 % des PME en 2003/2004.

Tableau 1.5 – Égypte : Estimation de l'affectation des fonds transférés selon les domaines principaux d'affectation

Domaine d'affectation	Utilisation des fonds par le ménage (%)
Dépenses ménagères quotidiennes (alimentation, habillement et soins de santé)	74
Construction (achat, construction, rénovation d'une habitation)	7,3
Financement de l'éducation d'un membre de la famille	3,9
Autres	14,8

Source : Zohry, Ayman, 2003, *Contemporary Egyptian Migration 2003* [Migration égyptienne contemporaine 2003] - OIM, Coopération italienne et Ministère égyptien de la Main-d'œuvre et de l'Émigration

Les ménages dirigés par des femmes aux revenus modestes sont les principales bénéficiaires de ces transferts de fonds¹⁴. La probabilité pour ces femmes de recevoir ces fonds est la plus élevée lorsque l'un des émigrants est l'époux ou un parent masculin¹⁵. En revanche, les ménages restés au

¹⁰ Banque mondiale, Migration and Development Brief No. 8, November 11, 2008, Outlook for Remittance Flows 2008-2010 [Note d'information sur les migrations et le développement n° 8, 11.11.2008. Analyse des flux d'envois de fonds 2008-2010] : Growth expected to moderate significantly, but flows remain resilient [La modération significative prévue de la croissance ne devrait pas affecter les transferts de fonds].

¹¹ Ibid.

¹² Ibid. et Answer to joint ICMPD-IOM Questionnaire from the Centre for Migration and Refugee Studies of the American University in Cairo [Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM du centre pour les études sur les migrations et les réfugiés de l'université américaine du Caire].

¹³ Answer to joint ICMPD-IOM Questionnaire from the Centre for Migration and Refugee Studies of the American University in Cairo [et réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM du centre pour les études sur les migrations et les réfugiés de l'université américaine du Caire].

¹⁴ Van Dalen et al., 2005, *Remittances and their Effect on Emigration Intentions in Egypt, Morocco and Turkey* [Les envois de fonds et leurs effets sur les intentions d'émigration en Égypte, au Maroc et en Turquie].

¹⁵ Ibid.

pays sont moins susceptibles de recevoir des fonds si les émigrants détiennent un diplôme d'études secondaires ou supérieures. Cette tendance s'observe notamment parmi les émigrants égyptiens installés dans les pays européens¹⁶. Dans le cas des émigrants égyptiens résidant en Allemagne, cette observation s'explique notamment par le fait que nombre d'émigrants possédant un niveau d'éducation supérieur proviennent eux-mêmes de familles aisées de la classe moyenne ou supérieure du pays. Il est habituel dans ce cas de figure que l'épouse ou les enfants accompagnent le migrant, à moins que ce dernier ne fonde une famille en Allemagne. En conséquence, ce sont essentiellement les parents éloignés qui restent au pays. Les transferts de fonds des émigrés de travail ne représentent donc pas un phénomène régulier mais sont liés à des besoins spécifiques, d'un membre de la famille par exemple¹⁷.

1.6 Spécificité nationale

En 1983, l'Égypte a promulgué la **loi n° 111 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger**. Cette loi est considérée comme la **principale loi régissant la migration en Égypte** et traitant des émigrants égyptiens à l'étranger¹⁸. Elle contient cinq chapitres couvrant les dispositions applicables à tous les migrants, à la migration temporaire ou permanente, aux droits des migrants, ainsi que des dispositions conclusives et transitionnelles¹⁹. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter aux conclusions de l'inventaire.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ GTZ, 2006, Egyptian, Afghan, and Serbian Diaspora Communities - in Germany : How Do They Contribute to Their Country of Origin? [Communautés des diasporas égyptienne, afghane et serbe en Allemagne : comment contribuent-elles au développement de leur pays d'origine ?].

¹⁸ Zohry, Ayman, 2005, Interrelationships between Internal and International Migration in Egypt : A Pilot Study [Interrelations entre migrations intérieure et internationale en Égypte. Une étude pilote].

¹⁹ Emigration and Sponsoring Egyptians Abroad Law No. 111 of 1983 [Loi n° 111 de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger].

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

La promulgation de la loi n° 111 de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger (AR) est considérée comme le principal document législatif régissant la migration en Égypte²⁰. Cette loi est divisée en cinq chapitres :

- 1) Dispositions générales applicables à tous les migrants
- 2) Émigration permanente
- 3) Migration temporaire
- 4) Droits des migrants
- 5) Dispositions finales et transitoires

L'**objectif principal** de la loi égyptienne relative à l'émigration est de **maintenir des liens forts avec les Égyptiens à l'étranger**²¹. D'une manière générale, la loi développe deux **objectifs**²²:

- instaurer un régime d'émigration permanente et temporaire ;
- exposer les grandes lignes des dispositions traitant de la fourniture des soins nécessaires et de l'extension des services/prestations aux émigrants égyptiens avant leur départ d'Égypte, après leur arrivée dans le pays d'accueil, et aux candidats potentiels au retour en Égypte.

Il n'existe pas de cadre politique approfondi en matière de migration en Égypte en dehors de la loi n° 111 de 1983²³.

2.1.1.1 La double citoyenneté

La loi n° 26 de 1975 (AR) telle que modifiée par la loi n° 154 de 2004 (AR) est le document législatif égyptien régissant la citoyenneté. Ladite loi définit la citoyenneté égyptienne et explique les procédures à suivre pour les non-Égyptiens désireux d'acquérir la nationalité égyptienne. Au titre du droit égyptien, l'acquisition d'une autre citoyenneté est interdite à moins de renoncer à la citoyenneté égyptienne. Il existe néanmoins des circonstances qui favorisent l'acquisition de la double citoyenneté, sous réserve de l'approbation du ministre de l'Intérieur.

L'**Article 10** précise les conditions qui président à l'obtention de la double citoyenneté pour un citoyen égyptien : « [...] *la permission d'acquérir une nationalité étrangère comprend également l'autorisation pour lui, son épouse et ses enfants mineurs de conserver la nationalité égyptienne. Si pendant une période maximale d'un an à partir de la date d'acquisition de la nationalité étrangère, il déclare son souhait de*

²⁰ Zohry, Ayman, 2009, The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France [Étude des flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France]

²¹ Ibid.

²² Ibid.

²³ Ibid.

bénéficiaire de la double citoyenneté, la nationalité égyptienne sera effectivement conservée en dépit de l'acquisition d'une nationalité étrangère. »

Droits conférés par la double citoyenneté :

Les Égyptiens qui détiennent la double citoyenneté jouissent de tous les droits civils hormis ceux de devenir membre de l'Assemblée populaire ou d'accéder à la présidence de l'Égypte²⁴.

2.1.1.2 Incitations financières

La loi n° 111 de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger (AR) détaille un ensemble d'incitations financières destinées à encourager les émigrants égyptiens à investir en Égypte.

En la matière, l'**article 15** précise ceci : « *Les retours sur investissements de dépôts de migrants égyptiens sont exempts de tout droit et taxe. Le capital des migrants ou expatriés égyptiens utilisé dans des projets ou des investissements dans le pays bénéficiera de tous les avantages octroyés aux capitaux étrangers - voire nationaux, ce qui est mieux - utilisés dans le même secteur. Si les capitaux doivent être soumis à de différents régimes en fonction de la nationalité des capitaux étrangers, alors les capitaux des migrants investis dans les mêmes secteurs bénéficient du régime le plus avantageux. »*

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays fortement touché par le phénomène de la migration de travail, l'Égypte est partie à plusieurs conventions internationales relatives à la migration internationale et aux migrants à l'étranger, au rang desquelles :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR), ratifiée par l'Égypte le 19 février 1993²⁵.

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieuse de fournir un cadre juridique pour les citoyens égyptiens à l'étranger, l'Égypte a conclu des accords bilatéraux en matière de migration de travail avec plusieurs pays, notamment²⁶:

Pays arabes	Europe	Asie
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Iraq ▪ Jordanie ▪ Koweït ▪ Libye ▪ Maroc ▪ Qatar ▪ Soudan ▪ Yémen 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grèce ▪ Italie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chine

²⁴ Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM de M. Ayman Zohry

²⁵ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 05.02.10

²⁶ LISTE - Liaison Information Systems and Tools for Emigration 2008 – OIM et ministère italien de l'Intérieur

Conclusions de l'inventaire

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants

Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration – Secteur de l'émigration

Le décret présidentiel n° 574 de 1981 porte création du poste de ministre d'État en charge de l'émigration et des Égyptiens à l'étranger et définit les responsabilités du ministre²⁷. En 1996, la promulgation du décret présidentiel n° 165 transfère les responsabilités du ministre d'État en charge de l'émigration au Ministère de la Main d'œuvre et de l'Emploi - actuellement le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration (AR)²⁸.

Le secteur de l'émigration du Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration assume les responsabilités liées à la poursuite des **objectifs** suivants²⁹:

- 1) Développer des projets et des politiques destinés à encourager l'émigration égyptienne et donner les possibilités permettant d'assurer leur réussite, en se fondant sur l'hypothèse que la migration est un phénomène naturel et stable.
- 2) Soutenir les Égyptiens à l'étranger, les encourager à organiser des réunions, à mettre sur pied des fédérations et des associations de compatriotes, et encourager, en particulier, les migrants des 2^e et 3^e générations à renforcer leurs liens avec leur pays d'origine.
- 3) Développer au maximum le potentiel égyptien à l'étranger, en matière de transfert des connaissances dans le domaine des sciences et de la recherche ou de contribution de l'épargne aux stratégies égyptiennes de développement, et soutenir les capacités égyptiennes dans et hors du pays.
- 4) Établir une base de données intégrée relative aux Égyptiens à l'étranger, aux marchés de l'émigration et à la migration, et influencer les législations dans les pays de destination.

Tableau 2.1 - Égypte : Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Site web du <u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration</u> (MME) (AR);	<u>Système intégré d'informations sur les migrations</u> (IMIS) (EN) 2001-2005
2) Visites de délégations et/ou de représentants du <u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration</u> (AR) aux pays de destination où résident les principales communautés d'émigrants ; etc.	<u>IMIS Plus</u> 2008-2010 (EN)

²⁷ Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM de M. Ayman Zohry

²⁸ Ibid.

²⁹ <http://www.emigration.gov.eg/AboutUs/Objectives.aspx>, page consultée le 25.01.10

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	<u>Conférences sur les Égyptiens à l'étranger</u> (EN) organisées par le MME. La dernière s'est tenue en juillet 2009 au Caire.
1) Ambassades et consulats égyptiens à l'étranger, etc.	
N.B. : liste non exhaustive.	
* Plus de détails sous le titre 2.3 : Pratiques institutionnelles	
Source : entretien avec le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration; et www.emigration.gov.eg	

Ministère des Affaires étrangères

S'agissant des communautés d'émigrants, le **but** du Ministère égyptien des Affaires étrangères (FR) est de protéger les migrants légaux de la discrimination raciale et de garantir les droits et la dignité de la communauté égyptienne résidant à l'étranger, en parfaite conformité avec les lois des pays de destination³⁰. Grâce aux ambassades et consulats égyptiens, le Ministère des Affaires étrangères fournit aux citoyens égyptiens à l'étranger un certain nombre de services, notamment³¹:

- l'enregistrement gratuit dans les registres consulaires durant les six premiers mois de leur séjour à l'étranger ;
- le rapatriement des familles en situation d'urgence ;
- le renouvellement des passeports et d'autres documents administratifs ;
- l'authentification de documents officiels ;
- la déclaration d'événements civils (naissances, décès, divorce, mariage, etc.).

³⁰ Zohry, Ayman, 2009, The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France [Étude des flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France]

³¹ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.2 - Égypte : Ministère des Affaires étrangères

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site web du <u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR). Le site web fournit des informations aux Égyptiens à l'étranger, notamment : <ul style="list-style-type: none">- sur l'obtention des visas et permis de séjour,- sur les missions égyptiennes à l'étranger, le cas échéant,- sur les associations égyptiennes,- sur les réglementations en vigueur dans les pays d'accueil, et- sur les dispositions réglementaires en cas d'infraction à la loi. 2) Ambassades et consulats égyptiens à l'étranger, etc.	Nous n'avons pas pu récolter d'informations.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : Ali Sawi, 2005, <u>Migration-Related Institutions and Policies in Egypt</u> [Institutions et politiques égyptiennes liées à la migration]; et www.mfa.gov.eg	

Ministère de l'Intérieur

Dans le domaine de l'émigration, le Ministère égyptien de l'Intérieur (EN) **entend** poursuivre une politique générale de facilitation de l'émigration légale³². Il relève de la compétence du ministère de faciliter les procédures administratives qui incombent aux migrants égyptiens avant leur départ et de superviser les formalités des émigrants qui ont introduit une demande de permis de travail, de naturalisation, d'émigration, etc.

En outre, le Ministère de l'Intérieur est chargé d'organiser des services/prestations pour les Égyptiens à l'étranger afin qu'ils puissent bénéficier d'un environnement sûr dans le pays de destination³³.

Tableau 2.3 - Égypte : Ministère de l'Intérieur

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Site web du <u>Ministère de l'Intérieur</u> (AR); etc.	Nous n'avons pas pu récolter d'informations.
N.B. : liste non exhaustive. Source : Ali Sawi, 2005, <u>Migration-Related Institutions and Policies in Egypt</u> [Institutions et politiques égyptiennes liées à la migration]; et Zohry, Ayman, 2009, <u>The Migratory Patterns of Egyptians in Italy and France</u> [Étude sur les flux migratoires des Égyptiens en Italie et en France].	

³² Ali Sawi, 2005, Migration-Related Institutions and Policies in Egypt [Institutions et politiques égyptiennes liées à la migration]

³³ Ibid.

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Le Haut Comité pour la migration (HCM)

La résolution n° 2000 de 1997³⁴ porte création du Haut Comité pour la migration (HCM). Le HCM est présidé par le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration. Les ministères suivants sont **membres du HCM**³⁵:

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| ■ Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration | ■ Ministère de l'Intérieur | ■ Ministère du Tourisme et de l'Aviation civile |
| ■ Ministère des Affaires étrangères | ■ Ministère de l'Économie | ■ Ministère de l'Assurance |
| ■ Ministère de l'Éducation | ■ Ministère du Planning | ■ Ministère des Finances |
| ■ Ministère de la Recherche scientifique | ■ Ministère de la Défense | |
| | ■ Ministère de l'Information | |

L'article 5 de la loi n° 111 de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger (AR) fixe les compétences du HCM. Ses **responsabilités** sont les suivantes :

- 1) Faciliter la création de centres professionnels destinés à la formation des migrants potentiels, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie.
- 2) Envisager l'organisation de cours spécialisés de qualification des migrants potentiels.
- 3) Fournir aux Égyptiens à l'étranger les outils culturels et nationaux nécessaires leur permettant de conserver leurs liens avec l'Égypte ; organiser des moyens de diffusion de la langue arabe chez les enfants de migrants et soutenir les efforts déployés par des entités religieuses égyptiennes pour approfondir l'héritage spirituel des Égyptiens à l'étranger.
- 4) Recommander des services/prestations à fournir aux migrants, soit avant leur départ, soit durant leur séjour à l'étranger, soit après leur retour temporaire ou permanent au pays.

Le HCM est tenu de se réunir tous les trois mois à la demande de son président³⁶. Dans la mesure où il éprouve néanmoins des difficultés à se réunir régulièrement, nombres de ses missions n'ont pas encore été mises en œuvre³⁷. C'est notamment le cas en ce qui concerne la création de centres de formation professionnelle destinés aux migrants potentiels (première responsabilité mentionnée *supra*)³⁸.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

L'Organisation internationale pour les migrations (FR) et son Bureau régional pour le Moyen-Orient au Caire (EN) font partie des principaux interlocuteurs internationaux du gouvernement égyptien en ce qui concerne les questions relatives à l'émigration.

³⁴ Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM de M. Ayman Zohry

³⁵ Loi n° 111 de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger

³⁶ Réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM de M. Ayman Zohry

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Quelques autres institutions internationales actives dans le domaine de la migration :

- le PNUD en Égypte (EN)
- la Ligue des États arabes (AR), département de la politique en matière de population et des migrations
- la délégation de l'Union européenne en Égypte (EN) : des cadres stratégiques de coopération entre l'UE et l'Égypte naissent à la faveur, notamment, du Document de stratégie (DSP) 2007-2013 et programme indicatif national (PIN) 2007-2010 (FR) élaboré par l'Union européenne pour l'Égypte, et de la politique européenne de voisinage (PEV). Les principaux domaines thématiques du DSP 2007-2013 sont les suivants³⁹:
 - 1) l'appui aux réformes entreprises par l'Égypte dans les domaines de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la justice ;
 - 2) le développement de la compétitivité et de la productivité de l'économie égyptienne ; et
 - 3) le suivi du caractère durable du processus de développement grâce à la mise en œuvre de politiques sociales, économiques et environnementales, ainsi que d'une meilleure gestion des ressources naturelles.

Le *premier* domaine thématique - relatif aux réformes nécessaires en Égypte dans les secteurs de la démocratie, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de la justice - est lié à la migration car il s'agit là de l'un des domaines de coopération entre l'UE et l'Égypte⁴⁰. Dans le domaine de la justice, il y est précisé que l'un des objectifs du plan d'action de la PEV est de renforcer la coopération entre l'Égypte et l'UE sur le plan de la gestion des flux migratoires, légaux et irréguliers⁴¹. Les résultats escomptés et l'indicateur de performance en matière de migrations sont décrits comme suit⁴²:

Résultats escomptés :

- Le renforcement de la capacité de l'Égypte en ce qui concerne la gestion de la migration légale ainsi que le traitement des flux migratoires irréguliers et de la traite des êtres humains.

Indicateur de performance :

- Le dialogue avec l'Égypte sur différentes problématiques liées à la migration.

2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

En termes de collecte d'informations sur des problématiques relatives aux Égyptiens à l'étranger et d'identification de possibilités pour le retour des ressources des migrants, le gouvernement égyptien mandate fréquemment le Centre d'études sur les migrations et les réfugiés (*Center for Migration and Refugee Studies (CMRS)*) (EN) de l'université américaine du Caire (EN).

Nous n'avons pas pu récolter d'informations relatives à d'autres institutions non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.

³⁹ Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Égypte 2007-2013

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Eu égard aux communautés d'émigrants, les pouvoirs publics égyptiens ont mis en place les initiatives suivantes pour favoriser le développement social et financier des Égyptiens à l'étranger tout en renforçant le contact avec ces derniers.

Tableau 2.4 - Égypte : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectifs
Secteur de l'émigration du <u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration (MME)</u> (AR)	<u>Système intégré d'informations sur les migrations</u> (EN) 2001-2005	Bailleur de fonds: <u>Coopération italienne du Ministère italien des Affaires étrangères</u> (EN) Agence responsable de la mise en œuvre : <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Fournir un outil technique capable d'aider le secteur de l'émigration dans la gestion des flux migratoires légaux au départ de l'Égypte, améliorer le statut social des migrants dans le pays de destination et canaliser les ressources humaines et financières que génère la migration. Les principaux aboutissements du projet ont été la mise en place et le lancement d'un site web axé sur les possibilités d'emploi à l'étranger et la création d'un portail pour les migrants égyptiens : www.emigration.gov.eg (AR).
Secteur de l'émigration du <u>MME</u> (AR)	<u>IMIS Plus 2008-2010</u> (EN)	Bailleur de fonds : <u>Coopération italienne</u> (EN) Agence responsable de la mise en œuvre : <u>OIM</u> (FR)	Ajuster le système d'information intégré du projet IMIS en phase 1, améliorer les liens socio-économiques avec les Égyptiens à l'étranger et promouvoir une gestion plus efficace de la migration de travail égyptienne.

Conclusions de l'inventaire

Secteur de l'émigration du MME (AR)	Conférences sur les Égyptiens à l'étranger (EN) organisées par le MME. La dernière s'est déroulée en juillet 2009 au Caire.	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Investissement - Ministère de la Communication - Ministère de l'Enseignement supérieur - Ministère de l'Enseignement - Ministère des Affaires étrangères - Ministère de l'Intérieur - Ministère de la Défense - Fonds social pour le développement - Conseil national de la jeunesse - Banque Misr - Bourse des valeurs 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer le processus de développement en Égypte ainsi que l'environnement et les conditions d'investissement. 2) Améliorer les interactions entre les deuxième et troisième générations de migrants et leurs liens avec l'Égypte. 3) Fournir des possibilités de discussions du récent développement du secteur de la communication en Égypte. 4) Organiser des possibilités de discussions sur la participation politique et le processus démocratique en Égypte. On a pu noter des discussions relatives au processus électoral.
<p>N.B. : liste non exhaustive. Source : Entretien avec le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration; et http://www.emigration.gov.eg/AboutUs/AboutMISProject.aspx (EN/AR), page consultée le 12.01.10</p>			

Nous n'avons pas pu récolter d'informations sur les mécanismes institutionnels de soutien mis en place par les autorités égyptiennes pour améliorer le retour des ressources des migrants vers le pays.

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Eu égard aux communautés d'émigrants, des institutions internationales et d'autres parties prenantes présentes en Égypte ont mis en place les initiatives suivantes :

Tableau 2.5 – Égypte : initiatives émanant d'institutions internationales et d'autres parties prenantes

Agence	Initiative	En coopération avec	Objectifs
<p><u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR), <u>Bureau régional pour le Moyen-Orient au Caire</u> (EN)</p>	<p>Projet de recherche : dynamique de la diaspora égyptienne – renforcement des liens en faveur du développement (actuellement en cours de mise en œuvre)</p> <p>Projet de recherche (dans le cadre du projet <u>JMIS</u>) : possibilités d'investissement en Égypte pour les migrants (actuellement en cours de mise en œuvre)</p> <p>Projet : améliorer les liens existant entre la diaspora égyptienne et l'Égypte (actuellement en cours de mise en œuvre)</p> <p>L'OIM représente le point focal du projet commun CE/NU en faveur de la migration et du développement en Égypte (<u>EC/UN Joint Migration & Development Initiative in Egypt</u>) (EN) 2008-2011</p> <p>Création d'un site web portant sur les coûts des transferts de fonds dans les pays sélectionnés : www.sendmoneyhome.org</p>	<p>Le <u>Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration (MME)</u> (AR)</p> <p>Le <u>MME</u> et le <u>Centre d'études sur les migrations et les réfugiés</u> (EN) de <u>l'université américaine du Caire</u> (EN)</p> <p>MME</p> <p>Équipe nationale des Nations unies, délégation de l'UE en Égypte et gouvernement égyptien.</p> <p>N/A</p>	<p>Explorer le rôle potentiel des émigrants égyptiens à l'étranger dans le développement de leur communauté d'origine.</p> <p>Examiner les types de transferts de fonds et leur usage au niveau des ménages dans les régions fortement touchées par la migration. Évaluer la possibilité de mutualiser des transferts de fonds afin de les réinvestir dans des projets de développement communautaire.</p> <p>1) Aider le gouvernement égyptien à mener des enquêtes dans plusieurs pays accueillant une communauté significative de migrants égyptiens. 2) Aider le MME à lier la politique migratoire au développement social et économique, et à renforcer les liens existant entre les émigrants égyptiens à l'étranger et leur pays d'origine.</p> <p>Aider des acteurs de petite envergure à contribuer aux liens entre la migration et le développement dans 16 pays d'origine sélectionnés. Les secteurs prioritaires sont : (i) les transferts de fonds des migrants, (ii) les communautés de migrants, (iii) les capacités des migrants, et (iv) les droits des migrants.</p> <p>Objectifs principaux : Fournir aux personnes des informations comparatives actualisées entre plusieurs pays sur les coûts des transferts de fonds.</p>
<p><u>DFID</u> (EN)</p>			

N.B. : liste non exhaustive.

Source : OIM Bureau régional du Moyen-Orient au Caire: <http://www.egypt.iom.int/Doc/Migration%20and%20Development%20Fact%20Sheet.pdf>, page consultée le 26.01.10; <http://www.migration4development.org/content/egypt>, page consultée le 26.01.10; et www.sendmoneyhome.org, page consultée le 06.03.10

Principaux défis :

- Les autorités égyptiennes reconnaissent l'importance du thème de la migration et du développement, ainsi que du retour des ressources (humaines, sociales et financières) des migrants pour le développement de l'Égypte. À cet égard, un des obstacles rencontrés est l'**absence de données** relatives au profil des communautés d'émigrants égyptiennes, nécessaires à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance.
- Outre les incitations financières prévues par la loi de 1983 relative à l'émigration et au soutien des Égyptiens à l'étranger, l'**absence d'un choix étendu d'incitations à l'investissement** favorisant le retour de fonds au pays affecte négativement le désir éventuel des émigrants égyptiens à investir dans le secteur productif en Égypte.
- Le Comité supérieur pour la migration (HCM) constitue le pivot de la coordination interinstitutionnelle. La **limitation de ses capacités institutionnelles** à mener à bien ses responsabilités est une entrave certaine.
- Les émigrants égyptiens résidant à l'étranger sont confrontés à des défis en matière d'intégration. Comme le reconnaissent les autorités égyptiennes, il convient d'accorder une attention accrue à, notamment, des **activités de mobilisation et d'information** des travailleurs migrants au sujet de leurs droits.

L'expérience éthiopienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Content

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	4
1.3 Pays de destination	5
1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants.....	6
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique concernant les communautés d'émigrants	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	11
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	12
2.1.4 Accords bilatéraux en matière d'investissement	12
2.2. Parties prenantes	13
2.2.1 Principales institutions nationales en charge des communautés d'émigrants	13
2.2.2 Coordination inter-institutions	16
2.2.3 Gouvernements régionaux ayant des compétences vis-à-vis des communautés démigrants.....	16
2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants.....	17
2.2.5 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants.....	18
2.3 Pratiques institutionnelles.....	19
2.3.1. Institutions nationales.....	19
2.3.2 Institutions internationales et autres acteurs importants.....	22

1.1 Histoire de l'émigration

L'Éthiopie, pays enclavé de la Corne d'Afrique, possède une longue histoire régionale d'immigration, d'émigration et de transit. L'émigration moderne, c'est-à-dire *au-delà* de la Corne d'Afrique, remonte aux années 1970. Principalement liée au mouvement de réfugiés et de personnes déplacées, elle peut être divisée en trois grandes phases¹ :

- 1974-1982 **Première vague d'émigration:** Composée de réfugiés et de personnes déplacées, cette première vague fait suite au renversement de l'empereur Haïlé Sélassié et à l'installation du régime militaire du *Derg*. Les réfugiés fuyant le régime militaire s'installent dans les pays voisins avant d'être réinstallés à l'Ouest, où des communautés d'émigrants se développent.
- 1982-1991 **Deuxième vague d'émigration:** Cette deuxième vague se compose principalement d'émigrants qui ont quitté l'Éthiopie dans le cadre d'un regroupement familial dans les pays occidentaux.
- De 1991 à nos jours **Troisième vague d'émigration:** La chute du régime *Mengistu* en 1991.

Conséquence de l'émigration, l'Éthiopie souffre de la perte de main-d'œuvre qualifiée et d'une pénurie de personnel qualifié dans les différents secteurs, en particulier celui des soins de santé². Entre 1980 et 1991, l'Éthiopie a perdu près de 74,6% de son capital humain³. Au cours de la même période, plus d'un tiers des médecins éthiopiens ont quitté le pays, notamment vers les États-Unis d'Amérique (USA) et l'Europe occidentale⁴. Et le phénomène se poursuit de nos jours. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR), **l'Éthiopie est le premier pays africain en termes de perte de professionnels dans le secteur médical comme dans les autres secteurs**⁵.

Les facteurs qui influencent cette émigration sont aussi bien internes qu'externes. Depuis les années 1970, l'émigration a principalement été la conséquence de l'instabilité politique et des conflits armés. Cependant, les facteurs d'ordre économique, écologique, professionnel, social et démographique ont également joué et jouent encore un rôle important (tableau 1.1).

¹ Terrazas, Aaron Matteo, 2007, *Beyond Regional Circularity: The Emergence of an Ethiopian Diaspora* [Au-delà de la circularité régionale: l'émergence d'une diaspora éthiopienne]

² http://www.ethemb.se/ee_community.html, page consultée le 15.02.10

³ <http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=49412>, page consultée le 16.12.09

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

Contexte

Tableau 1.1 – Éthiopie : facteurs influençant l'émigration éthiopienne

Facteurs internes	
Facteurs politiques	Conflits armés
Facteurs économiques	Absence de perspectives sur le plan économique*
	Lenteur de la croissance du secteur agricole dans les campagnes** Lenteur de la croissance économique dans les villes
Facteurs démographiques	Croissance démographique élevée***
Facteurs écologiques	Sécheresses et famine
	Dégradation de l'environnement
Facteurs externes	
Facteurs politiques	Degré plus élevé de liberté politique et de sécurité personnelle
Facteurs liés à l'emploi	Perspectives d'emploi attractives
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Perspectives en matière d'éducation et de formation
<p>* En 2005, 34% de la population éthiopienne vivait en dessous du seuil de pauvreté. La même année, le revenu par habitant s'élevait à 155 dollars US. (Source: document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie - 2008-2013)</p> <p>** Le PIB agricole augmente de 1,4% par an depuis 40 ans, une croissance inférieure à celle de la population. (Source: document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie - 2008-2013)</p> <p>*** La croissance démographique annuelle est estimée à 2,5 – 3%. (Source: document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie - 2008-2013)</p> <p>N.B. : cette liste n'est exhaustive.</p> <p>Sources : Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie - 2008-2013 (en anglais uniquement) ; Terrazas, Aaron Matteo, 2007, Beyond Regional Circularity: The Emergence of an Ethiopian Diaspora ; http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=49412 [Au-delà de la circularité régionale: l'émergence d'une diaspora éthiopienne] (consulté le 16.12.09).</p>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Éthiopie : principales autorités nationales ayant des compétences qui concernent les communautés d'émigrants

Agence	Ministère	Champ d'action
<u>Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens</u> (EN)	<u>Ministère éthiopien des Affaires étrangères</u> (EN)	Favoriser les liens entre l'Éthiopie et les Éthiopiens vivant à l'étranger. Objectifs clés : 1) Agir comme intermédiaire entre les différents ministères et les Éthiopiens résidant à l'étranger. 2) Encourager la participation active des expatriés éthiopiens aux activités socio-économiques en Éthiopie. 3) Protéger les droits et les privilèges des Éthiopiens résidant à l'étranger. 4) Mobiliser la communauté éthiopienne résidant à l'étranger pour qu'elle se façonne une image durable et organisée.

Bureau de coordination de la diaspora	Ministère du Développement des capacités	Offrir des services d'assistance aux autres ministères et au public en général à travers la coordination du retour volontaire temporaire d'Éthiopiens hautement qualifiés résidant à l'étranger.
Direction de la promotion du service de l'emploi	<u>Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales</u> (EN)	1) Protéger les émigrants éthiopiens travaillant à l'étranger. 2) Aider les citoyens à accéder à l'emploi en Éthiopie et à l'étranger. 3) Formuler des politiques visant à protéger les droits des travailleurs migrants. 4) Faciliter la migration légale.
<u>Agence éthiopienne d'investissement (EIA)</u> (EN)	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Promouvoir, coordonner et faciliter les investissements en Éthiopie.
Autorités douanières	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Réglementer l'importation de marchandises.

1.3 Pays de destination

Selon le Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie 2008-2013 (EN), la communauté d'émigrants éthiopiens comprend plusieurs centaines de milliers de professionnels hautement qualifiés. D'autres estimations indiquent qu'elle compte plus d'un million de personnes⁶.

La majorité des migrants éthiopiens résident aux États-Unis et en Israël⁷. En Europe, les Éthiopiens sont concentrés en Suède, en Allemagne et aux Pays-Bas, où ils sont généralement admis dans le cadre de programmes de réinstallation de réfugiés⁸. D'autres grands pays européens de destination sont le Royaume-Uni (R-U), l'Italie, la France, la Grèce, la Suisse et la Belgique. Au Moyen-Orient et en Afrique, les principaux pays de destination sont l'Arabie Saoudite, la Jordanie, le Soudan, la République démocratique du Congo (RDC), les Émirats Arabes Unis (EAU) et le Liban.

Tableau 1.3 – Éthiopie : Éthiopiens nés à l'étranger (2000)

Pays de résidence	Nombre	Pays de résidence	Nombre
États-Unis	73 066	Ghana	2 499
Israël	58 900	Suisse	1 972
Arabie Saoudite	21 992	Zambie	1 661
Canada	14 486	Koweït	1 483
Suède	11 281	Yémen	1 233
Allemagne	9 542	Burkina Faso	1 201

⁶ Document de stratégie de la Commission européenne pour l'Éthiopie - 2008-2013

⁷ Terrazas, Aaron Matteo, 2007, Beyond Regional Circularity: The Emergence of an Ethiopian Diaspora [Au-delà de la circularité régionale: l'émergence d'une diaspora éthiopienne]

⁸ Ibid.

Contexte

Jordanie	8 781	Serbie & Monténégro	1 108
Royaume-Uni	8 122	Belgique	1 022
Pays-Bas	7 592	Russie	919
Italie	6 310	Zimbabwe	791
Soudan	5 112	Inde	783
RDC	4 196	Irak	735
France	3 715	Kenya	723
Australie	3 544	Ouzbékistan	721
EAU	3 363	Finlande	694
Pakistan	3 211	Nouvelle-Zélande	657
Liban	3 088	Afrique du Sud	638
Côte d'Ivoire	2 511	Égypte	636
Grèce	2 507	Nigeria	617

N.B. : cette liste n'est exhaustive.

Sources : Terrazas, Aaron Matteo, 2007, *Beyond Regional Circularity: The Emergence of an Ethiopian Diaspora* [Au-delà de la circularité régionale: l'émergence d'une diaspora éthiopienne]

Les données relatives aux descendants éthiopiens nés à l'étranger confirment les principaux pays de destinations où résident les communautés d'émigrants éthiopiens (tableau 1.3). En effet, la prise en compte des descendants dans les estimations des chiffres de l'émigration a pour effet de gonfler ces derniers. L'étude du *Migration Policy Institute* (EN) intitulée *Beyond Regional Circularity: The Emergence of an Ethiopian Diaspora* [Au-delà de la circularité régionale: l'émergence d'une diaspora éthiopienne], estime le nombre d'expatriés, et leurs descendants, nés en Éthiopie à 460 000 aux États-Unis, 105 500 en Israël, 90 000 en Arabie Saoudite et 30 000 en Italie et au Liban.

1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants

La communauté éthiopienne d'émigrants se compose principalement de migrants hautement qualifiés et, dans une moindre mesure, de personnes peu qualifiées. Selon la *Banque mondiale* (FR), 17% des expatriés éthiopiens possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur⁹. En outre, l'on estime que 25,6% des médecins et 16,8% du personnel infirmier formés en Éthiopie ont quitté le pays¹⁰. La majorité des Éthiopiens hautement qualifiés résidant à l'étranger vivent dans les pays occidentaux. Les migrants de travail peu qualifiés se concentrent principalement au Moyen-Orient.

Les expatriés éthiopiens sont généralement considérés comme étant bien organisés. Dans de nombreuses villes d'accueil, ils ont établi des mécanismes d'information par le biais, entre autres, des médias (c.-à-d. journaux, émissions de radio, « pages jaunes éthiopiennes » à Washington D.C.). Ces mécanismes contribuent au tissage de liens avec leur pays d'origine et à la sauvegarde de l'identité nationale¹¹.

En outre, les expatriés éthiopiens peuvent compter sur leurs propres associations d'aide. Celles-ci offrent un éventail de services, comme l'assistance aux nouveaux migrants et l'amélioration des conditions de vie des Éthiopiens résidant à l'étranger. Parmi les autres services proposés, citons le

⁹ Banque mondiale, 2008, *Migration and Remittances Factbook for Ethiopia* [Migration et envois de fonds – Éthiopie]

¹⁰ Ibid.

¹¹ http://www.ethiomedias.com/press/reconfiguring_ethiopia.html, page consultée le 15.02.10

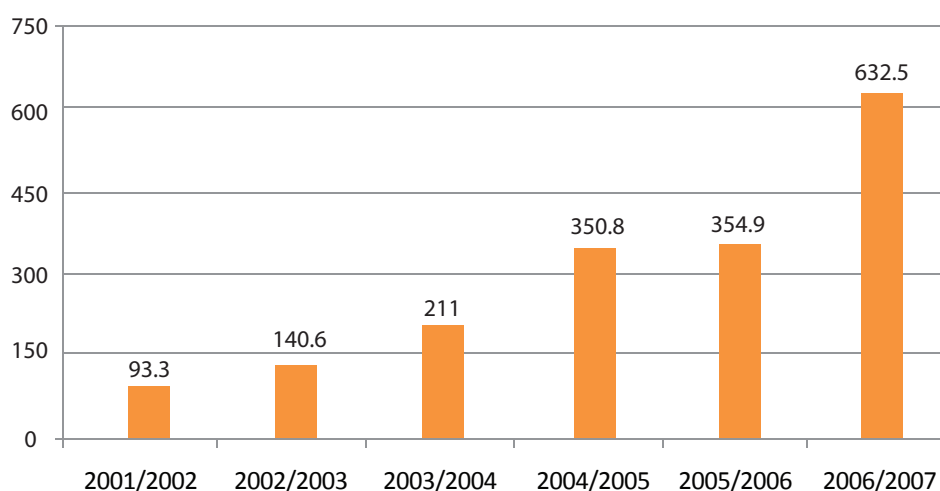
placement, l'orientation professionnelle, l'encadrement après l'école, l'enseignement du rôle parental, les cours de langue pour les jeunes, etc.¹²

Les communautés d'émigrants ont également leurs propres lieux de culte. Il s'agit principalement d'églises orthodoxes éthiopiennes et, dans une moindre mesure, de mosquées et d'églises protestantes¹³. Au niveau international, les expatriés éthiopiens se réunissent à travers des forums transnationaux, les plus viables étant les forums économiques, les tournois sportifs annuels et les associations investies de missions dépassant la scène locale¹⁴.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Les envois de fonds jouent un rôle important dans l'économie éthiopienne, notamment comme source d'investissements étrangers, et pour le développement économique et social du pays¹⁵. Selon les statistiques établies par la Banque nationale éthiopienne (EN), les **envois de fonds officiels** provenant d'expatriés éthiopiens se sont élevés à **632,5 millions USD** pour 2006 et 2007¹⁶. Par rapport aux années précédentes, ce chiffre représente une hausse significative (graphique 1.1).

Graphique 1.1 - Ethiopie: Flux d'envois de fonds 2001-2007, en millions USD



Source : Alemu, Getnet, 2009, Proceedings of the Sixth International Conference on the Ethiopian Economy [Conclusions de la sixième conférence internationale sur l'économie éthiopienne]. Ethiopian Economics Association (EEA)

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Alemu, Getnet, 2009, Proceedings of the Sixth International Conference on the Ethiopian Economy [Conclusions de la sixième conférence internationale sur l'économie éthiopienne]. Ethiopian Economics Association (EEA)

¹⁶ Ibid.

Contexte

Les transferts de fonds officiels se font par l'intermédiaire de banques et d'opérateurs de transferts d'argent, dont Western Union, MoneyGram, Maniflo et Adam Funds¹⁷. Le système informel est cependant le plus utilisé, la méthode privilégiée étant la remise en mains propres via des amis, des parents ou des opérateurs « hawala »¹⁸

Plus de 50% des envois de fonds affectés à des investissements en Éthiopie sont réalisés par des émigrants éthiopiens résidant aux États-Unis et au Canada¹⁹. Selon l'Agence éthiopienne d'investissement (EIA, Ethiopian Investment Agency), les expatriés éthiopiens investissent principalement dans l'immobilier et le bâtiment²⁰. D'autres secteurs importants sont l'industrie manufacturière, la santé, l'éducation, le commerce, l'agriculture et le secteur hôtelier. Les investissements se concentrent principalement dans la région de la capitale. Ainsi, au cours de la période **1992-2008**, une moyenne de **90,2 % des investissements réalisés par les émigrants éthiopiens ont porté sur des projets à Addis Abeba**. D'autres régions qui attirent aussi les investisseurs sont celles d'Amhara, d'Oromia, de Tigray, de Dire Diwa ainsi que la Région des nations, nationalités et peuples du Sud (SNNPR, Southern Nations, Nationalities and People Region)²¹.

1.6 Spécificité nationale

Alors que l'Éthiopie n'accorde pas la double nationalité aux Éthiopiens qui sont devenus citoyens de leur pays d'accueil, le gouvernement éthiopien a instauré, en 2002, la **carte d'identité d'Éthiopie d'origine** (« **carte jaune** »). Selon le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère du Développement des capacités, cette carte accorde aux Éthiopiens expatriés tous les droits liés à la citoyenneté éthiopienne, hormis le droit de vote et le droit d'exercer une fonction ministérielle²². La carte a une durée de validité de cinq ans, au terme de laquelle elle peut être renouvelée une année sur deux. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, veuillez vous reporter aux conclusions de l'inventaire.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1110315015165/Chacko_Gebre.pdf, page consultée le 16.12.09

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

²² Entretien avec le Bureau de la coordination de la diaspora du ministère du Développement des capacités

2.1 Cadre législatif et politique concernant les communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

La Proclamation N°354/2002 de 2003, intitulée « Proclamation sur l'immigration », est le principal cadre légal en matière de migration en Éthiopie²³. Ce texte énonce les dispositions en vigueur dans le pays en matière d'entrée et de sortie des ressortissants éthiopiens et étrangers. Globalement, la loi aborde les thèmes suivants :

- 1) L'entrée sur le territoire éthiopien ;
- 2) La sortie du territoire national ;
- 3) L'expulsion de ressortissants étrangers ;
- 4) Les documents de voyage et visas ;
- 5) L'enregistrement des étrangers et délivrance des permis de travail ; et
- 6) Autres provisions.

À l'exception de la Proclamation sur l'immigration, la législation éthiopienne ne prévoit aucune politique globale en matière de migration. Par contre, le gouvernement éthiopien élabore en ce moment une « Politique sur la Diaspora »²⁴, consacrée aux communautés d'émigrants. La première ébauche de cette politique est aujourd'hui terminée. La phase de consultation des représentants des communautés d'émigrants éthiopiennes, nécessaire à la poursuite du travail de rédaction, doit commencer début 2010²⁵.

2.1.1.1 Double nationalité

En Éthiopie, les dispositions légales relatives à la citoyenneté figurent dans la Constitution de la République fédérale et démocratique d'Éthiopie de 1994 (EN) et dans la Proclamation N°378/2003 relative à la nationalité éthiopienne (EN). Cette dernière fixe les modalités d'acquisition de la nationalité éthiopienne, ainsi que les procédures à suivre pour les non Éthiopiens désireux de se faire naturaliser. Elle stipule également que les ressortissants éthiopiens qui résident à l'étranger n'ont pas le droit à la double nationalité, lorsqu'ils acquièrent une nationalité étrangère²⁶.

L'**article 20/1** décrit les circonstances qui conduisent à la perte de la nationalité éthiopienne lors de l'acquisition d'une autre nationalité :

« [...] tout Éthiopien qui acquiert volontairement une autre nationalité sera supposé avoir volontairement renoncé à sa nationalité éthiopienne ».

²³ Entretien avec la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la EEA

²⁴ Entretien avec la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères

²⁵ Ibid.

²⁶ Proclamation N°378/2003 relative à la nationalité éthiopienne

Conclusions de l'inventaire

Carte d'identité d'Éthiopien d'origine

Cependant, en février 2002, le gouvernement éthiopien adopte la Proclamation N°270/2002 intitulée « Proclamation qui accorde certains droits aux ressortissants étrangers d'origine éthiopienne dans leur pays d'origine » (EN). L'objectif est de trouver un moyen d'accorder aux Éthiopiens de nationalité étrangère des droits et avantages similaires à ceux dont jouissent les citoyens éthiopiens, en leur octroyant une **carte d'identité d'Éthiopien d'origine (« carte jaune »)**²⁷.

Les droits, les privilèges et les restrictions accordés par la carte d'identité d'Éthiopien d'origine sont les suivants²⁸ :

Droits et privilèges :

- Droit d'entrer sur le territoire éthiopien sans visa ;
- Droit de résider en Éthiopie sans permis de travail ;
- Droit de travailler en Éthiopie sans permis de travail ;
- Droit d'investir aux mêmes conditions et avec les mêmes avantages que les investisseurs éthiopiens ;
- Droit d'accès aux mêmes prestations économiques, sociales et administratives que le citoyen éthiopien ; etc.

Restrictions :

- Les titulaires de cette carte d'identité n'ont pas le droit de vote et ne peuvent exercer une fonction ministérielle.
- Les titulaires de cette carte d'identité n'ont pas le droit d'occuper un poste à la Défense nationale, à la Sûreté, aux Affaires étrangères ou dans d'autres institutions politiques similaires.

La carte d'identité d'Éthiopien d'origine a une durée de validité de 5 ans et peut être renouvelée par périodes de deux ans.

2.1.1.2 Avantages financiers

Le Code d'investissement éthiopien prévoit divers avantages destinés à encourager les investissements dans le pays, notamment²⁹ :

- une exonération totale des droits de douane à l'importation sur les machines et le matériel nécessaires aux projets d'investissement ;
- une exonération de l'impôt sur le revenu pour tout investissement dans les secteurs manufacturier, agro-alimentaire et agricole qui peut aller de 2 à 7 ans, en fonction du volume des exportations et du lieu choisi pour l'investissement ;

²⁷ Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

²⁸ Proclamation N°270/2002 "Proclamation qui accorde certains droits aux ressortissants étrangers d'origine éthiopienne, dans leur pays d'origine »

²⁹ Site Internet de l'Agence éthiopienne d'investissement (EIA) ; site Internet du ministère éthiopien des Revenus ; et Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

- une exonération totale des droits à l'importation de pièces détachées dont la valeur n'excède pas 15% de la valeur totale des marchandises importées, etc.

Par ailleurs, depuis 2001, les expatriés éthiopiens de retour au pays bénéficient d'une exonération des droits à l'importation sur leurs effets personnels, comme les meubles, les appareils à usage domestique ou encore les véhicules³⁰. Cet avantage est accordé aux citoyens éthiopiens ainsi qu'aux ressortissants étrangers d'origine éthiopienne établis à l'étranger depuis plus de 5 ans³¹. Notons, toutefois, qu'une directive du Ministère éthiopien des Revenus (EN), datée de juillet 2006, a supprimé ce privilège pour l'importation de voitures³². Le ministère évoque des abus, comme les cessions illégales à des tiers sans versement des taxes dues à l'administration fiscale³³.

En outre, afin d'encourager l'investissement et le retour des Éthiopiens de l'étranger, le gouvernement éthiopien octroie des parcelles destinées à la construction de résidences en zone urbaine aux Éthiopiens et personnes d'origine éthiopienne résidant à l'étranger³⁴.

Il convient toutefois de signaler que tous les avantages préalablement accordés aux Éthiopiens de l'étranger ont été supprimés en 2009 par suite d'une décision du gouvernement. À ce jour, la réinstauration de ces mesures demeure incertaine³⁵.

Envois de fonds

Afin d'améliorer le fonctionnement du système formel de transfert de fonds et d'encourager les transferts officiels, la Banque nationale éthiopienne a émis la Directive N°FXD/30/2006 (EN) sur les « *Dispositions relatives aux services internationaux de transferts de fonds* »³⁶. Cette directive prévoit notamment les modalités suivantes³⁷:

- davantage de transparence des services d'envois de fonds via l'affichage des conditions et des tarifs, des délais, des taux de change, etc. ;
- des tarifs plus compétitifs par l'interdiction des contrats d'exclusivité entre les opérateurs internationaux de transfert d'argent et les banques commerciales du pays ;
- l'utilisation de transferts interbancaires via SWIFT ;
- des mesures d'encouragement pour la création de services spécialisés dans les banques du pays, afin de faciliter les envois de fonds ; etc.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays fortement touché par les mouvements de réfugiés, l'Éthiopie a notamment ratifié les conventions internationales suivantes, relatives aux migrations internationales et au statut des migrants à l'étranger :

³⁰ Belai H., Bathseba, mai 2007, Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ Entretien avec l'Association des Organismes de micro finance éthiopiens (AEMFI)

³⁴ Hunzinger, Laurence, mars 2007, Migration & Development Linkage in Ethiopia: A pro-active governmental approach [Lier migration et développement en Éthiopie : une approche gouvernementale dynamique]

³⁵ Entretien avec l'OIM

³⁶ Directive N°FXD/30/2006 ; et Belai H., Bathseba, mai 2007, Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

³⁷ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

- la Convention sur le statut des réfugiés de 1951 et son Protocole de 1967 (FR), ratifiés par l'Éthiopie le 10 novembre 1969.

À ce jour, l'Éthiopie n'a pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) de 1990.

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Aucune information n'a pu être obtenue.

2.1.4 Accords bilatéraux en matière d'investissement

Afin de fournir un cadre juridique pour les investissements étrangers en Éthiopie, le gouvernement a conclu des accords bilatéraux avec les pays suivants³⁸ :

▪ Allemagne	▪ Iran	▪ Soudan
▪ Algérie	▪ Israël	▪ Suède
▪ Autriche	▪ Italie	▪ Suisse
▪ Chine	▪ Koweït	▪ Tunisie
▪ Danemark	▪ Libye	▪ Turquie
▪ Finlande	▪ Malaisie	▪ Yémen
▪ France	▪ Pays-Bas	

³⁸ Site Internet de la Chambre de commerce d'Addis Abeba.

2.2. Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales en charge des communautés d'émigrants

Ministère éthiopien des Affaires étrangères –Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens

La Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) (EN) est un nouveau service du Ministère éthiopien des Affaires étrangères (EN) créé en 2002 ayant pour mission de tisser des liens avec les communautés d'émigrants éthiopiennes et de les encourager à s'engager activement pour le bénéfice de leur pays³⁹.

L'EEA du Ministère éthiopien des Affaires étrangères poursuit les **objectifs** suivants⁴⁰ :

- 1) Agir comme intermédiaire entre les différents ministères et les Éthiopiens résidant à l'étranger ;
- 2) Encourager la participation active des expatriés éthiopiens aux activités socio-économiques en Éthiopie ;
- 3) Protéger les droits et les privilèges des Éthiopiens résidant à l'étranger ; et
- 4) Mobiliser la communauté éthiopienne résidant à l'étranger pour qu'elle se façonne une image durable et organisée.

Pour atteindre ses objectifs, l'EEA concentre ses **actions** dans les domaines suivants et s'attache surtout à ⁴¹:

- informer les communautés éthiopiennes résidant à l'étranger à travers de divers médias ;
- réaliser des études visant à identifier les problèmes rencontrés par les Éthiopiens de l'étranger, et ainsi améliorer la législation dans les domaines clés pour leur participation à la construction nationale ;
- veiller au bien-être, à la sûreté et à la sécurité des Éthiopiens de l'étranger, ainsi qu'à la sauvegarde de leurs droits et de leurs privilèges ;
- maintenir les communautés d'émigrants éthiopiennes informées de l'évolution des questions les concernant.

Ambassades et consulats éthiopiens

Dans le but de consolider les liens entre les communautés éthiopiennes d'émigrants des principaux pays de destination et leur pays d'origine, l'Éthiopie a doté ses missions diplomatiques et consulaires de nouvelles prérogatives. Une des mesures prises par le gouvernement a été le déploiement de diplomates spécialement chargés des questions relatives aux Éthiopiens de l'étranger, à savoir⁴²:

- a) le tissage de liens avec les expatriés éthiopiens ;
- b) l'enregistrement des Éthiopiens de l'étranger ;

³⁹ Site Internet de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères : www.mfa.gov.et/Ethiopians_Origin_Abroad/Ethiopia_Origin.php ; et Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

⁴⁰ Site Internet de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid. et Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

Conclusions de l'inventaire

- c) la création, dans certaines missions clés, de services entièrement consacrés à la mobilisation des communautés d'émigrants éthiopiennes.

À la suite de cette décision, des bureaux consacrés à la mobilisation de la communauté d'émigrants ont vu le jour dans 13 ambassades éthiopiennes au cours de l'année 2007. Les missions assignées à ses services sont⁴³ :

- l'adaptation du plan général du Ministère des Affaires étrangères relatif à la participation des Éthiopiens de l'étranger au contexte local et la mise en œuvre du plan d'action spécifique qui en découle ;
- la mise à disposition des informations précises et correctes sur l'Éthiopie, et le suivi de leur mise à jour ;
- l'organisation d'une étude portant sur leurs communautés respectives à travers de questionnaires et de rencontres ;
- le tissage des liens avec et entre les communautés d'émigrants ;
- l'information des Éthiopiens de l'étranger sur les privilèges qui leur sont accordés par le gouvernement pour les encourager à participer au développement de leur pays d'origine.

Tableau 2.1 – Éthiopie : Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens du Ministère des Affaires étrangères

Canaux d'information et de mobilisation de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet de la <u>Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA)</u> (EN) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères.	Joint Constituency Building Forum, juin 2006. Publication d'une brochure explicative à l'attention des Éthiopiens et des autres ressortissants d'origine éthiopienne vivant à l'étranger.
2) Visites de délégations et/ou d'un représentant du Ministère des Affaires étrangères dans les pays d'accueil des communautés d'émigrants éthiopiennes.	Publication du « <u>Guide éthiopien d'investissement</u> » (EN).
3) Ambassades et consulats éthiopiens à l'étranger.	Organisation annuelle de la « Journée de la diaspora éthiopienne » à Addis Abeba et partout dans le monde.
4) Liaison avec les associations de migrants dans les pays de destination.	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
5) Réseaux d'information des communautés d'émigrants.	En 2006, soutien du lancement de diverses émissions télévisées par satellite (produites par la télévision éthiopienne (ETV)).
6) Médias.	
7) Technologies de l'information et de la communication (TIC) ; etc.	Campagnes d'information à l'attention des Éthiopiens résidant à l'étranger sur les possibilités d'investissement et les avantages financiers offerts par l'Éthiopie.

⁴³ Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

N.B. : liste non exhaustive

*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles.

Sources: site Internet de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA) du Ministère éthiopien des Affaires étrangères; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'EEA ; Ambassade d'Éthiopie de Washington D.C. ; Ambassade d'Éthiopie en Suède ; Belai H., Bathseba, mai 2007, Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie] ; Hunzinger, Laurence, mars 2007, Migration & Development Linkage in Ethiopia: A pro-active governmental approach [Lien entre migration et développement en Éthiopie : une approche gouvernementale dynamique]

Ministère pour le Renforcement des capacités – Bureau de coordination de la diaspora

En 2005, reconnaissant le bénéfice potentiel de la participation des Éthiopiens de l'étranger aux programmes de renforcement des capacités, le Ministère pour le Renforcement des capacités a créé le **Bureau de coordination de la diaspora**⁴⁴, avec pour objectif principal⁴⁵:

- le tissage et la consolidation des liens entre associations et individus au sein de la communauté d'émigrants éthiopienne, dans le souci particulier de promouvoir le transfert des connaissances et des ressources au profit du renforcement des capacités.

Le Bureau de coordination de la diaspora est chargé de superviser les différentes initiatives menées en ce sens par les services gouvernementaux, mais aussi celles qui émanent du secteur public, avec une priorité accordée aux secteurs de la santé, de l'éducation, de la gestion de l'eau et de l'hygiène publique⁴⁶.

Tableau 2.2 – Éthiopie : Bureau de coordination de la diaspora du Ministère pour le Renforcement des capacités

Canaux d'information et de mobilisation du Bureau de coordination de la diaspora	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Réseaux d'information des communautés d'émigrants.	Évaluation des besoins des secteurs éthiopiens prioritaires.
2) Site Internet du <u>Programme MIDEth</u> (EN) de l'OIM, etc.	Coordination et financement des programmes de retour volontaire temporaire destinés aux Éthiopiens de l'étranger hautement qualifiés.
Outils de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Ambassades et consulats de l'Éthiopie à l'étranger ; etc.	Campagnes diffusées par l'intermédiaire des ambassades et consulats visant à informer les Éthiopiens de l'étranger de l'existence du programme de retour volontaire temporaire, proposé dans le cadre du <u>Programme MIDEth</u> (EN), mené par l' <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)

N.B. : liste non exhaustive

* Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles.

Source : entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités.

⁴⁴ Entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien du Développement des capacités

⁴⁵ Belai H., Bathseba, may 2007, Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

⁴⁶ Entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités

Conclusions de l'inventaire

2.2.2 Coordination inter-institutions

Afin de fournir un cadre de base à la coordination et au dialogue entre institutions sur les questions relatives aux Éthiopiens de l'étranger, un **Comité technique** a vu le jour en 2006. Sous les auspices de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens du Ministère éthiopien des Affaires étrangères, il rassemble les diverses institutions fédérales gouvernementales compétentes en la matière⁴⁷.

Le Comité technique est présidé par le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et **se compose des chefs de département des institutions nationales suivantes**⁴⁸ :

- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère du Commerce et de l'Industrie
- Ministère de la Culture et du Tourisme
- Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales
- Direction des taxes et des douanes
- Département de l'immigration
- Banque Nationale d'Éthiopie

La tâche principale du Comité est d'assurer le suivi de la mise à disposition de services efficaces et efficaces aux Éthiopiens de l'étranger dans le cadre du plan d'action annuel pour la mobilisation de la communauté d'émigrants de chaque institution. Les statuts du Comité prévoient une réunion mensuelle au cours de laquelle les participants passent en revue les activités réalisées et identifient les points qui requièrent un suivi particulier⁴⁹.

2.2.3 Gouvernements régionaux ayant des compétences vis-à-vis des communautés d'émigrants

Dans le but de veiller à l'ancrage de la politique nationale relative aux Éthiopiens de l'étranger au niveau régional et de garantir la décentralisation des activités nationales, chacune des **9 régions d'Éthiopie, ainsi que ses 2 villes autonomes** disposent depuis 2006 d'un bureau consacré à la gestion des activités en rapport avec les communautés d'émigrants, appelé **Bureau de coordination de la diaspora**⁵⁰.

Chaque bureau met au point son propre plan d'action comprenant des points tels que⁵¹ :

- les modalités en matière d'offre de services aux Éthiopiens de l'étranger ;
- les lignes directrices pour la formulation de directives claires sur l'octroi de terrains destinés à la construction de logement, sur l'investissement, etc. ;
- les plans de création de bureaux destinés aux communautés d'émigrants dans les principales villes et districts de la région ;

⁴⁷ Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien du Développement des capacités

⁵¹ Hunzinger, Laurence, mars 2007, *Migration & Development Linkage in Ethiopia: A pro-active governmental approach* [Lier migration et développement en Éthiopie : une approche gouvernementale dynamique] ; et Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia* [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie]

- la création de bases de données régionales reprenant les projets de développement terminés et prévus, afin de mettre à la disposition des Éthiopiens de l'étranger des informations sur les activités régionales, etc.

Le mécanisme utilisé pour assurer la coordination entre les institutions nationales et les bureaux régionaux en charge des questions en rapport avec les communautés d'émigrants est la diffusion d'information en ligne directe, c.-à-d. des différents ministères vers les interlocuteurs locaux dans les bureaux régionaux⁵².

2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations en Éthiopie sont, entre autres :

- le PNUD en Éthiopie (EN) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR).

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- l'IGAD (EN) ;
- l'Union africaine (FR) et sa Direction des Citoyens Africains (CIDO) (EN). À travers, notamment, de sa Position africaine commune sur la Migration et le Développement (FR) adoptée en 2006, l'Union africaine fournit un cadre politique qui définit les domaines suivants comme prioritaires en matière de migrations⁵³ :
 - Migration et développement
 - Ressources humaines et fuite des cerveaux
 - Migration de main-d'œuvre
 - Transferts de fonds
 - Diaspora africaine
 - Migration et paix, sécurité et stabilité
 - Migration et droits de l'Homme
 - Migration et genre
 - Enfance et jeunesse
 - Personnes âgées
 - Initiatives régionales

Dans un souci d'aborder les questions relatives au volet migration et développement et de veiller à trouver une solution aux problèmes posés par la migration aux pays africains et aux pays industrialisés, la Position commune recommande la mise en œuvre d'actions à trois niveaux⁵⁴ : national, continental et international.

- La Délégation de l'Union européenne en Éthiopie (EN). Par l'adoption d'un cadre stratégique comme le Document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (PIN) 2008-2013 (EN) de l'Union européenne (UE) pour l'Éthiopie, l'UE a instauré un mécanisme de coopération avec l'Éthiopie, dont les principaux domaines d'action sont⁵⁵ :

⁵² Entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien du Développement des capacités

⁵³ Position africaine commune sur la Migration et le Développement

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour l'Éthiopie 2008-2013

Conclusions de l'inventaire

- 1) les transports et l'intégration régionale ;
- 2) le développement rural et la sécurité alimentaire ;
- 3) le soutien macro-économique et la gouvernance.

Enfin, l'UE et l'Éthiopie ont conjointement inauguré, en 2009, la **Plateforme de coopération UE-Éthiopie en matière de migrations**⁵⁶. Cette décision se fonde sur le principe qui veut que le développement influence les migrations et, que donc, la poursuite du dialogue sur les questions liées aux migrations est essentielle⁵⁷. La Plateforme de coopération UE-Éthiopie en matière de migrations comprend 5 domaines de concentration⁵⁸ :

Domaine	Présidence
Lutte contre la traite des êtres humains	- Ministère éthiopien de la Justice - Pays-Bas
Migration légale	- Ministère éthiopien de l'Emploi et des Affaires sociales - Espagne - Royaume-Uni
Diaspora	- Ministère éthiopien des Affaires étrangères - Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités - Royaume-Uni
Gestion des frontières	- Département éthiopien de l'Immigration - Pays-Bas - Suède
Réfugiés et rapatriés	- Administration éthiopienne en charge des Affaires Réfugiés et Rapatriés (ARRA) - Allemagne

2.2.5 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

De nombreuses organisations non gouvernementales sont présentes en Éthiopie. Toutefois, leur implication dans les thématiques relatives aux migrations, et notamment, auprès des communautés d'émigrants est très limitée pour de diverses raisons ; et notamment le manque de ressources et/ou de capacités institutionnelles pour s'engager dans des projets dans ce domaine de manière systématique⁵⁹.

Voici quelques organisations non gouvernementales actives auprès des Éthiopiens de l'étranger⁶⁰ :

- Hibret Lelimat Ma'ekel (EN)
- Le Forum International pour les Éthiopiens de la diaspora (FORUM for Ethiopians Living in Diaspora (FIELD))
- Le Centre de la diaspora éthiopienne pour l'investissement et l'exportation (Ethiopia Diaspora Investment and Export centre)

⁵⁶ Entretien avec l'ambassade du Royaume Uni et l'ambassade d'Italie en Éthiopie

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ Ibid.

⁵⁹ Entretien avec l'ONG Hibret Lelimat Ma'ekel

⁶⁰ Présentation de Mehari Taddale Maru, Exemplary Initiatives for and by Diaspora: The Case of Ethiopia [Modèles d'initiatives lancées par et pour la diaspora : le cas de l'Éthiopie]

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1. Institutions nationales

Le tableau suivant décrit des exemples d'initiatives des autorités nationales éthiopiennes en faveur des communautés d'émigrants. Ces initiatives visent principalement la promotion du retour des investissements et la valorisation des aptitudes des migrants, ainsi qu'à la mobilisation et à l'orientation des Éthiopiens de l'étranger.

Tableau 2.3 – Éthiopie : initiatives lancées par les institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Direction générale des Affaires des expatriés éthiopiens (EEA) (EN)</u> du Ministère éthiopien des Affaires étrangères	Joint Constituency Building Forum, de juin 2006.	- Agences du gouvernement fédéral - Bureau de coordination de la diaspora des gouvernements régionaux et des villes-régions	- Débattre et s'accorder sur les moyens de mobiliser les communautés d'émigrants éthiopiennes. - Instaurer des mécanismes pour éviter l'engorgement des services administratifs et proposer des informations rapides et pertinentes, dans le but d'encourager et de coordonner la participation des Éthiopiens de l'étranger dans le développement socio-économique du pays, etc. Les principaux acquis du forum ont été : - la création d'un Comité de pilotage ; - l'adoption d'un plan indicatif
<u>La Direction générale (EEA) (EN)</u> du Ministère éthiopien des Affaires étrangères	Publication d'une brochure explicative destinée aux Éthiopiens et aux ressortissants d'origine éthiopienne établis à l'étranger		Fournir toutes les informations utiles sur l'Éthiopie aux Éthiopiens de l'étranger.
<u>La Direction générale EEA (EN)</u> du Ministère éthiopien des Affaires étrangères	Publication du « <i>Guide éthiopien des investissements</i> » (EN)		Informers les Éthiopiens de l'étranger des possibilités et des avantages liés à l'investissement en Éthiopie, ainsi que des régimes d'investissement en place, de l'environnement économique en Éthiopie, et mettre à leur disposition une liste de correspondants dans les institutions nationales, les ambassades, les consulats, etc.
<u>La Direction générale EEA (EN)</u> du Ministère éthiopien des Affaires étrangères	Organisation annuelle de la « Journée de la diaspora éthiopienne » à Addis Abeba, mais aussi à l'étranger		Renforcer le lien entre l'Éthiopie et les Éthiopiens vivant à l'étranger, etc.

Conclusions de l'inventaire

Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités	Évaluations des besoins avec les secteurs prioritaires	<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Identifier les demandes et les besoins des secteurs prioritaires afin de mettre au point des programmes de retour volontaire temporaire ciblant les Éthiopiens de l'étranger hautement qualifiés.
Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités	Coordination et financement des programmes de retour volontaire temporaire de migrants éthiopiens hautement qualifiés	- Agences gouvernementales - Organismes publics, etc.	Apporter un soutien aux ministères et aux organismes publics, par le biais de la coordination et le financement des programmes de retour volontaire temporaire (entre 6 et 24 mois), ciblant les migrants éthiopiens hautement qualifiés. Le Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités prend à sa charge les frais de voyage et d'hébergement des migrants de retour.
N.B. : liste non exhaustive Sources : entretien avec le Bureau de coordination de la diaspora du Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités ; site Internet de la <u>Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens (EEA)</u> ; <u>Ambassade d'Éthiopie à Washington D.C.</u> ; <u>Ambassade d'Éthiopie en Suède</u> ; Belai H., Bathseba, mai 2007, <u>Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps – Case Study: Ethiopia</u> [Permettre l'engagement des diasporas pour l'Afrique : ressources, mécanismes et lacunes – Le cas de l'Éthiopie] ; et Hunzinger, Laurence, mars 2007, <u>Migration & Development Linkage in Ethiopia: A pro-active governmental approach</u> [Lien entre migration et développement en Éthiopie : une approche gouvernementale dynamique]			

Dans un souci de faciliter et de promouvoir le retour des ressources des migrants, le gouvernement éthiopien a mis en place divers mécanismes institutionnels de soutien destinés aux Éthiopiens de l'étranger, parmi lesquels :

Tableau 2.4 – Éthiopie : mécanismes institutionnels de soutien	
Mécanismes de soutien	Agence/ministère Objectif
<u>Agence éthiopienne d'investissement (EIA)</u> (EN)	Ministère du Commerce et de l'Industrie Promouvoir, coordonner et simplifier les investissements en Éthiopie.
<u>Compte bancaire en monnaie étrangère</u> (EN)	<u>Banque Nationale d'Éthiopie</u> (EN) Donner la possibilité aux Éthiopiens de l'étranger et aux ressortissants d'autres pays d'origine éthiopienne (c.-à-d. les ressortissants étrangers titulaires d'une carte d'identité d'Éthiopie d'origine) d'ouvrir un compte en devise étrangère, dans le but d'encourager l'investissement étranger direct en Éthiopie, etc.
N.B. : liste non exhaustive Sources : site Internet de l'Agence éthiopienne d'investissement (EIA) ; site Internet de la Direction générale des affaires des expatriés éthiopiens du Ministère éthiopien des Affaires étrangères.	

En complément des initiatives susmentionnées, des organismes publics éthiopiens ont lancé ou prévoient de lancer les projets suivants :

Tableau 2.5 – Éthiopie : initiatives émanant d'organismes publics			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Université d'Addis Abeba</u> (EN)	Création d'un bureau des étudiants de la diaspora (n'a pas encore été inauguré)		<ul style="list-style-type: none"> - encourager les échanges et le retour d'universitaires éthiopiens résidant à l'étranger. - Proposer un cadre institutionnel pour la recherche sur le thème des communautés d'émigrants éthiopiennes.
<u>Université d'Addis Abeba</u> (EN)	Mise en place de « modules de cours » dispensés par des universitaires éthiopiens résidant à l'étranger		Donner aux universitaires éthiopiens résidant à l'étranger la possibilité de dispenser des modules de cours de courte durée à l'université.
N.B.: liste non exhaustive Sources : entretien avec l'Université d'Addis Abeba			
Ces activités sont financées par l'Université d'Addis Abeba.			

2.3.2 Institutions internationales et autres acteurs importants

Ce tableau présente une série d'initiatives lancées par des institutions internationales ou d'autres acteurs du domaine présents en Éthiopie en faveur des communautés d'émigrants :

Tableau 2.6 – Éthiopie : initiatives lancées par des institutions internationales		
Agence	Initiative	En coopération avec
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Migration pour le développement en Éthiopie (MIDEth) (en cours de mise en œuvre)	Donateur : le <u>PNUD en Éthiopie</u> (EN)
<u>PNUD en Éthiopie</u> (EN)	<u>Initiative conjointe Commission européenne/Nations Unies pour la migration et le développement</u> (FR) 2008-2011	Le Bureau des Nations Unies en Éthiopie, la Délégation de l'union européenne en Éthiopie et le gouvernement éthiopien.
		<p>Soutenir les efforts consentis par le gouvernement éthiopien en faveur du renforcement des capacités institutionnelles, qui visent à promouvoir le retour de professionnels éthiopiens et ainsi répondre au manque de ressources humaines que rencontre le pays.</p> <p>Le projet vise à mettre en place un système institutionnel pour mobiliser et valoriser les ressources humaines, financières ou autres que représentent la communauté d'émigrants éthiopienne ainsi que d'autres professionnels qualifiés. Une attention particulière est accordée au secteur de la santé.</p> <p>Principaux objectifs :</p> <p>Aider les petits acteurs à contribuer à lier migration et développement dans 16 pays d'origine. Les domaines prioritaires sont : (i) les envois de fonds des migrants, (ii) les communautés de migrants, (iii) les capacités des migrants et (iv) les droits des migrants.</p>

<p><u>Délégation de l'Union européenne en Éthiopie (EN)</u></p>	<p>Plateforme de coopération UE-Éthiopie en matière de migrations (actuellement dans sa phase de mise en œuvre)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère éthiopien des Affaires étrangères - Ministère éthiopien pour le Renforcement des capacités - Ministère éthiopien de l'Emploi et des Affaires sociales - Ministère éthiopien de la Justice - Département de l'Immigration d'Éthiopie - Administration éthiopienne pour les affaires Réfugiés et Rapatriés (ARRA) - Allemagne - Pays-Bas - Suède - Espagne - Royaume Uni 	<p>Créer une plateforme pour le dialogue sur les thématiques suivantes liées aux migrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre la traite - Migration légale - Diaspora - Gestion des frontières - Réfugiés et rapatriés
<p><u>DFID (EN)</u> (Agence gouvernementale britannique pour le développement international)</p>	<p>Création d'un site Internet dédié au coût des transferts de fonds dans certains pays : www.sendmoneymoney.org</p>		<p>Principaux objectifs : Mettre à la disposition du public les dernières informations comparatives en matière de coût des transferts d'argent entre divers pays.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive Sources : Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; PNUD en Éthiopie ; entretien avec l'ambassade britannique et l'ambassade italienne en Éthiopie ; DFID ; et www.sendmoneymoney.org, page consultée le 6 mars 2010.</p>			

Principaux défis:

- La création de la Direction générale des Affaires des expatriés éthiopiens au sein du Ministère éthiopien des Affaires étrangères instaure une agence gouvernementale chargée de diriger toutes les actions en rapport avec les communautés d'émigrants. Cependant, le fait que cette **agence ait été créée comme un simple département au sein d'un ministère et non à l'échelon supérieur** freine une plus grande reconnaissance de la communauté d'émigrants éthiopienne.
- Le gouvernement éthiopien reconnaît le bénéfice potentiel de la participation et de la contribution des communautés d'émigrants au développement socio-économique de l'Éthiopie. Toutefois, **l'absence de données globales** sur le profil des communautés éthiopiennes constitue un obstacle à l'élaboration d'une politique basée sur la connaissance.
- La mise en place de *Bureaux de coordination de la diaspora* au sein des gouvernements régionaux et des villes autonomes offre une structure centralisée qui facilite l'ancrage régional de la politique nationale relative aux Éthiopiens de l'étranger. Néanmoins, le manque de ressources constitue un frein sérieux **pour le développement futur des capacités institutionnelles du Bureau de coordination de la diaspora**, mais aussi un obstacle à une plus grande participation des acteurs régionaux.
- Le gouvernement éthiopien entreprend activement des efforts qui visent à encourager et à valoriser le retour des aptitudes des migrants dans le but de répondre au problème de manque de ressources humaines que rencontre le pays. Cependant, le **manque de ressources au sein même des autorités nationales** ne permet pas de développer ce type d'actions.

L'expérience ghanéenne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1. Histoire de l'émigration.....	3
1.2. Autorités compétentes	5
1.3. Pays de destination	6
1.4. Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	7
1.5. Estimations des flux d'envois de fonds	8
1.6. Spécificité nationale.....	9
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	10
2.1. Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	10
2.1.1. Législation nationale.....	10
2.1.2. Législation internationale	12
2.1.3. Accords bilatéraux en matière de migration.....	12
2.2. Parties prenantes	13
2.2.1. Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées.....	13
2.2.2. Coordination interinstitutionnelle.....	16
2.2.3. Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	18
2.3. Pratiques institutionnelles.....	19
2.3.1. Institutions nationales.....	19
2.3.2. Institutions internationales et autres parties prenantes.....	21

1.1. Histoire de l'émigration

Comme dans la plupart des pays africains¹, les modèles migratoires modernes du Ghana se caractérisent par leur complexité et leur dynamique. L'histoire de l'émigration ghanéenne moderne se divise en quatre phases² :

- De 1950 aux années 1970 **Première vague d'émigration** : la relative prospérité économique existant déjà avant la colonisation et jusqu'aux années 1960 fait du Ghana un pôle d'attraction migratoire, notamment pour les migrants originaires d'Afrique de l'Ouest. Au cours des dix années qui suivent l'indépendance de 1957, le Ghana est peu concerné par la migration internationale en termes statistiques. Les Ghanéens émigrent principalement vers les pays anglo-saxons (le Royaume Uni et les États-Unis d'Amérique), pour y faire des études ou pour affaires. À partir des années 1970, ils sont de plus en plus nombreux à quitter le pays pour fuir les conditions de vie difficiles et les problèmes économiques.
- Des années 1970 à la fin des années 1980 **Deuxième vague d'émigration** : les Ghanéens émigrent principalement vers les pays voisins, surtout en Côte d'Ivoire. Cette augmentation constante de l'émigration ghanéenne au sein de la région d'Afrique de l'Ouest peut s'expliquer, entre autres, par l'entrée en vigueur du Protocole de la CEDEAO sur la liberté de mouvement, de résidence et d'établissement (FR). En outre, les tensions politiques associées aux différents régimes militaires qu'a connus le pays à cette époque poussent les Ghanéens à émigrer en masse. Alors que la première vague d'émigration concernait principalement des travailleurs qualifiés, les années 1980 voient aussi le départ de nombreux migrants moyennement ou peu qualifiés³.

¹ Bump, Micah, 2006, Ghana: *Searching for Opportunities at Home and Abroad* [Ghana : en quête d'avenir, au pays ou à l'étranger] Institute for the Study of International Migration, université de Georgetown

² Anarfi et al., 2003, qualifie ces différentes phases de la manière suivante : (i) période d'émigration minimale ; (ii) période d'émigration initiale ; (iii) phase d'émigration massive et (iv) période d'intensification et de formation des diasporas ghanéennes. Le présent titre consacré à l'histoire de l'émigration ghanéenne s'appuie sur l'étude réalisée par Anarfi et al. Cf. Anarfi et al. 2003 *Migration from and to Ghana: A Background Paper* [Émigration et immigration au Ghana : document de référence]. Migration DRC Working Paper N°C4. Sussex : Development Research Centre on Migration, Globalization and Poverty

³ Bump, Micah, 2006, Ghana: *Searching for Opportunities at Home and Abroad* [Ghana : en quête d'avenir, au pays ou à l'étranger] Institute for the Study of International Migration, université de Georgetown.

Contexte

- De la fin des années 1980 à 1990

Troisième vague d'émigration : le début des années 1980 et l'arrivée des années 1990 marquent un tournant pour la migration internationale au Ghana. L'Europe et l'Amérique du Nord s'affirment de plus en plus comme des régions de destination, même si l'Afrique de l'Ouest et les autres pays africains restent des pays d'accueil importants⁴. Cependant, alors que, pendant les années 1960, la plupart des étudiants qui avaient quitté le pays rentraient au Ghana à la fin de leurs études, la migration internationale permanente de Ghanéens hautement qualifiés vers l'Europe et l'Amérique du Nord s'intensifie dans les années 1980, provoquant une fuite des cerveaux dans des secteurs critiques comme la santé ou l'éducation.
- Des années 1990 à nos jours

Quatrième vague d'émigration : le modèle migratoire international du Ghana devient plus complexe. La communauté émigrée ghanéenne est présente dans plusieurs régions du globe, avec le Royaume Uni, les USA, le Canada, l'Allemagne et les Pays-Bas comme pays d'accueil principaux. La stabilité politique et la croissance économique relative que connaît le Ghana depuis une dizaine d'années ont certes encouragé le retour des ressortissants ghanéens hautement qualifiés établis à l'étranger. Néanmoins, les pressions migratoires s'intensifient, notamment chez les jeunes, qui perçoivent l'émigration comme un moyen⁵ pour eux et leurs familles, de faire face à la pauvreté et à des conditions de vie difficiles.

Tableau 1.1 – Ghana : facteurs d'influence de l'émigration ghanéenne

Facteurs internes	
Facteurs professionnels	Chômage*
	Mauvaises conditions salariales
	Manque de perspectives d'emploi intéressantes
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques**
	Effets des programmes d'ajustement structurel
Facteurs démographiques	Les jeunes adultes représentent une grande part de la population nationale***
Facteurs environnementaux	Changement climatique
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Conditions d'emploi intéressantes et perspectives en termes de carrière
	Pénurie de personnel qualifié et emplois vacants dans certains pays de l'OCDE
Facteurs économiques	Meilleures conditions salariales

⁴ Quartey, Peter, 2009 *Migration in Ghana A country Profile* [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations (OIM)

⁵ Ibid.

Facteurs éducationnels	Possibilités en matière d'éducation/de formation
Facteurs sociaux	Réunification familiale
	Réseaux sociaux
<p>*En 2000, le taux de chômage au Ghana était estimé à 10,4%. (Sources : Quartey, Peter, 2009 Migration in Ghana: A country Profile [La migration au Ghana : profil national], Organisation internationale pour les migrations)</p> <p>**Selon les estimations pour la période allant de 2000 à 2007, 85,6% de la population ghanéenne vivait avec moins de 2 dollars USD par jour. En 2007, le Ghana occupait la 152^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Source : Rapport mondial sur le développement humain 2009)</p> <p>***Le taux de croissance moyen de la population ghanéenne est estimé à 2,7%. (Sources : Quartey, Peter, 2009 Migration in Ghana: A country Profile [La migration au Ghana : profil national], Organisation internationale pour les migrations)</p> <p>N.B. : liste non exhaustive</p> <p>Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère ghanéen de l'Intérieur ; ministère ghanéen du Tourisme, Service ghanéen de l'Immigration ; ministère ghanéen du Commerce et de l'Industrie ; ministère ghanéen de l'Emploi et des Affaires sociales ; Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana : profil national] Organisation internationale pour les migrations ; GTZ (Coopération allemande), 2009, The Ghanaian Diaspora in Germany [La diaspora ghanéenne en Allemagne] ; Anarfi et al. 2003 Migration from and to Ghana: A Background Paper. [Migration à partir du et vers le Ghana : document de référence] DRC Working Paper: N°C4. Sussex: Development Research Centre on Migration, Globalization and Poverty</p>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Ghana : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées

Agence	Ministère	Champ d'action
<u>Service ghanéen de l'Immigration (GIS) (EN)</u>	<u>Ministère de l'Intérieur (EN)</u>	Principales responsabilités : <ol style="list-style-type: none"> 1) Conseiller le gouvernement ghanéen sur les questions relatives à l'immigration et à l'émigration. 2) Mettre en œuvre les lois, les politiques et les réglementations relatives à l'immigration au Ghana et à l'émigration des ressortissants ghanéens. 3) Traiter les demandes de naturalisation introduites par les ressortissants non Ghanéens ainsi que les demandes émanant de ressortissants ghanéens relatives à un renoncement à la nationalité ghanéenne ou à l'octroi de la double nationalité. 4) Recueillir des données au moyen des formulaires d'immigration et d'émigration à l'entrée et à la sortie du territoire. Le traitement de ces informations s'effectue ensuite avec la collaboration de l'Institut ghanéen des Statistiques, etc.

Contexte

	<u>Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale</u> (EN)	Principales responsabilités : 1) Promouvoir et protéger les intérêts des citoyens ghanéens à l'étranger. 2) Recueillir et analyser les données sur les émigrants ghanéens (Bureau des migrations). 3) Délivrer les passeports ghanéens et les visas d'entrée aux étrangers qui prévoient de se rendre au Ghana, etc.
	<u>Ministère du Tourisme</u> (EN)	Principales responsabilités : 1) Forger des liens avec les émigrants ghanéens dans le but de promouvoir le tourisme et les investissements au Ghana. 2) Encourager les Ghanéens émigrés à rentrer au Ghana et à y investir, etc.
	<u>Ministère du Commerce et de l'Industrie</u> (EN)	Principales responsabilités : Mettre en place des incitations financières destinées à encourager les investissements dans les secteurs du commerce et de l'industrie ainsi que la participation des communautés émigrées dans des projets d'investissement dans des entreprises, etc.
	<u>Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales</u> (EN)	Principale responsabilité : Coordonner et mettre en œuvre les actions et les recommandations politiques en matière de migration de main d'œuvre, etc.
	<u>Ministère de la Santé</u> (EN)	Principale responsabilité : Mobiliser les professionnels de la santé ghanéens établis à l'étranger, dans le but de consolider le système national des soins de santé et d'enrayer la fuite des compétences dans le secteur en favorisant le transfert de leurs connaissances et leur retour au pays.
<u>Centre ghanéen de promotion des investissements</u> (EN)	Bureau spécial du Président	Principale responsabilité : Mobiliser la communauté émigrée ghanéenne en faveur de l'investissement et de la création d'entreprises au Ghana, en établissant une coopération avec les associations de migrants et d'autres institutions concernées.

1.3 Pays de destination

Les données statistiques disponibles ne permettent pas d'établir un relevé précis des volumes et de l'ampleur de l'émigration ghanéenne. D'après les estimations fournies par le ministère ghanéen des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale (EN) relatives à l'année 2008, la communauté émigrée ghanéenne est dispersée dans plus de 33 pays du globe, pour la plupart anglophones⁶.

Tableau 1.3 - Ghana : répartition estimée des communautés émigrées ghanéennes par pays de destination, en dehors de l'Afrique

Année	Pays	Population émigrée
2006	Royaume Uni	96 650
2000	USA	67 190

⁶ Service ghanéen de l'Immigration, Ghana Living Standard Surveys (GLSS) [Enquêtes sur le niveau de vie des Ghanéens] ; présentation du ministère ghanéen du Tourisme à la conférence d'experts MTM de lancement à La Haye, Pays-Bas, les 23 et 24 juin 2009

2005	Italie	34 499
2004	Allemagne	20 636
2001	Canada	17 070
2007	Pays-Bas	12 196
2006	Espagne	12 068
1999	France	4 096

Sources : Quartey, Peter , 2009, *Migration in Ghana A country Profile* , [La migration au Ghana : profil national] Organisation internationale pour les migrations

Les chiffres publiés par la [Banque mondiale \(FR\)](#) situent le nombre de Ghanéens résidant à l'étranger à 1,7 million, se qui représente 7,6% de la population totale du pays⁷. D'après les résultats du recensement réalisé vers l'année 2000, le Ghana comptait 957 883 ressortissants établis à l'étranger, ce qui équivaut à 4,6% de sa population de l'époque⁸. Enfin, d'autres estimations avancent le chiffre de 3 millions⁹.

Les États qui composent la [CEDEAO \(FR\)](#)¹⁰ **constituent les principaux pays de destination des émigrants ghanéens** sur le continent africain, même s'ils sont de plus en plus nombreux à quitter l'Afrique. Les pays voisins du Ghana (Côte d'Ivoire, Nigeria et Burkina Faso) accueillent environ 55% des émigrants ghanéens¹¹. L'Afrique du Sud et la Sierra Leone sont d'autres pays privilégiés par les Ghanéens sur le continent¹².

En dehors de l'Afrique, les principales destinations des Ghanéens sont le Royaume Uni, les USA, le Canada, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et, de manière de plus en plus notable, l'Italie et l'Espagne. En raison de liens linguistiques historiques, les émigrants ghanéens ont tendance à privilégier les pays anglophones. **Au Royaume Uni, les Ghanéens constituent la plus importante communauté émigrée d'origine africaine.**

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les émigrants ghanéens sont originaires des quatre coins du pays mais les sources d'émigration principales sont les régions de Brong Ahafo, d'Ashanti, du Grand Accra ainsi que la région Centrale¹³. Cependant, les récentes tendances suggèrent une féminisation croissante de la migration internationale ghanéenne¹⁴, comme en attestent les chiffres de [l'Office fédéral allemand des](#)

⁷ Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale sur le Ghana

⁸ Quartey, Peter, 2009, *Migration in Ghana A country Profile* [La migration au Ghana : profil national], Organisation internationale pour les migrations

⁹ Black, R., et al., 2003, *Migration, Return and Small Enterprise Development in Ghana: A Route Out of Poverty?*, [Migrations, retour et développement de petites entreprises au Ghana : une issue à la pauvreté ?] Document de travail sur les migrations, Université du Sussex, Brighton, Royaume-Uni

¹⁰ Les pays membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Conakry, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo

¹¹ Quartey, Peter, 2009, *Migration in Ghana A country Profile* [La migration au Ghana : profil national], Organisation internationale pour les migrations

¹² Development Research Centre (DRC), Université du Sussex 2007 Global Migrant Origin Database [Banque de données mondiale sur l'origine des migrants], mars 2007

¹³ Entretien avec le Service ghanéen de l'immigration

¹⁴ Anarfi et al. 2003 *Migration from and to Ghana: A Background Paper* [Émigration et immigration au Ghana : document de référence]. Migration DRC Working Paper : No. C4. Sussex : Development Research Centre on Migration, Globalization and Poverty

statistiques (EN) sur la part de femmes dans la communauté ghanéenne résidant en Allemagne : 21% en 1980, 40,4% en 2000 et 44% en 2004¹⁵.

On trouve des Ghanéens dans toutes les catégories de migrants et notamment parmi les réfugiés/demandeurs d'asile, les étudiants, les sans-papiers, les migrants qui bénéficient du regroupement familial ou les migrants de travail, y compris parmi la main d'œuvre hautement qualifiée¹⁶.

Parce qu'elle touche des individus qualifiés, l'émigration ghanéenne a suscité des inquiétudes par rapport aux répercussions qu'elle pourrait avoir dans le pays. Ainsi, on attribue à cette fuite des compétences des effets néfastes sur des secteurs critiques comme la santé et l'éducation. Le nombre de médecins nés ghanéens résidant à l'étranger est estimé à 1 639, ce qui représente 56% du nombre total des médecins diplômés au Ghana¹⁷. Le Royaume-Uni et les États-Unis emploient à eux seuls 87% des médecins nés ghanéens établis à l'étranger¹⁸. Quant au personnel infirmier né ghanéen employé à l'étranger (4 766 personnes), principalement au Royaume-Uni et aux États-Unis, il équivaut à 24% du nombre total d'infirmiers que compte le Ghana¹⁹.

1.5 Estimations des flux d'envois de fonds

Les méthodologies employées par la Banque du Ghana (EN) et la Banque mondiale (FR) pour estimer le volume et la valeur totale des envois de fonds vers le Ghana diffèrent l'une de l'autre, de même, dès lors, que les résultats obtenus. Selon les chiffres publiés par la Banque du Ghana pour l'année 2005, le montant global des envois de fonds s'élevait à 1,5 milliard de dollars USD, ce qui représente une augmentation de 300% par rapport aux 479 millions de dollars USD publiés pour l'année 1999. La Banque mondiale, quant à elle, avance le chiffre de 128 millions de dollars USD pour 2007, contre 32 millions en 2006²⁰.

Les émigrants ghanéens utilisent divers moyens pour envoyer leur argent au pays (via des amis, remise en main propre au cours d'une visite, opérateurs de transfert d'argent, etc.)²¹. Selon les estimations, 64% du volume total des envois de fonds à destination du Ghana sont de nature informelle²².

¹⁵ GTZ (Coopération allemande), 2009, The Ghanaian Diaspora in Germany [La diaspora ghanéenne en Allemagne]

¹⁶ Bos-Jones, R., 2005, The Dutch perspective on contemporary migration [La migration contemporaine vue par les Pays-Bas], publié par Takyiwaa Manuh, *At Home in the World? International Migration and Development in Contemporary Ghana and West Africa* [Le monde est-il leur maison ? Migration internationale et développement dans le Ghana et l'Afrique de l'Ouest d'aujourd'hui], sub-Saharan Publishers, Accra (Ghana), cité par Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

¹⁷ Clemens M. et G. Pettersson, 2007, New Data on African Health Professionals Abroad [Nouvelles données sur les professionnels de la santé africains à l'étranger], Document de travail N°95, Center for Global Development, Washington DC

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

²¹ Orozco, M., et al., 2005, Diasporas, Development and Transnational Integration: Ghanaians in the US, UK and Germany, [Diasporas, développement et intégration transnationale : les Ghanéens des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Allemagne] Institute for Study in International Migration and Inter-American Dialogue.

²² Mazzucato, Valentina et al., 2008, Remittances in Ghana: Origin, Destination and Issues of Measurement, [Envois de fonds vers le Ghana : origine, destination et problèmes statistiques] in *International Migration* vol. 48.

D'après le Rapport de la 5^e enquête sur le niveau de vie des Ghanéens (2008) (EN), les régions économiquement plus fortes, comme l'Ashanti, bénéficient d'un apport d'envois de fonds plus élevé que les régions plus pauvres du nord, du Haut Ghana oriental ou du Haut Ghana occidental par exemple. De manière globale, les envois de fonds, qu'ils prennent la forme de biens en nature ou d'argent liquide, jouent un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de vie des familles et des communautés locales restées au Ghana²³.

Les fonds reçus sont principalement affectés aux dépenses de première nécessité (nourriture, habillement, éducation des enfants, soins de santé, etc.), viennent ensuite les fêtes familiales et les funérailles. Les envois de fonds servent aussi à financer les frais de scolarité et la création d'entreprises, principalement dans les secteurs de l'immobilier, de l'agriculture et du tourisme²⁴. Les émigrants ghanéens font également parvenir à leurs proches des biens de consommation (appareils électriques, équipements de divertissement, ordinateurs et matériel informatique), à des fins économiques ou à usage strictement privé²⁵.

1.6 Spécificité nationale

Dans le contexte actuel de stabilité politique et de relative prospérité économique, les signes d'un retour croissant de la communauté émigrée sont évidents, notamment parmi les Ghanéens hautement qualifiés et les descendants d'émigrants ghanéens. Ces retours, qu'ils soient provisoires ou définitifs, pourraient avoir une influence indirecte sur la croissance économique et le bien-être social au Ghana. En les dotant d'un cadre institutionnel et en les encourageant, ces retours pourraient favoriser la conversion de l'exode des connaissances en un afflux optimal de compétences.

²³ Rapport issu de la 5^e enquête sur le niveau de vie des Ghanéens (2008)

²⁴ Orozco, M., et al., 2005, Diasporas, Development and Transnational Integration: Ghanaians in the US, UK and Germany, [Diasporas, développement et intégration transnationale: les Ghanéens des États-Unis, du Royaume-Uni et d'Allemagne] Institute for Study in International Migration and Inter-American Dialogue.

²⁵ Schroder, 2006 in GTZ (Coopération allemande-, 2009 The Ghanaian Diaspora in Germany [La diaspora ghanéenne en Allemagne]

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

Le Ghana s'est doté de plusieurs cadres législatifs se rapportant à la migration. Les principaux textes de loi qui régissent l'émigration et l'immigration au Ghana et/ou les communautés émigrées sont (liste non exhaustive)²⁶ :

- la Constitution de la République du Ghana de 1992 (EN), dont les articles définissent le droit des Ghanéens à émigrer et le droit des personnes à la libre circulation à l'intérieur des frontières ghanéennes.

En particulier, **l'article 21/1/g** stipule (traduction libre) : « Toute personne jouit du droit à la libre circulation, ce qui signifie le droit de se déplacer librement au Ghana, le droit d'entrer et de sortir du Ghana et l'immunité contre l'expulsion du Ghana ».

- la Loi de 2000 sur l'immigration (Loi 573) (EN), qui concerne l'immigration et définit la procédure à suivre pour obtenir le statut d'immigrant au Ghana. La Loi contient également des dispositions sur l'entrée et la sortie du pays pour les ressortissants et non-ressortissants. Les principales questions régies par la Loi sont :
 - l'entrée et la sortie du territoire ;
 - les conditions de séjour et de travail pour les ressortissants étrangers ;
 - l'expulsion ;
 - l'exemption, la rétention et la pétition ;
 - diverses dispositions et infractions.
- la politique démographique nationale du Ghana, révisée en 1994 (FR), qui couvre deux domaines clés pour le gouvernement ghanéen en matière de migration internationale²⁷ :
 - la révision et la mise à jour périodiques des lois et des procédures en matière d'immigration et d'émigration afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux obligations contractuelles découlant des conventions internationales et que les flux migratoires n'aient pas d'effets néfastes pour le développement du pays en termes de disponibilité de main-d'œuvre ou autre ;
 - la coopération, la négociation et la liaison avec d'autres gouvernements nationaux et agences internationales afin de veiller à ce que la vie, les biens et les droits de ses ressortissants qui partent vivre ou travailler à l'étranger, à titre provisoire ou permanent, soient pleinement protégés en vertu des lois, normes et conventions internationales.

²⁶ Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

²⁷ Politique démographique nationale du Ghana, révisée en 1994

S'agissant de l'existence d'un cadre politique en matière de migration, notons que le gouvernement du Ghana élabore actuellement un **projet de politique migratoire**, avec le concours de l'Unité nationale des migrations du ministère de l'Intérieur. (Pour de plus amples informations à ce sujet, reportez-vous au titre 2.2.2 : coordination interinstitutionnelle).

2.1.1.1 Double nationalité

La double nationalité est régie par la Loi sur la nationalité de 2000 (Loi n° 591) (FR) et le règlement sur la nationalité de 2001 (LI 1690) (FR). En vertu de la loi sur la nationalité, les citoyens ghanéens résidant à l'étranger ont le droit de posséder la double nationalité et ne perdent la nationalité nigériane lorsqu'ils acquièrent volontairement celle d'un autre pays.

L'**article 16** de la Loi sur la nationalité décrit le droit à la double nationalité pour les citoyens ghanéens (traduction libre) :

« *Tout citoyen ghanéen a le droit de prendre la nationalité du pays de son choix en sus de sa nationalité ghanéenne.* »

Droits conférés par la double nationalité

Les émigrants ghanéens qui possèdent la double nationalité n'ont pas besoin de visa pour se rendre au Ghana. Ils ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes droits que tout autre citoyen ghanéen, à l'exception de celui de briguer la présidence ou la vice-présidence du pays, un poste de ministère d'État ou de responsable d'un organisme de sûreté²⁸.

Le droit au vote des Ghanéens non résidents éligibles est contenu dans la Loi sur la représentation du peuple (amendement) n° 669 (EN). Celle-ci stipule que les Ghanéens résidant à l'étranger peuvent s'inscrire sur les listes électorales afin de participer aux élections publiques et aux référendums.

2.1.1.2 Incitations financières

Dans la politique démographique nationale du Ghana, révisée en 1994 (EN), le gouvernement du Ghana met l'accent sur le caractère essentiel des envois de fonds pour le développement socio-économique du pays et sur l'importance de l'optimisation du transfert des ressources (pécuniaires et non pécuniaires) envoyées par les migrants au profit du développement de leur pays d'origine (traduction libre)²⁹ :

« *Le gouvernement entend adopter des politiques ou des règles fiscales et législatives qui veilleront à ce que la nation dans son ensemble, et les communautés et familles d'origine des migrants en particulier, tirent le meilleur parti des ressources financières et non financières transférées périodiquement par les migrants.* »

S'agissant des cadres législatifs visant à améliorer le retour des ressources provenant des communautés émigrées, le Ghana s'est doté des dispositions législatives suivantes (liste non exhaustive) :

²⁸ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service ghanéen de l'immigration

²⁹ Politique démographique nationale du Ghana, révisée en 1994

Conclusions de l'inventaire

- La Loi de 2006 sur les devises (Loi 723) (EN) détaille une série d'initiatives visant à inciter les investisseurs étrangers et les ressortissants ghanéens vivant à l'étranger d'investir au Ghana. La Banque du Ghana (EN) est chargée de sa mise en œuvre.
- La Loi sur les investissements (EN) est la principale loi régissant les investissements directs étrangers au Ghana³⁰. La Loi autorise, entre autres, la participation étrangère dans certains segments au Ghana ainsi que les transferts de fonds personnels.
- L'instrument de 2005 (Promotion du tourisme) du Centre ghanéen de promotion des investissements (L.I. 1817) (EN) comprend des incitations fiscales relatives à certains établissements et projets d'investissement.

En outre, le ministère des Finances et de la Planification de l'économie (EN) a lancé en 2007 le Golden Jubilee Saving Bond (EN), également connu sous le nom de « The Ghana Savings Bond », une obligation d'État visant à inciter les Ghanéens résidents et non résidents à épargner et à investir au Ghana. En lançant le Golden Jubilee Savings Bond, le gouvernement ghanéen a pour but d'accroître les investissements dans des projets d'infrastructures et de promouvoir une culture d'épargne et d'investissement dans tout le pays³¹.

2.1.2 Législation internationale

Le Ghana a ratifié plusieurs conventions internationales et accords régionaux relatifs à la migration internationale et aux migrants de l'étranger. Parmi ceux-ci figurent, entre autres :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) (ratifiée par le Ghana le 7 septembre 2009³²) ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (FR) ;
- le Protocole de la CEDEAO de 1982 portant code de la citoyenneté de la Communauté (FR) ;
- l'accord de Cotonou de juin 2000 (FR).

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Le Ghana a conclu des accords bilatéraux en matière de migration de travail avec³³ :

- l'Italie ;
- l'Espagne ;
- Cuba ;
- la Libye.

³⁰ Emeafa Hardcastle / Dode Seidu (2010) Ghana Legal Provisions [Dispositions légales du Ghana] compilées par l'ambassade de Suisse à Accra, janvier, page consultée le 10.03.10 ; réponse au questionnaire ICPMD – OIM du ministère du Commerce et de l'Industrie

³¹ <http://www.mofep.gov.gh/bond31207.htm>, page consultée le 31.03.10

³² http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 05.02.10

³³ En 2008, ces accords n'étaient pas finalisés et n'étaient donc pas encore en vigueur. (Source : OIM, 2008, LISTE - Liaison Information Systems and Tools for Emigration)

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Actuellement, le Ghana n'a pas de ministère ni d'entité publique s'occupant spécifiquement des communautés émigrées³⁴. La liste ci-dessous comprend les ministères ghanéens qui, pour le moment, sont le plus actifs dans les matières se rapportant aux Ghanéens de l'extérieur³⁵.

Ministère de l'Intérieur

Le ministère ghanéen de l'Intérieur (EN) est l'institution principale chargée de la coordination, de la mise en œuvre d'activités et de l'élaboration des politiques en matière d'émigration et d'immigration au Ghana. Le ministère héberge et supervise, entre autres, les activités des sous-entités suivantes³⁶ :

- 1) L'Unité nationale des migrations (EN) : service créé pour coordonner les activités des organismes publics concernés par les matières se rapportant à la migration.
- 2) Le Service ghanéen de l'Immigration (GIS, Ghana Immigration Service) (EN) : organisme public chargé de conseiller le gouvernement sur les lois et réglementations se rapportant à l'immigration et aux matières connexes, et de veiller à leur exécution. Concernant les Ghanéens de l'extérieur, le GIS est également responsable³⁷ :
 - du traitement des formalités relatives à l'acquisition de la double nationalité et à la renonciation à la nationalité ;
 - de la diffusion d'informations aux ressortissants ghanéens sur la double nationalité et la renonciation à la nationalité, etc.
- 3) Conseil ghanéen pour les réfugiés : organe responsable de la gestion des procédures relatives aux réfugiés séjournant au Ghana, y compris l'octroi du statut de réfugié aux demandeurs d'asile.

En juillet 2006, le GIS a créé un Bureau de l'information sur les migrations (EN) au sein de son Bureau de gestion des migrations. Le Bureau de l'information sur les migrations est chargé de récolter et d'analyser des données se rapportant à la fois aux immigrants étrangers au Ghana et aux émigrants ghanéens. Le Bureau fournit également des informations aux candidats à l'émigration sur les conditions en vigueur dans certains pays de destination des Ghanéens de l'extérieur, notamment en matière d'entrée, de séjour et de travail.

³⁴ Entretien avec le ministère du Tourisme, le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales, le ministère de la Santé, etc.

³⁵ Ibid.

³⁶ Site Internet du ministère de l'Intérieur : <http://mint.gov.gh>

³⁷ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.1 - Ghana : ministère de l'Intérieur	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet du ministère de l'Intérieur : http://mint.gov.gh (EN) 2) Service ghanéen de l'immigration et son site Web : www.ghanaimmigration.org (EN)	Création de l' <u>Unité nationale des migrations</u> (EN) chargée d'assurer la coordination institutionnelle des questions liées à la migration Lancement d'un projet de <u>collecte et d'analyse de données sur l'émigration et l'immigration au Ghana</u> (EN) (disponible sur le <u>site Internet du GIS</u> (EN)) Sensibilisation à la sécurité et aux dangers de la migration irrégulière par le biais du <u>Bureau de l'information sur les migrations</u> (EN), en coopération avec l' <u>OIM</u> (FR), le <u>PNUD</u> (FR), etc.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades, Hauts commissariats et consulats du Ghana à l'étranger ; etc.	Diffusion d'informations sur les lois et les réglementations en matière de migration et de citoyenneté (disponibles sur le <u>site Internet du GIS</u> (EN))
N.B. : liste non exhaustive. * Pour de plus amples informations sur les initiatives, reportez-vous au titre 2.3 : pratiques institutionnelles. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service ghanéen de l'immigration ; site Internet du ministère de l'Intérieur : http://mint.gov.gh ; site Internet du Service ghanéen de l'immigration : www.ghanaimmigration.org .	

Ministère du Tourisme

Le ministère ghanéen du Tourisme est chargé de faire du Ghana une destination attractive pour les émigrés ghanéens ainsi que pour les Afro-américains et les autres ressortissants africains qui souhaitent investir dans le pays. En avril 2006, le mandat du ministère du Tourisme (EN) a été élargi au « *développement et au maintien des relations avec la diaspora* ».

À travers son ministère du Tourisme, le gouvernement du Ghana s'emploie à consolider les liens entre les émigrés ghanéens ainsi que les communautés afro-américaines et/ou d'origine africaine dans d'autres régions en les encourageant à visiter, à investir, à emmener leurs enfants et à préparer leur retraite au Ghana³⁸.

Tableau 2.2 - Ghana : ministère du Tourisme	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet du ministère du Tourisme : www.touringghana.com (EN) 2) Liaison avec les associations d'émigrés ghanéens, les associations afro-américaines, etc.	Organisation des célébrations annuelles de la « Journée de l'émancipation »

³⁸ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère du tourisme ; Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades, Hauts commissariats et consulats du Ghana à l'étranger ; etc.	Diffusion d'informations sur les possibilités offertes le secteur du tourisme y compris en matière d'investissement par l'intermédiaire des ambassades et/ou des consulats et/ou des associations d'émigrés.
<p>N.B. : liste non exhaustive. * Pour de plus amples informations sur les initiatives, reportez-vous au titre 2.3 : pratiques institutionnelles. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère ghanéen du Tourisme ; site Internet du ministère du Tourisme : www.touringghana.com.</p>	

Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration régionale

Le ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale (EN) est chargé de promouvoir et de protéger les intérêts des ressortissants ghanéens résidant à l'étranger. Il est également responsable de la préparation des accords bilatéraux conclus par le Ghana avec des pays partenaires dans divers secteurs, y compris l'émigration. Par le biais des ambassades, hauts commissariats et consulats du Ghana (EN), le ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale fournit aux Ghanéens de l'extérieur un certain nombre de services, au rang desquels :

- l'inscription dans les registres consulaires ;
- l'enregistrement des événements d'état civil (c.-à-d. naissances, décès, mariages, divorces) ;
- le renouvellement de passeports ;
- l'information au sujet des demandes de double nationalité ;
- l'authentification de documents officiels ;
- la diffusion de nouvelles et d'informations sur les activités organisées à leur intention au Ghana et dans leur pays de destination.

Afin de récolter et d'analyser les données relatives à la communauté ghanéenne émigrée, un Bureau des migrations a été créé en 2008 au sein du ministère des Affaires étrangères. Dans le cadre d'une restructuration du ministère début 2009, qui faisait suite à un changement de gouvernement, le Bureau des migrations est devenu un service attaché au Bureau consulaire³⁹.

³⁹ Bureau de l'OIM au Ghana

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.3 – Ghana : ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration régionale	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site Internet du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale : www.ghana.gov.gh (EN).	Organisation régulière d'activités culturelles par l'intermédiaire des ambassades et/ou des consulats.
2) Ambassades, Hauts commissariats et consulats du Ghana à l'étranger.	<p style="text-align: center;">Autres activités en rapport avec les communautés émigrées</p> Diffusion d'informations à l'attention des investisseurs potentiels sur : <ol style="list-style-type: none"> 1) les possibilités d'investissement au Ghana ; 2) les mécanismes de réglementation du gouvernement ; 3) les incitations et les avantages dont ils peuvent bénéficier au Ghana ; etc.
3) Liaison avec les associations d'émigrés dans les pays de destination.	
4) TIC, etc.	
N.B. : liste non exhaustive.	
Sources : site Internet du ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale : www.ghana.gov.gh ; Ambassade du Ghana auprès des États-Unis d'Amérique ; Haut commissariat du Ghana auprès du Royaume-Uni.	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Le gouvernement ghanéen a mis en place plusieurs structures chargées d'assurer la coordination interinstitutionnelle des matières liées à la migration (liste non exhaustive :

■ L'Unité nationale des migrations

Fondée officiellement en juillet 2008, l'Unité nationale des migrations (EN) est chargée, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur (EN), de coordonner les activités du gouvernement dans le domaine des migrations et de contribuer au développement économique et social du Ghana en soutenant les efforts du gouvernement en vue d'une meilleure intégration des migrations dans les cadres nationaux en faveur du développement. L'unité se compose de trois grands organes⁴⁰ :

- le comité interministériel ;
- le secrétariat ;
- les groupes de travail thématiques.

Ses principaux domaines d'activité sont⁴¹ :

- la migration et le développement économique ;
- la migration de travail et la migration irrégulière ;
- les politiques, l'information et la recherche dans le domaine des migrations.

⁴⁰ Site Internet du ministère de l'Intérieur : <http://mint.gov.gh>

⁴¹ Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

L'unité est composée de douze représentants des institutions nationales suivantes :

- 1) Ministère de l'Intérieur (EN) – Institution principale
- 2) Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale (EN)
- 3) Ministère du Tourisme (EN)
- 4) Ministère des Finances et de la Planification économique (EN)
- 5) Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (EN)
- 6) Ministère de la Santé (EN)
- 7) Ministère de la Condition féminine et des Affaires liées à l'Enfance (EN)
- 8) Ministère du Commerce et de l'Industrie (EN)
- 9) Ministère de la Justice (EN)
- 10) Service ghanéen de l'Immigration (GIS) (EN)
- 11) Banque du Ghana (EN)
- 12) Commission nationale de la planification du développement (EN)

L'une des principales activités actuellement menées à bien par l'Unité nationale des migrations est sa participation à l'*élaboration d'un cadre politique national en matière de migrations*⁴². Ceci fait suite à la décision du gouvernement ghanéen de mettre en place une politique détaillée en matière de migration et de créer un cadre législatif et politique plus harmonieux en la matière⁴³.

Par ailleurs, reconnaissant la nécessité d'accroître la visibilité des communautés émigrées, l'Unité nationale des migrations aura pour objectif, dans un futur proche, l'établissement d'une ***Direction des Ghanéens de l'extérieur en son sein***⁴⁴.

■ Le groupe de travail technique (TWG) et le groupe de travail interministériel (IMWG) sur la migration de travail

Créée au sein du ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (EN), le groupe de travail technique (TWG) et le groupe de travail interministériel (IMWG) ont pour mission de formuler une politique en matière de migration de travail. Les institutions nationales représentées au sein des groupes de travail TWG et IMWG sont⁴⁵ :

- le Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales (EN) – Institution principale ;
- le Ministère de l'Intérieur (EN) ;
- le Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale (EN) ;
- le Procureur général ;
- le Service ghanéen de l'Immigration (GIS) (EN).

⁴² Entretien avec le ministère de l'Intérieur

⁴³ Ibid.

⁴⁴ Entretien avec le ministère du Tourisme

⁴⁵ Entretien avec le ministère de l'Emploi et des Affaires sociales

Conclusions de l'inventaire

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations au Ghana sont, entre autres :

- l'Organisation internationale pour les migrations (FR) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) (FR) ;
- le PNUD au Ghana (EN) ;
- le FNUAP au Ghana (EN).

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- la Délégation de l'Union européenne en République du Ghana (EN) : création d'un cadre stratégie de coopération entre le Ghana et l'Union européenne par le biais d'outils tels que le Document de stratégie pays (DSP) et le Programme indicatif national (PIN) 2008-2013 (FR) de l'Union européenne (UE) pour le Ghana. Les domaines de concentration actuels de la coopération UE-Ghana, développés dans le DSP, sont⁴⁶ :
 - l'amélioration des services de transport et l'intégration régionale ;
 - la gouvernance : renforcer les gouvernements locaux, la pratique de la démocratie et la participation de la société civile au dialogue national ;
 - le soutien au budget général, en mettant l'accent sur les objectifs du millénaire pour le développement et la gestion des finances publiques.

Par ailleurs, l'Union européenne souhaite soutenir le gouvernement du Ghana au niveau de la facilitation des échanges commerciaux, la migration, la coopération environnementale et technique. Concernant les communautés émigrées en particulier, une petite partie du PIN est consacrée à la thématique « Migration, diaspora et sécurité »⁴⁷. L'objectif de l'engagement dans ce domaine précis est clairement exprimé en ces termes⁴⁸ (traduction libre) :

« Veiller à ce que la migration et les ressources humaines et financières de la diaspora contribuent de manière effective au développement national en minimisant les coûts relatifs à l'exode des cerveaux (en particulier dans le domaine de la santé) tout en maximisant les contributions de la diaspora. Accroître la capacité de contrôle des services de police et des agences responsables de la migration tout en améliorant leur transparence et leur respect des droits humains. »

Afin de réaliser ces objectifs, la Communauté européenne soutiendra toute initiative du secteur public, du secteur privé et de la société civile visant à encourager les Ghanéens de l'étranger à participer au développement de leur pays d'origine⁴⁹.

⁴⁶ Document de stratégie pays et Programme indicatif national 2008-2013 de la Communauté européenne – résumé).

⁴⁷ Ibid. Moins d'1% du PIN total

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées émanent des autorités nationales ghanéennes. Elles sont principalement axées sur le retour des investissements et des compétences des émigrés, la collecte de données, la coordination interinstitutionnelle ainsi que la sensibilisation, l'information et la mobilisation des Ghanéens de l'extérieur.

Tableau 2.4 - Ghana : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Ministère de l'Intérieur (EN)	Création de l'Unité nationale des migrations (EN)	Gouvernement du Ghana	Principal objectif: mettre en place une entité responsable de la coordination des activités du gouvernement dans le domaine de la migration.
Ministère de l'Intérieur (EN)	Lancement d'un projet de collecte et d'analyse de données sur l'émigration et l'immigration au Ghana (EN) (disponible sur le site Internet du GIS (EN))	N/A	Principaux objectifs: 1) Récolter des données sur les modèles et tendances en matière d'émigration et d'immigration au Ghana. 2) Établir un système centralisé de collecte de données (basé sur une plate-forme informatique commune) ; etc.
Ministère de l'Intérieur (EN)	Sensibilisation à la sécurité et aux dangers de la migration irrégulière par le biais du Bureau de l'information sur les migrations (EN).	Plusieurs acteurs internationaux et autres parties prenantes (EN)	Principal objectif: lutter contre la migration irrégulière et promouvoir la migration légale par le biais de la collecte et de la diffusion d'informations sur la migration.
Ministère du Tourisme (EN)	Organisation des célébrations annuelles de la « Journée de l'émancipation »	Plusieurs institutions nationales	Principaux objectifs : 1) Faire du Ghana une patrie pour tous les migrants d'origine africaine. 2) Faire du Ghana une destination attractive pour les touristes et les investisseurs potentiels au sein des communautés ghanéennes et africaines en général.

N.B. : liste non exhaustive.
Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service ghanéen de l'immigration ; site Internet du ministère de l'Intérieur : <http://mint.gov.gh> ; site Internet du Service ghanéen de l'immigration : www.ghanaimmigration.org ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère ghanéen du Tourisme ; site Internet du ministère du Tourisme : www.touringghana.com ; <http://www.modernghana.com/news/1982791/pagenum/1/the-emanicipation-day-celebration-stimulates-tourism.html#continue>, page consultée le 24.03.10 ; Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

Outre les initiatives susmentionnées, le gouvernement du Ghana a mis en place le mécanisme de soutien institutionnel suivant à l'intention des Ghanéens de l'extérieur :

Tableau 2.5 – Ghana : mécanismes de soutien institutionnel		
Mécanisme de soutien	Agence/Ministère	Objectif
<u>Centre ghanéen de promotion des investissements (GIPC)</u> (EN)	Bureau spécial du Président	Principal objectif: mobiliser la communauté émigrée en faveur de l'investissement et de la création d'entreprises au Ghana, en établissant une coopération avec les associations de migrants et d'autres institutions concernées.

N.B. : liste non exhaustive.
Sources : site Internet du Centre ghanéen de promotion des investissements (GIPC); Quartey, Peter, 2009, Migration in Ghana A country Profile [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations

Acteur important de la facilitation et la promotion des investissements, le GIPC a mis en place une série d'initiatives, dont voici quelques exemples :

Tableau 2.6 - Ghana : initiatives émanant d'agences nationales			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Centre ghanéen de promotion des investissements</u> (EN)	Création du Secrétariat des Ghanéens non-résidents au sein du GIPC	Gouvernement du Ghana	Principal objectif: coordonner les activités et servir de centre pour les programmes et les matières concernant les Ghanéens de l'extérieur dans le but d'exploiter le potentiel des ressources des émigrés ghanéens dans le cadre du développement national.
<u>Centre ghanéen de promotion des investissements</u> (EN)	Organisation d'un Sommet du retour au pays à Accra en 2001	Gouvernement du Ghana, plusieurs institutions nationales et associations d'émigrés ghanéens à l'étranger	Principaux objectifs : 1) Créer des liens entre les Ghanéens de l'extérieur et leurs compatriotes résidents. 2) Formuler des recommandations et suggérer des mesures pour convertir la fuite de savoir en apport de savoir-faire. 3) Accroître la contribution des ressortissants ghanéens vivant à l'étranger au développement de leur pays d'origine. Selon les estimations, le Sommet a rassemblé 1 600 Ghanéens, principalement des professionnels. Ce taux élevé de participation aurait influencé la décision du gouvernement ghanéen de créer le Secrétariat des Ghanéens non-résidents au sein du GIPC.

<u>Centre ghanéen de promotion des investissements (EN)</u>	Missions dans les principaux pays de destination des Ghanéens de l'extérieur (Royaume-Uni, États-Unis, etc.)	Gouvernement du Ghana	Principal objectif : attirer les investissements des Ghanéens de l'extérieur à des fins de création d'emploi, d'amélioration des compétences et des infrastructures, de développement socio-économique, etc.
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du <u>Centre ghanéen de promotion des investissements (GIPC)</u> ; site Internet du portail <u>Ghana Business News</u> ; Quartey, Peter, 2009, <u>Migration in Ghana A country Profile</u> [La migration au Ghana: profil national], Organisation internationale pour les migrations</p>			

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau suivant présente des exemples d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées qui ont été lancées par des institutions internationales et d'autres acteurs présents au Ghana :

Tableau 2.7 – Ghana : initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (FR)</u>	<u>Migration pour le développement en Afrique (MIDA) (FR)</u> (Jan 2006 - Dec 2007)	Bailleur de fonds : <u>Coopération au développement italienne (IT)</u>	Principal objectif : accroître la contribution de la communauté ghanéenne émigrée en Italie en vue : <ul style="list-style-type: none"> - de soutenir le développement de leur région d'origine ; - d'affecter les envois de fonds à des activités productives qui favorisent les contacts avec la communauté de leur région d'origine dans le but d'instaurer un partage de connaissances et d'expériences, etc.
	<u>Migrant Women for Development in Africa (WMIDA) (EN)</u> (Février 2008 - Décembre 2009)	Bailleur de fonds : <u>Coopération au développement italienne (IT)</u>	Principal objectif : encourager les femmes émigrées d'Afrique de l'Ouest résidant en Italie à prendre part au développement de leur pays d'origine. Le principal résultat de ce projet a été la sélection et le soutien financier à la réalisation de 12 projets de création d'entreprise présentés par des femmes émigrées et leurs associations en Italie. Parmi ces 12 projets, deux ont été mis en œuvre au Ghana, dans le secteur agricole.

Conclusions de l'inventaire

<p><u>Projet Ghana Health</u> dans le cadre de <u>MIDA</u> (EN)</p> <p>Phase III (2008-2012) (Phase II : 2005-2008) (Phase I : 2003-2004)</p>	<p>Bailleur de fonds : ministère néerlandais des <u>Affaires étrangères</u> (FR)</p> <p>Mis en œuvre par l'<u>OIM</u> (FR) sous la supervision du ministère de la Santé et en coopération avec l'ambassade néerlandaise à Accra, l'ambassade du Ghana à La Haye et des associations d'émigrés ghanéens au Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Allemagne</p>	<p><u>Objectif global</u> : contribuer au développement du secteur des soins de santé au Ghana.</p> <p><u>Objectifs spécifiques</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Faciliter le retour temporaire de professionnels de la santé ghanéens vivant aux Pays-Bas et dans d'autres pays de l'Union européenne et leur affectation provisoire dans diverses institutions de soins afin de renforcer le système sanitaire national. 2) Offrir aux professionnels de la santé vivant au Ghana des possibilités de stages dans le secteur des soins de santé aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. <p>Depuis 2005, 120 professionnels de la santé sont retournés temporairement au Ghana.</p>
<p><u>PNUD</u> au Ghana (EN)</p>	<p>Équipe-pays de l'ONU au Ghana, Délégation de l'UE au Ghana et gouvernement du Ghana</p>	<p><u>Principaux objectifs</u> : soutenir les acteurs de petite échelle afin qu'ils contribuent au renforcement du lien entre migration et développement dans 16 pays d'origine. Domaines prioritaires : (i) envois de fonds, (ii) communautés émigrées, (iii) capacités des migrants, (iv) droits des migrants.</p>
<p><u>FNUAP</u> au Ghana (EN)</p>	<p>Étude sur la migration transfrontalière des femmes au Ghana (EN)</p>	<p><u>Principal objectif</u> : étudier les causes, les défis et la dynamique de la migration des femmes ghanéennes et leur contribution au développement de leur pays d'origine, et formuler des recommandations politiques afin d'accroître leur potentiel en termes d'aide au développement.</p>
<p><u>Commission</u> européenne (FR) et <u>Coopération au</u> <u>développement</u> italienne (IT)</p>	<p>Mis en œuvre par l'<u>OIM</u> (FR) sous la supervision du ministère de l'<u>Emploi et</u> <u>des Affaires sociales</u> (EN)</p>	<p><u>Principaux objectifs</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Évaluer la législation, les politiques et les cadres institutionnels en rapport avec la migration de travail au Ghana. 2) Aider à l'élaboration d'une politique ghanéenne en matière de migration de travail ; etc.

<p><u>DFID</u> (EN)</p>	<p>Création d'un site Web répertoriant le prix du transfert de fonds dans une sélection de pays : www.sendmoneyhome.org</p>	<p>N/A</p>	<p>Principal objectif : fournir des informations comparatives actualisées sur le prix des envois de fonds dans plusieurs pays.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; PNUD au Ghana ; http://www.migration4development.org/content/study-female-cross-border-migration-ghana, page consultée le 24.03.10 ; www.sendmoneyhome.org, page consultée le 24.03.10, présentation du ministère ghanéen du Tourisme à la conférence d'experts MTM de lancement à La Haye, Pays-Bas, les 23 et 24 juin 2009</p>			

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis :

- Actuellement, le Ghana n'a pas de ministère ni d'entité publique s'occupant spécifiquement des communautés émigrées. Le gouvernement ghanéen a reconnu l'importance du lien entre migration et développement et a même créé un organe institutionnel chargé des matières se rapportant à la communauté ghanéenne émigrée, mais **manque de ressources financières** pour faire face à la place de plus en plus importante occupée par la migration dans l'agenda politique national.
- Le gouvernement du Ghana a mis en place divers cadres interinstitutionnels pour assurer la coordination entre les autorités nationales actives dans le domaine de migration ainsi que des entités chargées de récolter des données sur l'immigration et l'émigration. Cependant, le **manque de données complètes** sur la migration et les communautés ghanéennes émigrées entrave l'élaboration d'une politique migratoire fondée sur les connaissances, entamée par le Ghana.

L'expérience libanaise

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	7
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	8
1.6 Spécificité nationale.....	10
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	11
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	11
2.1.1 Législation nationale.....	11
2.1.2 Législation internationale	14
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	14
2.2. Parties prenantes	15
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées.....	15
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	18
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	18
2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.....	18
2.3 Pratiques institutionnelles.....	20
2.3.1 Institutions nationales.....	20
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes	22

1.1 Histoire de l'émigration

Le Liban a une longue histoire d'émigration. L'émigration moderne à proprement parler a commencé durant la seconde moitié du 19^e siècle. Globalement, l'histoire moderne de l'émigration au Liban se divise en quatre grandes phases¹ :

- De 1870 aux années 1940 **Première vague d'émigration** : Cette première vague vise en premier lieu l'Afrique de l'Ouest, et l'Amérique du Nord et du Sud. Elle se compose principalement de Chrétiens à la recherche de meilleures perspectives économiques à l'étranger. Une importante croissance démographique dans la région de Mont Liban et une augmentation de la population instruite² à la recherche de travail encouragent les candidats à l'émigration. En outre, les mandats britannique et français contribuent à l'intensification des flux migratoires vers les pays d'Afrique de l'Ouest, principalement composés d'hommes exerçant une activité commerciale. L'entre-deux-guerres, on le sait, a généré un nombre relativement restreint d'émigrés libanais, principalement en raison de la crise économique mondiale et les politiques restrictives en matière d'immigration dans les pays d'Amérique du Nord.
- Des années 1940 à 1974 **Deuxième vague d'émigration** : Les flux d'émigration se dirigent vers l'Amérique du Nord et du Sud, l'Afrique de l'Ouest, l'Australie, les pays du Golfe et l'Europe occidentale. Cette période est marquée par une augmentation notable de migrants qualifiés et hautement qualifiés ainsi que par une distribution sectaire plus équilibrée de la population émigrée. Depuis les années 1960, le Liban assiste à un développement des flux d'émigration à destination des pays du Golfe en raison de l'essor économique du secteur pétrolier et les importants investissements dans le développement des infrastructures de la région.

¹ Hourani, Guita; 2007, *Lebanese Diaspora and Homeland Relations* [Diaspora libanaise et relations avec le pays] ; Hourani, Guita; Sensenig-Dabbous, Eugene, 2007, *Insecurity, Migration and Return: The Case of Lebanon Following the Summer 2006 War* [Insécurité, migration et retour : le Liban après la guerre de l'été 2006], Labaki, Boutros, 2006, *The Role of Transnational Communities in Fostering Development in Countries of Origin, The Case of Lebanon* [Rôle des communautés transnationales dans la promotion du développement dans les pays d'origine, le cas du Liban], Murphy, Kara, 2006, *The Lebanese Crisis and Its Impact on Immigrants and Refugees* [La crise libanaise et son impact sur les immigrants et les réfugiés], *Migration Information Source* ; Tabar, Paul, 2009, *Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon* [Immigration et développement humain : la preuve libanaise], Human Development Research Paper 2009/35; Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, *Focus Migration : profil du Sénégal*.

N.B. Le ministère des Affaires étrangères et des émigrés divise l'histoire d'émigration libanaise en quatre périodes : 1811-1840 ; 1920-1939 ; 1945-1975 ; de 2000 à nos jours. (Source : Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires étrangères et des émigrés)

² L'investissement dans l'enseignement était le résultat d'un capital social et financier transmis par les migrants libanais des premières vagues. (Source : Tabar, Paul, 2009, *Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon* [Immigration et développement humain : la preuve libanaise], Human Development Research Paper 2009/35)

Contexte

- 1975-1989 **Troisième vague d'émigration** : Cette période se caractérise par une intensification de l'émigration vers l'Afrique, l'Australie, l'Europe, l'Amérique du Nord et les pays du Golfe, en raison, entre autres, de l'instabilité politique et des difficultés économiques que connaît le pays. Cette vague se caractérise par la présence d'émigrants de toutes les catégories socio-économiques, qui souvent émigrent en constellations familiales. Les estimations situent entre 600 000 et 900 000 le nombre de personnes ayant quitté le Liban durant cette période. Ces émigrants ont souvent pu compter sur l'appui des larges communautés émigrées établies à l'étranger.
- De 1990 à nos jours **Quatrième vague d'émigration** : depuis les années 1990, les États arabes en général, et les pays du Golfe en particulier, sont devenus des destinations de plus en plus prisées par les émigrants libanais, notamment les migrants hautement qualifiés.

Depuis la première vague, au 19^e siècle, les flux migratoires se sont répétés de manière régulière et restent aujourd'hui importants. Les vagues plus récentes d'émigration se composent principalement de jeunes migrants instruits et hautement qualifiés, ce qui représente une menace d'exode des cerveaux. Une autre tendance récente est la féminisation de la migration. Un nombre croissant de femmes tentent en effet d'émigrer seules dans le but de trouver du travail à l'étranger³.

Les facteurs qui influencent l'émigration libanaise sont internes et externes et principalement de nature socio-économique, politique et historique. La cause de la migration moderne se situe dès lors dans une combinaison variable de facteurs politiques, financiers et sociaux.

Tableau 1.1 – Liban : facteurs d'influence de l'émigration libanaise	
Facteurs internes	
Facteurs économiques	Chômage, notamment des jeunes*
	Mauvaises conditions salariales sur le marché national du travail
Facteurs politiques	Instabilité politique**
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Demande de main-d'œuvre dans les pays du Golfe***
	Perspectives d'emploi intéressantes
Facteurs éducationnels	Possibilités en matière d'éducation/de formation****

³ Selon le ministère des Affaires étrangères et des Émigrés, les vagues récentes d'émigration se composent à parts égales d'hommes et de femmes. (Source : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires étrangères et des émigrants)

Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Rôle des réseaux (c.-à-d. famille, parents, amis)
	Attractivité du style de vie occidental
<p>* En 2007, le taux de chômage se situait entre 15 et 20%. En outre, le taux de chômage parmi les nouvelles personnes arrivant sur le marché du travail était deux fois plus élevé que la moyenne nationale. (Source : document de stratégie 2007-2013 et programme indicatif national 2007-2010 de la Communauté européenne pour le Liban)</p> <p>** P. ex. conflits armés et conflits internes (1973, 1985, 1975-1990, juillet 2006 et mai 2007)</p> <p>*** Suite à l'essor de l'industrie pétrolière et les grands investissements infrastructurels dans les pays du Golfe.</p> <p>**** Traditionnellement, la France attire les jeunes Libanais issus de milieux socio-économiques plus favorisés, tandis que l'émigration vers les pays d'Europe de l'Est est stimulée par l'existence d'un enseignement supérieur gratuit (Source : Tabar, Paul, 2009, <i>Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon</i> [Immigration et développement humain: la preuve libanaise]. Human Development Research Paper 2009/35)</p> <p>N.B. : liste non exhaustive.</p> <p>Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires étrangères et des émigrants ; Document de stratégie 2007-2013 et programme indicatif national 2007-2010 pour le Liban ; CARIM, janvier 2010, Profil migratoire : Liban</p>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Liban : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées		
Agence	Ministère	Champ d'action
<u>Direction générale des émigrés</u> (EN)	<u>Ministère des Affaires étrangères et des Émigrés libanais</u> (EN)	Principales responsabilités : <ol style="list-style-type: none"> 1) Favoriser les relations entre les Libanais de l'étranger et le Liban. 2) Promouvoir l'héritage culturel du Liban par le biais de programmes éducatifs et culturels. 3) Souder les liens entre les communautés libanaises à l'étranger (c.-à-d. par le biais de l'<u>Union libanaise culturelle mondiale</u>*) en soutenant l'établissement d'unions et d'associations libanaises partout dans le monde, etc.). 4) Promouvoir les projets et les politiques qui canalisent une partie des contributions des communautés émigrées dans des projets locaux de développement.
Département de la promotion du tourisme	<u>Ministère du Tourisme</u> (EN)	Principale responsabilité : promouvoir l'héritage culturel du Liban et le tourisme saisonnier des expatriés libanais et encourager les investissements au Liban, notamment dans le secteur du tourisme.

Contexte

<u>Autorité libanaise pour la promotion des investissements</u> (EN)	N/A	Principales responsabilités : 1) Promouvoir et faciliter les investissements des expatriés libanais au Liban. 2) Conclure des accords bilatéraux avec des pays accueillant d'importantes communautés libanaises afin de créer un cadre juridique privilégiant les investisseurs et les investissements. 3) Développer le programme « <i>Cibler les expatriés libanais</i> » (TLE, Targeting Lebanese Expatriates), qui vise à encourager les ressortissants libanais résidant à l'étranger à investir au Liban.
<u>Conseil du Développement et de la Reconstruction</u> (FR)	N/A	Principale responsabilité : Faire office d'organe exécutif du projet TOKTEN du PNUD pour le compte du gouvernement libanais, promouvoir le projet au sein des ministères et institutions publiques et coordonner les efforts de récolte de fonds en faveur du projet en collaboration avec le PNUD.

* Pour des informations plus détaillées à ce sujet, reportez-vous aux conclusions de l'inventaire : 2.2.4. principales institutions non gouvernementales

1.3 Pays de destination

Selon les estimations de la Banque mondiale, **621 903** citoyens libanais résidaient à l'étranger en 2005, les États-Unis d'Amérique étant le premier pays de destination. Ce chiffre doit cependant être revu à la hausse si l'on tient compte des descendants d'émigrants libanais. Selon les estimations⁴ du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la communauté émigrée libanaise⁵ compte plus de 14 millions de personnes dans le monde. Cette estimation englobe les 6 millions de personnes d'origine libanaise vivant au Brésil, les 3 millions vivant dans d'autres pays d'Amérique latine, les 3 millions d'Amérique du Nord et les 500 000 qui, selon les estimations, résident⁶ en Afrique, en Europe, en Australie et dans les États arabes. Par ailleurs, selon une étude menée par l'Université Saint-Joseph (FR), 466 019 citoyens libanais ont émigré entre 1992 et 2007⁷.

Les communautés émigrées libanaises sont très dispersées (tableau 1.3). La **majorité vit dans les pays arabes** (34,9%), Royaume d'Arabie saoudite en tête. En 2003, le nombre total de migrants libanais résidant en Arabie saoudite était estimé à 150 000. En deuxième place, on trouve les Émirats arabes unis (65 000), le Koweït (34 000) et les autres pays du Golfe (17 000)⁸.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport national sur le développement humain : Liban 2001-2002

⁵ Migrants nés Libanais et leurs descendants

⁶ Ibid.

⁷ Kasparian, Choghig, 2008, L'émigration des jeunes Libanais et leurs projets d'avenir, Université Saint-Joseph (cité par Tabar, Paul, 2009, Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon [Immigration et développement humain : la preuve libanaise] Human Development Research Paper 2009/35)

⁸ Ibid.

Tableau 1.3 – Liban : répartition des communautés libanaises émigrées par région de destination

Région de destination	Population émigrée	Population émigrée (%)
États arabes	162 663	34,9%
Europe	104 619	22,4%
Amérique du Nord	103 271	22,2%
Australie	41 462	8,9%
Afrique	36 716	7,9%
Afrique du Sud/centrale	14 682	3,2%
Autres	2 605	0,6%
Total	466 019	100%

N.B. : ces estimations se concentrent sur les citoyens libanais qui ont émigré entre 1992 et 2007.

Sources : Kasparian, Choghig, 2008, L'émigration des jeunes Libanais et leurs projets d'avenir, Université Saint-Joseph (cité par Tabar, Paul, 2009, *Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon* [Immigration et développement humain: la preuve libanaise] Human Development Research Paper 2009/35)

En Europe, la première destination est l'Allemagne⁹, qui accueille la deuxième plus grande communauté libanaise au monde. La France est un autre pays de destination important en Europe en raison de ses liens linguistiques et culturels traditionnels avec le Liban. Enfin, l'Australie, le Brésil et le Canada accueillent également une importante communauté libanaise.

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

La communauté libanaise émigrée se compose principalement de migrants hautement qualifiés. Selon la *Banque mondiale*, 29,7% des expatriés libanais sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'un des pourcentages les plus élevés de tous les pays couverts par le présent inventaire.

Deux modèles distincts d'émigration se sont dessinés au cours des dernières années. La migration vers les pays arabes est principalement temporaire, alors que la migration vers le reste du monde a tendance à être permanente. La majorité des émigrants libanais qui partent pour les États arabes sont des travailleurs masculins. Leurs familles restent au Liban et ce sont donc eux qui multiplient les visites au pays¹⁰.

Les migrants libanais choisissent leur pays de destination en se basant principalement sur des réseaux sociaux et leurs contacts personnels¹¹. Les communautés libanaises émigrées sont organisées sous des formes diverses au niveau national, de la région, de la ville ou du village, par confession ou par famille au Liban, ou encore, par activité économique et professionnelle dans le pays de destination¹².

⁹ On estimait à 41 000 le nombre de migrants libanais résidant en Allemagne en 2005 (source : *Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)*, 2006, *Étude sur l'amélioration de l'efficacité des envois de fonds provenant de travailleurs dans les pays méditerranéens*)

¹⁰ Labaki, Boutros, 2006, *The Role of Transnational Communities in Fostering Development in Countries of Origin, The Case of Lebanon* (Rôle des communautés transnationales dans la promotion du développement dans leurs pays d'origine, le cas du Liban)

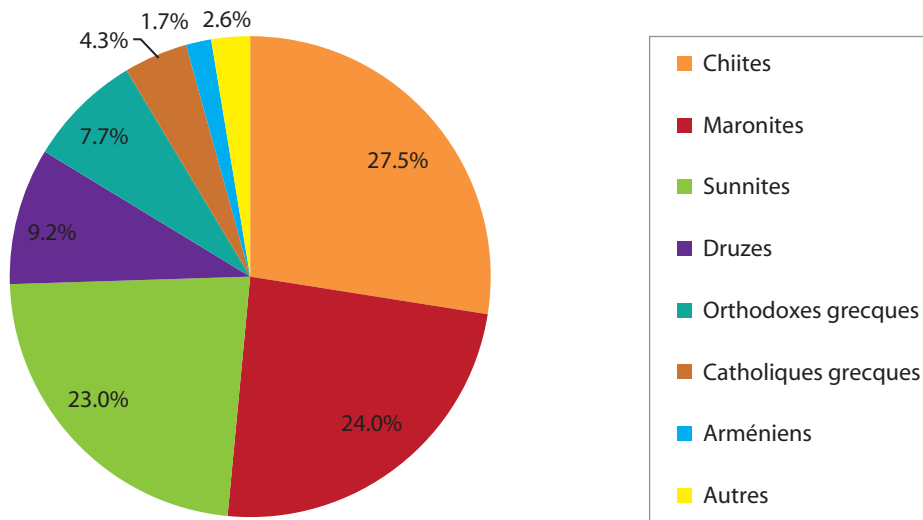
¹¹ Hourani, Guita; Sensenig-Dabbous, Eugene, 2007, *Insecurity, Migration and Return: The Case of Lebanon Following the Summer 2006 War* [Insécurité, migration et retour : le Liban après la guerre de l'été 2006]

¹² Ibid.

Contexte

La taille et la composition religieuse des communautés libanaises émigrées ont visiblement évolué au fil des années. Alors qu'au milieu des années 1900, les migrants de confession libanaise ou chrétienne constituaient un groupe important, les migrants libanais d'aujourd'hui sont plus souvent musulmans (graphique 1.1).

Graphique 1.1- Liban: Estimation de la composition religieuse des communautés d'émigrants



NB: Cette estimation porte sur les citoyens libanais ayant migré entre 1992 et 2007

Sources: Estimé par Kasparian, Choghig, 2008, Université St. Josèphe (cité par Tabar, Paul, 2009, Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon. Human Development Research Paper 2009/35); Rapport mondial sur le développement humain 2009

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

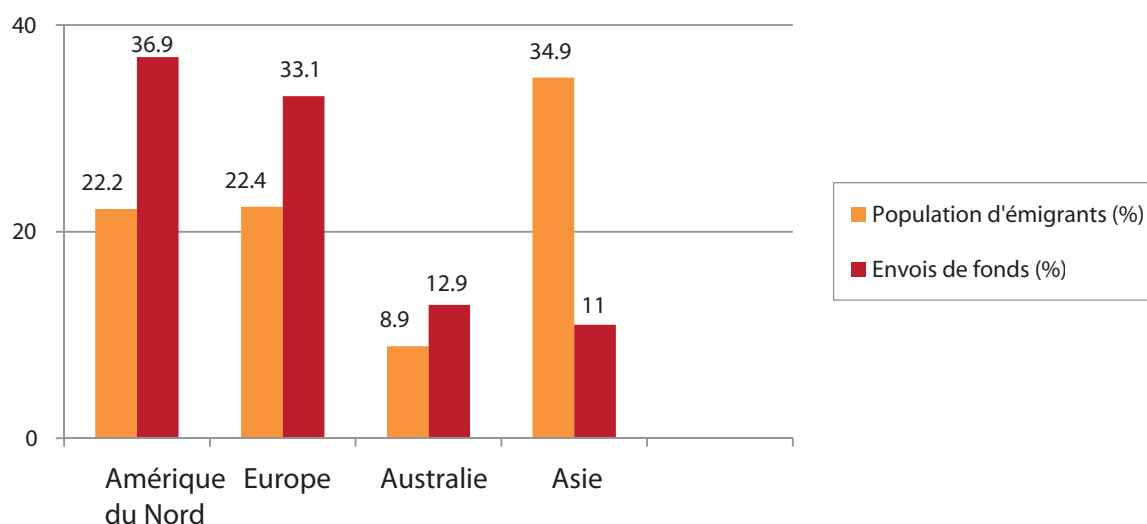
Les envois de fonds par les émigrés libanais de par le monde sont importants : **5,769 milliards de dollars USD** en 2007¹³. Le Liban figure parmi les **dix premiers pays bénéficiaires d'envois de fonds de migrants** de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les envois de fonds ont une importance considérable pour le Liban, dont ils représentent **24,4% du PIB**¹⁴. Ceci représente un transfert moyen de fonds de 1 407 dollars USB par migrant libanais résidant à l'étranger.

Le principal flux provient des émigrés libanais d'Amérique du Nord (environ 36,9%), où 22,2% de la population émigrée libanaise réside, suivi par les envois de fonds des émigrés d'Europe (graphique 1.2). D'après l'Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens (EN) réalisée par la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) (FR) en 2006, dans le cas de l'Allemagne, les transferts de fonds se font principalement par le biais de sociétés de transfert de fonds. Pour ce qui est de transferts bancaires, les opérations sont facilitées par

¹³ Rapport mondial sur le développement humain 2009

¹⁴ Ibid.

Graphique 1.2 - Liban: Estimation des flux d'envois provenant de régions de destination par rapport à la population d'émigrants



Source: Statiques de l'USJ; Rapport mondial sur le développement humain 2009

le grand nombre de filiales bancaires au Liban et de succursales de banques libanaises dans les pays de destination où vivent les principales communautés libanaises émigrées¹⁵.

Les fonds reçus sont principalement affectés à la **consommation domestique** des familles et personnes isolées. Les capitaux envoyés par les ressortissants libanais à l'étranger peuvent aussi prendre la forme de dons, de bourses, d'investissements dans les centres éducatifs et les infrastructures locales, de soutien au tourisme par le biais de visites lors des fêtes et pendant les vacances¹⁶.

La politique monétaire, qui maintient un taux de change stable depuis 18 ans, l'absence de contrôles sur les mouvements de capitaux et les opérations de change, le degré de développement des systèmes bancaires, l'ingérence minimale du gouvernement et la limitation des restrictions sur les investissements au Liban sont autant de facteurs qui ont contribué indirectement à l'afflux d'envois de fonds et d'investissements par les émigrés libanais¹⁷.

¹⁵ Le Liban compte 950 agences bancaires, ce qui représente un rapport banque/habitant élevé. (Source : entretien avec le département Recherche et analyse économiques à la Banque Byblos)

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

1.6 Spécificité nationale

La principale caractéristique du lien entre les communautés émigrées et le développement dans le contexte libanais est le **rôle prépondérant de la société civile**. La forte tradition de soutien au pays se reflète dans l'importance des flux financiers et des transferts sociaux qui contribuent au développement et au progrès économique du Liban. Le gouvernement libanais reconnaît l'influence significative que l'émigration exerce sur le pays, ainsi que le rôle important des émigrés libanais dans son développement. Le relation entre le Liban et ses communautés émigrées a conduit son gouvernement à adopter une série de politiques qui ont abouti, entre autres, à la possibilité de posséder la double nationalité, à la libre circulation des citoyens et l'instauration d'un régime économique libéral, créant ainsi un environnement favorable au développement d'entreprises.

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

Le Liban s'est doté de plusieurs cadres législatifs et réglementaires en rapport avec ses communautés émigrées. Il n'y a actuellement pas de politique globale unique, mais le ministère des Affaires étrangères et des Émigrants indique qu'une stratégie à long terme est à l'étude¹⁸.

2.1.1.1 Double nationalité

La loi de nationalité libanaise est le décret n° 15 de 1925 (EN), tel que modifié par la Loi du 11/1/1960 (EN). La loi définit la nationalité libanaise ainsi que les procédures de naturalisation pour les femmes étrangères mariées à des Libanais.

Le Liban reconnaît la double nationalité. La Loi de 1946 (EN), telle que modifiée par le décret n° 10828 de 1962 (EN), régit l'acquisition de la citoyenneté étrangère et la perte de la nationalité libanaise. L'article 1.1 précise que seule une autorisation par décret peut permettre à un citoyen ayant acquis une nationalité étrangère de renoncer à sa nationalité libanaise.

Le décret n° 10828 de 1962 (EN) facilite l'acquisition d'une nationalité étrangère dans les pays qui exigent que le candidat renonce à toute autre citoyenneté. Une fois la nationalité étrangère acquise, un nouveau décret est publié à la demande de la même personne¹⁹. Ce décret annule le premier décret et autorise les citoyens libanais ayant acquis une nationalité étrangère à conserver leur nationalité libanaise²⁰.

L'**article 2** développe les conditions de naturalisation d'une personne d'origine libanaise :

« Toute personne d'origine libanaise qui réside en dehors du Liban et a choisi de ne pas prendre la nationalité libanaise peut, dans l'éventualité de son retour permanent au Liban, demander à être considérée comme un Libanais et le Cabinet est autorisé à prendre un règlement à cet effet. »

Droits conférés par la double nationalité

Les Libanais qui possèdent la double nationalité jouissent des mêmes droits civiques que les citoyens libanais résidant au Liban²¹, y compris le droit de vote lors des élections parlementaires. La loi n° 25

¹⁸ Entretien avec le ministère des Affaires étrangères et des Émigrants et réponse de celui-ci au questionnaire conjoint ICMPD-OIM

¹⁹ Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, LBN41974.E, 19 septembre 2003, disponible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/485ba86b28.html>, page consultée le 28.02.10

²⁰ Ibid.

²¹ Le service militaire n'est pas obligatoire au Liban (Sources : entretien avec le ministère des Affaires étrangères et des Émigrants)

Conclusions de l'inventaire

de 2008 (EN) autorise les émigrés à voter *in absentia* (vote en dehors du pays)²² lors des élections parlementaires.

2.1.1.2 Incitations financières

Depuis 2001, le gouvernement libanais a adopté une série de lois et de décrets dans le but d'encourager les investissements au Liban. Ces incitations légales, qui visent à promouvoir l'investissement au Liban comprennent, entre autres :

- Le décret législatif n° 11614 de 1969, tel que modifié par la Loi n° 296 de 2001, relatif à l'acquisition de biens immobiliers et de droits immobiliers par une personne étrangère au Liban (EN) : ce décret définit l'accès à l'immobilier pour les ressortissants libanais et étrangers et allège les restrictions juridiques à l'acquisition de biens immobiliers par les étrangers, encourageant de ce fait les investissements au Liban, en particulier dans l'industrie et le tourisme. Le décret diminue également les droits d'enregistrement pour les ressortissants libanais et étrangers ;
- la Loi n° 318 de 2001 sur la lutte contre le blanchiment d'argent (EN) ;
- la Loi n° 440 de 2002 relative à l'arbitrage entre l'État et les entités privées au Liban (FR) ;
- la loi n° 360 de 2001 sur le développement des investissements au Liban (EN) (connue sous le nom de « Loi sur l'investissement ») : cette loi régit la promotion des investissements des entités nationales et étrangères au Liban et instaure une série d'incitations, telles que des exonérations fiscales pour les investissements dans le domaine de la technologie, de l'information, des télécommunications et des médias, du tourisme, de l'industrie et de l'agriculture. La loi prévoit la division du Liban en trois zones d'investissements situées en dehors de Beyrouth et soumises à des régimes différents.

Ladite loi sur les investissements crée également un organe public appelé Investment Development Authority of Lebanon (IDAL) (EN) (« Agence pour le Développement des Investissements au Liban »). IDAL a notamment pour mission de mettre sur pied un programme visant à encourager les émigrés libanais à investir au Liban. Dans ce contexte, IDAL prépare actuellement un projet baptisé « Targeting Lebanese Expatriates (TLE) » (EN) (Cibler les expatriés libanais), qui vise à encourager les émigrés libanais à investir au Liban.

²² Le droit au vote *in absentia* pour les Libanais de l'étranger sera effectif lors des élections générales de 2013 (Sources : Tabar, Paul, 2009, Immigration and Human Development: Evidence from Lebanon [Immigration et développement humain : la preuve libanaise]. Human Development Research Paper 2009/35)

2.1.1.3 Accords internationaux de protection et de promotion des investissements

Dans le but d'offrir un cadre juridique en matière d'investissement aux citoyens libanais de l'extérieur, le Liban a signé des accords de protection et de promotion des investissements (EN) avec plusieurs pays. Parmi ceux-ci figurent, entre autres :

Afrique	Asie	Europe	Autres
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénin ▪ Égypte ▪ Gabon ▪ Guinée ▪ Maroc ▪ Mauritanie ▪ Soudan ▪ Tchad ▪ Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arménie ▪ Azerbaïdjan ▪ Bahreïn ▪ Chine ▪ Corée du Sud ▪ Émirats Arabes Unis ▪ Iran ▪ Jordanie ▪ Koweït ▪ Malaisie ▪ Pakistan ▪ Sultanat d'Oman ▪ Syrie ▪ Yémen 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allemagne ▪ Autriche ▪ Belarus ▪ Belgique/Luxembourg ▪ Bulgarie ▪ Chypre ▪ Espagne ▪ Finlande ▪ France ▪ Grèce ▪ Hongrie ▪ Islande ▪ Italie ▪ Pays-Bas ▪ République slovaque ▪ République tchèque ▪ Roumanie ▪ Royaume-Uni ▪ Russie ▪ Suède ▪ Suisse ▪ Turquie ▪ Ukraine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canada ▪ Chili ▪ Cuba

Conclusions de l'inventaire

2.1.1.4 Conventions de double imposition

Dans le but de promouvoir l'échange de biens et de services et l'afflux de capitaux et technologies, tout en évitant la double imposition, le Liban a signé des conventions de double imposition avec les 33 pays repris dans le tableau suivant :

Afrique	Asie	Europe	Autres
<ul style="list-style-type: none">AlgérieÉgypteGabonMarocSénégalSoudanTunisie	<ul style="list-style-type: none">ArménieBahreïnÉmirats Arabes UnisIranJordanieKoweïtMalaisiePakistanQatarSultanat d'OmanSyrieYémen	<ul style="list-style-type: none">BelarusBulgarieChypreFranceItalieMaltePologneRépublique tchèqueRoumanieRussieTurquieUkraine	<ul style="list-style-type: none">Canada*Cuba

*En attente de ratification

2.1.2 Législation internationale

En tant qu'important pays d'émigration, le Liban a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la migration internationale et aux migrants de l'étranger, dont :

- 49 conventions adoptées par l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) (FR), dont sept conventions fondamentales²³.

Le Liban n'a pas ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR).

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Le Liban a signé un accord bilatéral en matière de migration de main-d'œuvre avec la Syrie (1994). C'est le seul accord de ce type jamais signé par le Liban²⁴.

²³ Convention sur le travail forcé, Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, Convention sur l'égalité de rémunération, Convention sur l'abolition du travail forcé, Convention concernant la discrimination (emploi et profession), Convention sur l'âge minimum (C138) et Convention sur les pires formes de travail des enfants.

²⁴ CARIM, 2010 Profil migratoire : Liban

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés

Le ministère des Affaires étrangères et des Émigrés (EN) est la principale autorité nationale chargée des questions touchant les Libanais de l'étranger. Il est le résultat de l'incorporation du ministère des Émigrés, créé par la Loi n° 213 de 1993, au sein du ministère des Affaires étrangères, par l'entrée en vigueur de la Loi n° 213 de 1993. La structure d'origine du ministère des Émigrés a été conservée au sein du nouveau ministère mais a été rebaptisée la Direction des émigrés (EN).

Concernant les émigrés libanais, le principal objectif du ministère des Affaires étrangères et des Émigrés est de protéger les intérêts des citoyens libanais de l'étranger et de renforcer leurs liens avec le Liban. Pour y parvenir, le ministère a créé un cadre visant à relier les ressortissants libanais vivant à l'étranger sur la base des principes suivants²⁵ :

- 1) *Sincérité et transparence dans la communication avec les émigrés libanais* : les ambassades et consulats représentent le Liban à l'étranger, protègent les intérêts des émigrés libanais et jouent un rôle important dans la facilitation des liens entre le Liban et sa communauté émigrée. Chaque citoyen libanais a droit à la protection consulaire et diplomatique. Le gouvernement libanais reconnaît que la collaboration avec les émigrés libanais est cruciale pour la consolidation des relations avec les pays d'accueil et l'amélioration de la coopération intergouvernementale.
- 2) *Secteurs public et privé* : le gouvernement libanais reconnaît l'importance des communautés émigrées pour le développement. Parmi les politiques visant à associer les émigrés au développement du Liban, le ministère des Affaires étrangères encourage la collaboration étroite avec les secteurs public et privé.
- 3) *Liens en matière d'éducation* : le ministère souhaite préserver le lien entre la jeune génération émigrée et le Liban en créant des écoles et instituts libanais qui enseignent la langue arabe.
- 4) *Associations d'émigrés* : le ministère encourage les émigrés libanais à créer des groupements, associations et clubs au niveau local afin de consolider les liens qui les unissent. Le ministère organise aussi, par l'intermédiaire des ambassades libanaises, des événements socioculturels visant à promouvoir l'héritage culturel libanais. En outre, le gouvernement libanais finance les activités culturelles de l'Union libanaise culturelle mondiale (EN) au moyen de bourses²⁶.
- 5) *Rôle des envois de fonds* : les envois de fonds provenant des émigrés libanais ont une importance économique considérable pour le Liban. Le gouvernement n'entrave pas l'afflux de fonds envoyés par les émigrés libanais. En soutenant l'initiative **LIVE LEBANON** (EN) du PNUD, le gouvernement libanais a intensifié ses efforts en vue d'affecter une partie des contributions des communautés libanaises émigrées à des projets de développement.

²⁵ Entretien avec le ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés

²⁶ Pour de plus amples informations, reportez-vous au titre 2.2.4 : Principales institutions non gouvernementales

Conclusions de l'inventaire

- 6) *Double nationalité* : la double nationalité a été un facteur important dans le renforcement des liens culturels, sociaux et économiques entre les émigrés libanais et leur pays d'origine.

Direction des émigrants

La Direction des émigrants (FR) a été créée en 2000 par la Loi n° 247. Son principal objectif est de renforcer les liens culturels et éducatifs avec les émigrés libanais²⁷. Ses activités sont principalement mises en œuvre par le biais des représentations diplomatiques libanaises à l'étranger. La direction participe à plusieurs dialogues internationaux et réseaux pour chercheurs sur le thème des communautés émigrées. En outre, elle coopère avec des organisations internationales dans le domaine de l'émigration libanaise²⁸.

Tableau 2.1 – Liban : Direction des émigrés – Ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés	
Canaux d'information et de mobilisation de la Direction des émigrés	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet de la Direction des émigrés : www.emigrants.gov.lb/eng/ (EN). 2) Campagnes d'information et de sensibilisation visant les communautés émigrées. 3) Liaison avec les associations d'émigrés dans les pays de destination (p. ex. l' <u>Union libanaise culturelle mondiale</u>) (EN). 4) Réseaux de connaissances sur la communauté émigrée. 5) TIC, etc.	Création d'une <u>carte des émigrants</u> (AR) fournissant des informations sur les communautés libanaises dans le monde. Camps de jeunesse pour les émigrés libanais au Liban.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades et consulats du Liban à l'étranger. 2) <u>Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL)</u> (EN).	Organisation d'activités socioculturelles par l'intermédiaire des ambassades et/ou des consulats. Coordination avec le PNUD et les représentations diplomatiques libanaises en soutien à l'initiative <u>LIVE LEBANON</u> (EN). Soutien au projet « <u>Targeting Lebanese Expatriates - TLE</u> » [Cibler les expatriés libanais] (EN).
N.B. : liste non exhaustive. *Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles. Sources : site Internet de la Direction des émigrés : www.emigrants.gov.lb ; <u>Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL)</u> ; <u>Union culturelle libanaise mondiale</u> (EN)	

²⁷ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

²⁸ Entretien avec le ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés

Direction des affaires politiques et consulaires

Afin d'offrir protection et assistance aux citoyens libanais résidant à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères et des Émigrés a créé sa Section consulaire au sein de la Direction des affaires politiques et culturelles. Par l'intermédiaire des ambassades et consulats libanais, la Section consulaire fournit aux citoyens libanais résidant à l'étranger une série de services, dont²⁹ :

- des informations sur les activités organisées à leur intention au Liban et dans leur pays de destination ;
- des informations sur l'actualité politique et économique du Liban ;
- des informations sur les possibilités d'investissement ;
- des informations touristiques ;
- le renouvellement des passeports et autres documents ;
- l'authentification de documents officiels ;
- l'enregistrement des événements d'état civil (c.-à-d. naissances, décès, divorces, mariages) ;
- l'enregistrement de la nationalité libanaise ;
- l'enregistrement sur la liste électorale pour les élections au Liban.

Tableau 2.2 – Liban : Direction des affaires politiques et consulaires – Ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés

Canaux d'information et de mobilisation de la Direction des affaires politiques et consulaires	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.foreign.gov.lb (EN). Le site fournit des informations aux Libanais de l'étranger à propos : <ul style="list-style-type: none"> - des affaires consulaires (visas, mariages, divorces, décès, citoyenneté, passeports) ; - des missions libanaises à l'étranger en cas de besoin ; etc. 2) Ambassades et consulats du Liban à l'étranger ; etc.	Organisation, en collaboration avec le <u>ministère du Tourisme</u> , d'expositions internationales et d'activités culturelles s'adressant aux émigrés libanais par l'intermédiaire des ambassades et/ou consulats dans les pays où vivent d'importantes communautés libanaises émigrées.
Sources : site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.foreign.gov.lb ; Ministère du Tourisme	

²⁹ Site Internet de l'ambassade du Liban à Washington : <http://www.lebanonembassyus.org/>

Conclusions de l'inventaire

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Les institutions nationales coopèrent et coordonnent leur action dans le cadre de certaines initiatives en rapport avec les communautés libanaises émigrées par le biais de réunions conjointes. Toutefois, il n'existe aucune institution ni aucun mécanisme chargé d'assurer la coordination interministérielle au Liban³⁰.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Le Programme des Nations Unies pour le développement (EN) au Liban est le principal interlocuteur international collaborant avec le gouvernement libanais sur les programmes s'adressant aux émigrés libanais.

D'autres institutions internationales sont également actives dans des domaines relatifs à la migration et aux communautés libanaises émigrées :

- la CESAO (EN), division Développement social, Section Population et développement social ;
- la Délégation de l'Union européenne en République libanaise (FR) ; le Liban a signé le partenariat euro-méditerranéen en 2002. L'Accord d'association UE-Liban adopté 2002 et entré en vigueur en 2006 inclut le Liban dans la politique européenne de voisinage (PEV). Des cadres stratégiques tels que le plan d'action PEV, le document de stratégie par pays (DSP) 2007-2013 et le programme indicatif national (PIN) 2007-2010 fournissent également des mécanismes pour accompagner le Liban dans son processus de réforme. Dans le domaine de la migration, le plan d'action, le DSP et le PIN fixent des objectifs à moyen et long terme, dont :
 - 1) le soutien aux réfugiés palestiniens au Liban ;
 - 2) la coopération judiciaire et dans le domaine de la sécurité ;
 - 3) la coopération dans le domaine de la migration et de l'asile ;
 - 4) la gestion des flux migratoires.

2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées

La forte tradition de soutien à la patrie au sein de la communauté libanaise émigrée se reflète dans le nombre important d'organisations d'émigrés au niveau communautaire, national et international. Leurs domaines d'action sont, entre autres :

- 1) la santé ;
- 2) l'éducation ;
- 2) le soutien aux infrastructures locales ;
- 3) les services sociaux ;
- 4) les activités culturelles ;
- 5) les fondations religieuses.

³⁰ Entretien avec le ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés

Les organisations de la société civile et les établissements de recherche sont les premiers rassembleurs de statistiques sur l'émigration libanaise. Les principaux instituts de recherche dans le domaine de l'émigration sont :

- 1) le Centre de recherche sur l'émigration libanaise (LERC, Lebanese Emigration Research Center) de l'Université Notre-Dame (EN) ;
- 2) l'Institut d'études en migration (IMS, Institute for Migration Studies) de l'Université américaine de Beyrouth (EN) ;
- 3) l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (USJ) (FR) ;
- 4) l'Institut libanais pour le développement économique et social (ILDES) (FR).

L'Union libanaise culturelle mondiale (ULCM) (EN) a joué un rôle crucial dans l'organisation des émigrés libanais dans le monde. L'ULCM est une organisation sans but lucratif et apolitique fondée en 1959 dans le but de rassembler les émigrés libanais et de promouvoir les liens culturels avec le Liban. L'ULCM s'est dotée d'un réseau élaboré de représentations de par le monde. L'Union (bien qu'elle soit modérément active pour le moment³¹) est un modèle dans le domaine du tissage de liens entre les émigrés de différentes communautés ethniques et sectaires et leur pays d'origine.

³¹ Rapport du Comité de haut niveau sur la Diaspora indienne, 2000, Other Diasporas: A Global Perspective [D'autres diasporas : un regard sur le monde]

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées émanent des autorités nationales libanaises. Elles sont principalement axées sur la promotion des liens culturels, le développement des investissements au Liban et le tourisme saisonnier :

Tableau 2.3 – Liban : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Direction des émigrés du ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés</u> (EN)	Camps de jeunesse pour les émigrés libanais au Liban	Union libanaise culturelle mondiale (ULCM) (EN)	Principal objectif : promouvoir les liens culturels entre la jeune génération issue des communautés libanaises émigrées et le Liban.
<u>Direction des émigrés du ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés</u> (EN)	<u>Carte des émigrants</u> (EN)	N/A	Principal objectif : création d'une carte des émigrants (AR) fournissant des informations sur les communautés libanaises dans le monde.
<u>Ministère du Tourisme</u> (EN)	Promotion du tourisme auprès des Libanais de l'extérieur	- <u>Ministère des Affaires étrangères et des Émigrés</u> (EN) - <u>Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL)</u> (EN) - Secteur privé	Principaux objectifs : 1) Promouvoir l'héritage culturel libanais et le tourisme saisonnier auprès des émigrés libanais. 2) Encourager les émigrés libanais à investir dans des projets touristiques. À cette fin, le ministère du Tourisme a créé le site Web www.destinationlebanon.com , qui fournit aux visiteurs des informations sur les possibilités en matière de tourisme et de voyage au Liban (renseignements pratiques, cartes, histoire, culture, transports, météo).

<p><u>Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL)</u> (EN)</p>	<p>Projet « <u>Targeting Lebanese Expatriates - TLE</u> » [Cibler les expatriés libanais] (EN)</p>	<p><u>Direction des émigrés</u> (EN)</p>	<p>Principal objectif : promouvoir et faciliter les investissements des expatriés libanais au Liban. Le projet s'articule en trois phases comprenant les activités suivantes :</p> <p><u>Phase I.</u> : réaliser une enquête afin de récolter des informations sur la destination et le profil des émigrants libanais et cartographier le potentiel en termes de perspectives commerciales au Liban.</p> <p><u>Phase II.</u> : proposer des changements législatifs afin de faciliter le transfert d'expertise et de ressources des émigrés libanais vers le Liban.</p> <p><u>Phase III.</u> : préparer une stratégie d'information et de mobilisation des investisseurs potentiels au sein des communautés émigrées visant à leur présenter les incitations et les possibilités en matière d'investissement dont ils peuvent bénéficier au Liban.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet de la Direction des émigrés : www.emigrants.gov.lb ; Autorité libanaise pour la promotion des investissements (IDAL) ; Ministère du Tourisme.</p>			

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau suivant présente des exemples d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées qui ont été lancées par des institutions internationales et d'autres acteurs présents au Liban :

Tableau 2.4 – Liban : initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
PNUD au Liban (EN)	<u>LIVE LEBANON</u> (EN) (en cours)	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Direction des émigrés du ministère des Affaires Étrangères et des Émigrés (EN)</u> - <u>Ministère du Tourisme (EN)</u> - <u>Coopération au développement italienne (EN)</u> - <u>Municipalités</u> - <u>ONG</u> - <u>Ambassades libanaises dans le monde entier</u> - <u>Missions étrangères au Liban</u> - <u>Entreprises</u> - <u>Organisations culturelles entretenant des liens avec les communautés libanaises émigrées ; etc.</u> 	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir et faciliter la contribution des émigrés libanais au développement des zones défavorisées au Liban via Internet. 2) Construire un réseau de partenariat entre les sociétés civiles, les autorités locales et étrangères, le secteur privé et les émigrés libanais en vue de promouvoir le projet. <p>Le site Web www.livelebanon.net sert de plate-forme au projet et permet aux visiteurs de faire des dons en ligne au profit de projets de développement et de projets communautaires partout au Liban, ainsi que de suivre ces projets tout au long de leur réalisation.</p>
	<p>Transfert de <u>Connaissances</u> à Travers les <u>Expatriés Nationaux (TOKTEN)</u> (FR)</p>	<p>Le <u>Conseil de Développement et de Reconstruction (CDR)</u> (FR) est l'agence nationale homologue pour le projet</p>	<p>Principaux objectifs :</p> <p>Le programme <u>TOKTEN</u> (FR) encourage le transfert de connaissances et de compétences des émigrés libanais qui souhaitent travailler comme consultants sur des projets à court terme donnant la priorité les besoins du Liban en matière de développement. Ses objectifs sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) améliorer les capacités des institutions nationales par le biais d'un transfert d'expertise technique et de conseils stratégiques ; 2) promouvoir et faciliter le volontariat au sein des communautés libanaises émigrées.

<p><u>The Lebanese International Business Council (LIBC)</u> [Conseil international des entreprises libanaises] (EN)</p>	<p>Planet Lebanon (FR) –Conférence de réseautage pour les expatriés libanais arabes (La prochaine conférence Planet Lebanon aura lieu en juin 2010)</p>	<p><u>Direction des Affaires Étrangères et des Émigrés (EN)</u></p>	<p>Principal objectif : Le but de la conférence est de développer et de promouvoir les possibilités commerciales en renforçant les liens entre les communautés d'affaires libanaises et arabes du monde entier. La conférence Planet Lebanon 2010 comprendra 4 panels :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Rôle Stratégique du Liban dans l'Économie Mondiale (FR) ;</u> 2. <u>Renforcement des Liens au sein de la Diaspora Libanaise pour Stimuler le Développement Économique au Moyen-Orient (FR) ;</u> 3. <u>La Diaspora, Portail essentiel vers un Liban Prospère (FR) ;</u> 4. <u>Les Défis du 21^{es} Siècle : Façonner la Mondialisation de Demain (FR).</u>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du PNUD au Liban ; www.livelebanon.net ; Lebanese International Business Council (LIBC).</p>			

Conclusions de l'inventaire

Principal défi :

- Le ministère des Affaires étrangères et des Émigrés est la principale autorité nationale chargée des questions touchant les Libanais de l'extérieur. Face à la présence de multiples institutions nationales actives dans le domaine de la migration et/ou auprès des communautés libanaises émigrées, **l'absence d'organe ou de mécanisme international mandaté pour assurer la coordination interinstitutionnelle** apparaît cependant comme problématique.

L'expérience malienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	4
1.3 Pays de destination	5
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	6
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	10
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	11
2.2 Parties prenantes	12
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants.....	12
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	16
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants.....	16
2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants.....	18
2.3 Pratiques institutionnelles.....	19
2.3.1 Institutions nationales.....	19
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	23

1.1 Histoire de l'émigration

Depuis le 4^e siècle, le Mali, pays enclavé et sujet à la sécheresse d'Afrique Sub-saharienne, est une terre d'immigration, d'émigration et de transit¹. Les experts considèrent que la phase d'émigration moderne du Mali commence vers le milieu du 20^e siècle, et l'associent aux déplacements entrepris par des migrants principalement masculins, après la signature de l'indépendance avec la France au cours des années 1960. D'un point de vue plus général, l'histoire de l'émigration moderne au Mali peut se diviser en trois grandes phases, à savoir² :

- Les années 1960 **Première vague d'émigration:** elle se compose principalement d'hommes célibataires et peu qualifiés, originaires des campagnes. Les destinations privilégiées sont les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, comme la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Gabon, ou encore l'Europe, et notamment la France.
- Les années 1970 et 1980 **Deuxième vague d'émigration:** elle se caractérise par une migration accrue d'intellectuels et de techniciens, à destination d'autres pays d'Afrique de l'Ouest et d'Europe. Cette vague est aussi marquée par une féminisation du flux migratoire, même si les hommes demeurent le premier groupe d'émigrants.
- Des années 1990 à nos jours **Troisième vague d'émigration:** elle est marquée par une intensification de l'émigration à destination de l'Amérique du Nord, y compris vers les États-Unis. Depuis les années 1990, on assiste à une diversification des destinations, avec des départs aussi bien vers des pays d'Afrique de l'Ouest ou d'Afrique Centrale, que vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. Les migrants sont majoritairement des hommes jeunes, qui reviennent au pays pour se marier, munis d'un capital accumulé en trois, voire sept ans. En fonction des conditions de vie et de travail dans le pays de destination, il n'est pas rare que ces hommes entreprennent un second voyage.

L'émigration malienne se caractérise par des facteurs aussi bien internes qu'externes. Historiquement, les Maliens ont émigré pour des raisons d'ordre culturel ou économique : pèlerinages, activités commerciales de certaines ethnies, ou encore traditions culturelles qui, entre autres choses, encouragent la mobilité comme un moyen de passage à l'âge adulte³. Aujourd'hui, l'émigration malienne moderne reste influencée par ces facteurs, dans une moindre mesure toutefois. En effet, les facteurs politiques, sociaux et environnementaux occupent désormais une place prépondérante. (Tableau 1.1)

¹ Findley, Sally E., 2004, *Mali : Seeking Opportunity Abroad* [Mali : en quête de perspectives à l'étranger]

² Réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine, *Document de stratégie de la Commission européenne pour le Mali 2008-2013* et Findley, Sally E., 2004, *Mali : Seeking Opportunity Abroad* [Mali : en quête de perspectives à l'étranger]

³ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, *Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora* [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

Contexte

Tableau 1.1 – Mali : facteurs qui influencent l’émigration malienne	
Facteurs internes	
Facteurs politiques	Instabilité politique
Facteurs économiques	Économie nationale vulnérable*
	Absence de perspectives économiques**
Facteur professionnels	Chômage
Facteurs écologiques	Sécheresses
	Désertification des zones agricoles
Facteurs démographiques	Croissance démographique élevée***
Facteurs externes	
Facteurs politiques	Plus de liberté politique et plus de sécurité
Facteurs professionnels	Perspectives d’emploi intéressantes
Facteurs sociaux	Possibilités en matière d’éducation et de formation
	Accès à un meilleur système de soins de santé
<p>*Exportatrice de matières premières, l’économie du Mali est exposée aux fluctuations des cours mondiaux des produits de base, et en particulier ceux de l’or et du coton. (Source : http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/country-cooperation/mali/mali_fr.htm, page consultée le 5 janvier 2010)</p> <p>**Selon les estimations pour la période 2000 à 2007, 77,1% de la population malienne vivait avec moins de 2 USD par jour. En 2009, le Mali occupait la 178^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Sources: Document de stratégie de la Commission européenne pour le Mali 2008-2013 et le Rapport mondial sur le développement humain 2009)</p> <p>***Le taux de croissance annuel de la population est estimé à 3%. En 2006, le Mali comptait 12,7 millions d’habitants. Les prévisions à l’horizon 2015 se situent aux environs de 18 millions. (Source : Document de stratégie de la Commission européenne pour le Mali 2008-2013)</p> <p>N.B. : liste non exhaustive</p> <p>Sources: Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l’éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora] ; Findley Sally E., 2004, <u>Mali : Seeking Opportunity Abroad</u> [Mali : en quête de perspectives à l’étranger] et Document de stratégie de la Commission européenne pour le Mali 2008-2013</p>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 - Mali : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées		
Agence	Ministère	Champ d’action
Délégation générale des Maliens de l’Extérieur (DGME)	<u>Ministère des Maliens de l’Extérieur et de l’Intégration africaine</u> (FR)	Protéger les Maliens résidant à l’étranger, promouvoir la participation des émigrants au processus de développement du pays, favoriser la réintégration des migrants de retour et des migrants expulsés, et coordonner les programmes de transfert des connaissances mis en œuvre par les organisations internationales.

Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)	<u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR), supervise les opérations du Haut Conseil	Représenter officiellement les communautés maliennes d'émigrants auprès des autorités politiques nationales et promouvoir leur participation dans le développement économique, social et culturel du pays et les associer à la protection de l'environnement.
	<u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale</u> (FR)	Gérer les relations consulaires et diplomatiques avec les pays de destination ainsi que les relations extérieures avec les communautés d'émigrants, etc.
Cellule Technique du Codéveloppement	<u>Ministère de l'Économie et des Finances</u> (FR)	Mettre en œuvre le <u>Programme de Codéveloppement</u> (EN) défini par la France et le Mali. Le but de ce programme est d'encourager la participation des émigrants dans le développement du pays, en favorisant leurs initiatives et le retour des ressources qu'ils représentent.
<u>Agence pour la Promotion des Investissements (API)</u> (FR)	<u>Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce</u> (FR)	Encourager la croissance des investissements directs et contribuer au développement et à la normalisation des secteurs industriels. À travers son « <u>Guichet unique</u> » (FR), l'API fait office de point administratif central pour la création d'entreprises, l'aide à l'investissement, etc.

1.3 Pays de destination

D'après les estimations du gouvernement malien, plus de **4 millions de Maliens** résident à l'étranger, ce qui représente environ un **quart de la population totale du pays**. La majorité d'entre eux vit dans d'autres pays d'Afrique (3,5 millions), et principalement en Côte d'Ivoire (2 millions)⁴. Les autres pays de destination prisés par les migrants maliens en Afrique sont le Sénégal, le Ghana, le Nigéria, la Mauritanie, la République Démocratique du Congo (RDC), l'Angola, le Gabon, le Cameroun, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine⁵.

Tableau 1.3 – Mali : répartition des communautés maliennes d'émigrants par région de destination

Régions de destination	Population émigrée (%)
Afrique de l'Ouest	82,7%
Europe	4,5%
Afrique centrale	3,8%
Amérique du Nord	0,3%
Afrique du Nord	0,1%

⁴ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

⁵ Ibid.

Contexte

Autres	8,6%
--------	------

Sources : OIM, [Migration Irrégulière de l'Afrique Occidentale en Afrique du Nord et dans l'Union européenne : une vue d'ensemble des tendances générales](#)

Selon les chiffres de l'[Organisation internationale pour les migrations \(OIM\)](#) (FR), 13,4% des migrants maliens vivent en dehors du continent africain (tableau 1.3). L'Europe est la destination principale, avec 4,5% des émigrants, établis surtout en France (120 000), en Belgique, en Espagne et en Italie⁶. L'émigration des Maliens vers le Moyen-Orient, l'Asie et l'Amérique du Nord a sensiblement augmenté. C'est le cas notamment en Arabie Saoudite, en Chine, en Thaïlande, au Canada et aux États Unis⁷.

Malgré ce constat, **l'émigration malienne reste majoritairement régionale**. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord la création de la [Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest \(CEDEAO\)](#) (FR), dont fait partie le Mali, et qui autorise la libre circulation des personnes et des biens entre ses États Membres⁸. Ensuite, l'existence d'accords bilatéraux entre le Mali et ses voisins, qui permettent aux Maliens de se rendre librement au Burkina Faso, en Guinée, en Mauritanie et au Niger⁹.

La majorité des Maliens (environ 60%¹⁰) migre directement des zones rurales vers les pays de destination. D'après le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine et le Ministère malien des Affaires étrangères, il existe des corridors de migration entre certaines régions d'origine et les pays d'arrivée. Ainsi, les Maliens du sud du pays émigrent généralement vers la Côte d'Ivoire et l'Espagne, tandis que les migrants originaires du nord optent pour le Ghana. Enfin, ceux qui viennent de la région de Kayes dans l'ouest du pays, choisissent généralement le Gabon, la France¹¹ ou l'Espagne (tableau 1.4).

Tableau 1.4 – Mali : corridors de migration entre régions d'origine et pays de destination

Région d'origine	Pays de destination
Ségou	Côte d'Ivoire, Espagne
Sikasso	Côte d'Ivoire, Espagne
Gao	Ghana
Tombouctou	Ghana
Kayes	Gabon, France, Espagne

N.B.: liste non exhaustive

Sources : réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du [Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine](#) et du [Ministère malien des Affaires étrangères](#)

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les communautés d'émigrants maliennes se composent à la fois de migrants hautement qualifiés et de migrants peu qualifiés. Selon la [Banque mondiale](#) (FR), 11,5% des migrants maliens sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle¹². En outre, on estime qu'environ 22,9% des médecins diplômés au

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

⁸ [Traité de la CEDEAO \(FR\)](#) et [Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement](#)

⁹ Sally E., 2004, Mali : [Seeking Opportunity Abroad](#) [Mali : en quête de perspectives à l'étranger]

¹⁰ Raunet, Mireille, 2005, Publication de l'OCDE : [Migration, transferts de fonds et développement](#)

¹¹ D'après la Cellule technique du codéveloppement du ministère de l'Économie et des Finances, environ 90% des migrants maliens établis en France sont originaires de la région de Kayes.

¹² [Banque mondiale - Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds, Mali](#)

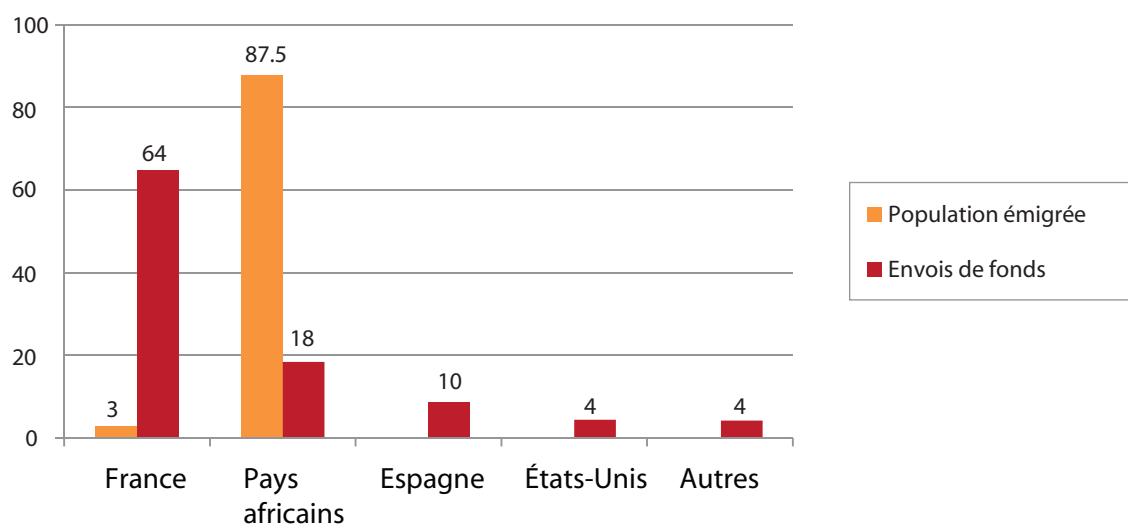
Mali ont quitté le pays, de même que 15% des infirmiers¹³. Toutefois, la grande majorité des migrants (environ 60%) n'a pas obtenu de certificat de deuxième cycle d'enseignement¹⁴.

Aujourd'hui, le Mali souffre d'une pénurie d'hommes et de citoyens qualifiés, conséquences de l'émigration. Celle-ci est aussi à l'origine du développement d'une communauté malienne d'émigrants d'intellectuels¹⁵. D'après une étude réalisée par le [Migration Policy Institute](#) (EN) intitulée « [Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora](#) (EN) [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora], **la proportion de Maliens qualifiés au sein des communautés d'émigrants dépasse celle de la population nationale restée au pays.**

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Les communautés maliennes d'émigrants représentent une source importante de savoir, de qualifications et de capital financier accumulé. En 2007, le montant des envois de fonds officiels des migrants maliens atteignait **192 millions USD**¹⁶. Si l'on y inclut les envois informels (qui représentent environ 73% des transferts vers le Mali), la valeur totale des envois de fonds vers le Mali équivaut à plus ou moins 10% du PIB du pays et **correspond, à peu de choses près, au niveau de l'aide officielle au développement**¹⁷.

Graphique 1.1 - Mali: Estimation des flux d'envois de fonds provenant de pays de destination par rapport à la population émigrée



NB: Pas de données relatives aux populations émigrées en Espagne, États-Unis et "Autres" disponibles
Source: Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, [Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora](#) [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

¹³ Ibid.

¹⁴ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, [Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora](#) [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

¹⁵ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Maliens de l'étranger et de l'intégration africaine

¹⁶ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, [Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora](#) [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

¹⁷ Ibid.

Près des deux tiers des envois de fonds (64%) viennent de France, où vivent 3% de la population malienne émigrée (120 000 personnes). Parallèlement, seuls 18% des transferts proviennent d'autres pays africains, où sont pourtant établis 87,5% des migrants maliens (3,5 millions) (graphique 1.1)¹⁸. Selon une publication de l'OCDE (FR) intitulée « Migration, envois de fonds et développement » (FR), les transferts d'argent de l'étranger vers le Mali constituent le meilleur moyen de protéger les populations agricoles contre l'insécurité alimentaire¹⁹. Les envois de fonds servent en priorité à assurer les besoins de base des ménages et l'investissement direct. Dans une moindre mesure, ils sont utilisés pour financer le développement des communautés dans les régions d'origine (p. ex. pour la construction d'écoles dans les villages, de dispensaires, de routes, de puits, de systèmes d'irrigation ou encore de ponts), quand ils ne sont pas investis dans le secteur productif.

1.6 Spécificité nationale

D'après la Cellule technique du codéveloppement du Ministère malien de l'Économie et des Finances, les **autorités locales du pays** jouent un rôle important dans le resserrement des liens avec les citoyens établis à l'étranger, en vue de les faire participer au développement des communautés locales. La particularité du Mali réside notamment dans la région de Kayes, où, dans le cadre du Programme de codéveloppement²⁰ mené par la France et le Mali, les autorités locales ont participé activement à près de 80% des projets de développement destinés aux communautés locales²¹.

Dans les autres régions du pays, comme celles de Sikasso ou de Ségou, les pouvoirs locaux n'ont commencé que récemment leur travail de mobilisation des communautés d'émigrants et de leurs ressources. Ceci s'explique principalement par la nature récente du phénomène d'émigration à partir de ces régions, qui privilégient l'Espagne. Les Maliens y forment d'ailleurs un nouveau groupe de migrants, qui, à ce jour, n'est pas encore bien organisé²².

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Raunet, Mireille, 2005, Publication de l'OCDE Migration, transferts de fonds et développement

²⁰ En 2002, le Ministère français des Affaires étrangères et le Ministère malien de l'Économie et des Finances ont signé le premier Fonds de solidarité prioritaire (FSP) pour le codéveloppement. Renouvelé en novembre 2005, le capital du FSP s'élevait à 2,5 millions d'euro pour la période 2006-2008.

²¹ Entretien avec la Cellule technique du codéveloppement du Ministère malien de l'Économie et des Finances

²² Ibid.

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

Le principal cadre politique national qui a trait aux Maliens résidant à l'étranger est la « Politique nationale de Population ». Adoptée en 1991 et amendée en 2004, cette politique fait de l'intégration de la problématique de la migration internationale dans la stratégie nationale de développement une priorité, et définit une série d'actions spécifiques pour y parvenir²³ :

- recensement des Maliens résidant à l'étranger et réalisation d'études spécifiques ;
- élaboration et mise en place d'un programme d'assistance à la population migrante ;
- organisation de campagnes de sensibilisation sur la migration internationale ; facilitation de la réinsertion des migrants de retour ;
- création d'un fonds de garantie et d'assistance aux émigrés ;
- renforcement du mécanisme facilitant le transfert de fonds vers le Mali.

Toutefois, depuis l'adoption de la nouvelle Politique nationale de Population, le gouvernement malien éprouve des difficultés à mener à bien les actions précitées²⁴. En janvier 2007, seules quelques-unes d'entre elles avaient pu être réalisées²⁵.

2.1.1.1 Double nationalité

Le Code de la nationalité malienne (loi N°62-18 de 1962 (FR), modifié par la loi N°95-70 de 1995 (FR)) définit la notion de « citoyen malien », ainsi que les procédures à suivre pour les non-Maliens désireux de se faire naturaliser. La législation confère aux citoyens maliens résidant à l'étranger le droit à la double nationalité et le droit de conserver leur nationalité malienne en cas d'acquisition volontaire d'une autre nationalité.

L'**article 38** décrit le droit des Maliens de l'étranger à la double nationalité en ces termes :

« Toute personne majeure de nationalité malienne résidant habituellement à l'étranger, qui acquiert volontairement une nationalité étrangère, ne perd la nationalité malienne que si elle le déclare expressément [...] »

²³ Merabet, Omar; Gendreau, Francis; janvier 2007, *Les questions migratoires au Mali – Valeurs, Sens et Contresens*

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Droits conférés par la double nationalité :

Les Maliens qui disposent de la double nationalité jouissent de tous leurs droits civiques, y compris le droit de vote aux élections présidentielles et législatives. Le droit de vote est régi par la loi électorale N°06-044 de 2006 (FR).

2.1.1.2 *Incitations financières*

Le Mali s'est doté de plusieurs cadres juridiques qui accordent des avantages financiers destinés à encourager le retour des ressources financières des migrants maliens, notamment :

- le Code des investissements malien (FR). Il décrit de manière explicite toute une série d'initiatives qui visent à encourager les investisseurs étrangers et les Maliens de l'étranger à investir au Mali. Au rang des avantages en faveur des investisseurs qui souhaiteraient créer une entreprise au Mali figurent :
 - une exonération des droits et taxes à l'importation sur les équipements et les matériaux de construction nécessaires à la réalisation de projets d'investissement ;
 - une exonération de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que sur la contribution des patentes ;
 - des avantages fiscaux pendant la période de mise en œuvre des projets d'investissement, etc.
- la règlementation douanière sur les conditions de sortie et d'entrée des marchandises sur le territoire du Mali (FR). Elle prévoit des avantages financiers pour les migrants maliens qui décideraient de rentrer définitivement au pays :
 - exonération des droits et taxes à l'importation de biens de consommation pour tous les migrants maliens qui reviennent s'établir au pays de façon définitive ;
 - exonération des droits et taxes à l'importation de certains biens pour les étudiants maliens de retour au pays à la fin de leurs études ; etc.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays qui enregistre un taux d'émigration importante, le Mali a ratifié diverses conventions internationales en rapport avec les migrations internationales et les migrants résidant à l'étranger, parmi lesquelles figurent notamment :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) de 1990, ratifiée par le Mali le 5 juin 2003²⁶ ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (FR) de 1979 ;
- le Protocole de la CEDEAO portant code de la citoyenneté communautaire de 1982 (FR) ;
- les Accords de Cotonou de 2000 (FR).

²⁶ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 5 février 2010

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieuse de fournir un cadre juridique pour les citoyens maliens à l'étranger, le Mali a conclu des accords bilatéraux en matière de sécurité sociale avec plusieurs pays, notamment²⁷ :

Afrique	Europe	Amérique du Nord
<ul style="list-style-type: none">▪ Burkina Faso▪ Cameroun▪ Côte d'Ivoire▪ Guinée Conakry▪ Mauritanie▪ Sénégal▪ Togo	<ul style="list-style-type: none">▪ France▪ Espagne	<ul style="list-style-type: none">▪ États-Unis

²⁷ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, et le [Guide du Malien de l'Extérieur](#) édité par le Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale et le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine.

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine – Délégation générale des Maliens de l'Extérieur

La Délégation générale des Maliens de l'Extérieur (DGME) a été instaurée par l'ordonnance N°00-046/P-RM, adoptée en 2000²⁸. En 2004, la DGME voit son statut s'élever au rang de ministère, avec pour mission principale de s'occuper des Maliens résident à l'étranger. Elle devient alors le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (FR)²⁹. La structure originale de la DGME a toutefois été conservée au niveau sous-ministériel, aux côtés d'une nouvelle direction, baptisée Délégation générale de l'Intégration africaine³⁰.

La DGME du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine poursuit les objectifs suivants³¹:

- 1) Veiller à la protection des citoyens maliens résidant provisoirement ou de façon permanente à l'étranger.
- 2) Animer, coordonner et suivre les différentes actions d'aide au retour des Maliens de l'Extérieur.
- 3) Veiller à la création d'un environnement favorable qui encourage la participation des Maliens de l'Extérieur au développement économique et social du pays.
- 4) Promouvoir et coordonner les missions consulaires portant sur les Maliens de l'Extérieur.
- 5) Veiller à l'application des accords et traités relatifs à la circulation des personnes et des biens.

Le décret N°00-611/P-RM de 2000 définit la structure organisationnelle de la DGME³² selon les divisions suivantes³³ :

- l'Office des statistiques et prospectives des migrations, chargé de la recherche sur le thème de la migration internationale au départ du Mali, de l'analyse des données statistiques et du recensement des Maliens employés par des organisations internationales ;
- le Département des Affaires consulaires, chargé de coordonner les initiatives et les actions en rapport avec les Maliens de l'étranger, avec les missions diplomatiques et consulaires du Mali ;
- le Département des promotions économiques et de la réinsertion des Maliens de l'Extérieur, responsable de la coordination des programmes de retour proposés aux Maliens de l'étranger par les organisations internationales et les pays de destination, et qui ont pour but de créer les conditions propices à une plus grande participation des migrants dans le développement socio-économique du Mali.

²⁸ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

³¹ http://mali.viky.com/maliens_exterieur/cgi-bin/view_article.pl?id=79, page consultée le 2 février 2010

³² Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

³³ Ibid.

Tableau 2.1 - Mali : Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Site Internet du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine : www.mmeia.gov.ml (FR).	Le <u>Premier-Forum des Investisseurs potentiels de la Diaspora malienne (FIDIMA)</u> (FR) qui s'est tenu du 11 au 13 décembre 2009 à Bamako.
2) Visites de la part de délégations et/ou d'un représentant du <u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR) dans les pays de destination, qui abritent les principales communautés d'émigrants maliennes.	Création de Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation aux principaux points d'entrée et de passage des Maliens de retour/ en visite au Mali. Publication du <u>Guide du Malien de l'Extérieur</u> (FR) Publication du <u>Répertoire de la Diaspora scientifique et intellectuelle du Mali</u> (FR) (RDSIM) (mars 2009)
3) Campagnes d'information et de sensibilisation ciblant les communautés d'émigrants .	
4) Faire le lien avec les associations de migrants dans les pays de destination.	
5) Réseaux d'information des communautés d'émigrants .	
6) Technologies de l'information et de la communication (en anglais ICTs) ; etc.	
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres actions en rapport avec les communautés émigrées
1) Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) et ses divers conseils nationaux dans les pays de destination (cf. ci-dessous pour de plus amples informations).	Coordination de l'appui à la seconde phase du <u>Programme TOKTEN Mali</u> (FR) (2009-2012), en collaboration avec le PNUD et la Commission européenne. Coordination du soutien à la création du <u>Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)</u> (FR), en collaboration avec la Commission européenne. Coordination du soutien au renouvellement du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) (2004), en collaboration avec les différentes institutions nationales concernées. Conseil et soutien au <u>Symposium semestriel malien sur les sciences appliquées (MSAS)</u> (FR), événement organisé par les scientifiques maliens résidant à l'étranger. Le prochain MSAS se tiendra à Bamako du 1 ^{er} au 7 août 2010.
2) Les ambassades et consulats du Mali à l'étranger, etc.	
N.B. : liste non exhaustive.	
*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles	
Sources : réponses au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, <u>Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora</u> [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora] ; site Internet du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine : www.mmeia.gov.ml	

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) est officiellement créé en 1993 par l'adoption de la loi N°0764/MAT-DNAT³⁴. En 2004, il est renouvelé via la promulgation de la loi N°04-038/AN-RM, qui en précise également le statut et les compétences³⁵. Les missions du HCME sont les suivantes ³⁶ :

- 1) Représenter les Maliens de l'Extérieur auprès des instances et des institutions nationales.
- 2) Rassembler tous les émigrants maliens résidant à l'extérieur, sans distinction d'origine régionale, ethnique, religieuse, sociale, de sexe ou de profession.
- 3) Promouvoir l'union et la solidarité des Maliens de l'extérieur.
- 4) Susciter leur contribution au développement économique, social, culturel et sportif du Mali.
- 5) Promouvoir la paix et l'intégration entre les peuples.

Le HCME est doté d'une structure fédérative et se compose de représentants élus, issus des conseils nationaux appelés « Conseils des Maliens de l'Extérieur » (CME). Ces derniers sont présents dans 63 pays de destination³⁷ et regroupent, par pays de destination, des associations, des représentants de la société civile et des fédérations nationales présentes localement³⁸. Pour devenir membre d'un CME, une association doit se déclarer auprès de l'ambassade du Mali ou du CME du pays dans lequel elle est établie (ou auprès de l'ambassade ou du CME qui exerce la responsabilité juridique pour ce pays)³⁹.

L'**article premier** des Statuts du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur précise la structure du HCME comme suit : « *Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur est un organe consultatif à caractère associatif, apolitique, laïc, non discriminatoire et à but non lucratif [...]. Il est composé d'associations, d'amicales, de regroupements d'associations ou d'amicales, existant dans les pays de résidence et déclarés auprès des Missions Diplomatiques et Consulaires du Mali* ».

Le HCME est une institution très bien structurée⁴⁰. Son siège est situé à Bamako et il est présent dans 63 pays. Dans chacun de ces derniers, le CME dispose d'un bureau composé de 17 membres, soit, au total, plus de 1000 membres actifs dans les pays de destination⁴¹. Officiellement, le HCME est le **principal interlocuteur du gouvernement malien pour les questions relatives à la communauté malienne d'émigrants**⁴².

³⁴ Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

³⁵ Ibid.

³⁶ Statuts du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur

³⁷ Dovelyn Rannveig, Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]; et un entretien avec le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Merabet, Omar; Gendreau, Francis; Janvier 2007, Les questions migratoires au Mali – Valeurs, Sens et Contresens

⁴¹ Ibid.

⁴² Dovelyn Rannveig Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

Tableau 2.2 - Mali : le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)	
Canaux d'information et de mobilisation du HCME	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Bureaux des CME dans 63 pays de destination. 2) Sites Internet des CME dans les pays de destination (p. ex. <u>Conseil des Maliens de l'Extérieur d'Allemagne</u>) ; etc.	Conférences du HCME : la plus récente, la 5 ^e <u>Conférence du HCME</u> , s'est tenue du 13 au 15 février 2009 à Bamako.
	Organisation régulière d'activités culturelles à travers les bureaux des CME dans les pays de destination.
	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
	Soutien institutionnel aux Maliens établis dans des pays de destination, dans lesquels le Mali ne dispose ni d'ambassade, ni de consulat.
N.B. : liste non exhaustive.	
*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles	
Sources : entretien avec le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur, site Internet du <u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> ; site Internet du <u>Conseil des Maliens de l'Extérieur d'Allemagne</u>	

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

À travers sa Représentation diplomatique et consulaire, le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (FR) propose des services de conseil, d'assistance et de protection, destinés aux Maliens résidant à l'étranger⁴³. En outre, par le biais de ses ambassades et consulats, le ministère fournit également un certain nombre de services aux citoyens maliens de l'extérieur, parmi lesquels des services⁴⁴ :

- d'information sur les actions mises en place au Mali et/ou dans le pays de destination concerné en faveur des Maliens établis à l'étranger ;
- d'information sur les événements politiques et économiques au Mali ;
- d'enregistrement des migrants et des associations de migrants ;
- de renouvellement de passeports et d'autres documents administratifs ;
- d'authentification de documents officiels ;
- de déclaration d'événements civils (naissances, décès, divorces, mariages).

⁴³ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

⁴⁴ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; <http://ambamali.de>, consulté le 04 février 2010 ; et Dovelyn Rannveig, Agunias, 2009, Closing the Distance – How Governments Strengthen Ties with Their Diaspora [Briser l'éloignement – Comment les gouvernements soudent-ils les liens avec leur diaspora]

Conclusions de l'inventaire

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Site internet du <u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale</u> (FR).	Organisation régulière d'activités culturelles à travers les ambassades et/ou les consulats.
2) Ambassades et consulats du Mali à l'étranger.	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
3) Assurer la liaison avec les associations de migrants dans les pays de destination, etc.	Campagnes d'information sur les possibilités d'investissement au Mali et leurs avantages, à l'attention des investisseurs potentiels.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; et http://ambamali.de	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Soucieux d'instaurer une base pour la coordination et le dialogue entre institutions, le Mali a créé le **Cadre de Concertation sur la Migration**, qui rassemble les différentes institutions nationales qui traitent des questions relatives à la migration malienne⁴⁵. Le Cadre de Concertation est dirigé par le ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine⁴⁶ et se compose des trois sous-groupes suivants⁴⁷ :

- Migration & Développement
- gestion du travail
- accueil et réintégration des migrants de retour au pays

À l'exception du Cadre de Concertation sur la Migration, le Mali ne dispose d'aucun organe institutionnel doté de compétences spécifiques pour veiller à la bonne coordination entre les divers départements ministériels impliqués.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations au Mali sont, entre autres :

- le PNUD au Mali (FR)
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR)

⁴⁵ Entretien avec le Ministère malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale ; et « Schéma d'Articulation CIGEM-Cadre de Concertation »

⁴⁶ « Schéma d'Articulation CIGEM-Cadre de Concertation »

⁴⁷ Ibid.

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (FR) et son Comité national pour le Mali.
- la Délégation de l'Union européenne en République du Mali (FR). Son action se fait à travers des cadres stratégiques spécifiques tels que le Document de stratégie pays (CSP) et le programme indicatif national (NIP) pour la période 2008-2013 (FR) de l'Union européenne relatif au Mali. Il s'agit d'un mécanisme de coopération entre l'UE et le Mali financé par le 10^e Fond européen de développement (FED) (FR) et qui couvre la période 2008-2013. Les trois principaux axes thématiques du Document de stratégie pays et du programme indicatif national relatifs au Mali pour cette période sont⁴⁸ :
 - 1) la gouvernance ;
 - 2) le développement économique des régions du nord et du delta du Niger ;
 - 3) l'appui budgétaire général.

Dans le domaine de la gouvernance, l'appui à **la définition et à la mise en œuvre de la politique migratoire malienne**⁴⁹ constitue l'une des activités principales, et poursuit les objectifs suivants⁵⁰ :

- Améliorer la connaissance des flux migratoires du Mali, à l'intérieur du pays, dans la sous-région ainsi que vers l'Europe et le reste du monde.
- Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'orientation des migrants.
- Accroître le développement de la capacité d'intégration et de réinsertion des migrants de retour.
- Valoriser le capital humain, financier et technique des communautés d'émigrants.

Pour atteindre ces objectifs, les principales actions envisagées sont⁵¹ :

- L'appui, en termes de développement des capacités, au Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine et à ses activités d'information, y compris le financement d'études pour une meilleure connaissance du phénomène migratoire.
- Le financement d'actions de codéveloppement (en coordination avec les États Membres actifs dans le secteur).
- L'appui au programme d'assistance à la réintégration des rapatriés.

Ces actions s'appuieront sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre du CIGEM⁵².

⁴⁸ CE – Document de stratégie pays pour le Mali 2008-2013

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

Conclusions de l'inventaire

2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

Au Mali, il y a plus de 100 organisations non gouvernementales actives dans le domaine des migrations⁵³. La majorité d'entre elles viennent en aide aux migrants de retour, auxquels elles offrent une série de services à caractère social, allant de l'aide en matière de santé à un soutien à la réinsertion socio-économique⁵⁴. Parmi les autres domaines d'action de ces ONG, citons la prévention de la migration irrégulière par le biais de projets de développement à petite échelle menés dans les zones rurales ou encore à travers des campagnes de sensibilisation⁵⁵. Exemples d'ONG locales présentes au Mali :

- l'Association Malienne pour l'Intégration et le Développement ;
- la Commission des Jeunes pour le Développement.

⁵³ Entretien avec l'Association Malienne pour l'Intégration et le Développement et la Commission des Jeunes pour le Développement

⁵⁴ Ibid.

⁵⁵ Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Le tableau suivant décrit certaines initiatives des autorités nationales maliennes en faveur des communautés d'émigrants. Ces initiatives s'attachent principalement à promouvoir le retour des investissements et à valoriser les aptitudes des migrants, ainsi qu'à mobiliser et orienter les Maliens de l'Extérieur :

Tableau 2.4 - Mali : initiatives lancées par les institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (FR)	Premier Forum des Investisseurs de la Diaspora Malienne (FIDIMA) (FR), du 11 au 13 décembre 2009 à Bamako.	Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (FR)	<p>Objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etablir un diagnostic exhaustif des principales contraintes en matière d'investissements en vue de trouver les moyens rationnels de les résoudre. 2) Apprécier l'impact des apports des Maliens de l'Extérieur dans le développement socio-économique du pays. 3) Identifier les investisseurs potentiels au sein de la communauté d'émigrants malienne. 4) Mettre en œuvre des mécanismes institutionnels pour faciliter la réinsertion socio-économique des Maliens de l'Extérieur. 5) Identifier les circuits économiques permettant le retour des ressources des migrants. 6) Proposer des mesures qui facilitent l'investissement des émigrants dans des projets susceptibles de créer de la valeur ajoutée dans le développement national. 7) Partager les expériences réussies des projets d'investissement des migrants. 8) Élaborer et adopter une stratégie de développement de l'entreprenariat pour encourager le retour des ressources des Maliens de l'extérieur vers leur pays d'origine. 9) Mettre en place un comité de suivi des recommandations du forum. 10) Élaborer un plan d'action du comité de suivi du forum.

Conclusions de l'inventaire

<p><u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR)</p>	<p>Création de Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation aux principaux points d'entrée et de passage des Maliens de l'étranger de retour/en visite au Mali.</p>		<p>Principaux objectifs : Répondre au souci des autorités concernant la nécessité de faciliter l'entrée et la circulation des Maliens de l'Extérieur de retour au Mali et au besoin exprimé par les intéressés. Des tels bureaux existent à l'aéroport de Bamako (2003), à la gare ferroviaire de Bamako (2004), ainsi qu'à la gare ferroviaire et à l'aéroport de Kayes (2005), ou encore à la gare routière de Gao (2007). L'ouverture de nouveaux bureaux aux gares routières de Ségou et de Mopti est prévue prochainement.</p>
<p><u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR)</p>	<p>Publication du <u>Guide du Malien de l'Extérieur</u> (FR)</p>	<p><u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale</u> (FR)</p>	<p>Principaux objectifs : Mettre à la disposition, aussi bien du candidat à l'émigration que du Malien déjà installé à l'étranger, un guide d'informations qui lui apporte des réponses à ses préoccupations. Dans un souci de clarté, le guide s'articule autour de trois volets essentiels, à savoir : le départ, le séjour et le retour.</p>
<p><u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR)</p>	<p>Publication du Répertoire de la <u>Diaspora scientifique et intellectuelle du Mali</u> (FR) (RDSIM) (mars 2009)</p>		<p>Principaux objectifs : Créer un registre des Maliens de l'Extérieur qui occupent des postes scientifiques ou académiques, et qui seraient susceptibles d'être intéressés par un retour temporaire ou définitif au Mali.</p>
<p>Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME)</p>	<p>Les Conférences du HCME. La plus récente, la <u>5^e Conférence du HCME</u> (FR), s'est tenue du 13 au 15 février 2009 à Bamako.</p>	<p><u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine</u> (FR)</p>	<p>Principaux objectifs de la 5^e Conférence du HCME : Renouveler les organes du HCME, souhaité par le Forum de la Diaspora malienne qui s'est tenu à Bamako du 13 au 17 octobre 2003. Les principaux aboutissements de la 5^e Conférence du HCME ont été l'adoption des recommandations relatives aux organes du HCME et l'élection de ses 21 membres.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site internet du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine : www.mmeia.gov.ml ; site Internet du Premier Forum des Investisseurs de la Diaspora Malienne ; Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 24 novembre 2004 ; Guide du Malien de l'Extérieur ; Répertoire de la Diaspora scientifique et intellectuelle du Mali ; et http://mali.wiky.com/maliens_exterieur/cgi-bin/view_article.pl?id=936, page consultée le 9 février 2010.</p>			

Par ailleurs, le gouvernement malien met en œuvre d'autres projets clés avec le soutien de la Communauté internationale. Ces projets visent à valoriser les ressources des migrants, à venir en aide aux candidats à l'émigration et aux rapatriés, ainsi qu'à appuyer le gouvernement malien dans l'élaboration de sa politique migratoire :

Tableau 2.5 - Mali : initiatives émanant d'institutions nationales et bénéficiant du soutien de la communauté internationale		
Projet	En coopération avec	Objectif
<p><u>Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) (FR)</u> (d'octobre 2008 à octobre 2010)</p>	<p>Bailleur de fonds : la <u>Commission européenne (FR)</u></p> <p>La mise en œuvre du projet est supervisée par le <u>Ministère des Maliens de l'Extérieur</u> et de <u>l'Intégration africaine (FR)</u>.</p>	<p>Principaux objectifs :</p> <p>Contribuer à la définition et la mise en œuvre d'une politique migratoire du Mali adaptées aux dynamiques nationales, régionales et internationales et leur évolution, mettant un accent particulier sur le lien entre migrations et développement.</p> <p>Le but est qu'au terme du projet, le CIGEM devienne une institution malienne à part entière (indépendante du financement de la Commission) au sein du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine.</p> <p>Le Centre dispose de trois services :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) <u>Le service d'Accueil, Information, Orientation et Accompagnement</u>, chargé d'accueillir les migrants potentiels et les migrants de retour, de leur fournir des informations sur les services offerts par le centre, des conseils, des informations complètes sur les conditions d'une migration légale et sur les risques de la migration irrégulière. Il a également la tâche d'établir un profil professionnel afin de les orienter vers les services compétents en matière d'emploi et de formation professionnelle, etc. 2) <u>Le service d'Étude, Recherche, Formation et Documentation</u>, chargé d'appuyer le gouvernement malien dans la connaissance du phénomène migratoire, de fournir des informations et analyses sur les thématiques de la migration nationale, régionale et internationale et sur les opportunités locales d'emploi au Mali et au niveau sous-régional. 3) <u>Le service d'Appuis Opérationnels</u>, chargé de suivre et d'appuyer les actions de valorisation du capital humain, technique et financier de la diaspora malienne. Il s'agit notamment de renforcer le projet TOKTEN et de l'élargir à d'autres secteurs clés. Des actions de codéveloppement seront également prévues en coordination et en collaboration avec les initiatives financées par la France. Enfin, ce service aura à sa charge d'appuyer le gouvernement malien en formulant des recommandations sur les transferts de fonds de la diaspora malienne.

<p><u>Programme TOKTEN Mali (FR) (2009-2012)</u></p> <p><u>Projet de suivi du Programme TOKTEN 1998-2008 Mali (FR).</u></p>	<p>Bailleurs de fonds : le <u>PNUD (FR)</u> et la <u>Commission européenne (FR)</u></p> <p>La mise en œuvre du projet est supervisée par le <u>Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (FR)</u>.</p>	<p>Principaux objectifs : Permettre au Mali de disposer des compétences et aptitude des expatriés maliens afin de contribuer au développement économique et social du pays dans des domaines clés comme l'éducation, la santé, l'agriculture et les petites et moyennes entreprises (PME).</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) ; et Programme TOKTEN Mali</p>		

En complément des initiatives susmentionnées, le gouvernement malien a mis en place de nombreux mécanismes de support institutionnel à l'attention des Maliens de l'étranger, notamment :

Tableau 2.6 - Mali : mécanismes de support institutionnels

Mécanisme de support	Agence/Ministère	Objectif
<p><u>Guichet Unique (FR)</u></p>	<p><u>Agence pour la Promotion des Investissements (API) (FR), rattachée au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (FR)</u></p>	<p>Principaux objectifs : Simplifier les procédures administratives pour la création d'entreprises, réduire les coûts et les délais d'obtention des autorisations d'exercice et demandes d'agrément au Code des investissements, de faciliter les formalités déclaratives « post création » pour l'obtention du Numéro Unique d'Identification National. Globalement, le Guichet Unique se compose : 1) d'un service de création d'entreprises (guichet unique pour la création d'entreprises) ; et 2) d'un service pour les enregistrements, la délivrance des autorisations et décisions d'exercice, etc (Guichet Unique pour les Autorisations d'exercer).</p>
<p><u>Bureau des Exonérations Douanières et des Maliens de l'Extérieur (BEMEX)</u></p>	<p><u>Direction Générale des Douanes (FR), rattachée au Ministère de l'Économie et des Finances (FR)</u></p>	<p>Principaux objectifs : Accomplir et faciliter les formalités de dédouanement concernant toutes les marchandises exonérées, partiellement ou totalement, des droits et taxes, etc.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet de l'Agence pour la Promotion des Investissements (API) ; et Règlementation douanière sur les conditions de sortie et d'entrée des marchandises sur le territoire du Mali</p>		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Ce tableau présente quelques initiatives destinées aux communautés d'émigrants, qui ont été lancées par des institutions internationales ou d'autres acteurs actifs dans ce domaine, présents au Mali.

Tableau 2.7 - Mali : initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes		
Agence	Initiative	En coopération avec
<u>Union européenne (UE)</u> (FR)	<u>Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles</u> (FR) (du 1 janvier 2009 au 31 décembre 2010)	Gouvernements du Bénin, du Cameroun, du Mali et du Sénégal.
<u>PNUD au Mali</u> (FR)	<u>Initiative conjointe Commission européenne - Nations Unies pour la migration et le développement</u> (FR) 2008-2011	Le Bureau des Nations Unies au Mali, la délégation de l'UE au Mali et le gouvernement malien.
<u>Agence Française de Développement (AFD)</u> (FR)	Création d'un site internet spécialisé dans le coût des transferts de fonds dans une série de pays : <u>www.envoidargent.org</u>	<u>Les établissements bancaires et financiers partenaires</u>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : <u>PNUD au Mali</u> ; <u>www.envoidargent.org</u>, page consultée le 25 février 2010 ; et <u>Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles</u>, page consultée le 9 mars 2010</p>		

Objectif

Principaux objectifs :
Soutenir le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal dans la gestion et la promotion des migrations professionnelles de leurs ressortissants vers les pays de destination de l'Union européenne, dans le but de renforcer la migration circulaire.

Principaux objectifs :
Aider les petits acteurs à contribuer à lier migration et développement dans 16 pays d'origine. Les domaines prioritaires sont : (i) les envois de fonds des migrants, (ii) les communautés de migrants, (iii) les capacités des migrants et (iv) les droits des migrants.

Principaux objectifs :
Informier le public sur les coûts et les conditions des transferts de fonds entre la France et certains pays, et lui donner ainsi la possibilité de choisir, en toute liberté et en toute objectivité, l'institution financière et/ou la méthode par laquelle ils vont transférer leur capital, en fonction de critères de sécurité, de rapidité et de coût.

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis :

- Le gouvernement malien reconnaît l'importance de la thématique de la migration et du développement, et participe activement aux initiatives qui visent à encourager la contribution des Maliens résidant à l'étranger au développement socio-économique du Mali. Un des obstacles qu'il rencontre est **l'absence de données globales** sur les communautés maliennes d'émigrants, pourtant nécessaires à la définition de la politique migratoire basée sur la connaissance que le Mali entend mener.
- Au cours des dernières années, la Délégation générale des Maliens de l'Extérieur (DGME), rattachée au ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, a mis en place diverses actions qui visent à valoriser le retour des ressources des migrants, à renforcer la mobilisation et l'orientation et à apporter des solutions concrètes aux difficultés d'ordre administratif rencontrées par les Maliens de l'Étranger. Néanmoins, le **manque de ressources** de la DGME fait obstacle au développement futur des ses activités, de même qu'à la réalisation de ses objectifs.
- La création du Cadre de Concertation sur la Migration fournit une base pour la coordination interinstitutionnelle. Cependant, **l'absence d'un organe institutionnel permanent en charge de la coordination interinstitutionnelle** apparaît comme un obstacle au renforcement continu de la coordination entre les diverses institutions nationales chargées des questions en rapport avec les Maliens de l'étranger.

L'expérience marocaine

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	7
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	8
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	9
1.6 Spécificité nationale.....	10
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	11
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants	11
2.1.1 Législation nationale.....	11
2.1.2 Législation internationale	13
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	13
2.2 Parties prenantes	14
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants.....	14
2.2.2 Autres institutions publiques en rapport avec les communautés d'émigrants	22
2.2.3 Coordination interinstitutionnelle.....	25
2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants.....	26
2.2.5 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants.....	27
2.3 Pratiques institutionnelles.....	28
2.3.1 Institutions nationales.....	28
2.3.3 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	37

1.1 Histoire de l'émigration

Le Maroc est, depuis le 7^e siècle de notre ère, un pays d'immigration, d'émigration et de transit¹. L'émigration moderne, principalement de travail et à destination de l'Europe, trouve son origine au milieu des années 1900². Dans les années 1960, le pays est même l'un des premiers pays d'origine des migrants de travail partant pour l'Europe³. Puis, vers le milieu des années 1990, le Maroc devient davantage un pays de transit et de départ pour les migrants et les réfugiés subsahariens tentant de rallier l'Europe⁴. Globalement, l'histoire moderne de l'émigration au Maroc se divise en trois grandes phases⁵ :

- Les années 1960

Première vague d'émigration : Principalement composée de migrants peu qualifiés recrutés par les pays d'Europe occidentale en raison à la pénurie de main-d'œuvre peu qualifiée et la rapide croissance économique qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. Cette émigration est réglementée par des accords bilatéraux portant sur le recrutement de « travailleurs immigrés » conclus entre le Maroc et l'ex-Allemagne de l'Ouest (1963), la France (1963), la Belgique (1964) et les Pays-Bas (1969). Au cours des premières années, le recrutement se fait suivant des procédures formelles. Plus tard, de nombreux travailleurs marocains quittent leur pays à destination des pays européens susmentionnés sans permis de travail, et y seront ultérieurement régularisés⁶. Les migrants de travail marocains sont généralement recrutés pour travailler dans des secteurs tels que la mine, la construction et l'agriculture.

¹ [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration: profil national du Maroc]

² Réponse du Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger au questionnaire conjoint ICMPD-OIM.

³ [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration: profil national du Maroc]

⁴ Ibid.

⁵ Réponse du Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger au questionnaire conjoint ICMPD-OIM ; [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration : profil national du Maroc] et de Haas, Hein, 2007, [Between the courting and controlling: The Moroccan state and its emigrants](#) [Courtisés et contrôlés : l'État marocain et ses émigrants] Working paper No 54, Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford

⁶ De nombreux migrants réussirent à obtenir un titre de séjour permanent par le biais de campagnes de légalisation aux Pays-Bas (1976), en Belgique (1975) et en France (1981-1982). Source : [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration: profil national du Maroc]

- Les années 1970 et 1980 **Deuxième vague d'émigration** : dominée par la migration de femmes dans le cadre de regroupements familiaux en France, Belgique, Pays-Bas et Allemagne. Cette forme d'émigration se développe principalement par suite du durcissement des restrictions à l'immigration et de la diminution de la demande de main-d'œuvre peu qualifiée dans les pays d'Europe occidentale après la crise économique mondiale et une baisse des revenus pétroliers en 1973. Par ailleurs, les politiques en matière d'émigration des pays de destination empêchent les migrants marocains de rentrer au Maroc, qui, pour beaucoup, sont donc contraints à rester en Europe pour toujours. On assiste alors à une transition au niveau des modèles d'émigration, qui évoluent d'une migration de travail temporaire et/ou circulaire à une installation permanente. À la même époque, le Maroc traverse aussi une période d'instabilité politique accrue subséquente aux deux tentatives de renversement du Roi Hassan II (1971 et 1972), ce qui se traduit par une augmentation de l'émigration.
- Fin des années 1980 et années 1990 **Troisième vague d'émigration** : au cours de cette période, les regroupements familiaux perdent en importance et de nombreux Marocains choisissent d'émigrer en se mariant avec un(e) concitoyen(ne) vivant en Europe. À la même époque, le Maroc assiste aussi à une augmentation de l'émigration irrégulière à destination de l'Europe méridionale, et notamment de l'Espagne et de l'Italie, qui manquent de main-d'œuvre bon marché dans le secteur agricole, la construction ou les services. Par conséquent, les chemins migratoires marocains se diversifient.
- Des années 1990 à nos jours **Quatrième vague d'émigration** : principalement composée de migrants hautement qualifiés qui partent pour les États-Unis et le Canada, notamment en raison du taux de chômage important parmi la population hautement qualifiée. Depuis 1995, le Maroc est également devenu un pays de transit pour les migrants irréguliers venant d'Afrique subsaharienne.

Selon la publication du [Hamburg Institute of International Economics](#) intitulée [Pleins feux sur la migration : profil national du Maroc](#) (EN), la **communauté d'émigrants marocaine en Europe** constitue la **population africaine immigrée la plus grande et la plus dispersée** de tout le continent. Les Marocains sont plus nombreux que *tous* les migrants d'Afrique de l'Ouest résidant en Europe *réunis*⁷. De plus, ils constituent, en taille, la **deuxième population immigrée d'un pays non membre de l'UE**, après la communauté turque d'Europe.

L'émigration marocaine connaît des facteurs d'influence aussi bien internes qu'externes. Depuis les années 1960, l'émigration est principalement due à des facteurs professionnels et financiers. Cependant, plusieurs facteurs politiques, sociaux, éducationnels et géographiques ont joué, et jouent encore, un rôle important. (Tableau 1.1)

⁷ [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration: profil national du Maroc]

Tableau 1.1 – Maroc : facteurs d'influence de l'émigration marocaine

Facteurs internes	
Facteurs professionnels	Chômage*
Facteurs économiques	Secteur agricole vulnérable**
	Absence de perspectives économiques***
Facteurs politiques	Campagnes nationales d'incitation à l'émigration dans les régions de langue berbère (notamment le Rif) afin d'apaiser les tensions tribales
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi intéressantes
Facteurs éducationnels	Possibilités en matière d'éducation/de formation
Facteurs sociaux	Recherche d'une meilleure sécurité sociale
	Regroupement familial
	Migration par le biais du mariage avec un migrant marocain
Facteurs géographiques	Proximité géographique de l'Europe

* En 2007, 9,5% de la population active au Maroc était sans emploi. Comparé aux années précédentes, le taux de chômage de la main-d'œuvre marocaine est cependant en baisse. En effet, celui-ci atteignait 11% de la population active en 2005 et 13,6% en 2000. (Source : <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=Morocco>, page consultée le 29.01.10)

** Le secteur agricole marocain représente environ 15% du PIB et emploie près de la moitié de la population. Il est sensible aux fluctuations climatiques (le Maroc connaît un climat semi-aride) et aux pressions de la libéralisation commerciale. (Source : Document de stratégie de la Commission européenne pour le Maroc 2007-2013)

***Selon les estimations pour la période 2000 à 2007, 14% de la population marocaine vivait avec moins de 2 USD par jour. En 2007, le Maroc occupait la 130^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Source : Rapport mondial sur le développement humain 2009).

N.B. : liste non exhaustive.

Sources : Khachani, Mohamed, 2004, Les Marocains d'Ailleurs : La gestion migratoire à l'épreuve du Partenariat Euro-Marocain ; de Haas, Hein, 2007, *Between the courting and controlling: The Moroccan state and its emigrants* [Courtisés et contrôlés : l'État marocain et ses émigrants] Working paper No 54, Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford ; Hamburg Institute of International Economics, février 2009, *Focus Migration: Country Profile of Morocco* [Pleins feux sur la migration : profil national du Maroc]

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Maroc : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés d'émigrants

Agence	Ministère	Champ d'action
Direction des émigrants	<u>Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger (MCMRE) (FR)</u>	Principales responsabilités: élaborer et mettre en œuvre la politique gouvernementale relative à la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Contexte

<u>Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) (FR)</u>	N/A	Principales responsabilités : agir en tant qu'institution de consultation dans le but : 1) d'évaluer les politiques nationales se rapportant aux Marocains résidant à l'étranger et formuler des recommandations à l'attention du Roi Mohammed VI en vue de préserver les droits des émigrants et d'encourager ceux-ci à participer au développement du Maroc ; 2) d'explorer les défis migratoires et contribuer à l'établissement de relations entre le Maroc et les pays de destination.
<u>Direction des affaires consulaires et sociales (FR)</u>	<u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (FR)</u>	Principales responsabilités: 1) Gérer les affaires consulaires et protéger les Marocains résidant à l'étranger. 2) Mener les négociations sur les accords relatifs à la circulation, la sécurité sociale et la migration de travail. 3) Assurer le développement des relations extérieures du Maroc dans le cadre des affaires consulaires et sociales.
N/A	<u>Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle (FR)</u>	Principales responsabilités : élaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique de migration de travail relative aux émigrants et aux immigrants.
<i>Centres régionaux d'investissement (CRI) (sites Web par bureau régional p. ex. CRI de Rabat (FR))</i>	Ministère de l'Intérieur	Principales responsabilités: faciliter les investissements étrangers et la création de petites et moyennes entreprises (PME) au Maroc.
Autres institutions publiques ayant des compétences en relation avec les communautés d'émigrants		
Agence	Ministère	Champ d'action
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (FR)</u>	N/A – Dirigée par la Princesse Lalla Meryem	Principales responsabilités: Préserver les liens entre les Marocains résidant à l'étranger et leur pays d'origine et les aider à surmonter les éventuelles difficultés rencontrées pendant et après le processus d'émigration.

1.3 Pays de destination

Selon les statistiques du Ministère marocain des Affaires étrangères et de la Coopération, **3 292 599** Marocains, soit **10% de la population totale du Maroc**, résidaient à l'étranger en 2007⁸. La population marocaine résidant à l'étranger a fortement augmenté ces dernières années. En effet, en 1993, l'on recensait 1 545 036 Marocains résidant à l'étranger. Par rapport aux statistiques de 2007 évoquées ci-dessus, il y a donc eu une hausse globale de 113% en 14 ans (tableau 1.3).

Tableau 1.3 – Maroc : répartition estimée des communautés marocaines d'émigrants par région de destination en 1993 et 2007

Régions de destination	Population émigrée		
	1993	2007	Augmentation entre 1993 et 2007 (%)
Europe	1 275 567	2 837 654	122
États arabes (Afrique du Nord et Moyen-Orient)	196 017	281 631	43
Amériques	70 000	161 216	130
Afrique	2 721	8 061	196
Asie et Océanie	731	4 037	452
Total	1 545 036	3 292 599	113

Sources : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'Étranger, 2007, Marocains de l'Extérieur 2007. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger ; Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, 2009, Mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger pour le développement économique et social du Maroc – Éléments d'une stratégie. En coopération avec l'OIM.

La majorité des émigrants marocains vivent dans des pays européens (86,18%), France en tête (1 131 000 millions)⁹. D'autres destinations européennes importantes sont l'Espagne, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les pays scandinaves (tableau 1.4)¹⁰.

Tableau 1.4 – Maroc : répartition estimée des communautés marocaines d'émigrants par région de destination en 2007

Europe	Nombre	Pays arabes	Nombre
France	1 131 000	Libye	120 000
Espagne	547 000	Algérie	80 000
Italie	379 000	Arabie Saoudite	28 000
Belgique	285 000	Tunisie	26 000
Pays-Bas	278 000	Émirats Arabes Unis	13 040
Allemagne	130 000	Autres États arabes	14 591
Autres pays européens	87 654	Afrique	Nombre

⁸ La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, 2007, Marocains de l'Extérieur 2007. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

Contexte

Amériques	Nombre	Côte d'Ivoire	1 971
États-Unis d'Amérique	100 000	Sénégal	1 900
Canada	60 000	Mauritanie	1 653
Autres pays américains	1 216	Afrique du Sud	832
Asie et Océanie	Nombre	Gabon	785
Pays d'Asie et d'Océanie	4 037	Autres pays africains	920

N.B. : liste non exhaustive.
Sources : La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, 2007, Marocains de l'Extérieur 2007. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger

Les États arabes d'Afrique du Nord, Libye (120 000) et Algérie (80 000) en tête, et les pays du Moyen-Orient sont également des destinations privilégiées par les émigrants marocains. D'autres pays fort prisés sont le Royaume d'Arabie Saoudite, la Tunisie et les Émirats Arabes Unis¹¹.

Les émigrants marocains sont principalement des hommes peu qualifiés qui ont émigré seuls à la recherche de travail¹². Depuis les années 1970, les femmes et les descendants occupent une place de plus en plus importante au sein des communautés d'émigrants. Cette hausse est principalement due aux regroupements familiaux et aux mariages de migrants avec des femmes marocaines¹³.

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les communautés d'émigrants marocaines se composent à la fois de migrants hautement qualifiés et de migrants peu qualifiés. Selon la [Banque mondiale](#) (FR), 10,3% des migrants marocains sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur¹⁴. En outre, on estime qu'environ 6,7% des médecins formés au Maroc, de même que 14,9% du personnel infirmier, ont quitté le pays¹⁵.

La majorité des émigrants marocains, principalement des migrants de travail, résident dans les pays européens et arabes. Les communautés marocaines d'émigrants en Amérique du Nord ont un profil différent des communautés d'Europe. Elles sont moins nombreuses car plus récentes, le niveau d'éducation est généralement supérieur, et leur croissance est rapide¹⁶.

¹¹ Ibid.

¹² Réponse du ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger au questionnaire conjoint ICMPD-OIM.

¹³ [Hamburg Institute of International Economics](#), février 2009, [Focus Migration: Country Profile of Morocco](#) [Pleins feux sur la migration : profil national du Maroc]

¹⁴ [Banque mondiale – Migration et envois de fonds – Maroc](#)

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Au cours des dernières années, les envois de fonds officiels à destination du Maroc ont connu une hausse continue. En 2001, la valeur totale des **transferts officiels de fonds** en provenance de migrants marocains résidant à l'étranger s'élevait à 3,2 milliards USD. En 2005, elle atteignait 4,5 milliards USD et en **2006, 5,4 milliards USD**¹⁷. La crise économique de 2008 s'est cependant traduite par une chute de 4% des envois de fonds et de 10% en 2009¹⁸.

En 2001, la valeur totale des transferts officiels étaient près de six fois supérieure à l'aide officielle au développement et cinq fois supérieure aux investissements directs étrangers, et dépassait aussi les revenus nationaux provenant du tourisme et de l'exportation de produits agricoles et de phosphates¹⁹. La hausse des envois de fonds dans les années qui ont suivi a placé le Maroc en **cinquième place du classement des pays en voie de développement récepteurs** derrière l'Inde, la Chine, le Mexique et les Philippines²⁰. Au cours de la période 2004-2008, près de 67% des envois de fonds provenaient de trois pays européens : la France, l'Espagne et l'Italie.

La hausse continue des envois de fonds jusqu'en 2008 s'explique entre autres par les initiatives mises en place par le gouvernement marocain afin de renforcer les liens entre les Marocains résidant à l'étranger et leur pays d'origine, et par une augmentation soutenue du nombre de Marocains rentrant au pays pour les vacances d'été. Rien que pour 2006, l'on estime à 3 millions le nombre de migrants marocains et leurs descendants venus passer les vacances au pays. Pour illustrer l'ampleur de cette hausse, notons que ce chiffre n'était « que » de 848 000²¹ en 1993.

Tableau 1.5 – Maroc : principaux secteurs d'investissement privilégiés par les Marocains résidant à l'étranger en 2005

Secteur	(%)
Immobilier	35,6
Commerce	27,4
Agriculture	12,1
Tourisme	10,6
Industrie	7,5
Autres services	5,3
Autres	1,5

Sources : Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, 2009, Mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger pour le développement économique et social du Maroc – Éléments d'une stratégie. En coopération avec l'OIM.

Selon l'Institut national de Statistique et d'Économie Appliquée (FR), les Marocains de l'extérieur utilisent les envois de fonds pour investir dans différents secteurs, l'immobilier étant considéré comme

¹⁷ Banque mondiale – Migration et envois de fonds – Maroc

¹⁸ Discours d'Abdellatif Jouahri, Banque El Maghrib, 12 octobre 2009 – Conférence internationale sur l'impact de la crise sur les migrations

¹⁹ de Haas, 2007, The impact of international migration on social and economic development in Moroccan sending regions: a review of the empirical literature [Impact de la migration internationale sur le développement socioéconomique dans les régions d'envoi marocaines : analyse de la littérature empirique]. International Migration Institute (IMI), University of Oxford. Working papers. Paper 3

²⁰ de Haas, Hein, 2007, Between the courting and controlling: The Moroccan state and its emigrants [Courtisés et contrôlés : l'État marocain et ses émigrants]. Working paper No 54, Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford

²¹ Cette estimation inclut uniquement les entrées via les frontières terrestres, pas aux aéroports.

Conclusions de l'inventaire

le plus viable (35,6%)²². D'autres secteurs occupent une place prépondérante, comme le commerce, le tourisme, l'agriculture et l'industrie (tableau 1.5)²³. Outre les investissements qu'ils réalisent via leurs envois de fonds, les migrants marocains rapportent habituellement différents types de biens du pays dans lequel ils résident (p. ex. des appareils électroniques, des électroménagers, des meubles, des voitures, des pièces détachées de voiture, des vêtements, etc.). En 2002, les contributions en nature représentaient, selon des estimations, entre 30 et 50% des transferts de fonds²⁴.

1.6 Spécificité nationale

En juin 2009, le gouvernement marocain a promulgué une loi portant création de la « **Mutuelle des Marocains à l'Étranger (MUMADE)** » (FR)²⁵. La MUMADE offre un cadre juridique qui garantit la couverture médicale des Marocains de l'étranger qui sont rentrés provisoirement/définitivement au Maroc en provenance d'un pays de destination avec lequel le Maroc n'a pas signé d'accord bilatéral²⁶. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, reportez-vous aux conclusions de l'inventaire.

²² Ministère chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, 2009, Mobilisation des compétences des Marocains résidant à l'étranger pour le développement économique et social du Maroc – Éléments d'une stratégie. En coopération avec l'OIM

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ http://www.marocainsdumonde.gov.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=373&Itemid=20, page consultée le 24.02.10

²⁶ Entretien avec un représentant du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et « Mutuelle des Marocains à l'Étranger (MUMADE) ».

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

La Loi n° 02-03 de 2003 (FR) relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières a abrogé la loi du 8 novembre 1949 portant réglementation de l'émigration des travailleurs marocains et constitue le principal document législatif marocain en matière d'émigration²⁷. Elle arrête les dispositions pénales nationales en matière d'immigration et d'émigration clandestines²⁸ et définit notamment les sanctions nationales qui frappent les immigrants et émigrants irréguliers²⁹.

Exception faite de la loi n° 02-03 de 2003 (FR), le Maroc demeure dépourvu de toute politique unique et globale.

Sécurité sociale des Marocains établis à l'étranger

Dans le cadre de la législation nationale relative aux communautés d'émigrants, le gouvernement marocain a promulgué, en juin 2009, l'arrêté n° 286-09 (FR) relatif à la **Mutuelle des Marocains à l'Etranger (MUMADE)**³⁰. La MUMADE crée le cadre légal permettant d'assurer la couverture médicale des émigrés marocains qui ont regagné temporairement ou définitivement le Maroc après avoir séjourné dans un pays de destination avec lequel n'existe aucun accord bilatéral³¹.

L'**article premier** des statuts décrit la couverture médicale assurée par la MUMADE :

- 1) [...] la couverture d'une partie des frais médicaux et chirurgicaux [...];
- 2) la couverture des risques vieillesse, décès, invalidité et accidents;
- 3) la protection de l'enfance et de la famille;
- 4) le développement moral, intellectuel et physique de ses membres par la création d'œuvres sociales.

L'**article 7** précise quelles personnes peuvent bénéficier de cette couverture médicale :

- les investisseurs marocains de l'étranger qui résident au Maroc ;
- les conjoints (es) qui résident au Maroc des Marocains résidents à l'étranger (MRE) ;

²⁷ Di Bartolomeo, Anna ; Fakhoury, Tamirace; Perrin, Delphine, 2009, CARIM-Profil migratoire Maroc

²⁸ Loi n° 02-03 de 2003

²⁹ Ibid. et Elmadmad, Khadija, 2004, La nouvelle loi marocaine du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières, page consultée le 22.02.2010

³⁰ http://www.marocainsdumonde.gov.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=373&Itemid=20, page consultée le 24.02.2010

³¹ Entretien avec le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; Arrêté n° 286-09 « Mutuelle des Marocains à l'Etranger » (MUMADE)

Conclusions de l'inventaire

- les ex-MRE retournés au Maroc ;
- les veuves ou veufs des membres participants.

2.1.1.1 La double citoyenneté

La loi n° 1-58-250 de 1958 (FR), telle que modifiée en 2007, constitue le Code de la nationalité marocaine. Elle définit le concept de citoyenneté marocaine et arrête les procédures que doivent suivre les non-ressortissants désireux d'être naturalisés. En vertu de cette loi, les citoyens marocains résidant à l'étranger ont la possibilité de posséder la double nationalité et ne perdent pas leur nationalité marocaine en cas d'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère. Il est cependant possible que, dans certaines circonstances, des citoyens marocains ayant la double nationalité soient contraints de renoncer à leur nationalité marocaine.

L'article 19/1 précise quelles peuvent être ces circonstances : « [...] *le Marocain majeur qui a acquis volontairement à l'étranger une nationalité étrangère et est autorisé par décret à renoncer à la nationalité marocaine.* »

Droits conférés par la double nationalité :

Les Marocains ayant la double nationalité jouissent de l'intégralité des droits civiques³², y compris du droit de vote lors des élections nationales. Le droit de vote des MRE a été promulgué en 2007, par le biais de la loi n° 23-06 (FR), modifiant et complétant la loi n° 9-97 de 2003 formant code électoral (FR).

La loi n° 23-06 précise, en son **article 201**, le droit de vote des Marocains résidant à l'étranger : « *Les Marocains nés hors du territoire du Royaume et résidant à l'étranger [...] peuvent présenter leur candidature dans la commune sur la liste de laquelle ils sont inscrits.* »

Cela étant, les initiatives prises par les autorités nationales en vue de promouvoir activement la participation des citoyens résidant à l'étranger ont été limitées à l'occasion des élections nationales de 2007³³.

2.1.1.2 Incitations financières

À ce jour, le gouvernement marocain n'a mis en place aucune incitation financière légale en matière d'investissement des MRE³⁴. En 2009 néanmoins, diverses mesures d'incitation paralégales ont été mises en place dans le sillage de la crise financière mondiale, en vue de soutenir et d'encourager les investissements consentis dans le pays par les MRE³⁵. Parmi elles figurent les mesures temporaires ou à long terme qui suivent³⁶ :

- 1) *Une subvention publique* pouvant couvrir jusqu'à 10 % des coûts d'un projet d'investissement

³² Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM par le Ministère des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger

³³ de Haas, Hein, 2007, *Between the courting and controlling: The Moroccan state and its emigrants* [Courtisés et contrôlés : l'État marocain et ses émigrants]. Working paper No 54, Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), University of Oxford

³⁴ Entretien avec le Centre régional d'investissement (CRI)

³⁵ Ibid.

³⁶ Entretien avec le bureau de la Banque mondiale à Rabat ; entretien avec la Banque Al-Maghrib

(avec un seuil de 1 million de dirhams (89 200 EUR) et un plafond de 5 millions de dirhams (446 100 EUR)) pour tout directeur de projet ayant transféré au moins 25 % du budget total du projet sous forme de devises et bénéficiant d'un crédit bancaire qui n'excède pas 65 % du budget total du projet.

- 2) *Exonération des frais sur les transferts de fonds* effectués par des MRE par le biais de banques marocaines et de leurs succursales à l'étranger. Cette mesure d'incitation était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2009.
- 3) *Réduction de 50 % des commissions de change* sur l'ensemble des transactions financières extérieures, à partir de juin 2009.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays fortement touché par le phénomène de la migration de travail, le Maroc est partie à plusieurs conventions relatives à la migration internationale et aux migrants à l'étranger, au rang desquelles :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR), ratifiée par le Maroc le 21 juin 1993³⁷.

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieuse de fournir un cadre juridique pour les citoyens marocains à l'étranger, le Maroc a conclu des accords bilatéraux en matière de migration de travail et de sécurité sociale avec plusieurs pays, notamment³⁸ :

Accords en matière de migration de travail	Accords en matière de sécurité sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Belgique, 17 février 1964 ▪ France, 1^{er} juin 1963 ▪ Allemagne, 21 mai 1963 ▪ Iraq, 20 mai 1981 ▪ Italie, 21 novembre 2005 ▪ Jordanie, 20 avril 1983 ▪ Libye, 4 août 1983 ▪ Pays-Bas, 14 mai 1969 ▪ Qatar, 17 mai 1981 ▪ Espagne, 25 juillet 2001 ▪ Émirats arabes unis, 22 décembre 1981 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Belgique, 24 juin 1968 ▪ Canada, 1^{er} juillet 1998 ▪ Danemark, 24 avril 1982 ▪ France, 9 juillet 1965 ▪ Allemagne, 25 mars 1981 ▪ Libye, 5 août 1993 ▪ Pays-Bas, 14 février 1972 ▪ Portugal, 1^{er} juillet 1998 ▪ Roumanie, 27 juillet 1983 ▪ Espagne, 8 novembre 1979 ▪ Suède, 4 janvier 1980 ▪ Tunisie, 5 février 1987

³⁷ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 20.02.2010

³⁸ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidante à l'étranger

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants

Ministère des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger

Le Ministère chargé des Marocains résidents à l'étranger (MCMRE) (FR) a été institué par le décret n° 2-91-98 (FR) de 1993³⁹. Au cours des deux années suivantes (1993-1995), le MCMRE a mené une action indépendante, avant d'être intégré, entre 1995 et 2006, au Ministère des Affaires étrangères et de la coopération (FR) à la suite d'une restructuration des ministères. En 2007, l'autonomie du ministère a été rétablie et un nouveau ministre détaché auprès du Premier ministre a été chargé, par la voie du décret national n° 2-07-1390, des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger.

Cette refonte ne s'est pas accompagnée d'une modification du cadre légal du MCMRE, qui est demeuré tel que décrit dans le décret national n° 2-91-98 (FR) de 1993⁴⁰, ni des compétences du ministère, énumérées par le même décret (article 1^{er}). Ses **responsabilités** sont les suivantes⁴¹:

- 1) Promouvoir l'action économique, sociale, culturelle et éducative en faveur de la communauté marocaine à l'étranger.
- 2) Contribuer à la sauvegarde des intérêts matériels et moraux de la communauté marocaine à l'étranger, tant dans les pays d'accueil qu'au Maroc.
- 3) Encourager la vie associative de la communauté marocaine à l'étranger.
- 4) Suivre les mouvements migratoires des Marocains, d'en appréhender les divers aspects et d'en favoriser l'étude.
- 5) Participer à la négociation des accords bilatéraux et internationaux ayant trait à la communauté marocaine à l'étranger et d'en assurer le suivi.
- 6) Participer à la représentation du gouvernement auprès des organisations, conférences et réunions internationales et régionales traitant de l'émigration et des questions concernant la vie et le séjour de la communauté marocaine à l'étranger.
- 7) Veiller à la mise en œuvre des actions concourant à assurer les meilleures conditions de réinsertion au Maroc des émigrés à leur retour définitif.

Le décret national n° 2-91-98 (FR) définit la structure organisationnelle du MCMRE, qui comprend, outre le *cabinet du ministre*, une *administration centrale*, subdivisée comme suit⁴²:

- Le secrétariat général est chargé de coordonner l'ensemble des services du ministre et de veiller à l'application des décisions de celui-ci.

³⁹ http://www.marocainsdumonde.gov.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=40&Itemid=42, pages consultée le 03.03.2010

⁴⁰ LISTE - Liaison Information Systems and Tools for Emigration 2008 – OIM ET ministère italien de l'Intérieur

⁴¹ Décret national n° 2-91-98

⁴² Ibid.

- La direction des émigrés est chargée de:
 - étudier les flux d'émigration marocains et les conditions de vie des MRE ;
 - assurer la centralisation et l'analyse de la documentation et des données statistiques relatives à la communauté marocaine à l'étranger ;
 - participer aux négociations des accords bilatéraux, aux conférences et aux réunions internationales traitant des MRE.

- La direction de l'action économique et socioculturelle est chargée de:
 - participer à la programmation et à la mise en œuvre de toutes les activités à caractère social, culturel, éducatif, artistique et récréatif en faveur de la communauté marocaine à l'étranger ;
 - informer les MRE sur les possibilités d'investissement au Maroc.

- La division des affaires générales est chargée de gérer le personnel, d'assurer l'entretien et la maintenance du matériel et des bâtiments, ainsi que de préparer et d'exécuter le budget du ministère.

Centre des droits des migrants

Parallèlement à la structure organisationnelle du MCMRE, le ministère comprend également un Centre des droits des migrants (FR), dont les **objectifs** sont définis comme suit ⁴³:

- Diffusion des concepts et principes régissant les droits des migrants.
- Renforcement des capacités des organisations non gouvernementales dans le domaine des droits des migrants.
- Création et développement des liens de coopération avec les institutions internationales, nationales et régionales concernées par les droits des migrants.

⁴³ http://www.marocainsdumonde.gov.ma/index.php?option=com_content&task=view&id=38&Itemid=44, page consultée le 05.03.2010

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.1 – Maroc : Ministère des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Web du <u>Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger</u> (FR).	<u>FINCOME: Global Forum of Moroccan Competencies Abroad</u> (FR) [Forum mondial des compétences marocaines à l'étranger], 25-26 mai 2007, Casablanca.
2) Visites du ministre des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans les pays de destination hébergeant les communautés d'émigrants les plus importantes.	Publication de l'étude : « <i>La contribution des Marocains Résidant à l'Etranger au développement économique et social du Maroc</i> » (FR) (2009)
3) Associations d'émigrants à l'étranger.	Organisation de la conférence internationale : <u>L'impact des crises sur la migration</u> (FR), 12-13 octobre 2009, Rabat.
4) Réseaux de connaissance des communautés d'émigrants.	Organisation du <i>Séminaire sur les mesures prises par le Gouvernement en faveur du développement de l'investissement des Marocains Résidant à l'Etranger en lien avec l'étude sur la stratégie de mobilisation de l'investissement de cette communauté</i> , 29 janvier 2010, Rabat.
5) Campagnes d'information et de mobilisation.	Organisation, le 10 août 2009, de la Journée nationale de la communauté marocaine résidant à l'étranger, sur le thème « <i>Associations of Moroccans Residing Abroad: Local Development Actors in Morocco</i> » [« Les associations de Marocains résidant à l'étranger : acteurs du développement local au Maroc »]
6) Médias.	Publication d'un <i>Guide Pratique pour les Marocains Résidant à l'Etranger</i>
7) TIC, etc.	

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
Ambassades et consulats du Maroc à l'étranger ; etc.	<p>Coopération avec GTZ à l'organisation de la conférence : <u>Compétences marocaines en Allemagne</u> (FR) ('1^{ère} Université d'Automne des Compétences Marocaines à l'Etranger'), 19-22 novembre 2009, Fez.</p> <p>Organisation de semaines culturelles dans des villes de destination des MRE.</p> <p>Renforcement des compétences organisationnelles des associations de migrants en vue de favoriser le développement et la mise sur pied de telles associations et la présentation de projets susceptibles de contribuer au développement du Maroc.</p> <p>Formation de formateurs pour les MRE – membres d'associations de migrants – afin que ceux-ci puissent enseigner l'arabe aux descendants des migrants marocains.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive</p> <p>* Plus de détails sous le titre 2.3 : Pratiques institutionnelles</p> <p>Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère des Affaires de la communauté marocaine à l'étranger ; entretien avec le ministère des Affaires de la communauté marocaine à l'étranger ; et site Web du <u>Ministère des Affaires de la communauté marocaine à l'étranger</u>.</p>	

Conseil de la communauté marocaine à l'étranger

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) (FR) a été mis en place au titre de la loi n° 1-07-208 de 2007 (FR). Créé tout d'abord pour une durée de quatre ans et entré en fonction en juillet 2008⁴⁴, le CCME est une institution consultative indépendante dotée de l'autonomie administrative et financière, qui s'acquitte de ses missions en vue de réaliser les **objectifs** suivants⁴⁵:

- Assurer le suivi et l'évaluation des politiques publiques du Royaume envers les MRE.
- Garantir le respect de leurs droits.
- Encourager la participation des MRE à la vie politique, économique, culturelle et sociale du Maroc.
- Identifier les problèmes futurs auxquels pourraient être confrontés les MRE du fait de l'émigration.
- Contribuer à l'instauration de relations entre le Maroc et les gouvernements des pays de destination, ainsi que de sociétés réunissant les MRE.

⁴⁴ <http://www.ccme.org.ma/fr/Le-Conseil/Pr%C3%A9sentation/Le-Conseil-de-la-communaut%C3%A9-marocaine-%C3%A0-l-%C3%A9tranger.html>, page consultée le 03.03.2010

⁴⁵ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

En outre, le CCME est chargé de fournir au Roi du Maroc, deux fois par an, des avis sur⁴⁶:

- les avant-projets de textes législatifs et réglementaires ayant pour objet les affaires de l'émigration et les questions concernant les MRE ;
- les politiques publiques permettant d'assurer aux MRE le maintien de liens étroits avec leur identité marocaine (notamment, par le biais d'initiatives telles que des cours de langue, l'éducation religieuse et l'action culturelle) ;
- les mesures ayant pour but de garantir les droits et préserver les intérêts des MRE ;
- les mesures visant à inciter les citoyens marocains résidant à l'étranger à participer au développement du Maroc ; et
- le développement des stratégies modernes de communication, d'interaction et de coopération avec les pays de destination des MRE.

Le CCME est composé de **deux catégories de membres**⁴⁷:

- 1) les membres à voix délibérante, à savoir le président, le secrétaire général et les 50 membres du Conseil ;
- 2) les membres observateurs provenant de 11 ministères et d'institutions nationales.

Membres à voix délibérante :

Afin de circonscrire les domaines de compétence des 50 membres du Conseil, le CCME s'articule autour de *six groupes de travail*, qui président à l'élaboration des recommandations adressées au Roi du Maroc⁴⁸:

- 1) Citoyenneté et participation politique
- 2) Culture, éducation et identités
- 3) Approche genre et nouvelles générations
- 4) Administration, droits des usagers et politiques publiques

⁴⁶ Ibid.; entretien avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)

⁴⁷ http://www.ccme.org.ma/fr/images/stories/LTD/FES/LE_CONSEIL/Le_Conseil_de_la_communaute_marocaine_ltranger_.doc, page consultée le 19.02.2010

⁴⁸ Site Web du CCME ; entretien avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)

5) Compétences scientifiques, techniques et économiques

6) Cultes et éducation religieuse

Les membres du Conseil sont nommés par le Roi du Maroc pour un mandat de quatre ans⁴⁹. En mars 2010, seuls 37 des 50 sièges ont été attribués⁵⁰. Le CCME s'est vu reprocher de ne pas offrir une représentation adéquate de la communauté marocaine à l'étranger, ses membres n'étant pas élus par les MRE⁵¹. D'après le CCME, le Conseil n'a pas pour vocation de représenter la diaspora marocaine à l'étranger, mais bien l'expertise professionnelle existant au sein de cette communauté. C'est sur cette base que ses membres ont été nommés⁵².

Membres observateurs :

Ministères		Institutions nationales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de la Justice ▪ Ministère de l'Intérieur ▪ Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ▪ Ministère des Habous et des Affaires islamiques ▪ Ministère des Finances et de l'Économie ▪ Ministère de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche scientifique ▪ Ministère de la Jeunesse et des Sports 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle ▪ Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité ▪ Ministère de la Culture ▪ Ministère des Affaires de la communauté marocaine à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil supérieur des Oulémas ▪ Conseil des Oulémas marocains en Europe ▪ Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger ▪ Fondation Mohammed V pour la solidarité ▪ Conseil consultatif des droits de l'homme ▪ Diwan Al Madhalim (EN) (médiateur) ▪ Institut royal de la culture amazighe

⁴⁹ Entretien avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.2 – Maroc : Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)	
Canaux d'information et de mobilisation du CCME	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Site Web du <u>Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)</u> (FR). 2) Associations de migrants à l'étranger. 3) Visites dans les pays de destination hébergeant les communautés d'émigrants marocaines les plus importantes. En 2009, le CCME a entrepris des visites dans les pays suivants : Allemagne, États-Unis d'Amérique et Canada, etc.	Première conférence des conseils de l'émigration, 3-4 mars 2009, Rabat.
	Première conférence sur les <u>Marocaines d'ici et d'ailleurs : mutations, défis et trajectoire</u> , 19-20 décembre 2008, Marrakech.
	Deuxième conférence sur les <u>Marocaines d'ici et d'ailleurs: Féminisation de la migration: dynamiques internationales et spécificités marocaines</u> , 18-19 décembre 2009, Marrakech.
	Organisation d'un séminaire : <u>Vieillir dans l'immigration : quel statut et quelle prise en charge des Marocains vieillissants ?</u> (EN), 30-31 mai 2009, Casablanca.
	Réalisation d'une étude sur les perceptions et les attitudes des MRE vis-à-vis du Maroc intitulée « <u>Enquête auprès de la population marocaine résidant en Europe</u> » (2009)
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
Ambassades et consulats du Maroc à l'étranger, etc.	<u>Touring Exposition Moroccan Memories in Britain</u> [Exposition itinérante : mémoires marocaines en Grande-Bretagne] (septembre – novembre 2009 à Tanger, Rabat et Essaouira)
N.B. : liste non exhaustive * Plus de détails sous le titre 2.3 : Pratiques institutionnelles Sources : entretien avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger ; site Web du <u>CCME</u> .	

Ministère des Affaires étrangères et de la coopération – Direction des affaires consulaires et sociales

Pour ce qui est des communautés d'émigrants, les questions relatives aux MRE sont du ressort principal de la direction des affaires consulaires et sociales (FR) du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (FR). Cette direction est investie des **responsabilités** suivantes⁵³:

- Traiter l'ensemble des questions consulaires et sociales liées aux MRE et aux ressortissants étrangers au Maroc.
- Assurer la protection des ressortissants marocains à l'étranger, ainsi que de leurs intérêts et de leurs biens.

⁵³ <http://www.maec.gov.ma/fr>, page consultée le 18.02.2010

- Négocier des accords bilatéraux sur la migration de travail et veiller à leur application.
- Négocier des accords bilatéraux sur la protection sociale des MRE et veiller à leur application, etc.

Ambassades et consulats du Maroc

Par ailleurs, le Ministère marocain des affaires étrangères fournit divers services aux MRE par le biais de son réseau diplomatique et consulaire (FR)⁵⁴:

- Inscription sur les registres consulaires.
- Renouvellement de passeports, cartes nationales d'identité électroniques et autres documents.
- Authentification et traduction de documents officiels.
- Inscriptions dans les registres d'état civil (naissances, décès, divorces, mariages).
- Demandes de transfert de pensions.
- Rapatriement des Marocains décédés à l'étranger.

Afin d'assurer une bonne représentation des citoyens marocains établis à l'étranger et au vu de l'évolution démographique de la communauté d'émigrants marocaine, le nombre de représentations diplomatiques et consulaires a été augmenté ces dernières années⁵⁵. Pour la seule année 2008, six nouveaux consulats ont été ouverts dans les villes d'Istanbul, Orly, Tarragone, Bilbao, Vérone et Dubaï⁵⁶.

Tableau 2.3 – Maroc : Ministère des Affaires étrangères et de la coopération	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Site Web du <u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération</u> (FR). 2) Ambassades et consulats du Maroc à l'étranger. 3) Liaison avec les associations de migrants dans les pays de destination ; etc.	Organisation fréquente d'activités culturelles (expositions de photographie et de peinture, présentations de livres, etc.) par le biais des ambassades et/ou consulats.
N.B. : liste non exhaustive Sources : site Web : http://www.maec.gov.ma/fr/default.asp ; site Web de l'ambassade du Maroc en Espagne (ES) ; site Web de l'ambassade du Maroc au Canada.	

⁵⁴ <http://www.consulatdumaroc.ca/francais.htm>, page consultée le 04.03.2010

⁵⁵ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM par le Ministère des affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger

⁵⁶ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

2.2.2 Autres institutions publiques en rapport avec les communautés d'émigrants

Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (FR), présidée par la princesse Lalla Meryem, a été créée par la loi n° 19-89 (FR), promulguée par le biais du Dahir n° 1-90-79 de 1990.

Elle exerce ses responsabilités en vue d'atteindre les **objectifs** suivants⁵⁷:

- Participer aux frais des activités éducatives liées à l'apprentissage de la langue arabe, de la culture nationale et de l'instruction religieuse dispensé aux Marocains résidant à l'étranger, en particulier leurs enfants.
- Construire, ou acquérir et équiper, en cas de besoin, les écoles et les centres socioculturels et de vacances pour les Marocains résidant à l'étranger et leurs familles.
- Organiser les colonies de vacances et les voyages au Maroc pour les enfants des Marocains résidant à l'étranger.
- Apporter une aide financière aux Marocains nécessiteux résidant à l'étranger et n'ayant pas de couverture sociale.
- Assurer une assistance médicale et/ou juridique à ceux qui en ont besoin parmi les Marocains résidant à l'étranger.
- Organiser et financer à l'attention des Marocains résidant à l'étranger des manifestations culturelles, artistiques et sportives.
- Participer à l'amélioration des conditions d'accueil des Marocains résidant à l'étranger de retour en vacances au Maroc.
- Coopérer avec les services publics et les associations dans toute action entrant dans le cadre des missions qui lui sont assignées.

La Fondation se compose d'un Comité directeur, d'une structure d'étude et d'analyse et de six structures opérationnelles. Ces différents organes sont investis des missions suivantes⁵⁸:

Comité directeur: composé d'un président-délégué, de quatre vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier général, de deux adjoints et de 18 conseillers.

⁵⁷ loi n° 19-89

⁵⁸ <http://www.alwatan.ma/html/FHII/presentation.html>, page consultée le 20.02.2010

Structure d'étude et d'analyse :

- Observatoire de la communauté marocaine résidant à l'étranger (FR) : créé en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR), dans le but de collecter et analyser les données et informations relatives aux MRE.

Six structures opérationnelles :

- Éducation, échanges culturels, sport et jeunesse: chargée d'organiser les programmes culturels à destination des descendants des MRE pour contribuer à la sauvegarde des valeurs culturelles marocaines. Cette structure a également pour tâche d'apporter un appui religieux aux MRE.
- Pôle assistance juridique: chargé d'apporter une aide juridique aux MRE pour défendre leurs intérêts au Maroc ou dans leur pays de résidence (contentieux judiciaires, requêtes administratives, problèmes liés à leur statut personnel).
- Pôle assistance sociale: chargé de fournir assistance et soutien aux MRE confrontés à des problèmes économiques et sociaux dans leur pays de résidence.
- Pôle promotion économique: chargé de suivre et d'évaluer l'environnement économique marocain, d'informer les investisseurs potentiels sur les différents secteurs de l'économie et de les assister dans la réalisation de leurs projets d'investissement.
- Pôle coopération et partenariat: chargé de développer la coopération avec les pouvoirs publics, les ONG et les organisations internationales spécialisées dans les questions migratoires au Maroc et dans les pays de résidence des MRE.
- Pôle communication: chargé de l'élaboration des stratégies de communication interne et externe de la Fondation Hassan II.

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.4 – Maroc : Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger	
Canaux d'information et de mobilisation de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
<p>1) Site Web de la <u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR).</p> <p>2) Associations de migrants dans les pays de destination.</p> <p>3) 32 attachés sociaux au sein du réseau diplomatique et consulaire dans les principaux pays de destination ; etc.</p>	<p>Organisation du 2^e Forum national sur la <u>migration et le développement régional</u> (FR), 6-7 juin 2007, Oujda.</p>
	<p>Organisation d'un séminaire international : <u>MRE, précarité et droits humains</u> (FR), 21-22 juin 2007, Rabat.</p>
	<p>Organisation d'un séminaire international : <u>Remises d'épargne des migrants : expériences et...</u> (FR), 19-20 juillet 2007, Rabat.</p>
	<p><u>Échanges culturels</u> (FR) annuels au Maroc pour les descendants de MRE (de 9 à 14 ans) résidant en Europe</p>
	<p>Organisation de <u>cours de langue arabe</u> (FR) dans les pays de destination</p>
	<p><u>Envoi de prédicateurs</u> (FR) dans les principaux pays de destination durant le ramadan, pour mieux faire connaître cet événement religieux et les valeurs culturelles de l'islam</p>
	<p>Fourniture d'une <u>assistance juridique</u> (FR) aux émigrants marocains amenés, par exemple, à défendre leurs droits au Maroc ou dans leur pays de résidence</p>
	<p><u>Aide financière au rapatriement</u> (FR) des MRE décédés et des MRE confrontés à des difficultés sociales</p>
	<p><u>Conseils en matière d'investissement et assistance dans le cadre des procédures administratives</u> (FR) pour les MRE désireux d'investir au Maroc</p>
	<p>Publication de divers documents consacrés aux MRE</p>
Canaux d'information et de mobilisation faisant appel à d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
<p>Ambassades et consulats du Maroc à l'étranger ; etc.</p>	<p>Mise en place d'un système destiné à accueillir les émigrants marocains à leur retour au pays pour les vacances d'été : « <u>Opération Marhaba</u> (FR) ». Cette initiative est cependant désormais du ressort de la <u>Fondation Mohammed V pour la solidarité</u> (FR).</p>
	<p>Création de la chaîne de télévision satellitaire <u>Al-Maghribiya</u> (AR) (actuellement sous l'autorité du <u>Ministère de la Communication</u> (FR))</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive</p> <p>* Plus de détails sous le titre 2.3 : Pratiques institutionnelles</p> <p>Sources : entretien avec la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger ; site Web de la <u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u>.</p>	

2.2.3 Coordination interinstitutionnelle

Afin d'assurer la coordination interinstitutionnelle entre les différentes institutions nationales concernées par les questions en rapport avec les MRE, le Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger a mis en place divers **comités interdépartementaux** investis de responsabilités thématiques bien définies⁵⁹.

Citons, à titre d'exemple, le *comité interdépartemental de l'éducation*, dont **font partie** les institutions nationales suivantes⁶⁰:

- Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger (chef de file)
- Conseil de la communauté marocaine à l'étranger
- Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger
- Ministère de l'Éducation
- Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération

Ce comité prépare actuellement un programme de réforme des formations existantes en matière de langue et de culture arabes à destination des MRE⁶¹.

En outre, le décret n° 2-04-751 promulgué en 2004 a conduit à la création d'un **Observatoire** au sein du Ministère de l'Intérieur marocain, observatoire dont les compétences et responsabilités sont les suivantes⁶²:

- Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de migration.
- Donner un avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à la migration.
- Centraliser les informations liées à la migration.
- Établir et mettre à jour une base de données statistiques relative à la migration.
- Mener des études et réaliser des projets de recherches portant sur les tendances des flux migratoires.

L'**article 3** du décret n° 2-04-751 énumère la liste des **membres** de l'assemblée plénière de l'Observatoire⁶³:

⁵⁹ Bureau de l'OIM au Maroc

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

⁶² Décret n° 2-04-751 de 2004

⁶³ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

- | | | |
|--|---|--|
| ■ Ministère de la Justice | ■ Ministère de la Défense nationale | ■ Direction générale de la sûreté nationale |
| ■ Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération | ■ Haut commissariat chargé du plan | ■ Direction générale des douanes et des impôts indirects |
| ■ Ministère des Finances et de la Privatisation | ■ Inspection de la Marine royale | ■ Forces auxiliaires |
| ■ Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle | ■ Commandement de la Gendarmerie royale | |

2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants

L'Organisation internationale pour les migrations (FR) et son Bureau au Maroc (EN) font partie des principaux interlocuteurs internationaux du gouvernement marocain en ce qui concerne les questions relatives à l'émigration.

Quelques autres institutions internationales actives dans le domaine de la migration au Maroc :

- PNUD au Maroc (FR)
- Organisation internationale du travail (OIT) (FR)
- Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (CEA) (FR)
- Ligue arabe (AR), département politique démographique et migration
- Délégation de l'Union européenne au Royaume du Maroc (FR) : des mécanismes de coopération entre l'UE et le Maroc sont instaurés par la voie de cadres stratégiques tels que le document de stratégie pays (DSP) 2007-2013 (FR) et le programme indicatif national (PIN) 2007-2010 (FR) de l'Union européenne (UE) pour le Maroc, ainsi que du plan d'action (FR), déployés au titre de la politique européenne de voisinage (PEV) (FR). Les cinq axes prioritaires de coopération définis par le DSP 2007-2013 pour le Maroc sont les suivants⁶⁴:

- 1) Développement des politiques sociales
- 2) Modernisation économique
- 3) Appui institutionnel
- 4) Bonne gouvernance et droits de l'homme
- 5) Protection de l'environnement

⁶⁴ Document de stratégie pays 2007-2010

Le *deuxième* et le *quatrième* domaines thématiques, qui traitent respectivement de la modernisation économique et de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, envisagent tous deux la migration comme une question transversale. Dans le cadre de la modernisation économique, croissance de l'économie nationale et création d'emplois sont notamment perçus comme autant d'objectifs cruciaux dans des régions affichant un niveau élevé d'émigration. Quant au quatrième axe, consacré à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme, il est prévu d'approfondir la coopération entre le Maroc et l'UE, sur la base des besoins identifiés par les deux partenaires⁶⁵.

2.2.5 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

De nombreuses ONG présentes au Maroc s'impliquent largement dans les questions liées à la migration. Parmi leurs domaines d'activité, relevons par exemple la prévention de la migration clandestine, notamment chez les jeunes, au sein des principales régions de départ, par le biais d'une coopération avec les ONG internationales, d'un travail de pression politique, etc.

Parmi ces organisations, il en est une, par exemple, que le gouvernement marocain consulte régulièrement dans le cadre de l'élaboration de la politique relative aux MRE⁶⁶:

- Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM) (FR).

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ Entretien avec l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations (AMERM)

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants renvoient à des initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants mises en œuvre par les pouvoirs publics marocains et mettant principalement l'accent sur le retour des ressources et compétences des migrants, la mobilisation et l'orientation des MRE, la migration des femmes et l'échange de bonnes pratiques avec les autres pays d'origine :

Tableau 2.5 – Maroc : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger (MCMRE) (FR)	<u>FINCOME: Global Forum of Moroccan Competencies Abroad</u> [FINCOME : forum mondial des compétences marocaines de l'étranger] (FR), 25-26 mai 2007, Casablanca.	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Initiative nationale pour le développement humain</u> (FR) - <u>Centre national pour la recherche scientifique et technique</u> (FR) - <u>Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences</u> (FR) - <u>Confédération générale des entreprises du Maroc</u> (FR) - <u>Association marocaine pour la recherche-développement</u> (FR). 	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Fournir expertise et assistance technique en vue de contribuer au développement du Maroc. 2) Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et projets socioéconomiques, scientifiques, culturels et artistiques. 3) Promouvoir le transfert de technologie et de savoir-faire. 4) Promouvoir les investissements et les partenariats commerciaux. 5) Promouvoir la recherche scientifique. 6) Encourager les synergies entre autorités locales et MRE. 7) Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale. 8) Soutenir les éventuels projets d'investissement des MRE. <p>La principale réalisation de Fincome a été la création d'un portail Internet qui incite les experts de la communauté marocaine émigrée à prendre part aux activités de développement au Maroc.</p>

<p><u>MCMRE (FR)</u></p>	<p>Publication de l'étude : « <u>La contribution des Marocains résidant à l'étranger au développement économique et social du Maroc</u> » (FR) (2009)</p>	<p>- <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)</p>	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Créer des conditions propices à l'investissement au Maroc pour les MRE. 2) Analyser l'expertise dont disposent les MRE et examiner comment la valoriser et la promouvoir. 3) Évaluer l'efficacité du portail Internet FINCOME en matière d'échange d'expertise entre le Maroc et les MRE ; etc. <p>L'étude finale propose des recommandations et outils concrets quant à la manière de promouvoir et de valoriser l'échange d'expertise des MRE en faveur du développement marocain et renferme une évaluation du fonctionnement de la plate-forme Internet, assortie de recommandations sur les améliorations à apporter à son fonctionnement.</p>
<p><u>MCMRE (FR)</u></p>	<p>Organisation de la conférence internationale : <u>Impact des crises sur la migration</u> (FR), 12-13 octobre 2009, Rabat.</p>	<p>- <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (EN) - <u>Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME)</u> (FR) - <u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR) - <u>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération</u> (FR) - <u>Ministère des Affaires économiques et générales</u> (FR) - <u>Programme des Nations unies pour le développement</u> (EN)</p>	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Étudier l'impact des crises sur la migration. 2) Renforcer le dialogue et le partenariat entre les pays d'origine et les pays d'accueil des migrants, afin de réduire les répercussions des crises sur les émigrés ; etc.

Conclusions de l'inventaire

<p><u>MCMRE</u> (FR)</p>	<p>Organisation du séminaire : « <i>Les mesures prises par le Gouvernement en faveur du développement de l'investissement des Marocains Résidant à l'Étranger en lien avec l'étude sur la stratégie de mobilisation de l'investissement de cette communauté</i> », 29 janvier 2010, Rabat.</p>	<p>N/A</p>	<p>Principal objectif : Évaluer les mesures prises par le gouvernement marocain en vue de promouvoir les investissements consentis au Maroc par les MRE.</p>
<p><u>MCMRE</u> (FR)</p>	<p>Organisation, le 10 août 2009, de la Journée nationale de la communauté marocaine résidant à l'étranger, sur le thème « <i>Les associations de Marocains résidant à l'étranger : acteurs du développement local au Maroc</i> »</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>"Agence pour la Promotion et le Développement du Nord"</u> (FR) - <u>"Agence de Développement Social"</u> (FR) - <u>"L'Initiative Nationale pour le Développement Humain"</u> (FR) 	<p>Principaux objectifs: 1) fournir une information sur les associations de MRE ; 2) encourager les MRE à s'impliquer dans ces associations ; etc.</p>

<u>MCMIRE</u> (FR)	Publication d'un Guide pratique pour les Marocains résidant à l'étranger	N/A	<p>Principal objectif : Renforcer le lien avec les MRE et encourager leur participation au développement national en leur fournissant informations, conseils et accompagnement à propos des procédures administratives (p.ex. divorce, obtention d'un permis de conduire), de l'offre touristique et des possibilités d'investissement au Maroc. Le guide contient par ailleurs des informations sur le profil et les pays de destination des communautés marocaines émigrées, etc.</p> <p>Le guide est disponible en sept langues : arabe, néerlandais, anglais, allemand, français, italien et espagnol.</p>
<u>Conseil de la communauté marocaine à l'étranger</u> (CCME) (FR)	Première conférence internationale des conseils de l'émigration (FR), 3-4 mars 2009, Rabat.	N/A	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) faire connaissance avec les institutions consacrées aux ressortissants nationaux dans d'autres pays étrangers ; 2) tirer les enseignements des initiatives déployées en faveur des ressortissants nationaux vivant dans d'autres pays étrangers ; etc.
<u>CCME</u> (FR)	Première conférence consacrée aux Marocaines d'ici et d'ailleurs : mutations, défis et trajectoire (FR), 19-20 décembre 2008, Marrakech.	<ul style="list-style-type: none"> - Association pour la célébration du 1200ème anniversaire de la fondation du Fès - <u>Fonds de développement des Nations unies pour la femme</u> (EN) 	<p>Principal objectif : Présenter et proposer un forum de discussion sur l'évolution actuelle de la migration des Marocaines.</p>

Conclusions de l'inventaire

<p><u>CCME</u> (FR)</p>	<p>Deuxième conférence consacrée aux <i>Marocaines d'ici et d'ailleurs</i> : <i>Féminisation de la migration : dynamiques internationales et spécificités marocaines</i>, 18-19 décembre 2009, Marrakech.</p>	<p>N/A</p>	<p>Principal objectif : Proposer un forum pour poursuivre la discussion sur l'évolution actuelle de la migration des Marocaines.</p>
<p><u>CCME</u> (FR)</p>	<p>Organisation du séminaire <i>Aging in Immigration: What Status and What Care for Older Moroccans?</i> (EN) (<i>Vieillir dans l'immigration: Quel statut et quelle prise en charge des Marocains vieillissants</i>), 30-31 mai 2009, Casablanca.</p>	<p>ONG marocaines et internationales</p>	<p>Principal objectif : Approfondir la connaissance et la compréhension des problèmes auxquels sont confrontés les Marocains vieillissants à l'étranger ; etc.</p>

<p><u>CCME</u> (FR)</p>	<p>Réalisation d'une étude sur les perceptions et les attitudes des MRE vis-à-vis du Maroc intitulée « <i>Enquête auprès de la population marocaine résidant en Europe</i> » (FR) (2009)</p>	<p><u>BVA</u> (FR) (Institut d'études de marché et d'opinion français)</p>	<p>Principal objectif: Dresser la carte des perceptions et des attitudes des Marocains résidant dans six pays européens (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne) à l'égard du Maroc.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive Sources: site Web du <u>Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger</u>; site Web du <u>Conseil de la communauté marocaine à l'étranger</u>; entretien avec le Ministère des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger; entretien avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.</p>			

Outre les initiatives susmentionnées, le gouvernement marocain a également mis en place certains mécanismes institutionnels de soutien à l'attention des MRE :

Tableau 2.6 – Maroc : mécanismes institutionnels de soutien		
Mécanisme de soutien	Agence/ministère	Objectif
Création d'une banque de micro-crédit : <u>Bank Al-Amaal</u> (EN)	N/A	Principal objectif : Soutenir les projets d'investissement, notamment des MRE au Maroc, en ouvrant aux investisseurs la possibilité d'octroi d'un crédit bancaire (ne dépassant pas 65 % du budget total du projet, avec un seuil de 1 million de dirhams et un plafond de 5 millions de dirhams).
Création de succursales de l'institution bancaire nationale « <u>La Banque Populaire (FR)</u> » dans les principaux pays de destination des communautés marocaines d'émigrants	N/A	Principaux objectifs : 1) Faciliter et accroître les investissements et les remises d'épargne des MRE. 2) Réduire les taux de transfert ; etc.
Mise en place de comptes bancaires libellés en devises étrangères et accessibles aux MRE	<u>Bank Al-Maghrib</u> (FR)	Principal objectif : Faciliter et soutenir les investissements des MRE au Maroc.
N.B. : liste non exhaustive Sources : entretien avec la <u>Bank Al-Maghrib</u> ; site Web de la <u>Bank Al-Maghrib</u> .		

Le gouvernement marocain envisage également l'ouverture d'un « *guichet unique* » au sein des centres régionaux d'investissement (CRI) (p.ex. Centre régional d'investissement de Rabat (FR)) placés sous l'égide du Ministère de l'intérieur marocain⁶⁷. La date de cette ouverture demeure toutefois à déterminer⁶⁸.

Au-delà des initiatives susmentionnées, des institutions publiques marocaines ont par ailleurs mis sur pied les initiatives suivantes :

67 Entretien avec la Bank Al-Maghreb ; entretien avec le Centre régional d'investissement (CRI) de Rabat

68 Ibid.

Tableau 2.7 – Maroc : initiatives émanant d'institutions publiques

Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	Organisation du 2 ^e forum national : <u>La migration et le développement régional</u> (FR), 6-7 juin 2007, Oujda.	<u>Université Mohammed Ier d'Oujda</u> (FR)	Principal objectif : Informer les investisseurs potentiels sur les perspectives économiques des différentes régions du pays ; etc.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	Organisation du séminaire international <u>Marocains résidant à l'étranger, précarité et droits humains</u> (FR), 21-22 juin 2007, Rabat.	N/A	Principal objectif : Attirer l'attention sur les MRE en situation précaire et définir les mesures d'aide envisageables ; etc.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	Organisation du séminaire international <u>Remises d'épargne des migrants : expériences et...</u> (FR), 19-20 juillet 2007, Rabat.	N/A	Principaux objectifs : 1) Étudier et évaluer les nouvelles technologies de transfert. 2) Développer de nouvelles méthodes de transfert pour en réduire les coûts et en accroître l'efficacité ; etc.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	<u>Échanges culturels</u> (FR) annuels organisés au Maroc pour les descendants de MRE (âgés de 9 à 14 ans) résidant en Europe	N/A	Principaux objectifs : 1) Faire connaître aux descendants de MRE résidant à l'étranger le pays d'origine de leurs parents. 2) Renforcer l'identité nationale des descendants de MRE ; etc.

Conclusions de l'inventaire

<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	Organisation de <u>cours de langue arabe</u> (FR) dans les pays de destination	N/A	Principal objectif : Renforcer le lien des MRE avec leur identité nationale/culturelle.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	<u>Envoi de prédicateurs</u> (FR) dans les principaux pays de destination durant le ramadan, pour mieux faire connaître cet événement religieux et les valeurs culturelles de l'Islam	N/A	Principal objectif : Renforcer le lien des MRE avec leur identité nationale/culturelle/religieuse.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	Fourniture d'une <u>assistance juridique</u> aux émigrants marocains amenés, par exemple, à défendre leurs droits au Maroc ou dans leur pays de résidence	N/A	Principal objectif : Favoriser la protection des droits des MRE ; etc.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	<u>Aide financière au rapatriement</u> (FR) des MRE décédés et des MRE confrontés à des difficultés sociales	N/A	Principal objectif : Fournir une aide aux MRE confrontés à la nécessité d'un rapatriement ; etc.
<u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> (FR)	<u>Conseils en matière d'investissement et assistance dans le cadre des procédures administratives</u> (FR) pour les MRE désireux d'investir au Maroc	<u>La Banque Populaire</u> (FR)	Principal objectif : Soutenir et orienter les investissements des MRE au Maroc.
N.B. : liste non exhaustive Sources : site Web de la <u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger</u> ; et entretien avec la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.			

2.3.3 Institutions internationales et autres parties prenantes

Les exemples suivants renvoient à des initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants mises en œuvre par des institutions internationales et autres parties prenantes présentes au Maroc :

Tableau 2.8 – Maroc : initiatives émanant d'institutions internationales et d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (EN)	Marocains résidant à l'étranger pour le développement du Maroc (MEDMA) (Fin du projet : juillet 2007)	Baillieur de fonds : <u>La coopération belge au développement</u> (FR)	Principal objectif : Mener une étude sur le potentiel d'investissement au Maroc des ressortissants marocains résidant en Belgique ou des ressortissants belges d'origine marocaine. Réalisation : étude disponible.

<p><u>Project Mig-resources: (Migration and Return: resources for development)</u> [Projet Mig-resources : migration et retour : des ressources pour le développement] (première phase : 2006-2007) (deuxième phase : 2008-2009)</p>	<p>Baillleur de fonds : <u>La coopération italienne au développement (FR)</u> En coopération avec : - <u>Centro di Ricerca e Documentazione Febbraio '74 (CERFE) (IT)</u> - Centre d'études et de recherches démographiques (CERED) - <u>Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (FR)</u></p>	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Créer un environnement plus favorable à la migration de travailleurs qualifiés entre l'Italie et le Maroc. 2) Créer les conditions propices à l'intégration et à l'insertion professionnelle des éventuels migrants marocains avant leur départ, ainsi que des immigrés marocains présents en Italie mais employés en-deçà de leurs qualifications. 3) Identifier les voies de retour temporaire ou permanent qui s'ouvrent aux migrants marocains résidant en Italie pour contribuer au développement local et renforcer la coopération entre les deux pays. 4) Dégager toutes les voies susceptibles d'améliorer l'exploitation des remises d'épargne des migrants aux fins du développement économique et social du Maroc. 5) Collecter des données sur la répartition de la communauté marocaine d'émigrants en Italie, afin d'améliorer l'efficacité de la coopération décentralisée entre le Maroc et l'Italie. <p>Principales réalisations du projet Mig-ressources :</p> <p><u>Phase 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une base de données des parties concernées. - Création d'un site web (www.migrationretours.org). - Identification et formation des marocains qualifiés candidats à la migration afin de les préparer à effectuer un stage en Italie. - Identification et formation des marocains résidant en Italie prêts à envisager un projet de retour. - Étude sur l'utilisation des remises d'épargne. - Modèle-pilote sur l'utilisation des remises d'épargne à des fins d'investissement local ; etc. <p><u>Phase 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 21 migrants, formés durant la première phase, ont obtenu une aide afin de décrocher un stage en Italie. - 31 migrants, formés durant la première phase, ont bénéficié d'une aide dans le cadre de leur projet de retour. - Cartographie des Marocains résidant en Italie, sur la base de la région d'origine et de la région d'installation.
---	---	---

<p><u>PNUD au Maroc (FR)</u></p>	<p><u>Initiative commune CE/ONU sur la migration et le développement (EN) 2008-2011</u></p>	<p>Équipe nationale des Nations unies au Maroc, délégation de l'UE au Maroc et gouvernement marocain.</p>	<p>Principal objectif : Soutenir des acteurs de terrain afin d'établir un lien entre migration et développement dans un groupe de 16 pays d'origine. Axes prioritaires : (i) remises d'épargne des migrants, (ii) communautés d'émigrants, (iii) capacités des migrants, et (iv) droits des migrants.</p>
<p><u>DFID (EN) [Département britannique du développement international]</u></p>	<p>Mise en place d'un site Web consacré aux frais de transfert des remises d'épargne dans divers pays : www.sendmoneyhome.org</p>	<p>N/A</p>	<p>Principal objectif : Fournir aux intéressés des données comparatives actualisées sur les frais de transfert dans différents pays.</p>
<p><u>Agence Française de Développement (AFD) (FR)</u></p>	<p>Mise en place d'un site Web consacré aux frais de transfert des remises d'épargne dans divers pays : www.envoirdargent.org</p>	<p><u>Établissements bancaires et opérateurs de transfert de fonds partenaires (FR)</u></p>	<p>Principal objectif : Fournir aux intéressés des informations sur les transferts de fonds et les conditions y applicables entre la France et un groupe de pays sélectionnés, pour leur permettre de choisir aussi librement et objectivement que possible l'établissement financier et/ou le mode de transfert de fonds qui leur semble répondre au mieux aux conditions de sécurité, de rapidité et de coût.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive Source : Site Web de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; et PNUD au Maroc, pages consultées le 27.02.2010</p>			

Principaux défis :

- Les institutions marocaines actives dans les matières touchant les MRE ont lancé un large éventail d'activités visant à développer les liens avec les communautés d'émigrants et accroître le retour de leurs ressources et compétences. Un des défis auxquels elles sont confrontées est la nécessité d'**assurer un suivi et une évaluation permanents des activités** afin d'éviter la fragmentation et/ou la duplication d'activités au niveau national et public.
- Le gouvernement marocain a mis en œuvre divers mécanismes de soutien institutionnel afin de faciliter et de soutenir les investissements des MRE au Maroc. **La quantité insuffisante d'incitations financières légales** visant à accroître le retour de fonds dans le secteur productif du pays représente une difficulté qu'il lui faudra surmonter.

L'expérience nigérienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants	6
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité du pays (identifiée avant les incidents politiques de février 2010).....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	10
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	10
2.2 Parties prenantes	11
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants.....	11
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	14
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants.....	15
2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants	15
2.3. Pratiques institutionnelles.....	16
2.3.1 Institutions nationales.....	16
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	19

CHAPITRE 1

Contexte

1.1 Histoire de l'émigration

L'émigration moderne trouve son origine dans les années 1960. L'émigration nigérienne, à caractère essentiellement saisonnier et/ou circulaire, consiste principalement en la migration de main-d'œuvre vers les pays voisins d'Afrique de l'Ouest et du Nord, l'émigration nigérienne. Globalement, l'histoire moderne de l'émigration au Niger se divise en quatre grandes phases¹ :

- Les années 1960 Première vague d'émigration : principalement composée de flux d'émigration de migrants de travail peu qualifiés vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, notamment la Côte d'Ivoire, en raison d'une pénurie de travail dans la région. Ces flux sont interprétés comme une prolongation des flux d'émigration vers les pays voisins après l'indépendance du Niger en 1960.
- Les années 1970 Deuxième vague d'émigration : la migration de main-d'œuvre vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest (notamment le Nigeria) ainsi que vers les pays du Maghreb (notamment la Libye et l'Algérie) s'intensifie à la faveur de l'essor de l'industrie pétrolière durant les années 1970 et la demande de main-d'œuvre qui l'a accompagné dans les pays producteurs. Par ailleurs, en 1971, le Niger devient membre de la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (FR), ce qui permet aux Nigériens de se rendre librement d'un état membre à l'autre².
- Les années 1980 Troisième vague d'émigration : pendant les années 1980, la baisse des revenus du pétrole en Libye, en Algérie et au Nigeria entraîne une diminution de l'émigration vers ces pays. La crise économique qui sévit à la même période provoque aussi un retour massif de migrants. Le Nigeria, par exemple, expulse près de 2 millions de migrants ouest-africains peu qualifiés entre 1983 et 1985³.
- Des années 1990 à nos jours Quatrième vague d'émigration : cette vague est dominée par des réfugiés qui partent demander l'asile dans les pays voisins par suite de la guerre civile qui éclate dans les années 1990. Depuis 1998, on constate également une augmentation de l'émigration nigérienne vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Comparée à la migration interrégionale, l'émigration vers l'Europe reste cependant modeste⁴.

¹ de Haas, Hein, 2007, The Myth of invasion. Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union [Le mythe de l'invasion. Migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb et l'Union européenne] - International Migration Institute Research Report

² Traité de la CEDEAO : http://www.sec.ecowas.int/sitecedeo/francais/docs/traité_revisé.pdf et Protocole A/P1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement

³ de Haas, Hein, 2007, The Myth of invasion. Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union [Le mythe de l'invasion. Migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb et l'Union européenne] - International Migration Institute Research Report

⁴ Document de stratégie pays 2008-2013 de la Communauté européenne pour le Niger

Contexte

D'après le Document de stratégie de la Communauté européenne pour le Niger 2008-2013 (FR), l'émigration moderne au Niger est principalement liée à des facteurs économiques externes et internes d'ordre écologique, économique et social. Dans ce contexte, les mouvements transfrontaliers de Nigériens, notamment pendant la saison sèche, sont particulièrement importants car ils constituent une importante stratégie de subsistance afin de répondre aux défis écologiques et économiques auxquels la population est confrontée⁵. Cependant, certains facteurs sociaux et éducationnels occupent aussi une place prépondérante (tableau 1.1).

Tableau 1.1 – Niger : facteurs d'influence de l'émigration nigérienne	
Facteurs internes	
Facteurs politiques	Conflits armés*
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques**
	Stratégie de subsistance***
Facteurs éducationnels	Manque de possibilités en matière d'éducation/de formation
Facteurs sociaux	Insécurité alimentaire
Facteurs écologiques	Sécheresses et catastrophes naturelles****
	Désertification
	Pénuries d'eau*****
Facteurs externes	
Facteurs politiques	Degré élevé de sécurité de l'être humain
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi
Facteurs éducationnels	Possibilités en matière d'éducation/de formation
Facteurs sociaux	Meilleure sécurité sociale
<p>* En février 2007, le conflit armé opposant les forces gouvernementales et le mouvement touareg reprend au nord du pays (principalement dans la région d'Agadez). (Source : <u>Document de stratégie de la Communauté européenne pour le Niger 2008-2013</u>)</p> <p>** Selon les estimations pour la période allant de 2000 à 2007, 85,6% de la population nigérienne vivait avec moins de 2 USD par jour. En outre, au cours de la période 1999-2007, le taux d'alphabétisation des adultes n'a jamais dépassé 28,7%. En 2004, 84% de la population active était employée dans le secteur agricole. En 2007, le Niger occupait la 182^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Sources : <u>Document de stratégie de la Communauté européenne pour le Niger 2008-2013</u> et le <u>Rapport mondial sur le développement humain 2009</u>)</p> <p>*** Pour les Nigériens, les mouvements circulaires transfrontaliers saisonniers constituent une importante stratégie de subsistance et un moyen vital de se protéger des sécheresses et des famines. (Source: Rain, David, 1999, Eaters of the Dry Season. Circular Labour Migration in the West African Sahel [Mangeurs de la saison sèche. Migration de travail circulaire dans le Sahel ouest-africain], Colorado : Westview Press)</p> <p>**** Par exemple, en 2004, des sécheresses et une invasion de criquets ont provoqué une crise de sécurité alimentaire au Niger. (Source : <u>Perspectives économiques en Afrique 2005/2006 - études par pays - Niger</u>) (EN)</p> <p>***** En 2005, 41% de la population rurale et 20% de la population urbaine du Niger n'avaient pas accès à l'eau potable. (Source : <u>Document de stratégie pays 2008-2013 de la Communauté européenne pour le Niger</u>)</p> <p>N.B. : liste non exhaustive.</p> <p>Sources : <u>Document de stratégie de la Communauté européenne pour le Niger 2008-2013</u> ; Sangare, Saadatou A., 2009, Migrations et développement au Niger : Transferts de fonds et des compétences, bureau de l'OIM au Niger ; Guillard, Patrick, 2005, <u>Pauvreté et mobilités circulaires campagnes/villes au Niger</u>, Brève n° 1, Géoconfluences ; Tabapssi, Timothée, 2010, <u>La migration hautement qualifiée au Niger</u>, CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/16</p>	

⁵ Rain, David, 1999, Eaters of the Dry Season. Circular Labour Migration in the West African Sahel [Mangeurs de la saison sèche. Migration de travail circulaire dans le Sahel ouest-africain], Colorado : Westview Press)

1.2 Autorités compétentes

N.B. : les informations présentées sous ce titre sont basées sur les informations récoltées par l'équipe de projet conjointe ICMPD-OIM jusqu'au 18 février au sujet des principales institutions nationales ayant des compétences pertinentes pour les communautés d'émigrants. Par suite d'incidents politiques, qui ont abouti à un changement de gouvernement, l'équipe conjointe ICMPD-OIM a appris que le Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur avait été remplacé par le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur. La structure et les compétences de ce ministère n'ont pas encore été établies. Pour ce qui est des autres institutions nationales s'occupant de matières en rapport avec les Nigériens de l'extérieur, aucune information n'est disponible concernant d'éventuelles restructurations.

Tableau 1.2 – Niger : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés d'émigrants

Agence	Ministère	Champ d'action
Direction des Nigériens de l'Extérieur	Ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur	Principale responsabilité : Développer le lien avec les Nigériens de l'extérieur et les encourager à participer activement aux efforts de développement socio-économique de leur pays ; etc.
Département des Affaires Juridiques et Consulaires	Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	Principale responsabilité : gérer les affaires consulaires et fournir des cadres de protection pour les Nigériens résidant à l'étranger.
Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur (HCNE)	Ministre de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur	Principales responsabilités : 1) Consolider les liens entre les membres de la communauté d'émigrants nigérienne. 2) Identifier les possibilités d'investissement au Niger pour les Nigériens de l'extérieur. 3) Soutenir l'intégration des Nigériens dans leur pays de destination à travers des activités culturelles et sportives organisées en coopération avec des organisations locales et dans le respect des coutumes et traditions locales. 4) Encourager la participation de la communauté d'émigrants nigérienne au développement socio-économique du Niger.
<u>Centre de Promotion des Investissements (CPI) (FR)</u>	Ministère du Commerce et de l'Industrie	Principale responsabilité : promouvoir les investissements au Niger et soutenir les investisseurs dans la mise en œuvre de leurs projets.

Contexte

1.3 Pays de destination

D'après les estimations de la Banque mondiale (FR), **437 844** Nigériens résidaient à l'étranger en 2005, soit près de 3,1% de la population totale du Niger. La **majorité de ces émigrants vivent dans un pays africain** (93,3%)⁶, l'Afrique de l'Ouest étant la principale région de destination. Les pays de destination les plus prisés sont la Côte d'Ivoire, le Nigeria, le Burkina Faso, le Bénin, le Tchad et le Togo⁷. Des communautés d'émigrants nigériennes plus restreintes existent aussi en Libye et en Algérie, notamment à l'extrême sud de ces pays, une région qui n'attire pas les nationaux en raison de conditions de vie difficiles.

Tableau 1.3 – Niger : répartition des communautés nigériennes d'émigrants par région de destination en 2008

Région de destination	Population émigrée (%)
Afrique	93,3%
Asie	3,0%
Europe	3,0%
Amérique du Nord	0,5%
Amérique latine et Caraïbes	0,2%

Source: Rapport mondial sur le développement humain 2009

Seuls 3% de la population émigrée nigérienne réside en Europe (tableau 1.3). En 2005, 3 391 personnes nées au Niger vivaient en France, le premier pays de destination européen des migrants nigériens⁸. D'autres pays de destination importants en Europe sont l'Italie et l'Allemagne⁹.

Les émigrants nigériens sont principalement des hommes (plus de 60%)¹⁰. Cependant, en raison des difficultés que rencontre le Niger sur le plan écologique et, de plus en plus, sur le plan économique, la migration de la femme fait désormais partie d'une stratégie de survie et ne cesse de gagner en importance¹¹.

1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants

La communauté d'émigrants nigérienne se compose principalement de migrants peu qualifiés et, dans une moindre mesure, de migrants hautement qualifiés. Parmi les candidats potentiels à l'émigration, on trouve à la fois des personnes illettrées provenant des campagnes, des personnes

⁶ Rapport mondial sur le développement humain 2009

⁷ Sangare, Saadatou A., 2009, Migrations et développement au Niger : Transferts de fonds et des compétences, Bureau de l'OIM au Niger ; de Haas, Hein, 2007, *The Myth of invasion* [Le mythe de l'invasion]

⁸ *Annuaire démographique des Nations Unies*

⁹ *Banque mondiale - Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds*

¹⁰ de Haas, Hein, 2007, *The Myth of invasion. Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union* [Le mythe de l'invasion. Migration irrégulière depuis l'Afrique de l'Ouest vers le Maghreb et l'Union européenne] - International Migration Institute Research Report

¹¹ Adepoju, Aderanti, 2005, *Migration in West Africa* [La migration en Afrique de l'Ouest] Document rédigé dans le cadre du programme de recherche et analyse politique de la Commission globale sur les migrations internationales.

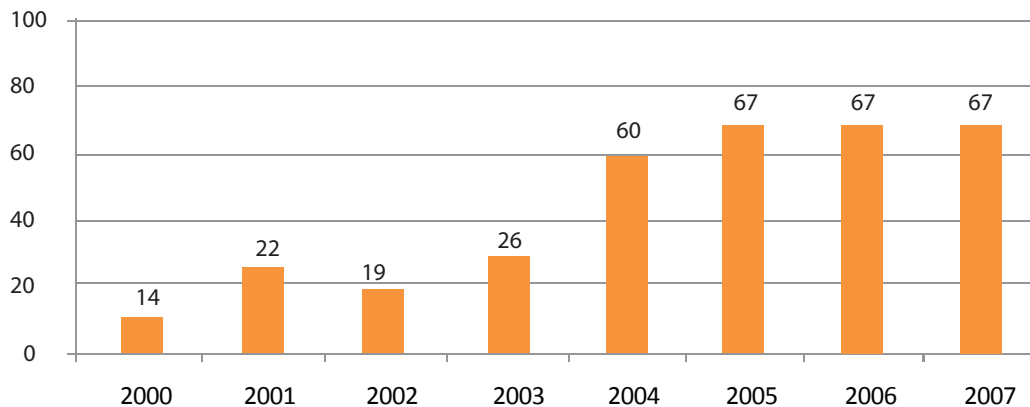
habitant en milieu urbain et des étudiants à la recherche de possibilités en matière de formation¹². En Europe, un grand nombre des visas délivrés aux immigrants nigériens sont des visas d'étudiant et des visas commerciaux. Selon des estimations de la Communauté européenne, 80% des Nigériens ayant obtenu un visa d'étudiant ne rentrent jamais dans leur pays¹³.

Bien que le Niger soit l'un des pays les moins développés au monde, les taux d'émigration de ressortissants hautement qualifiés sont en hausse¹⁴. Selon la Banque mondiale (FR), 6,1% des migrants nigériens sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En outre, on estime qu'environ 2,4% du personnel infirmier a quitté le pays¹⁵.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

D'après le Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale (EN), les **transferts officiels de fonds** provenant de migrants nigériens résidant à l'étranger se sont élevés à **67 millions de dollars USD** en 2007 (graphique 1.1.), ce qui représente environ 1,9% du PIB du Niger et 14,4% de l'aide officielle au développement. Au cours de la période 2005-2007, les envois de fonds officiels n'ont connu aucune évolution¹⁶.

Graphique 1.1 - Niger: Flux d'envois de fonds provenant de pays de destination 2000-2007



Source: Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds de la Banque mondiale

La majeure partie des envois de fonds à destination du Niger proviennent de pays africains (82,7%), où vit la plus grande population nigérienne émigrée (93,3%). Viennent ensuite les transferts provenant des Nigériens d'Europe (14,3), où ne résident que 3% de la population émigrée du pays (graphique 1.2)¹⁷.

¹² Sangare, Saadatou A., 2009, Migrations et développement au Niger : Transferts de fonds et des compétences, Bureau de l'OIM au Niger

¹³ Document de stratégie pays 2008-2013 de la Communauté européenne pour le Niger

¹⁴ Tabapssi, Timothée, 2010, La migration hautement qualifiée au Niger, CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/16

¹⁵ Banque mondiale - Recueil de statistiques 2008 sur les migrations et les envois de fonds

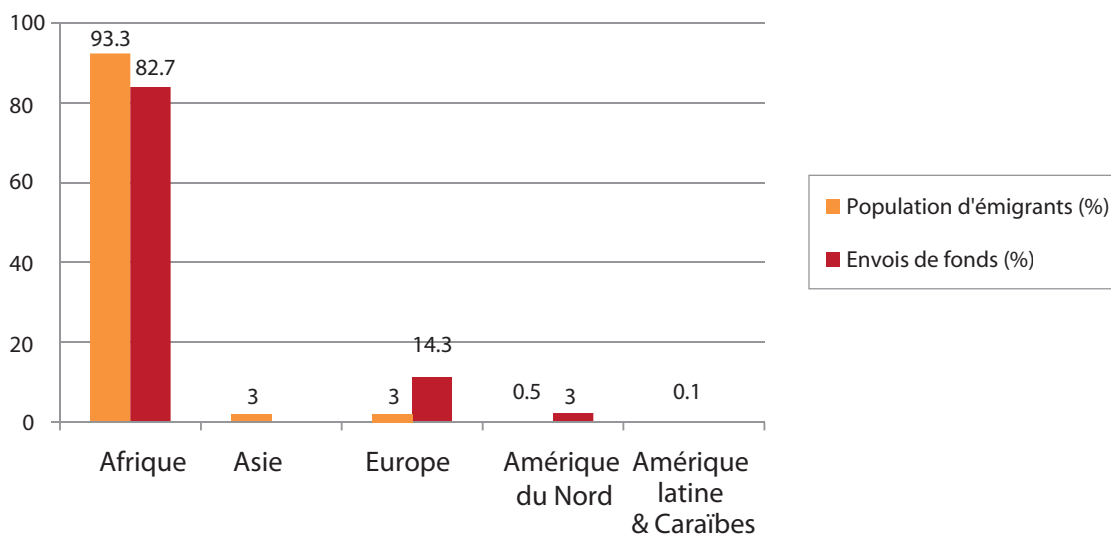
¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

Contexte

Les principales institutions d'encaissement au Niger sont les banques (33%), les bureaux de poste (18%) et les magasins de détail (14%)¹⁸. Les transferts de fonds ont pour principal objet le soutien aux familles. Généralement, ils servent à l'achat de nourriture, de vêtements et d'autres biens de consommation et, dans une moindre mesure, de services dans le domaine de l'éducation ou de la santé¹⁹.

Graphique 1.2 - Niger: Estimation des flux d'envois de fonds provenant de pays de destination (%) par rapport à la population d'émigrants



Source: PNUD Rapport sur le Développement Humain 2009

1.6 Spécificité du pays (identifiée avant les incidents politiques de février 2010)

Malgré des ressources limitées, le Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur (MIANE) récemment établi est très actif dans la réalisation de missions exploratoires dans les principaux pays de destination des migrants nigériens. L'objectif de ces missions est avant tout de récolter des informations sur le profil des communautés nigériennes d'émigrants qui serviront de base à l'élaboration fondée sur la connaissance d'un cadre politique en matière de migrations²⁰. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, reportez-vous aux conclusions de l'inventaire.

¹⁸ IFAD, November 2009, *Sending Money Home to Africa. Remittance Markets, Enabling Environment and Prospects* [IFAD, novembre 2009, Envoyer de l'argent en Afrique. Marchés d'envois de fonds, environnement favorable et perspectives]

¹⁹ Sangare, Saadatou A., 2009, *Migrations et développement au Niger : Transferts de fonds et des compétences*, Bureau de l'OIM au Niger

²⁰ Entretien avec le ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur ; réponse du ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur au guide de discussion conjoint ICMPD-OIM de la réunion MTM de lancement à La Haye les 23 et 24 juin 2009.

CHAPITRE 2

Conclusions de l'inventaire

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

La stratégie de développement rural du Niger (FR), cadre stratégique principal au Niger, comprend des dispositions relatives aux communautés d'émigrants et détaille le rôle important que les ressources financières des migrants peuvent avoir dans le développement local au Niger.

Par ailleurs, le plan d'action de la stratégie de développement rural (FR) comprend lui aussi des interventions nécessaires pour faciliter et accroître la contribution des Nigériens de l'étranger²¹:

- 1) Informer les Nigériens résidant à l'étranger des possibilités d'investissements en milieu rural au Niger.
- 2) Accroître le retour des ressources financières des émigrants à travers la mise en place de conventions avec des établissements financiers (Fonds monétaire international (FMI), banques).
- 3) Encourager l'interaction entre les Nigériens résidant à l'étranger et les acteurs locaux du développement (ONG, associations, collectivités territoriales).

Concernant le contexte global de la migration, la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté 2008-2012 (FR) évoque la migration dans le contexte du changement environnemental et du chômage urbain²². Elle ne fait cependant aucunement référence aux communautés d'émigrants en particulier.

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MIANE) récemment établi vise toutefois à élaborer un cadre politique qui vise à exploiter le rôle potentiel des migrants pour le développement et le progrès au Niger²³. Une fois ce cadre étant mis en place, le ministère projette de l'intégrer dans la stratégie de développement et de réduction de la pauvreté²⁴.

2.1.1.1 Double citoyenneté

La loi déterminant la nationalité nigérienne est la loi n° 1961-26 de 1961 (FR), modifiée par la loi n° 1973-10 de 1973 (FR). La loi définit la citoyenneté nigérienne et fixe les procédures de naturalisation. En vertu de cette loi, les citoyens nigériens résidant à l'étranger n'ont pas le droit de posséder la double nationalité. Ils perdent la nationalité nigérienne dès qu'ils acquièrent volontairement celle d'un autre pays.

²¹ Plan d'action de la stratégie de développement rural ; OIM, 2009, Migration et développement au Niger : Transfert de Fonds et des Compétences

²² Jobbins, Michael, 2008, Migration and Development: Poverty Reduction Strategies [Migration et développement : stratégies de réduction de la pauvreté]

²³ Réponse du Ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur au guide de discussion de la réunion conjointe d'experts ICMPD-OIM de lancement à La Haye les 23 et 24 juin 2009.

²⁴ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

L'**article 38** stipule que le Nigérien perd la nationalité nigérienne dès qu'il acquiert volontairement une nationalité étrangère : « *perd la nationalité nigérienne, le nigérien majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère* ».

2.1.1.2 Incitations financières

Plusieurs cadres juridiques prévoient des incitations financières qui visent à encourager le rapatriement de ressources financières des migrants nigériens, tels que :

- Le Code des investissements nigérien (FR) : ce code accorde aux projets d'investissement au Niger une série d'incitations fiscales et douanières pour une période de cinq ans. En fonction du règlement, trois régimes d'investissement peuvent être distingués²⁵ :
 - *Régime A* : régime promotionnel pour les investissements dans des projets/entreprises de min. 25 millions de francs CFA ;
 - Régime B : régime prioritaire pour les investissements dans des projets/entreprises de min. 50 millions de francs CFA ;
 - Régime C : régime conventionnel pour les investissements dans des projets/entreprises de grande échelle de min. 2 milliards de francs CFA.
- Le Code minier (FR) et le Code pétrolier (FR) : ces codes fixent des procédures à suivre afin d'obtenir des permis de prospection et d'exploitation, des incitations fiscales pour investir dans l'agriculture, la mine, l'artisanat, le tourisme et le commerce, etc.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays d'émigration, notamment vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest, le Niger a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la migration et aux migrants de l'étranger, dont :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) (ratifiée par le Niger le 18 March 2009²⁶) ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (FR) ;
- le Protocole de la CEDEAO de 1982 portant code de la citoyenneté de la Communauté (FR) ; et
- l'accord de Cotonou de 2000 (FR).

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieuse de fournir un cadre juridique aux citoyens nigériens à l'étranger, le Niger a conclu des accords bilatéraux et multilatéraux portant sur la sécurité sociale avec plusieurs pays²⁷, dont le Bénin, le Burkina Faso, la France et la Côte d'Ivoire.

²⁵ Le Code des investissements nigérien ; site Internet de l'Ambassade du Niger au Canada www.ambanigeracanada.ca, page consultée le 12.03.10.

²⁶ http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&lang=fr&clang=_fr, page consultée le 10.03.10

²⁷ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère de la Fonction publique et du Travail

2.2 Parties prenantes

N.B. : les informations présentées sous ce titre sont basées sur les informations récoltées par l'équipe de projet conjointe ICMPD-OIM jusqu'au 18 février au sujet des principales institutions nationales ayant des compétences pertinentes pour les communautés d'émigrants. Par suite d'incidents politiques, qui ont abouti à un changement de gouvernement, l'équipe conjointe ICMPD-OIM a appris que le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur avait été remplacé par le Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur. La structure et les compétences de ce ministère n'ont pas encore été établies. Pour ce qui est des autres institutions nationales s'occupant de matières en rapport avec les Nigériens de l'extérieur, aucune information n'est disponible concernant d'éventuelles restructurations.

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés d'émigrants

Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

Le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MIANE) a été institué par le décret n° 2007-216 PRN de 2007²⁸. Le ministère est la principale autorité nationale chargée des questions touchant les Nigériens de l'extérieur²⁹. Vu sa courte existence, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'extérieur n'a pas encore terminé de se doter d'une structure administrative. Sur les huit directions prévues, quatre ont été instaurées³⁰ :

- 1) la Direction des Nigériens de l'Extérieur ;
- 2) la Direction de l'Intégration Africaine ;
- 3) la Direction des Ressources Financières ;
- 4) la Direction des Statistiques.

Les compétences du MIANE sont définies dans le décret n° 207-375 PRN/MIA/NE de 2007. Ses **responsabilités** sont les suivantes³¹ :

- Promouvoir une stratégie d'investissement au Niger par les Nigériens de l'Extérieur.
- Formuler des suggestions et recommandations sur toutes questions susceptibles de permettre une plus grande participation des Nigériens de l'Extérieur au processus de développement du Niger.
- Promouvoir, parmi les Nigériens de l'extérieur, une plus grande vocation en faveur de la création de petites et moyennes entreprises (PME).
- Élaborer des politiques qui incitent à l'influx de capitaux étrangers.

²⁸ CARIM, 2010, *La migration hautement qualifiée au Niger*

²⁹ Avant la création du ministère de l'Intégration africaine et des Nigériens de l'Extérieur, les affaires des communautés émigrées relevaient du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération. Source : entretien avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

³⁰ Entretien avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

³¹ CARIM, 2010, *La migration hautement qualifiée au Niger*

Conclusions de l'inventaire

- Stimuler, en collaboration avec les autres structures étatiques, la participation active des Nigériens de l'Extérieur à la promotion des produits commerciaux locaux.

Tableau 2.1 – Niger : Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Visites de délégations et/ou de représentants du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur dans des pays de destination où résident les principales communautés d'émigrants.	Missions exploratoires du ministère dans les principaux pays de destination des Nigériens de l'Extérieur en Afrique.
2) Site Internet du <u>Programme TOKTEN pour le Niger (FR)</u> . Le ministère a l'intention de créer son propre site Internet dans un futur proche.	Missions exploratoires du ministère en France, un pays de destination important pour les Nigériens de l'Extérieur.
3) Campagnes d'information et de sensibilisation visant les communautés d'émigrants.	Préparation d'un recensement national axé sur la migration en coopération avec plusieurs acteurs nationaux et internationaux présents au Niger. Le recensement annuel est prévu pour 2010.
4) Liaison avec les associations d'émigrants.	
5) TIC, etc.	
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Le Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur	Coordination avec le PNUD en vue de la mise en œuvre d'une phase pilote du <u>Programme TOKTEN pour le Niger (FR)</u> .
2) Ambassades et consulats du Niger à l'étranger ; etc.	Promotion du Programme TOKTEN auprès des Nigériens de l'Extérieur.
	Coordination avec l'OIM en vue de la mise en œuvre d'un projet pilote de collecte d'informations sur les pays de destination et le profil des migrants nigériens.

N.B. : liste non exhaustive.

*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles.

Sources : Réponse du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur au guide de discussion de la réunion conjointe d'experts ICMPD-OIM de lancement à La Haye les 23 et 24 juin 2009 ; entretien avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur

Le Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur (HCNE) a été créé en 2004 par le décret n° 33/CN de 1991³². Anciennement sous la tutelle du Ministère nigérien des Affaires étrangères et de la Coopération, le HCNE relève, depuis 2007, du nouveau Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.

³² <http://www.nigerdiaspora.info/actualites-du-pays/diaspora/129-07-01-2004-haut-conseil-des-nigens-de-lexteur>, page consultée le 12.03.10

Conclusions de l'inventaire

Le HCNE possède une structure fédérative fondée sur un réseau de bureaux dans les pays de destination des émigrés nigériens, p. ex. au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Libye, au Nigeria, au Mali, en Arabie Saoudite, au Soudan, mais aussi en Belgique, au Canada, en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis³³. Il assume ses responsabilités en accord avec les **objectifs** suivants³⁴ :

- Consolider les liens entre les membres de la communauté nigérienne d'émigrants.
- Identifier les possibilités d'investissement au Niger pour les Nigériens de l'extérieur.
- Soutenir l'intégration des Nigériens dans leur pays de destination à travers des activités culturelles et sportives organisées en coopération avec des organisations locales et dans le respect des coutumes et traditions locales.
- Encourager la participation de la communauté nigérienne d'émigrants au développement socio-économique du Niger.

Tableau 2.2 – Niger : Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur

Canaux d'information et de mobilisation du HCNE	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Bureaux du HCNE dans les pays de destination. 2) Sites Internet des bureaux du HCNE (p. ex. <u>Conseil des Nigériens aux Etats-Unis (FR)</u>) ; etc.	Information des Nigériens de l'Extérieur sur divers sujets, comme les possibilités d'investissement au Niger et dans leur pays de destination, les nouvelles, les activités culturelles, etc. Organisation d'activités culturelles et sportives dans les pays de destination. Soutien à l'intégration et soutien social aux Nigériens de l'Extérieur.
<p>N.B. : liste non exhaustive.</p> <p>*Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles.</p> <p>Sources : Réponse du Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur au guide de discussion de la réunion conjointe d'experts ICMPD-OIM de lancement à La Haye les 23 et 24 juin 2009 ; entretien avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.</p>	

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération

Les matières concernant les Nigériens de l'Extérieur sont gérées par le département des affaires juridiques et consulaires qui est la branche administrative du Ministère nigérien des Affaires étrangères et de la Coopération³⁵. Par ailleurs, à travers ses représentations diplomatiques et ses consulats, le Ministère des Affaires étrangères offre aux citoyens nigériens résidant à l'étranger une série de services, dont³⁶ :

- des informations sur l'actualité politique et économique du Niger ;
- des informations sur les possibilités d'investissement ;

³³ Ibid.

³⁴ Conseil des Nigériens aux États-Unis, page consultée le 10.03.10

³⁵ entretien avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

³⁶ Ambassade du Niger au Canada www.ambanigeracanada.ca

Conclusions de l'inventaire

- des informations sur les associations d'émigrants³⁷ ;
- des informations touristiques ;
- le renouvellement des passeports et d'autres documents ;
- l'enregistrement des demandes de documents d'identité, certificats de naissance, etc.

Tableau 2.3 – Niger : Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Ambassades et consulats du Niger à l'étranger ; etc.	Organisation régulière d'activités culturelles par l'intermédiaire des ambassades et/ou des consulats.
	Autres activités en rapport avec les communautés d'émigrants
	Diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement au Niger auprès des investisseurs potentiels.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : Ambassade du Niger au Canada www.ambanigeracanada.ca , page consultée le 12.03.10.	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Le Niger ne dispose d'aucune institution ni mécanisme chargé de la coordination des questions liées à la migration et/ou aux communautés d'émigrants³⁸. Au niveau de l'élaboration des politiques, un comité interministériel a cependant été créé en 2007. Il est chargé de définir un cadre politique national en matière de migration. Son nom complet est : « *Comité Interministériel chargé de l'élaboration du Document de Politique Nationale de Migration* » (DPNM)³⁹.

Ses **objectifs** sont⁴⁰ :

- analyser les questions liées à la migration au Niger ;
- définir des cadres stratégiques en matière de migration ;
- élaborer un cadre politique national en matière de migration ;
- définir un plan d'action pour la mise en œuvre du cadre politique national sur la migration ; etc.

Il est **constitué** de représentants des instances nationales suivantes⁴¹ :

³⁷ P. ex. « Le Rassemblement des Nigériens au Canada » : www.nigériens-au-canada.org.

³⁸ Entretien avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur

³⁹ Ibid. et Arrêt n° 235/MI/SP/D du 13 Juillet 2007 portant création, attributions et composition d'un Comité interministériel chargé de l'élaboration du Document de Politique Nationale de Migration (DPNM)

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

- Ministère des Affaires Étrangères
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
- Ministère du Développement régional et communautaire
- Ministère de la Population et des Réformes sociales
- Ministère de la Fonction publique et du Travail
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense
- Commission nationale pour les droits de l'Homme et des libertés
- Direction de la Surveillance du Territoire

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations au Niger sont, entre autres :

- le PNUD au Niger (FR) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR)

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (FR) et son conseil national pour le Niger ;
- la Délégation de l'Union européenne en République du Niger (FR) : À travers certains cadres stratégiques comme le document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (PIN) 2008-2013 (FR) de l'Union européenne (UE) pour le Niger, un mécanisme de coopération est établi entre l'UE et le Niger en vertu du 10^e Fonds européen de développement (FED) (FR), couvrant la période 2008-2013. Les principaux objectifs du DSP et du PIN 2008-2013 pour le Niger sont⁴²:
 - 1) Renforcer la croissance économique en zone rurale et améliorer l'intégration des régions ;
 - 2) Instaurer la bonne gouvernance, mettre en œuvre des réformes économiques et institutionnelles ;
 - 3) Assurer un appui budgétaire général.

2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

Dans le domaine de la recherche sur les Nigériens de l'extérieur, le Laboratoire d'Études et de Recherche sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) (FR) et l'Université Abdou Moumouni de Niamey (FR) sont deux institutions académiques importantes.

Peu d'information existe au sujet des organisations non gouvernementales nigériennes au service des communautés d'émigrants⁴³. Les acteurs non gouvernementaux actifs dans le domaine de la migration s'occupent plutôt de la lutte contre la traite des êtres humains⁴⁴.

⁴² Document de stratégie pays 2008-2013 de la Communauté européenne pour le Niger

⁴³ Bureau de l'OIM au Niger

⁴⁴ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

2.3. Pratiques institutionnelles

N.B. : les informations présentées sous ce titre sont basées sur les informations récoltées par l'équipe de projet conjoint ICMPD-OIM jusqu'au 18 février au sujet des initiatives émanant d'institutions nationales et internationales. Par suite d'incidents politiques, qui ont abouti à un changement de gouvernement, l'équipe conjointe ICMPD-OIM a appris que le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur avait été remplacé par le ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur. La structure et les compétences de ce ministère n'ont pas encore été établies. Pour ce qui est des autres institutions nationales s'occupant de matières en rapport avec les Nigériens de l'extérieur, aucune information n'est disponible concernant d'éventuelles restructurations.

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants d'initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants émanent des autorités nationales nigériennes. Elles sont principalement axées sur la collecte de données, l'information et la mobilisation, le rapatriement des ressources des émigrants et le développement des compétences.

Tableau 2.4 – Niger : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MIANE)	Missions exploratoires du ministère dans les principaux pays de destination des Nigériens de l'Extérieur en Afrique.	Ambassades et consulats du Niger	Principal objectif : Développer le lien avec les Nigériens résidant à l'étranger et rassembler des données sur leur profil afin d'élaborer des politiques fondées sur les connaissances. En mars 2010, le MIANE avait déjà réalisé huit missions exploratoires : 7 dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Ghana, Burkina Faso et Nigeria) et 1 en Afrique centrale (Cameroun).

N.B. : en raison des incidents politiques qui se sont produits au Niger en février 2010, l'équipe du projet conjoint ICMPD-OIM, qui était sur place, n'a pas pu achever sa mission de collecte d'informations. Le présent chapitre s'appuie dès lors sur les travaux de recherche documentaire réalisés par le Secrétariat MTM, les quelques informations récoltées pendant la mission et le suivi effectué par le bureau local de l'OIM.

Conclusions de l'inventaire

MIANE	Mission exploratoire du ministère en France, important pays de destination pour les Nigériens de l'Extérieur.	N/A	Principaux objectifs : 1) Informer les Nigériens de l'extérieur des possibilités d'investissement au Niger et des régimes préférentiels dont ils peuvent bénéficier. 2) Promouvoir le programme TOKTEN du PNUD pour le Niger auprès des émigrants nigériens ; etc.
MIANE	Préparation d'un recensement national axé sur la migration en coopération avec plusieurs acteurs nationaux et internationaux présents au Niger. Le recensement annuel est prévu pour 2010.	Plusieurs acteurs nationaux et internationaux	Principal objectif : Récouter des données sur les communautés nigériennes d'émigrants, leur profil, leur distribution géographique, les raisons qui les ont poussées à émigrer, leurs caractéristiques socio-économiques, etc.
Haut Conseil des Nigériens de l'Extérieur (HCNE)	Organisation d'activités culturelles et sociales	Bureaux du HCNE à l'étranger	Principal objectif : Consolider les liens entre Nigériens de l'extérieur et promouvoir les liens culturels avec le Niger.
Ministère du Commerce et de l'Industrie	Élaboration d'un « guide des investisseurs » au Niger	<u>PNUD au Niger</u> (FR)	Principal objectif : Présenter les procédures à suivre pour investir au Niger afin de faciliter les investissements et d'attirer les investisseurs.
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse du ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur au guide de discussion de la réunion conjointe d'experts ICMPD-OIM de lancement à La Haye les 23 et 24 juin 2009 ; entretien avec le ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur.</p>			

Conclusions de l'inventaire

Par ailleurs, le gouvernement nigérien met en œuvre le projet clé suivant concernant le rapatriement des ressources des émigrants, avec le soutien de la communauté internationale :

Tableau 2.5 – Niger: initiatives émanant d'institutions nationales et bénéficiant du soutien de la communauté internationale		
Mécanisme de soutien	En coopération avec	Objectif
Programme TOKTEN pour le Niger (FR) (en cours)	Baillleur de fonds : PNUD au Niger (FR) Partenaires nationaux : - Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MIANE) - Université Abdou Moumouni de Niamey (FR)	Principal objectif : Contribuer au renforcement des capacités humaines et techniques du Niger par le biais du transfert des connaissances et des compétences des émigrants nigériens, en soutien des efforts de développement socio-économique du Niger. Le projet pilote sera axé sur le secteur de l'enseignement.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du programme TOKTEN pour le Niger.		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau suivant présente des exemples d'initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants qui ont été lancées par des institutions internationales présentes au Niger :

Tableau 2.6 – Niger: initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Projet pilote : dresser le profil du Nigérien de l'extérieur (lancement prévu en avril 2010)	Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur (MIANE)	Principaux objectifs : 1) Améliorer les capacités institutionnelles et techniques des autorités nationales. 2) Aider les autorités nationales à mieux tirer profit des ressources humaines, techniques et financières des émigrants nigériens.
	Profil migratoires d'une sélection de pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale – Un outil pour l'élaboration de politiques stratégiques (Clôturé en janvier 2010)	Bailleurs de fonds : - <u>Commission européenne</u> (FR) - Gouvernement de Belgique - Gouvernement de Suisse	Principaux objectifs : 1) Renforcer les capacités administratives du Niger dans le domaine de la recherche et de la collecte de données sur les migrations et de leur utilisation. 2) Améliorer les capacités du gouvernement du Niger à analyser les données et les politiques mises en œuvre au sein et entre certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale à des fins de planification politique stratégique en lui demandant de remplir le profil migratoire national. 3) Améliorer les capacités du gouvernement du Niger en vue de l'élaboration de politiques globales et cohérentes au niveau régional ; etc.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du Bureau de l'OIM au Niger (EN).			

Conclusions de l'inventaire

N.B. : en raison des incidents politiques qui se sont produits au Niger en février 2010, l'équipe du projet conjoint ICMPD-OIM, qui était sur place, n'a pas pu achever sa mission de collecte d'informations. Le présent chapitre s'appuie dès lors sur les travaux de recherche documentaire réalisés par le Secrétariat MTM, les quelques informations récoltées pendant la mission et le suivi effectué par le bureau local de l'OIM.

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis (identifiés avant les incidents politiques de février 2010) :

- Le Ministère nigérien de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur reconnaît l'importance de la migration et du développement ainsi que le rôle potentiel des communautés d'émigrants dans le développement socio-économique du Niger. Les difficultés auxquelles le ministère, récemment instauré et encore partiellement dépourvu de structures internes, est confronté sont **le manque de données complètes** sur les communautés nigériennes d'émigrants et les **capacités de recherche limitées** en vue de la collecte de ces données.
- Le programme TOKTEN constitue un projet clé en cours d'exécution au Niger. C'est également l'un des principaux outils d'information et de mobilisation dont dispose le Ministère de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur. Cependant, le ministère rencontre également des difficultés pour s'adresser efficacement aux Nigériens de l'extérieur, et ce en raison de **ressources limitées** pour la mise en place de **divers canaux de communication et initiatives de mobilisation, notamment par le biais d'un site Internet propre.**
- En n'accordant pas la double nationalité aux Nigériens de l'extérieur qui ont volontairement acquis une nationalité étrangère, le Niger court le risque de **miner les efforts** consentis par son gouvernement pour renforcer le lien avec les communautés d'émigrants et les encourager à contribuer au processus de développement des capacités de leur pays d'origine.

L'expérience nigériane

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	8
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	8
1.6 Spécificité nationale.....	9
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	10
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	10
2.1.1 Législation nationale.....	10
2.1.2 Législation internationale	11
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	11
2.2 Parties prenantes	12
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	12
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	16
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	17
2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.....	18
2.3. Pratiques institutionnelles.....	19
2.3.1 Institutions nationales.....	19
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	22

1.1 Histoire de l'émigration

L'histoire contemporaine de l'émigration nigériane se distingue par des configurations et des dynamiques complexes similaires à celles que l'on retrouve dans la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne¹. L'histoire moderne de l'émigration du Nigeria, pays d'origine, de transit et de destination, se divise globalement en quatre phases² :

- De 1914 aux années 1960
Première vague d'émigration : pendant la période coloniale et la période postcoloniale immédiate, les principaux flux migratoires extérieurs au continent africain sont dirigés vers le Royaume-Uni, l'objectif principal des migrants étant de participer à des programmes d'études supérieures. Ces flux migratoires se poursuivent après l'indépendance du Nigeria en 1960. Outre le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique deviennent un pays de destination de plus en plus prisé, essentiellement pour leurs perspectives en matière d'études, d'affaires et de travail. Pendant les périodes de troubles, de nombreux migrants peu qualifiés se déplacent aussi vers d'autres pays africains.
- Des années 1960 aux années 1980
Deuxième vague d'émigration : suite à la crise pétrolière et à la forte hausse des revenus pétroliers, le Nigeria devient un pays de destination des flux migratoires africains. Cependant, l'effondrement des prix du pétrole au début des années 1980, l'instabilité politique et l'accentuation des troubles sociaux poussent le Nigeria à expulser de nombreux migrants, passant d'un pays d'immigration nette à un pays d'émigration nette. Au cours de la même période, les Nigériens commencent aussi à émigrer vers des pays comme le Ghana, le Cameroun, le Gabon, le Botswana et l'Afrique du Sud.
- Des années 1980 aux années 1990
Troisième vague d'émigration : à la suite de troubles civils, de nombreux Nigériens hautement qualifiés quittent le pays en raison de la faiblesse des rémunérations et du climat d'insécurité³. Alors que dans les années 1960, les émigrants nigériens retournaient habituellement dans leur pays après leurs études, le déclin économique des années 80, cumulé à d'autres facteurs, entraîne une augmentation de l'émigration permanente⁴.

¹ Adepoju Aderanti, *Changing Configurations of Migration in Africa*, [Changer les configurations de la migration en Afrique], Migration Information Source.

² de Haas, Hein, décembre, 2006, *International migration and national development: Viewpoints and policy initiatives in countries of origin. The case of Nigeria* [Migration internationale et développement national : points de vue et initiatives politiques dans les pays d'origine. Le cas du Nigeria]. Documents de travail relatifs à la série Migration et Développement, Rapport 6. Rapport rédigé pour l'Université Radboud de Nimègue et la Direction générale de la coopération internationale (DGCI), ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas.

³ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria.

⁴ Nwajiuba Chinedum, 2005, *International migration and livelihoods in southeastern Nigeria* [Migration internationale et moyens de subsistance dans le sud-est du Nigeria]. Global Migration Perspectives No. 50, Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève, Suisse.

Contexte

- Des années 1990 à nos jours **Quatrième vague d'émigration** : dans les années 1990, l'Espagne, l'Italie et l'Irlande deviennent des pays de plus en plus prisés par les Nigériens, comme l'Afrique du Sud à partir de 1994. Simultanément, la nature des flux migratoires nigériens change, passant d'une migration principalement temporaire à une installation permanente dans le pays de destination. La pression migratoire augmentant, les flux d'émigration contemporaine vers l'Europe comprennent aussi un nombre important de migrants sans papiers, de réfugiés et de demandeurs d'asile, autant de groupes plus souvent exposés au risque d'exploitation et d'abus (traite des êtres humains, trafic de migrants, etc.). La migration des Nigériens hautement qualifiés - une des principales caractéristiques de la migration internationale nigérienne - pose problème en raison de la fuite des connaissances qui en découle⁵. Néanmoins, le potentiel des communautés émigrées et leur contribution au développement de leur pays d'origine se reflète dans l'afflux de connaissances.

Les facteurs d'influence de l'émigration nigérienne sont tant internes qu'externes. Si les motifs à la base de l'émigration sont très variés, les facteurs économiques comptent parmi les principales causes de la migration moderne nigérienne⁶, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1.1 – Nigeria : facteurs d'influence de l'émigration nigérienne	
Facteurs internes	
Facteurs politiques	Instabilité politique
Facteurs économiques	Conditions de vie difficiles
	Manque de perspectives économiques*
	Chômage**
	Salaires bas
	Disparités économiques entre les différents États du Nigeria
Facteurs démographiques	Augmentation de la pression démographique***
Facteurs écologiques	Pression de l'homme sur les ressources naturelles, particulièrement dans les États à forte densité de population
	Dégradation du sol et désertion du secteur rural et agricole
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi et conditions salariales plus intéressantes
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Possibilités en matière d'éducation/de formation
	Réseaux sociaux

⁵ Le problème des impacts liés à la perte de personnes qualifiées a été soulevé, par exemple, par des acteurs nationaux (Source : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Commission nationale pour les réfugiés)

⁶ Nwajuba Chinedum, 2005, *International migration and livelihoods in southeastern Nigeria* [Migration internationale et moyens de subsistance dans le sud-est du Nigeria]. Global Migration Perspectives No. 50, Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève, Suisse.

* Selon les estimations pour la période 2000-2007, 83,9 % de la population nigériane vivait avec moins de 2 dollars USD par jour. En 2007, le Nigeria occupait la 158^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH). (Source : [Rapport mondial sur le développement humain 2009](#)).

** Selon les chiffres officiels, le taux de chômage au Nigeria se situe ces dernières années entre 5,3 % et 12 % (source : document de stratégie de la Communauté européenne pour le Nigeria 2008-2013).

*** Selon les estimations pour 2007, la population nigériane a augmenté de 3,2 %. (Sources : [document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Nigeria 2008-2013](#) – résumé).

N.B. : liste non exhaustive.

Sources : Nwajiuba Chinedum, 2005, [International migration and livelihoods in southeastern Nigeria](#) [Migration internationale et moyens de subsistance dans le sud-est du Nigeria]. Global Migration Perspectives No. 50, Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), Genève, Suisse ; de Haas, Hein, décembre 2006, [International migration and national development: Viewpoints and policy initiatives in countries of origin. The case of Nigeria](#) [Migration internationale et développement national : points de vue et initiatives politiques dans les pays d'origine. Le cas du Nigeria]. Documents de travail relatifs à la série Migration et Développement, Rapport 6. Rapport rédigé pour l'Université Radboud de Nimègue et la Direction générale de la coopération internationale (DGCI), ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Commission nationale pour les réfugiés ; Haut-commissariat britannique ; Délégation de l'Union européenne en République du Nigeria ; ministère du Travail ; assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria ; Banque centrale du Nigeria.

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Nigeria : autorités nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées		
Agence/Délégué(e)	Ministère	Champ d'action
N/A	<u>Ministère des Affaires étrangères</u> (EN)	Principales responsabilités : 1) Protéger les droits des Nigériens résidant à l'étranger. 2) Préparer les conventions bilatérales en matière de migration ; etc.
Assistant(e) spécial(e) du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires*	Désigné(e) par le président du Nigeria	Principale responsabilité : Gérer les questions relatives aux migrations et favoriser l'implication des communautés émigrées dans le processus de développement du Nigeria, etc.
Service national de volontariat du Nigeria**	Bureau du secrétaire du gouvernement fédéral	Principales responsabilités : 1) Maintenir un dialogue avec les communautés émigrées. 2) Mobiliser les nigériens à l'étranger en vue de leur participation à des activités de développement des compétences. 3) Travailler en liaison avec les missions diplomatiques nigériennes à l'étranger ; organisations non gouvernementales (p. ex. : Organisation des Nigériens de la Diaspora, ou NIDO), réseaux professionnels et organisations communautaires, l'objectif étant d'impliquer les communautés émigrées nigériennes dans des activités de volontariat axées sur le développement national ; etc.
Commission nationale pour les réfugiés***	Sous la tutelle du secrétaire du gouvernement fédéral	Principale responsabilité : Agir en tant que première institution nationale en charge de la gestion et de la coordination globales des politiques et activités relatives à la migration.
<u>Commission nationale de la planification</u> (EN)****	N/A	Principale responsabilité : Décider et conseiller le gouvernement fédéral sur les questions relatives au développement national, etc.

Contexte

Commission nationale de la population****	N/A	Principale responsabilité : Recueillir et analyser des données et statistiques relatives aux questions démographiques, en ce compris la migration, notamment via le recensement national.
<u>Service nigérian de l'immigration</u> (EN)*****	Ministère de l'Intérieur	Principale responsabilité : 1) Exécuter les lois, politiques et réglementations se rapportant à l'immigration vers le Nigeria et à l'émigration du Nigeria. 2) Émettre des passeports pour les Nigériens ; etc.
N/A	Ministère du Travail et de la Productivité	Principales responsabilités : 1) Élaborer, exécuter, contrôler et réviser des politiques relatives aux conditions d'emploi et de protection des travailleurs. 2) Récouter des informations et réaliser des études relatives aux politiques du travail. 3) Coordonner les questions du travail sur le plan international. 4) Entretenir les relations avec les organisations locales et internationales actives dans les domaines de l'emploi, du travail, de la productivité, de la sécurité sur le lieu de travail et de la migration du travail ; etc.
<u>Agence nigériane de promotion des investissements</u> (EN)*****	N/A	Principales responsabilités : Encourager, favoriser et coordonner les investissements au Nigeria.
<u>Commission sur la diaspora</u> (EN)*****	Chambre des représentants, Assemblée nationale	Principales responsabilités : Souder les liens avec les Nigériens vivant à l'étranger ainsi que les relations entre les communautés émigrées et leur pays d'origine en vue du développement du pays.
<p>*Dénomination officielle : Special Assistant to the Vice President on Youth, Migration and Humanitarian Services **Dénomination officielle : Nigeria National Volunteer Service (NNVS) ***Dénomination officielle : National Commission for Refugees (NCFR) ****Dénomination officielle : National Planning Commission *****Dénomination officielle : National Population Commission *****Dénomination officielle : Nigeria Immigration Service *****Dénomination officielle : Nigeria Investment Promotion Commission *****Dénomination officielle : Committee on Diaspora Affairs</p>		

1.3 Pays de destination

Les migrants nigériens internationaux se déplacent principalement vers les pays de la CEDEAO (FR)⁷ tels que le Ghana, le Niger et la Côte d'Ivoire. Parmi les autres pays africains qui attirent les Nigériens, citons, le Tchad, l'Afrique du Sud, le Cameroun et le Gabon. En dehors du continent africain, les principaux pays de destination des émigrés nigériens sont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Irlande, le Canada, l'Arabie saoudite et les États membres de l'Union européenne (notamment l'Italie et l'Allemagne). Si le Royaume-Uni compte parmi les principaux pays de destination des émigrés nigériens en raison de liens coloniaux et linguistiques, l'émigration nigérienne se caractérise néanmoins par une grande variété de destinations.

⁷ Les États membres de la CEDEAO sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

Tableau 1.3 – Nigeria : estimation de la répartition des migrants nigériens dans une sélection de pays de l'OCDE

Année	Pays de destination	Population émigrée
2004	États-Unis	160 000
2001	Royaume-Uni	90 000
2002	Allemagne	16 183
2002	Irlande	9 225
2003	Pays-Bas	4 564
2003	Italie	17 000
2004	Belgique	1 636

Sources : de Haas, Hein, décembre (2006) *International migration and national development: Viewpoints and policy initiatives in countries of origin. The case of Nigeria* [Migration internationale et développement national : points de vue et initiatives politiques dans les pays d'origine. Le cas du Nigeria]. Documents de travail relatifs à la série Migration et Développement, Rapport 6. Rapport rédigé pour l'Université Radboud de Nimègue et la Direction Générale de la Coopération internationale (DGCI), ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas ; <http://www.migrationinformation.org> ; Hernández-Coss, Raúl et Egwuagu Bun, Chinyere, 2007, *The UK-Nigeria Remittances Corridor. Challenges of Embracing Formal Transfer Systems in a Dual Financial Environment* [Le corridor des envois de fonds Royaume-Uni->Nigeria. Défis liés à l'adoption de systèmes de transfert formels dans un environnement financier double], document de travail N° 92 de la Banque mondiale ; Black Richard, Ammassari Savina, Mouillesseaux Shannon et Rajkotia Radha, 2004, *Migration and Pro-Poor Policy in West Africa* [Migration et politique de lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest] *Sussex Centre for Migration Research*, document de travail C8.

D'après les estimations du document de travail *The UK-Nigeria Remittance Corridor – Challenges of Embracing Formal Transfer Systems in a dual Financial Environment (2007)* [Le corridor des envois de fonds RU-Nigeria. Défis liés à l'adoption de systèmes de transfert formels dans un environnement financier double] de la Banque mondiale (EN), il y aurait 90 000 Nigériens qui résideraient au Royaume-Uni⁸. Ce chiffre, cependant, ne tient pas compte des ressortissants britanniques de descendance nigérienne ni des migrants sans papiers. La majorité des émigrés nigériens vivent dans des pays anglophones. Environ 55 % des Nigériens résidant en dehors de l'Afrique vivent aux États-Unis et environ 10 % au Royaume-Uni⁹. Les États-Unis émettent annuellement quelque 6 000 des cartes vertes destinées à des Nigériens¹⁰. En moyenne, chacun de ces détenteurs d'une carte verte a émigré avec jusqu'à trois personnes à charge¹¹. Ces dernières années, néanmoins, de plus en plus de Nigériens ont émigré vers des pays non anglophones tels que, entre autres, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et l'Espagne. L'Afrique du Sud devient un pays de destination de plus en plus prisé en raison des politiques européennes restrictives en matière d'immigration¹². Le tableau 1.3 dévoile une estimation de la répartition des migrants nigériens dans une sélection de pays de l'OCDE. Il convient cependant de souligner qu'étant donné les écarts de statistiques et de données relatives aux migrations, ces chiffres ne présentent pas un tableau exact du volume de la migration nigérienne internationale.

⁸ Hernández-Coss, Raúl et Egwuagu Bun, Chinyere, 2007, *The UK-Nigeria Remittances Corridor. Challenges of Embracing Formal Transfer Systems in a Dual Financial Environment* [Le corridor des envois de fonds Royaume-Uni->Nigeria. Défis liés à l'adoption de systèmes de transfert formels dans un environnement financier double], document de travail N° 92 de la Banque Mondiale.

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

En ce qui concerne le nombre global d'émigrés nigériens, il manque de données précises et ventilées. Selon les estimations du Document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP) au Nigeria de 2004 (EN), **2 millions** de Nigériens, pour la plupart hautement qualifiés, ont émigré en Europe et aux États-Unis.

Bien que les Nigériens résidant à l'étranger puissent provenir de diverses régions du pays, les principales régions d'origine sont celles du sud, sud-est, centre-nord et sud-ouest¹³. La majorité des émigrés nigériens installés au Royaume-Uni semblent appartenir aux groupes ethniques Ibo (sud-est) Yoruba (sud-ouest) et, dans une moindre mesure, aux Edo et Ogoni. Quant aux flux migratoires de la population musulmane du nord, en particulier les Haoussa, ils semblent plutôt se diriger vers les États du Golfe¹⁴.

Le Royaume-Uni et les États-Unis comptent depuis longtemps parmi les pays de destination des émigrants nigériens hautement qualifiés. Les Nigériens qui, plus récemment, migrent vers l'Europe continentale sont, eux, généralement moins qualifiés. La migration de main-d'œuvre s'est féminisée, particulièrement dans le secteur des soins de santé (infirmières, médecins, etc.). D'après la Banque mondiale (FR), 36,1 % de la totalité des émigrés nigériens possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur¹⁵. En outre, il est estimé qu'environ 4,3 % des médecins formés au Nigeria et 13,6 % du personnel infirmier ont quitté le pays¹⁶.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Le Nigeria est le premier pays bénéficiaire d'envois de fonds en Afrique¹⁷. Selon la Banque centrale du Nigeria (EN), les transferts d'envois de fonds ont augmenté de 1,4 milliard USD en 2002 à 2,26 milliards USD en 2004 et 17,9 milliards USD en 2007¹⁸. On pense toutefois que ces chiffres sont sous-estimés en raison de déficiences au niveau de la collecte de données et de l'utilisation fréquente de canaux informels pour les transferts d'argent, le plus courant consistant à demander à une personne se rendant au Nigeria d'emmener l'argent avec elle ou de réaliser des transferts « en nature » (voitures, vêtements, cartes de téléphone, etc.)¹⁹.

Seules les banques sont habilitées à déboursier des fonds au Nigeria²⁰. Les opérateurs de transfert d'argent en espèces (envoi et réception) doivent avoir conclu des partenariats avec les banques nigériennes pour pouvoir mener à bien leurs transactions²¹. Parmi les technologies mises au point par

¹³ Entretien avec la Commission nationale pour les réfugiés.

¹⁴ de Haas, Hein, décembre 2006, International migration and national development: Viewpoints and policy initiatives in countries of origin. The case of Nigeria [Migration internationale et développement national : points de vue et initiatives politiques dans les pays d'origine. Le cas du Nigeria]. Documents de travail relatifs à la série Migration et Développement, Rapport 6. Institut des migrations internationales (IMI), Université d'Oxford.

¹⁵ <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/4549025-1212445178844/Nigeria.pdf>, page consultée le 26.03.10.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Hernández-Coss, Raúl et Egwuagu Bun, Chinyere, 2007, The UK-Nigeria Remittances Corridor. Challenges of Embracing Formal Transfer Systems in a Dual Financial Environment [Le corridor des envois de fonds Royaume-Uni->Nigeria. Défis liés à l'adoption de systèmes de transfert formels dans un environnement financier double], document de travail N° 92 de la Banque Mondiale.

¹⁸ Banque centrale du Nigeria, 2008, The Remittance Environment in Nigeria [Le contexte des envois de fonds au Nigeria]. Département de recherche de la Banque centrale du Nigeria, Abuja, Nigeria, document occasionnel N° 33.

¹⁹ Hernández-Coss, Raúl et Egwuagu Bun, Chinyere, 2007, The UK-Nigeria Remittances Corridor. Challenges of Embracing Formal Transfer Systems in a Dual Financial Environment [Le corridor des envois de fonds Royaume-Uni->Nigeria. Défis liés à l'adoption de systèmes de transfert formels dans un environnement financier double], document de travail N° 92 de la Banque Mondiale.

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

l'industrie des télécommunications, citons aussi les cartes de téléphone permettant de transférer des faibles sommes d'argent pour le paiement des communications téléphoniques²².

Au Nigeria, les envois de fonds représentent la deuxième plus grande source d'afflux de devises après les recettes d'exportations de pétrole. Selon une étude réalisée par la Banque centrale du Nigeria, les envois de fonds vers le Nigeria effectués pendant la période 2004-2005 et en 2007 ont contribué considérablement au PIB, dépassant les traditionnels afflux de capitaux tels que les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement et les investissements de portefeuille²³. Toujours d'après cette même étude, il apparaît que **les envois de fonds sont d'abord utilisés à des fins de subsistance, de paiement des frais de scolarité, d'investissements et de soins médicaux.** Cet engagement de soutien des membres de la famille en plus grande difficulté financière, qui constitue une importante caractéristique de la culture nigériane, est le principal motif poussant les émigrés nigériens à envoyer à leurs familles et à leurs amis restés au Nigeria des fonds qui, ensuite, pourront être utilisés individuellement ou collectivement.

Bien que le Nigeria soit considéré comme le premier bénéficiaire des envois de fonds internationaux en Afrique, ces envois se répartissent de façon inégale entre les différents États nigériens. Les fonds sont principalement envoyés à Lagos, qui reçoit 60 % des flux d'envois de fonds, et Abuja, qui en reçoit 15 %. En raison de taux de change plus favorables dans les grandes villes, il n'est pas rare que des Nigériens provenant de plus petites villes et des campagnes viennent encaisser les fonds transférés à leur attention à Lagos ou Abuja²⁴.

1.6 Spécificité nationale

Des évolutions positives sur le plan politique et économique suscitent l'espoir d'une augmentation du retour vers le Nigeria des communautés émigrées et de leur mobilisation en faveur du développement de leur pays d'origine²⁵. Le rôle fondamental des communautés émigrées nigériennes en matière de développement national, qui ne constitue pas un élément neuf²⁶, est de plus en plus pris en considération par les autorités nationales. En vue de souder les liens entre membres des communautés immigrées, associations et homologues locaux et de renforcer leur participation dans le développement national, le gouvernement nigérien a lancé en 2000 le « *Presidential Dialogue with Nigerians Abroad* » [Dialogue présidentiel avec les Nigériens résidant à l'étranger], comprenant une série de consultations qui se sont tenues, notamment, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces dialogues ont permis de jeter les bases de la création de l'*Organisation des Nigériens de la Diaspora (NIDO)* (EN), une organisation non gouvernementale fondée suite aux encouragements du gouvernement nigérien à mettre sur pied un forum destiné aux Nigériens résidant à l'étranger. Pour de plus amples informations à ce sujet, veuillez vous reporter aux conclusions de l'inventaire y afférent.

²² Ibid.

²³ Banque centrale du Nigeria, 2008, *The Remittance Environment in Nigeria* [Le contexte des envois de fonds au Nigeria]. Département de recherche de la Banque centrale du Nigeria, Abuja, Nigeria, document occasionnel N° 33.

²⁴ Ibid.

²⁵ Commission nationale de la planification, 2004, cité par de Haas, 2004.

²⁶ Les Nigériens résidant à l'étranger contribuent de longue date à l'amélioration des conditions de vie de leurs familles et communautés restées au pays. L'engagement des acteurs nationaux à mobiliser les ressortissants résidant à l'étranger et à recréer des liens avec les ressortissants locaux constitue une reconnaissance du rôle important joués par ceux-ci dans le processus de développement du pays (source : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria, et du Service national de volontariat du Nigeria).

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

Le Nigeria s'est doté de plusieurs cadres législatifs se rapportant à la migration. Les principaux textes de loi qui régissent l'émigration et l'immigration au Nigeria sont, entre autres :

- la loi de 1963 sur l'immigration (EN) : comprend des dispositions applicables aux ressortissants et aux non-ressortissants nigériens à l'entrée ou à la sortie du pays.

S'agissant d'une politique sur la migration, le gouvernement fédéral du Nigeria a élaboré **un projet de politique nationale sur la migration** et travaille à la rédaction d'un **projet de politique sur la migration de travail** (pour de plus amples informations à ce sujet, reportez-vous au titre 2.2.2 : Coordination interinstitutionnelle) :

Projet de politique sur la migration

Le projet de politique nationale sur la migration dresse :

- un cadre abordant les différents aspects de la migration au Nigeria ;
- un cadre visant à consolider les liens avec les Nigériens à l'étranger et leur contribution au développement du Nigeria ;
- un cadre visant à mieux intégrer la migration dans la politique en matière de développement et de réduction de la pauvreté au Nigeria.

Ce projet doit encore être proposé au conseil exécutif fédéral du Nigeria²⁷.

Projet de politique sur la migration de travail

Le projet de politique sur la migration de travail en cours d'élaboration par le gouvernement fédéral du Nigeria devrait être finalisé au deuxième trimestre de l'année 2010²⁸.

2.1.1.1 Double nationalité

La double nationalité est régie par la Constitution de la République fédérale du Nigeria de 1999 (EN). En vertu de la Constitution, un ressortissant nigérien résidant à l'étranger peut avoir la double nationalité (article 28) et n'est pas déchu de sa nationalité s'il acquiert volontairement une autre nationalité, sauf s'il n'est pas citoyen nigérien de naissance mais qu'il a été naturalisé²⁹.

²⁷ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria.

²⁸ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Commission nationale pour les réfugiés ; Délégation de l'Union européenne en République du Nigeria ; assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria ; Bureau de l'OIM au Nigeria

²⁹ Constitution de la République fédérale du Nigeria de 1999

Droits conférés par la double nationalité

Les ressortissants nigériens jouissant de la double nationalité ne sont pas exclus de la fonction publique³⁰ et ont le droit d'exercer une activité professionnelle dans le secteur tant public que privé.

2.1.1.2 *Incitations financières*

Actuellement, aucun régime fiscal spécifique aux Nigériens résidant à l'étranger³¹ n'existe au Nigeria. Cependant, certains États fédérés ont instauré des *véhicules d'investissement*³².

Le gouvernement fédéral du Nigeria accorde une attention croissante à la maximalisation des envois de fonds des émigrés à des fins d'investissement et recourt aux ambassades et aux missions diplomatiques, ainsi qu'aux associations et/ou aux réseaux d'émigrés pour informer les investisseurs potentiels des possibilités d'investissement au Nigeria.

Afin de se débarrasser des entraves aux envois de fonds, le Nigeria a mis en place des instruments régissant les transferts d'argent, au rang desquels³³:

- la Loi de change de 1995 (EN) ;
- le décret relatif aux banques et autres établissements financiers de 1991, tel qu'amendé en 1999 (EN).

2.1.2 *Législation internationale*

Le Nigeria a ratifié plusieurs conventions internationales et accords régionaux en rapport avec la migration internationale et les communautés émigrées. Parmi ceux-ci figurent, entre autres :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) (ratifiée par le Nigeria le 27 juillet 2009³⁴) ;
- le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement (FR) ;
- le Protocole de la CEDEAO de 1982 portant code de la citoyenneté de la Communauté (FR) ;
- l'accord de Cotonou de juin 2000 (FR).

2.1.3 *Accords bilatéraux en matière de migration*

Le Nigeria n'a signé aucun accord bilatéral visant à instaurer un cadre légal pour les émigrés nigériens prévoyant une protection des droits des travailleurs migrants et une sécurité sociale³⁵.

³⁰ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria, et de la Commission nationale pour les réfugiés.

³¹ Ibid.

³² Ibid.

³³ Orozco, Manuel & Millis, Bryanna (2007) Remittances, Competition and Fair Access Opportunities in Nigeria [document sur les envois de fonds, la concurrence et les opportunités équitables au Nigeria], Agence pour le développement international

³⁴ http://portal.unesco.org/shs/en/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 25.03.10

³⁵ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria, et du Bureau OIM au Nigeria.

Conclusions de l'inventaire

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

La Commission nationale pour les réfugiés (NCFR)

La Commission nationale pour les réfugiés (NCFR) est l'organe national au Nigeria responsable de la gestion globale des politiques et activités relatives à la migration. Depuis février 2009, la NCFR a également été mandatée par le gouvernement fédéral du Nigeria pour être la principale institution de l'État responsable de la coordination des travaux des diverses institutions nationales concernées par la migration.

Tableau 2.1 - Nigeria : Commission nationale pour les réfugiés (NCFR)	
Canaux d'information et de mobilisation de la NCFR	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
N/A	Élaboration en cours d'un <i>plan d'action national sur la migration</i>
	Soutien à l'inclusion de la migration dans la <i>Vision Nigeria 2020 (EN)</i>
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades, hauts commissariats et consulats du Nigeria à l'étranger ; etc.	N/A
N.B. : liste non exhaustive. * Pour de plus amples informations sur les initiatives, veuillez vous reporter au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Commission nigériane pour les réfugiés, réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires, Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja	

Assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires – Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja

Une assistante spéciale du Président a pour mission de s'occuper des affaires migratoires et d'inciter les communautés émigrées à participer au développement national. Le bureau de l'assistante spéciale conseille également le Président sur les questions relatives aux Nigériens de l'extérieur³⁶.

³⁶ Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps* [Document sur l'activation de la diaspora en Afrique : ressources, mécanismes et lacunes]

Tableau 2.2 - Nigeria : assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires, Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja	
Canaux d'information et de mobilisation de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Visites de délégations et/ou de représentants du gouvernement des États fédérés et de l'État fédéral dans les pays de destination où résident les principales communautés émigrées. 2) Associations d'émigrés à l'étranger. 3) TIC, etc.	Établissement du groupe de travail technique et du comité interministériel sur la migration (2006).
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades, hauts commissariats et consulats du Nigeria à l'étranger. 2) <u>Organisation de la diaspora nigériane (NIDO) (EN)</u> ; etc.	N/A
N.B. : liste non exhaustive. * Pour de plus amples informations sur les initiatives, veuillez vous reporter au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria, et du Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja.	

Ministère des Affaires Étrangères

Le ministère des Affaires étrangères (EN) est responsable de la politique étrangère et des affaires internationales du Nigeria. Il est représenté dans les pays étrangers par le biais de hauts commissariats, d'ambassades ou de consulats qui servent de canaux pour développer les liens entre les communautés émigrées et leur pays d'origine. S'agissant des communautés émigrées, l'une de ses principales responsabilités est la préservation des droits des Nigériens à l'étranger. Cet objectif s'inscrit dans l'orientation politique du ministère des Affaires étrangères axée sur la « *diplomatie citoyenne* »³⁷.

Par le biais des ambassades, hauts commissariats et consulats du Nigeria (EN), le ministère des Affaires étrangères fournit aux Nigériens résidant à l'étranger toute une série de services, dont :

- l'inscription dans les registres consulaires ;
- l'enregistrement des événements d'état civil (c.-à-d. naissances, décès, mariages, divorces) ;
- le renouvellement des passeports ;
- la fourniture d'informations sur les procédures relatives à la double nationalité ;
- l'authentification de documents officiels ; et
- la fourniture d'informations sur les activités organisées à leur intention au Nigeria et dans leur pays de destination.

³⁷ Réponse de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires au guide de discussion de la conférence d'experts MTM de lancement à La Haye du 23 et 24 juin 2009

Conclusions de l'inventaire

Désireux de créer un cadre institutionnel pour les consultations sur la migration et le développement avec l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères a ouvert, fin 2009, une *unité de la migration*³⁸.

Tableau 2.3 - Nigeria : ministère des Affaires Étrangères

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.mfa.gov.ng (EN). 2) Ambassades, hauts commissariats et consulats du Nigeria à l'étranger. 3) TIC (p.ex. http://nigerianworld.com (EN) - utilisé pour divers événements comme la sensibilisation des communautés émigrées avant les élections présidentielles, etc.). 4) Groupes professionnels nigériens.	Organisation régulière d'activités culturelles par l'intermédiaire des ambassades et/ou des consulats.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Commission parlementaire sur la diaspora. 2) NIDO (EN) ; etc.	Diffusion d'informations à l'intention des investisseurs potentiels sur : 1) les possibilités d'investissement au Nigeria ; 2) les principales lois régissant les investissements étrangers au Nigeria ; 3) les incitations à l'investissement et les garanties octroyées pour le développement d'activités économiques au Nigeria ; etc.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du ministère nigérien des Affaires étrangères ; assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires ; site Internet du ministère des Affaires étrangères : www.mfa.gov.ng ; réponse de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires au guide de discussion de la conférence des experts MTM de lancement à La Haye (Pays-Bas) du 23 et 24 juin 2009 ; haut commissariat du Nigeria au Royaume-Uni ; ambassade de la République fédérale du Nigeria aux États-Unis d'Amérique.	

Le Service national de volontariat du Nigeria (NNVS) – le Bureau du Secrétaire du gouvernement de la Fédération

Le Service national de volontariat du Nigeria est l'agence créée par le gouvernement pour initier et coordonner les activités en rapport avec le volontariat, les volontaires et les organisations de volontariat désireuses d'opérer au Nigeria³⁹. Conformément à la politique du gouvernement fédéral sur la participation des ressortissants nigériens établis à l'étranger au développement du Nigeria, la mission du Service national de volontariat du Nigeria comprend également la facilitation et la promotion de l'engagement volontaire de Nigériens résidant à l'étranger⁴⁰. Dans l'ensemble, le Service national de volontariat du Nigeria poursuit les objectifs suivants⁴¹:

³⁸ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Délégation de l'Union européenne en République fédérale du Nigeria ; Bureau de l'OIM au Nigeria

³⁹ Service national de volontariat du Nigeria, politique gouvernementale relative au volontariat, projet, octobre 2009

⁴⁰ Belai H., Bathseba, mai 2007, *Enabling Diaspora Engagement in Africa: Resources, Mechanisms and Gaps* [Document sur l'activation de la diaspora en Afrique : ressources, mécanismes et lacunes]

⁴¹ Service national de volontariat du Nigeria, politique gouvernementale relative au volontariat, projet, octobre 2009

- Promouvoir la culture du volontariat en tant que levier du développement durable au Nigeria.
- Identifier et définir les rôles et responsabilités des volontaires et des organisations de volontariat.
- Définir les lignes de communication et de responsabilité entre les différents acteurs.
- Édicter les normes de fonctionnement et de pratique du volontariat.
- Fournir et diffuser des informations sur le volontariat.
- Mobiliser les ressources en vue d'atteindre les objectifs du volontariat au Nigeria et de la communauté émigrée nigériane.

Le Service national de volontariat du Nigeria a une structure décentralisée. Excepté le Bureau principal situé dans la capitale d'Abuja, les 36 États qui composent la Fédération ont chacun leur propre bureau NNVS⁴².

Tableau 2.4 - Nigeria : Service national de volontariat du Nigeria (NNVS) - Bureau du Secrétaire du gouvernement de la Fédération

Canaux d'information et de mobilisation du NNVS	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Groupes professionnels nigériens.	Élaboration de la <i>politique gouvernementale sur le volontariat</i> (en voie d'être approuvée).
2) Contact direct avec les émigrés nigériens.	Organisation de la journée annuelle de la diaspora (le 25 juillet) afin de stimuler l'engagement des communautés nigérianes émigrées pour leur pays d'origine.
3) Campagnes d'information et de sensibilisation.	En 2005, une initiative similaire a vu le jour sous la forme d'une conférence intitulée « Réduire la fracture numérique et scientifique grâce à des partenariats avec la diaspora nigériane » (EN) qui s'est tenue à Abuja du 25 au 27 juillet.
4) TIC, etc.	Instaurer des incitations (p.ex. dérogations sur l'importation d'équipement et de matériel) pour les ressortissants nigériens qualifiés résidant à l'étranger qui désirent revenir à titre provisoire et/ou définitif au pays et y exercer des activités à titre bénévole.
	Création d'un site Internet et d'une base de données sur les Nigériens résidant à l'étranger afin de faciliter les liens entre les institutions nationales et les communautés émigrées (en cours).
	Soutien au programme Experts et universitaires de la diaspora (NEADS), actuellement intitulé LEAD « Liens avec les experts et universitaires de la diaspora ».
	Soutien aux missions médicales annuelles effectuées par les médecins nigériens résidant à l'étranger.
	Élaboration d'un <u>rapport</u> (EN) compilant des informations sur la contribution de la communauté émigrée nigériane au développement du Nigeria.

⁴² Réponse de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires au guide de discussion de la conférence d'experts MTM de lancement à La Haye du 23 et 24 juin 2009

Conclusions de l'inventaire

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
1) Ambassades, hauts commissariats et consulats du Nigeria à l'étranger. 2) <u>NIDO</u> (EN) ; etc.	Organisation d'initiatives de sensibilisation des Nigériens résidant à l'étranger, par le biais du mécanisme de sensibilisation du NNVS, y compris la <u>NIDO</u> (EN).
N.B. : liste non exhaustive. * Pour de plus amples informations sur les initiatives, veuillez vous reporter au titre 2.3 : Pratiques institutionnelles Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service national de volontariat du Nigeria ; Bureau de l'OIM au Nigeria	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Plusieurs structures ont été mises en place par le gouvernement fédéral du Nigeria afin d'assurer la coordination interinstitutionnelle dans les matières migratoires. En voici quelques-unes :

■ Groupe de travail technique/Comité interministériel sur la migration

Fondé en 2006 par le bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja, le groupe de travail technique/comité interministériel a pour objectif de servir de cadre pour les discussions politiques relatives à la migration et au développement. Dirigé par la Commission nationale pour les réfugiés (NCFR), le groupe de travail technique et comité interministériel regroupe plusieurs institutions nationales concernées par les questions liées à la migration, au rang desquelles :

- le ministère fédéral des Finances (EN) ;
- le ministère fédéral de l'Éducation (EN) ;
- le ministère fédéral de la Justice
- le ministère fédéral des Sciences et des Technologies (EN) ;
- le ministère fédéral des Affaires intergouvernementales et de la Jeunesse ;
- le ministère fédéral de la Condition féminine ;
- le ministère fédéral de la Santé (EN) ;
- le ministère des Affaires étrangères (EN) ;
- la Banque centrale du Nigeria (EN) ;
- la Commission nationale pour les réfugiés (NCFR) ;
- l'Agence nationale luttant contre le trafic d'êtres humains et traitant d'autres matières connexes (NAPTIP) (EN) ;
- la Commission nationale de la population (EN) ;
- le Congrès du travail du Nigeria (EN) ;
- l'Institut nigérian des affaires internationales (NIIA) (EN) ;
- la Commission nationale de la planification (EN) ;
- la Commission nationale des droits de l'homme (EN).

Le comité s'est réuni à plusieurs reprises depuis 2006 et a contribué à l'élaboration d'un **projet de politique sur la migration**, qui doit encore être soumis au conseil exécutif fédéral du

Nigeria⁴³. Les principaux sujets traités par la politique sur la migration sont :

- 1) l'identification des Nigériens à l'étranger et, plus important encore, de leurs aptitudes et compétences ;
- 2) l'encouragement du retour des Nigériens qualifiés afin de stimuler l'afflux de compétences ;
- 3) la lutte contre la migration irrégulière.

Les autres initiatives du comité comprennent, entre autres, le soutien à l'octroi du droit de vote aux émigrés nigériens et l'élaboration actuelle d'un *plan d'action national sur la migration* dans l'optique de la mise en œuvre d'activités liées à la migration par le biais de la plateforme nationale de coopération (NPC) au Nigeria.

■ Groupe de travail technique/comité interministériel sur la migration de travail

Le groupe de travail technique/comité interministériel sur la migration de la main-d'œuvre a été fondé en 2006 sous la direction du ministère fédéral du Travail et de la Productivité dans le cadre du projet « 2006 AENEAS » sur la migration de travail. Il regroupe de nombreuses institutions nationales et organisations internationales et travaille actuellement à l'élaboration d'un *projet de politique sur la migration de travail*⁴⁴.

En sus des deux groupes de travail techniques et comités interministériels visés ci-dessus, le gouvernement fédéral du Nigeria prévoit d'instaurer un **comité national de planification sur la migration et les communautés émigrées** sous la direction du Service national de volontariat du Nigeria (NNVS) d'ici à la fin de l'année 2010⁴⁵. Ce comité réunira des représentants de diverses institutions gouvernementales et organisations non gouvernementales et aura comme priorité le transfert des connaissances⁴⁶.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales concernées par les questions liées à la migration au Nigeria sont (liste non exhaustive) :

- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR)
- le PNUD au Nigeria (EN)
- l'Organisation internationale du travail (OIT) (FR)

D'autres acteurs internationaux clés sont également présents, comme :

- la CEDEAO (FR) ;
- la Délégation de l'Union européenne en République fédérale du Nigeria (EN): Par le biais d'outils comme le Document de stratégie pays (DSP) et du programme indicatif national

⁴³ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistant spécial du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires du Nigeria.

⁴⁴ Bureau de l'OIM au Nigeria.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid. ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service national de volontariat du Nigeria.

Conclusions de l'inventaire

(PIN) 2008-2013 (EN) de l'Union européenne pour le Nigeria, un cadre stratégique de coopération existe entre Nigeria et l'Union européenne. L'objectif premier étant de stimuler le développement social, politique et économique, les priorités du DSP et du PIN pour la période 2008-2013 sont⁴⁷:

- la paix et la sécurité ;
- la bonne gouvernance et les droits de l'homme ;
- le commerce et l'intégration régionale.

La migration s'inscrit dans le cadre prioritaire de la paix et de la sécurité, et plus spécifiquement dans le **soutien à la gestion de la migration**, notamment la lutte contre le trafic d'êtres humains, l'aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et le développement⁴⁸.

2.2.4 Principales institutions non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées

Une des organisations non gouvernementales nigérianes clés concernées par les communautés émigrées nigérianes est l'Organisation de la diaspora nigériane (NIDO) (EN). Fondée en 2000, à la suite du lancement du « dialogue présidentiel avec les Nigériens résidant à l'étranger » et de la volonté du gouvernement du Nigeria d'assister à la création d'un forum à l'intention des Nigériens vivant à l'étranger, la NIDO constitue l'organisation faîtière des communautés émigrées et des associations de migrants nigériens.

La NIDO a une structure décentralisée et possède des bureaux dans plusieurs pays de destination en Afrique, en Europe (EN), en Asie et en Amérique (EN)⁴⁹. Elle s'attache à mobiliser les Nigériens résidant à l'étranger, surtout les personnes très qualifiées, et à les encourager à participer aux projets et programmes de développement au Nigeria. La NIDO a pour objectif⁵⁰:

- 1) d'exploiter les ressources de la communauté émigrée nigériane ;
- 2) de mettre en place une structure d'information propice au partage des ressources ;
- 3) de renforcer la communauté et son influence ;
- 4) de promouvoir le Nigeria.

Parmi les autres organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la migration et/ou auprès des communautés émigrées, citons :

- la Voluntary Service Overseas (VSO) (EN), qui œuvre à renforcer les capacités des organisations d'émigrés afin de promouvoir les services de volontariat au sein des communautés émigrées et d'exploiter au mieux le potentiel de ces services pour le développement national.
- Africa Recruit (EN): Une initiative conjointe du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (EN) et du Commonwealth Business Council (EN), qui cherche à mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi, principalement des ressortissants africains qualifiés vivant à l'étranger. Elle organise chaque année des forums d'investissement qui fournissent des informations sur les perspectives en matière d'emploi ou autres afin d'inciter les émigrants hautement qualifiés à rentrer dans leur pays d'origine.

⁴⁷ Document de stratégie pays (DSP) et programme indicatif national (PIN) 2008-2013 (EN), Synthèse en français.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Réponse de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires au guide de discussion de la conférence d'experts MTM de lancement à La Haye du 23 et 24 juin 2009.

⁵⁰ http://www.nidoamericas.org/about_mission.php, page consultée le 26.03.10.

2.3. Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées émanent des autorités nationales nigériane. Elles sont principalement axées sur le rapatriement des compétences des émigrés, le soutien aux efforts de développement des capacités du gouvernement fédéral, la collecte de données, la coordination interinstitutionnelle, l'élaboration de politiques relatives à la migration et au développement, ainsi que la sensibilisation, l'information et la mobilisation des Nigériens de l'extérieur :

Tableau 2.5 - Nigeria : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Commission nationale pour les réfugiés (NCFR) ;	Élaboration en cours d'un <i>plan d'action national sur la migration</i>	Plusieurs institutions nationales et acteurs internationaux	Principal objectif: mener des actions et des activités dans l'esprit des politiques nationales en matière de migration ; etc.
Commission nationale pour les réfugiés (NCFR) ;	Soutien à l'inclusion de la migration dans la <i>Vision Nigeria 2020 (EN)</i>	N/A	Principal objectif: intégrer la migration dans la stratégie pour le développement du Nigeria ; etc.
Assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires, Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja	Établissement du groupe de travail technique et du comité interministériel sur la migration (2006)	Gouvernement fédéral du Nigeria	Principal objectif: fournir un cadre pour le dialogue politique dans le domaine de la migration et du développement ; etc.
Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)	Élaboration de la <i>politique gouvernementale sur le volontariat</i> (en voie d'être approuvée).	ONG et partenaires actifs dans le développement	Principaux objectifs: établir des liens entre les communautés émigrées et les institutions et groupements nigériens et les encourager à participer au développement national de leur pays d'origine.

Conclusions de l'inventaire

<p>Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)</p>	<p>Organisation de la journée annuelle de la diaspora (le 25 juillet) afin de stimuler l'engagement des communautés nigérianes émigrées pour leur pays d'origine.</p> <p>En 2005, une initiative similaire a vu le jour sous la forme d'une conférence intitulée « Réduire la fracture numérique et scientifique grâce à des partenariats avec la diaspora nigériane » (EN) qui s'est tenue à Abuja du 25 au 27 juillet.</p>	<p>- Bureau du secrétaire du gouvernement fédéral</p> <p>- <u>Ministère fédéral des Sciences et des Technologies</u> (EN)</p>	<p>Principal objectif: construire des partenariats avec les communautés nigérianes émigrées.</p> <p>Principaux objectifs de la conférence de 2005 (la première du genre organisée par le NNVS) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les compétences et les ressources des communautés nigérianes émigrées et évaluer leur contribution potentielle au développement du Nigeria. 2) Sensibiliser les ressortissants nigérians hautement qualifiés résidant à l'étranger au sujet des politiques actuellement mises en œuvre par le gouvernement fédéral dans le domaine de la science et de la technologie. 3) Promouvoir et consolider les partenariats entre les Nigérians de l'extérieur hautement qualifiés et leurs homologues locaux dans le domaine de la science et de la technologie. 4) Promouvoir la coopération entre les homologues locaux et les communautés émigrées afin que la science et la technologie deviennent un moteur de développement socio-économique national.
<p>Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)</p>	<p>Instaurer des incitations (p.ex. dérogations sur l'importation d'équipement et de matériel) pour les ressortissants nigérians qualifiés résidant à l'étranger qui désirent revenir à titre provisoire et/ou définitif au pays et y exercer des activités à titre bénévole.</p>	<p>N/A</p>	<p>Principaux objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Inciter les Nigérians qualifiés résidant à l'étranger de rentrer provisoirement ou définitivement au pays et de participer aux projets de bénévolat. 2) Alléger la charge financière qui grève l'importation d'équipements d'aide ; etc.
<p>Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)</p>	<p>Création d'un site Internet et d'une base de données sur les Nigérians résidant à l'étranger afin de faciliter les liens entre les institutions nationales et les communautés émigrées (en cours).</p>	<p><u>Ministère des Affaires étrangères</u> (EN) ; etc.</p>	<p>Principal objectif : Dresser le profil du Nigérian qualifié résidant à l'étranger et le mettre en contact avec les secteurs et les communautés qui ont besoin de ses services volontaires.</p>

Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)	Soutien au programme Experts et universitaires de la diaspora (NEADS), actuellement intitulé LEAD « Liens avec les experts et universitaires de la diaspora ».	Commission nationale des universités (EN)	Principal objectif: Inciter les experts et les universitaires d'origine nigériane résidant à l'étranger à contribuer au développement du système universitaire nigérian en rentrant temporairement au pays dans le cadre d'années sabbatiques ou de périodes de vacances.
Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)	Soutien aux missions médicales annuelles effectuées par les médecins nigériens résidant à l'étranger.	- Association des <u>médecins nigériens des Amériques (ANPA)</u> (EN) - <u>Ministère fédéral de la Santé</u> (EN)	Principal objectif: Faciliter les missions médicales organisées par les associations médicales nigérianes à l'étranger, comme l'Association des médecins nigériens des Amériques, qui en est un exemple viable.
Service national de volontariat du Nigeria (NNVS)	Élaboration d'un <u>rapport</u> (EN) compilant des informations sur la contribution de la communauté émigrée nigériane au développement du Nigeria.	<u>Ministère des Affaires étrangères</u> (EN), <u>NIDO</u> (EN), ambassades ; etc.	Principal objectif: Compiler des informations sur la contribution des Nigériens de l'extérieur au développement actuel du Nigeria au sein d'un rapport annuel portant sur les projets auxquels ils participent, les formes de volontariats (missions médicales, travail social), les bourses dont ils disposent, etc.
<u>Commission des universités</u> (EN)	Projet « <u>Liens avec les experts et universitaires de la diaspora</u> » (LEADS) (EN)	- <u>Ministère fédéral des Sciences et des Technologies</u> (EN) - NNVS - Universités nigériennes - <u>NIDO</u> (EN) - Missions diplomatiques et consulaires, etc.	Principal objectif: Le projet LEADS vise à offrir aux Nigériens expatriés hautement qualifiés la possibilité de travailler temporairement au sein des universités nigérianes (postes académiques à court terme) afin de renforcer le système universitaire national. Les disciplines suivantes sont prioritaires : technologies de l'information et de la communication (TIC), sciences de gestion et gestion d'entreprises, mathématiques, médecine et dentisterie, ingénierie de mines, sciences naturelles, ingénierie pétrolière et gazière.
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de la Commission nigériane pour les réfugiés ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'assistante spéciale du vice-président Migration, Jeunesse et Affaires humanitaires, Bureau du Président faisant fonction à la villa présidentielle d'Abuja ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM du Service national de volontariat du Nigeria ; site Internet de la Commission nationale des universités (NUC) ; http://www.nuc.edu.ng/nucsite/File/LEAD/LEADS%20ADVERTISMENT.pdf, page consultée le 26.03.10 ; Bureau de l'OIM au Nigeria.</p>			

Outre les initiatives susmentionnées, le gouvernement fédéral du Nigeria a mis en place le mécanisme de soutien institutionnel suivant à l'intention des Nigériens de l'extérieur :

Tableau 2.6 – Nigeria : mécanismes de soutien institutionnel		
Mécanisme de soutien	Agence/Ministère	Objectif
<u>One Stop Investment Centre (OSIC)</u> (EN)	Agence nigériane de promotion des investissements (NIPC) (EN)	Principaux objectifs: centraliser les agences gouvernementales concernées afin d'offrir des services rapides, efficaces et transparents aux investisseurs. Le centre vise également à supprimer les obstacles et à aider les investisseurs dans les démarches administratives relatives à la création et à l'exploitation de leur entreprise.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet du <u>One Stop Investment Centre (OSIC)</u> et <u>Agence nigériane de promotion des investissements (NIPC)</u>		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Le tableau suivant présente des exemples d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées qui ont été lancées par des institutions internationales et d'autres acteurs présents au Nigeria :

Tableau 2.7 – Nigeria : initiatives émanant d'institutions internationales			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Migration internationale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale Profils migratoires nationaux et régionaux pour l'élaboration stratégique de politiques (2008-2010)	Bailleurs de fonds : - <u>Commission européenne (FR)</u> - Gouvernement de Belgique - Gouvernement de Suisse	Principal objectif : renforcer les capacités du gouvernement afin de promouvoir des politiques globales et proactives dans le domaine de la migration et de l'asile ; etc.

	<p><u>Programmes de retour volontaire assisté</u> (EN)</p>	<p>Bailleurs de fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Commission européenne</u> (FR) - Gouvernement du Royaume-Uni - Gouvernement de Suisse - Gouvernement des Pays-Bas - Gouvernement d'Irlande - Gouvernement d'Italie - Gouvernement de France 	<p>Principal objectif: soutenir l'inclusion d'une composante « réintégration » dans les programmes de retour volontaire assisté ; etc.</p>
<p><u>Commission européenne</u> (FR) et <u>Coopération au développement italienne</u> (IT)</p>	<p><u>Projet AENEAS sur la migration de travail</u> (EN) (2006)</p>	<p>Mise en œuvre dirigée par le ministère fédéral du Travail et de la Productivité</p>	<p>Principaux objectifs : 1) Évaluer la législation, les politiques et les cadres institutionnels en rapport avec la migration de travail au Nigeria. 2) Aider à l'élaboration d'une politique nigériane en matière de migration de travail ; etc.</p>
<p><u>PNUD au Nigeria</u> (EN)</p>	<p><u>Initiative conjointe UE/ONU sur la migration et le développement au Nigeria</u> (FR) 2008-2011</p>	<p>Équipe-pays de l'ONU au Nigeria, Délégation de l'UE au Nigeria et gouvernement fédéral du Nigeria</p>	<p>Principaux objectifs : soutenir les acteurs de petite échelle afin qu'ils contribuent au renforcement du lien entre migration et développement dans 16 pays d'origine. Domaines prioritaires : (i) envois de fonds, (ii) communautés émigrées, (iii) capacités des migrants, (iv) droits des migrants.</p>
<p><u>DFID</u> (EN)</p>	<p>Partenariat national pour l'envoi de fonds (RCP)</p>	<p>Plusieurs institutions nationales</p>	<p>Principal objectif: Le partenariat national pour l'envoi de fonds (RCP) est une initiative conjointe des autorités britanniques et nigérianes visant à réduire les frais élevés des transferts de fonds au départ du Royaume-Uni. Le projet vise à lever les obstacles au transfert d'argent et promeut les effets positifs des envois de fonds dans le pays d'origine.</p>
	<p>Création d'un site Web répertoriant le prix du transfert de fonds dans une sélection de pays : www.sendmoneyhome.org</p>	<p>N/A</p>	<p>Principal objectif : fournir des informations comparatives actualisées sur le prix des envois de fonds dans plusieurs pays.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive. Sources : site Internet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM); <u>DFID</u>; <u>PNUD au Nigeria</u> ; www.sendmoneyhome.org, page consultée le 25.03.10.</p>			

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis :

- Le gouvernement du Nigeria a mis en place plusieurs cadres institutionnels afin d'améliorer la visibilité des institutions du pays auprès des communautés émigrées et d'enrichir le dialogue politique sur les questions liées à la migration. **Le manque de ressources financières et de capacités administratives** empêche cependant les institutions nationales de mettre en œuvre des politiques se rapportant aux communautés émigrées et d'améliorer les initiatives nationales visant les Nigériens de l'extérieur.
- Le gouvernement du Nigeria reconnaît l'importance du lien entre migration et développement et soutient activement les initiatives visant à encourager les Nigériens qualifiés vivant à l'étranger à contribuer aux efforts de développement des capacités au Nigeria. Cependant, **le manque de données complètes** sur les communautés nigérianes émigrées entrave l'élaboration d'une politique et d'initiatives fondées sur les connaissances.

L'expérience sénégalaise

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	5
1.3 Pays de destination	6
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	7
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	11
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	11
2.2 Parties prenantes	12
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	12
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	15
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	16
2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées.....	17
2.3 Pratiques institutionnelles.....	18
2.3.1 Institutions nationales.....	18
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	21

1.1 Histoire de l'émigration

Le Sénégal, un pays de l'Afrique de l'Ouest, possède une longue histoire d'émigration. L'émigration moderne trouve son origine au milieu des années 1900. Alors que, dans les années 1970, le Sénégal était l'une des principales destinations des migrants des pays voisins, la dynamique contemporaine de migration internationale sénégalaise affiche une croissance des pressions et de flux migratoires vers l'Europe, l'Amérique du Nord et d'autres pays africains¹. Ces dernières années, le Sénégal a donc tendance à devenir davantage un pays d'émigration qu'un pays d'immigration². Globalement, l'histoire moderne de l'émigration du Sénégal se divise en sept grandes phases³:

- 1947-1960 **Première vague d'émigration** : principalement composée d'émigrants en partance vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Gambie, Mali, Côte d'Ivoire, etc.), d'Afrique centrale (Gabon, République démocratique du Congo (RDC), République du Congo, etc.) et d'Europe (notamment la France). Au cours de cette phase, le Sénégal assiste à l'établissement des premières communautés d'émigrés dans ces régions.
- 1960-1973 **Deuxième vague d'émigration** : émigration accrue vers l'Europe, notamment la France. Les émigrés sénégalais sont généralement des migrants de travail partant pour une courte période. Au cours de cette phase, le Sénégal assiste également à la création d'associations d'émigrés et de *jumelages de villes* en France.
- 1973-1985 **Troisième vague d'émigration** : principalement dominée par les regroupements familiaux et les migrants qualifiés partant pour une plus longue période vers l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. La suppression du visa de sortie du territoire en 1981 a contribué à une intensification des pressions migratoires au début des années 80.
- 1986-1993 **Quatrième vague d'émigration** : développement d'un nouveau flux migratoire vers d'autres pays européens (notamment l'Italie et l'Espagne), les États-Unis d'Amérique et l'Afrique du Nord (notamment le Maroc et la Tunisie).

¹ Fall, Pape Demba, 2003, *Migrations internationales et droits des travailleurs au Sénégal*. Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles. Série UNESCO : rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants

² Ibid.

³ Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, « Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur » ; *document de stratégie de la Commission européenne pour le Sénégal 2008-2013* ; réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur au questionnaire conjoint ICMPD-OIM ; Fall, Pape Demba, 2003, *Migrations internationales et droits des travailleurs au Sénégal*. Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles. Série UNESCO : rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants.

Contexte

- 1995-2000 **Cinquième vague d'émigration** : diminution de l'émigration⁴.
- 2000-2005 **Sixième vague d'émigration** : recrudescence des flux d'émigration⁵. Les étudiants et travailleurs qualifiés sénégalais quittent l'Europe pour l'Amérique du Nord (notamment le Canada et les États-Unis).
- De 2006 à nos jours **Septième vague d'émigration** : augmentation significative des départs vers l'Europe, notamment les îles Canaries. Les migrants sont généralement des migrants irréguliers arrivant par bateau (*'pirogues ou cayucos'*). Au cours de cette période, le Sénégal devient également une zone de départ et de transit pour les migrants irréguliers de la région.

L'émigration sénégalaise est influencée par des facteurs aussi bien internes qu'externes. Entre les années 1940 et 1970, l'émigration au départ du Sénégal découle principalement de facteurs environnementaux et économiques⁶. Depuis les années 1980 et jusqu'à nos jours, ces facteurs continuent à influencer l'émigration. Cependant, d'autres facteurs, essentiellement professionnels, sociaux, éducationnels et démographiques, occupent une place prépondérante (tableau 1.1).

Tableau 1.1 - Sénégal : facteurs d'influence de l'émigration sénégalaise	
Facteurs internes	
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques*
	Déclin des marchés des cultures marchandes traditionnelles (gomme, coton, arachides)
	Instabilité constante du secteur agricole
	Réduction des réserves halieutiques
Facteurs professionnels	Chômage, notamment chez les jeunes**
Facteurs environnementaux	Dégradation des sols (érosion, diminution de la fertilité et désertification)
	Sécheresse
	Déforestation
Facteurs démographiques	Forte croissance démographique***
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Rôle des réseaux (p. ex. les confréries****)
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Perspectives en matière d'emploi
Facteurs sociaux	Possibilités en matière d'éducation/de formation

⁴ Au cours de la période 1995-2000, le nombre d'émigrés a diminué de 1,5 %. (Source : document de stratégie de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013)

⁵ Au cours de la période 2000-2005, le nombre d'émigrés a augmenté de 1,8%. (Source : document de stratégie de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013)

⁶ Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, « Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur »

* En 2004, 54 % de la population sénégalaise (11 millions en 2005) vivaient en dessous du seuil de pauvreté. En 2005, le Sénégal occupait la 157^e place sur 177 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Source : document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013)

** En 2008, le taux de chômage au Sénégal était estimé à 49 %. (Source : ministère français des Affaires étrangères et européennes – Présentation du Sénégal, consulté le 5 janvier 2010)

*** En 2008, la croissance démographique était estimée à 2,6 %. (Source : ministère français des Affaires étrangères et européennes – Présentation du Sénégal, consulté le 5 janvier 2010)

**** Par exemple, la confrérie des Mourides (Source : document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013)

N.B. : liste non exhaustive.

Sources : Commission européenne, 2007, Migration from Africa – A case study on root causes and factors contributing to migration from Senegal to the EU [Migration d'Afrique - Étude de cas sur les causes profondes et les facteurs contribuant à la migration du Sénégal vers l'UE] (EN) ; Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013 (FR) ; ministère français des Affaires étrangères et européennes – Présentation du Sénégal, consulté le 5 janvier 2010

Les émigrés sénégalais sont généralement des hommes âgés de 18 à 35 ans⁷. Ils sont souvent célibataires ou abandonnés par les membres de la famille⁸. Toutefois, les femmes constituent également un groupe important d'émigrants sénégalais. Selon le Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013 (FR), en 2005, les femmes représentaient 40,2 % des migrants sénégalais. Ceci peut entre autres s'expliquer par un changement des profils sociaux. La migration de travail est longtemps restée réservée aux hommes mais, aujourd'hui, un nombre croissant de Sénégalaises migrent de manière autonome pour satisfaire les besoins de leurs familles⁹.

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Sénégal : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés émigrées

Agence	Ministère	Champ d'action
N/A	<u>Ministère des Sénégalais de l'Extérieur</u> (FR)	Principales responsabilités: gestion, protection et promotion des communautés émigrées, etc.
N/A	<u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR)	Principales responsabilités: gestion des relations consulaires et diplomatiques avec les pays de destination et négociation d'accords en matière de migration, etc.
N/A	<u>Ministère de l'Intérieur</u> (FR)	Principales responsabilités: gestion de documents administratifs (p. ex. passeports, documents d'identité) et contrôle aux frontières, etc.
N/A	<u>Ministère de l'Économie et des Finances</u> (FR)	Principales responsabilités: gestion des questions économiques et financières relatives à la migration.

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

⁹ Document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013

Contexte

N/A	<u>Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles (FR)</u>	Principales responsabilités: gestion des questions relatives aux droits, à la protection et à la sécurité sociale des travailleurs émigrés.
N/A	<u>Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (FR)</u>	Principales responsabilités: gestion des questions relatives à la migration professionnelle légale et contribution à la réinsertion des migrants .
<u>Agence de promotion des investissements et grands travaux (FR)</u>	N/A	Principales responsabilités: promotion du développement des investissements par la facilitation des procédures et la simplification des formalités administratives relatives à la création de petites et moyennes entreprises (PME).

1.3 Pays de destination

Le ministère des Sénégalais de l'Extérieur estime le nombre de Sénégalais résidant à l'étranger à **650 000**¹⁰, ce qui représente approximativement 5 % de la population totale du Sénégal. Officieusement le nombre des Sénégalais de l'extérieur est estimé à environ 2 à 3 millions¹¹. La **majorité de ces migrants vivent dans d'autres pays africains** (tableau 1.3), la Gambie, la Côte d'Ivoire et le Gabon étant les principaux pays de destination¹². Le Mali, la Mauritanie, la Guinée-Bissau, l'Afrique du Sud, le Cameroun, la RDC, la République du Congo, la Guinée et le Nigeria sont d'autres pays de destination importants¹³. Entre 1988 et 1992, les émigrés sénégalais résidant dans d'autres pays africains représentaient 58 % de la population sénégalaise émigrée¹⁴.

Régions de destination	Population émigrée
Afrique	410 000
Europe	190 000
Amérique du Nord	43 200
Asie	5 400

Source : ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, 'Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur'

En Europe, le premier pays de destination des émigrants sénégalais est la France (45 994 en 2003)¹⁵. Cela est essentiellement dû au lien historique qui s'est créé entre la France et le Sénégal pendant la période coloniale, lors de l'arrivée des premiers émigrés sénégalais qui s'étaient engagés dans

¹⁰ Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, « Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur » ; document de stratégie pays de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013

¹¹ Réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

¹² Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, « Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur »

¹³ Réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur au questionnaire conjoint ICMPD-OIM, ministère de la Famille, de la Sécurité alimentaire, de l'Entreprenariat féminin, de la Micro-finance et de la petite Enfance et ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles

¹⁴ DPS, 1998, « Enquête sur les Migrations et l'urbanisation au Sénégal » (EMUS) 1992-1993, Rapport national descriptif, CERPOD

¹⁵ Document de stratégie de la Commission européenne pour le Sénégal 2008-2013

l'armée coloniale française¹⁶. Après avoir quitté l'armée, de nombreux soldats sénégalais ont trouvé un emploi dans la ville de Marseille qui, avec Paris, est aujourd'hui l'un des principaux centres pour les communautés sénégalaises émigrées en Europe¹⁷.

L'Italie, l'Espagne et les États-Unis sont d'autres pays occidentaux de plus en plus prisés par les émigrés sénégalais¹⁸. L'instauration d'un visa obligatoire pour les Sénégalais en France (1985) et l'adoption de lois régularisant des émigrés irréguliers dans certains pays européens font partie des éléments contribuant à cette évolution¹⁹.

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les communautés sénégalaises émigrées se composent à la fois de migrants hautement qualifiés et de migrants peu qualifiés. Selon la Banque mondiale (FR), 24,1 % des migrants sénégalais sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur²⁰. En outre, on estime qu'environ 54,1 % des médecins et 26,9 % du personnel infirmier ont quitté le pays²¹.

Les migrants sénégalais sont généralement originaires de la région de Dakar, Diourbel (ville de Touba), Louga, Ziguinchor et, plus récemment, Kolda. Néanmoins, en raison d'une instabilité économique constante, la migration du Sénégal touche aujourd'hui toutes les régions du pays²². Selon la publication Pleins feux sur la migration - Profil pays : Sénégal (EN) du Hamburg Institute of International Economics (EN), la décision d'émigrer est à la fois envisagée de manière individuelle et collective. La majorité (58 %) des émigrés sénégalais ont tendance à prendre eux-mêmes la décision de migrer²³. Toutefois, dans de nombreux cas, la famille joue un rôle important pour le financement du voyage (seuls 46 % des émigrants payent eux-mêmes leur voyage) et, par là même, influence la décision d'émigrer²⁴. En 2004, on estimait à 76 % les ménages urbains ayant au moins un membre de leur famille à l'étranger (70 % de tous les ménages à l'échelle du pays)²⁵.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Au cours des dernières années, les envois de fonds à destination du Sénégal ont connu une hausse continue. En 2007, la valeur totale des **transferts officiels de fonds** en provenance de migrants sénégalais s'élevait à **874 millions de dollars USD**²⁶, contre 563,2 millions en 2004 et 91 millions en 1998²⁷. La plupart des transferts s'effectuent par le biais d'opérateurs, tels que Western Union, la

¹⁶ Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, Pleins feux sur la migration - Profil national du Sénégal

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, octobre 2006, Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur

¹⁹ Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, Pleins feux sur la migration - Profil national du Sénégal

²⁰ <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1199807908806/Senegal.pdf>, page consultée le 5 janvier 2010

²¹ Ibid.

²² Robin N., Lalou R. et Ndiaye M., 1999, « Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux », Rapport National du Sénégal, EUROSTAT/NIDI/IRD

²³ Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, Pleins feux sur la migration - Profil national du Sénégal

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

²⁶ <http://www.iom.int/jahia/Jahia/pid/400>, page consultée le 5 janvier 2010

²⁷ Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, Pleins feux sur la migration - Profil national du Sénégal

Poste, MoneyGram, Télégiros et Money Express²⁸. Les transferts exécutés via des canaux bancaires ordinaires sont rares²⁹. D'autres méthodes peuvent être utilisées, notamment la remise directe au destinataire en personne lors de visites et l'expédition de produits de consommation et autres³⁰.

Les envois de fonds sont essentiellement utilisés pour les **besoins directs du ménage** (environ 80 %³¹). Les principaux destinataires sont les membres de la famille immédiate (parents, épouses et enfants), suivis par d'autres parents, amis, connaissances, les personnes démunies et les groupes religieux³².

Les émigrants sénégalais investissent généralement dans la construction (logements locatifs ou privés), le commerce, l'agriculture, la fourniture de services et les équipements de transport³³. Les investissements s'effectuent dans des petites et moyennes entreprises (PME) habituellement exploitées par des familles ou réseaux d'appartenance religieuse³⁴.

1.6 Spécificité nationale

Selon le ministère des Sénégalais de l'Extérieur, les associations de migrants (y compris les associations d'appartenance religieuse ('*dahiras*'³⁵)) jouent un rôle important au sein des communautés sénégalaises émigrées ainsi que pour le développement des régions d'origine des migrants. Malgré les contraintes financières et managériales auxquelles elles doivent faire face, de nombreuses associations participent activement à des initiatives sociales et économiques (p. ex. construction de dispensaires, d'écoles)³⁶. Ces initiatives sont essentiellement orientées vers les familles et les communautés d'origine³⁷. On estime qu'il existe environ 700 à 1000 associations de migrants (à l'exception des *dahiras*) uniquement en Europe³⁸.

²⁸ OIM, 2007, « Étude d'identification des opportunités d'investissement et d'analyse du système bancaire en relation avec la problématique des transferts financiers des migrants du Sénégal »

²⁹ GTZ, 2007, *The Senegalese Diaspora in Germany – Its contribution to Development in Senegal* [La diaspora sénégalaise en Allemagne - Sa contribution au développement du Sénégal]

³⁰ Ibid.

³¹ OIM, 2007, « Étude d'identification des opportunités d'investissement et d'analyse du système bancaire en relation avec la problématique des transferts financiers des migrants du Sénégal »

³² GTZ, 2007, *The Senegalese Diaspora in Germany – Its contribution to Development in Senegal* [La diaspora sénégalaise en Allemagne - Sa contribution au développement du Sénégal]

³³ Ibid.

³⁴ Ibid.

³⁵ Les « dahiras » sont des associations religieuses, pour la plupart soufis. Au Sénégal, elles soutiennent principalement les confréries des Mourides ou des Tidjanes. (Source : GTZ, 2007, *The Senegalese Diaspora in Germany – Its contribution to Development in Senegal* [La diaspora sénégalaise en Allemagne - Sa contribution au développement du Sénégal])

³⁶ Husson B. et Sall B., 2001, « Migration et développement. Évaluation de la stratégie du GRDR dans le bassin du fleuve Sénégal », GSR-CIEDEL-GRDR.

³⁷ Ibid.

³⁸ Entretien avec le ministère des Sénégalais de l'Extérieur

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

La « Lettre de politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur » de 2006, rédigée par le ministère des Sénégalais de l'extérieur, constitue le principal cadre politique du Sénégal régissant les affaires liées aux communautés d'émigrés sénégalais. Elle détaille la dynamique de l'émigration sénégalaise, les caractéristiques des communautés d'émigrés sénégalais, les cadres institutionnels et juridiques mis en place afin de fournir une protection sociale et maintenir des possibilités de contacts avec des migrants sénégalais, ainsi que les objectifs de la politique instaurée, lesquels se formulent comme suit³⁹ :

- veiller à la bonne gestion des flux migratoires ;
- garantir la protection sociale, sanitaire et juridique des Sénégalais de l'extérieur ;
- promouvoir les Sénégalais de l'extérieur ;
- renforcer les structures d'appui institutionnel.

En outre, le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté II 2006-2010 (FR) (DSRP) du Sénégal expose également l'importance de renforcer les liens avec le pays d'origine et de promouvoir les Sénégalais de l'extérieur. Son plan d'action définit les deux objectifs suivants et les actions prioritaires y relatives en ce qui concerne les migrants sénégalais⁴⁰ :

- 1) Objectif : Mettre en place un système performant de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger,

Actions prioritaires :

- Sensibilisation informations sur les risques de l'émigration clandestine sur l'état civil,
- assistance sociale et rapatriement des Sénégalais de l'extérieur en cas de détresse, et
- mise en place d'un portail d'informations sur les Sénégalais de l'extérieur.

- 2) Objectif : Asseoir une politique d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement du Sénégal.

- Renforcement des capacités du personnel et des associations de Sénégalais de l'extérieur,
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'implication des Sénégalais de l'extérieur dans les efforts de développement du Sénégal.

³⁹ Ministère des Sénégalais de l'extérieur, octobre 2006, « Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur »

⁴⁰ Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté II 2006-2010

Conclusions de l'inventaire

2.1.1.1 La double citoyenneté

La loi n° 61-70 du 7 mars 1961 (FR), telle que modifiée par la loi n° 84-10 du 4 janvier 1984 (FR), est le Code de la nationalité sénégalaise. Le Code définit la citoyenneté sénégalaise et explique les procédures à suivre par des non-Sénégalais désireux d'acquérir la nationalité sénégalaise. Au titre du Code de la nationalité sénégalaise, les citoyens sénégalais résidant à l'étranger sont dépourvus de la possibilité d'avoir la double citoyenneté et perdent la nationalité sénégalaise lors de l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère.

L'article 18 concerne la perte de la citoyenneté sénégalaise lors de l'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère⁴¹ :

« Perd la nationalité sénégalaise, le Sénégalais majeur qui acquiert volontairement une nationalité étrangère. »

Cela étant, concrètement, la double citoyenneté est réputée courante au Sénégal⁴².

2.1.1.2 Incitations financières

Les cadres juridiques prévoyant des incitations visant à encourager le retour de ressources financières de communautés d'émigrés sénégalais comprennent, notamment :

- **Le Code des investissements** (FR) (« Loi n° 2004-06 du 6 février 2004 portant Code des investissements »). Le Code des investissements expose un ensemble d'initiatives destinées à inciter les investisseurs étrangers et les ressortissants sénégalais résidant à l'extérieur à investir au Sénégal. Les incitations proposées aux investisseurs désireux de créer une entreprise au Sénégal comprennent :
 - des avantages fiscaux valables pendant les trois premières années suivant le lancement du projet ;
 - des avantages fiscaux durant la phase exploratoire préalable à la création d'une entreprise/projet. Cette phase n'excède pas 5 à 8 ans ;
 - la réduction et/ou l'exemption de certaines taxes gouvernementales ; etc.
- La loi n° 2008-47 du 3 septembre 2008 énumère des incitations financières relatives à la création d'épargnes mutualisées et à l'octroi de micro-crédits susceptibles d'intéresser les ressortissants sénégalais résidant à l'étranger⁴³.

Incitations proposées par les banques nationales

Outre les incitations financières publiques mises en place par le gouvernement sénégalais, les banques nationales proposent également un ensemble d'incitations financières aux ressortissants sénégalais résidant à l'étranger. En voici deux exemples⁴⁴ :

- La **Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS)** (FR) offre des solutions financières aux Sénégalais de l'extérieur au moyen, notamment, du *Pack Diaspora* (FR) qui permet d'ouvrir des comptes

⁴¹ Loi n° 61-70 du 7 mars 1961 telle que modifiée par la loi n° 89-42 du 26 septembre 1989

⁴² Hamburg Institute of International Economics, novembre 2007, Focus Migration : Country Profile of Senegal [Pleins feux sur la migration : profil national du Sénégal]

⁴³ Réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

⁴⁴ Ibid.

d'épargne dotés de taux d'intérêt spéciaux, un compte-chèque exempt de frais de gestion et une assurance y relative couvrant les éventuelles difficultés financières du détenteur du compte.

- La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) (FR) offre des solutions financières à l'investissement dans le secteur primaire, notamment dans le secteur de l'agriculture, de l'élevage de bétail et de la pêche, qui constituent des domaines d'intérêt pour les migrants sénégalais potentiellement candidats au retour.

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays fortement touché par le phénomène de l'émigration, le Sénégal a ratifié plusieurs conventions internationales relatives à la migration internationale et aux migrants à l'étranger, au rang desquelles :

- la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990 (FR) (ratifiée par le Sénégal lors de son adhésion le 9 juin 1999⁴⁵) ;
- le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de 1979 (FR) ;
- le protocole de la CEDEAO portant Code de la citoyenneté de la république de 1982 (EN) ;
- l'Accord de Cotonou (FR).

Les conventions suivantes n'ont pas encore été ratifiées :

- la Convention CIPRES (FR) ;
- Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949 (FR) ;
- Convention n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 (FR).

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieux de fournir un cadre juridique pour les citoyens sénégalais de l'étranger, le Sénégal a conclu des accords bilatéraux en matière de migration de travail et de sécurité sociale avec plusieurs pays, notamment⁴⁶ :

Accords en matière de migration de travail	Accords en matière de sécurité sociale
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cameroun ▪ Cap-Vert ▪ France ▪ Gabon ▪ Mali ▪ Mauritanie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ France (Convention de 1974) ▪ Gabon (Convention de 1982, signée et ratifiée par le Sénégal, non ratifiée par le Gabon) ▪ Mali (Convention de 1965) ▪ Mauritanie (Convention de 1987) ▪ Cameroun (signée et ratifiée par le Sénégal, non ratifiée par le Cameroun) ▪ Cap-Vert (projet d'accord en cours de négociation) ▪ Togo (accord concernant les paiements par Inter cash) ▪ Côte d'Ivoire (accord concernant les paiements par Inter cash) ▪ Bénin (accord concernant les paiements par Inter cash) ▪ Burkina Faso (accord concernant les paiements par Inter cash)

⁴⁵ http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-13&chapter=4&lang=fr, page consultée le 11.03.10

⁴⁶ Réponses au questionnaire commun ICMPD-IOM du ministère des Sénégalais de l'étranger et du ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles ; OIM, Migration au Sénégal, Profil National 2009 ; OIM, 2008, LISTE - Liaison Information Systems and Tools for Emigration ; bureau de l'OIM au Sénégal.

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère des Sénégalais de l'extérieur

Le 27 août 2003, le décret n° 2003-666⁴⁷ portait création du ministère des Sénégalais de l'extérieur (FR). En 2007, il était rebaptisé « Ministère des Sénégalais de l'extérieur, de l'artisanat et du tourisme »⁴⁸. Deux ans plus tard, en 2009, le ministère retrouvait sa dénomination originelle de « ministère des Sénégalais de l'extérieur »⁴⁹. Le ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique publique relative aux Sénégalais de l'extérieur, ses **objectifs** spécifiques étant les suivants⁵⁰ :

- gérer les questions relatives aux Sénégalais de l'extérieur ;
- développer un cadre destiné à la protection des ressortissants sénégalais résidant à l'étranger ;
- promouvoir les Sénégalais de l'extérieur.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, le ministère :

- 1) aide les ressortissants sénégalais résidant à l'étranger en mettant en place des initiatives d'encouragement et de coordination destinées à les réunir ;
- 2) promeut la réintégration économique, sociale et culturelle des Sénégalais de l'extérieur lors de leur retour au Sénégal ;
- 3) facilite leur accès au logement ;
- 4) encourage les projets d'investissement au Sénégal des Sénégalais de l'extérieur.

Le ministère des Sénégalais de l'extérieur possède les directions suivantes⁵¹ :

- Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur (DIPHASE) : A pour mission d'acquérir des parcelles sur l'ensemble du territoire national et de les mettre en valeur avec l'assistance de promoteurs au profit des Sénégalais de l'extérieur.
- Direction de l'Appui à l'Investissement et aux Projets (DAIP) : Chargée de recueillir les projets des expatriés, d'en faire l'étude et d'en assurer le suivi et l'évaluation.
- Direction des Affaires Sociales (DAS) : Chargée de l'assistance et de la protection des Sénégalais de l'extérieur. A ce titre, elle s'occupe de l'aide sociale, des questions de sécurité sociale, de retraite et de regroupement familial.

⁴⁷ Bureau de l'OIM au Sénégal

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Réponse au questionnaire commun ICMPD-IOM du ministère des Sénégalais de l'extérieur

⁵¹ <http://www.gouv.sn/spip.php?article206>, page consultée le 20.03.10 et réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

- Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) : Chargée de gérer le personnel, de préparer le budget, d'en assurer l'exécution et de gérer les crédits et le matériel affectés au Ministère.

En outre, les bureaux suivants relèvent de la direction du ministère des Sénégalais de l'étranger⁵² :

- Le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Étranger (CSSE). Créé en 1995, cet organe consultatif a connu une longue léthargie. Ainsi, par décret n° 2010-241 du 1er mars 2010, l'État du Sénégal a abrogé et remplacé le décret n° 95-154 du 9 février 1995 portant création du CSSE. Organe consultatif représentant les associations d'émigrés, le CSSE a pour mission d'apporter sa contribution à l'action du Gouvernement en matière de gestion, de protection et de promotion des Sénégalais de l'étranger⁵³.
- Le Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des émigrés (BAOS). Le BAOS est chargé de dispenser des informations utiles aux Sénégalais de l'étranger et de fournir une aide aux migrants lors de la préparation au départ et à l'occasion de leur retour au Sénégal⁵⁴. Le BAOS n'est cependant pas encore fonctionnel⁵⁵. Un projet de relance du BAOS est en cours d'exécution⁵⁶. L'objectif est de créer une structure transversale intervenant aussi bien au Sénégal que dans les pays d'accueil⁵⁷.

⁵² Ibid.

⁵³ Réponse du ministère des Sénégalais de l'Étranger sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

⁵⁴ <http://www.gouv.sn/spip.php?article206>, page consultée le 20.03.10

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Réponse du ministère des Sénégalais de l'Étranger sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

⁵⁷ Ibid.

Conclusions de l'inventaire

Tableau 2.1 - Sénégal : ministère des Sénégalais de l'étranger	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Web du gouvernement sénégalais : www.gouv.sn (FR). 2) Visites de délégations et/ou de représentants du ministère des Sénégalais de l'étranger aux pays de destination où résident les principales communautés émigrées. 3) Les « Bureaux d'appui » des ambassades (à créer). 4) Campagnes d'information. 5) Associations de migrants à l'étranger. 6) ICT ; etc.	Création Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'étranger (FAISE).
	Organisation de colonies de vacances au Sénégal pour les descendants de ressortissants sénégalais résidant à l'étranger.
	Organisation d'événements et d'activités culturels (« Espaces et caravanes culturelles ») dans les principaux pays de destination des Sénégalais de l'étranger.
	Préparation et mise en œuvre d'un recensement des Sénégalais résidant à l'étranger.
	Publication d'un Guide du Sénégalais de l'Extérieur (FR).
	Mise en œuvre d'études en rapport avec les Sénégalais de l'étranger (notamment, étude de faisabilité d'une évaluation de l'impact des contributions des Sénégalais de l'étranger).
	Préparation d'un Guide du Retour.
Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées
	1) Ambassades et consulats sénégalais à l'étranger, etc.
NB : Liste non exhaustive * Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles. Sources : réponses au questionnaire commun ICMPD-OIM du ministère des Sénégalais de l'étranger ; entretien avec le ministère des Sénégalais de l'étranger, Le Matin - Quotidien Sénégalais d'Informations Générales ; bureau de l'OIM au Sénégal.	

Ministère des Affaires étrangères

S'agissant des communautés d'émigrés, le ministère des Affaires étrangères (FR) est chargé, notamment, de gérer les relations consulaires et diplomatiques avec les pays de destination où résident des communautés d'émigrés sénégalais, de négocier des accords en rapport avec la migration, etc.⁵⁸ En outre, le ministère des Affaires étrangères fournit aux ressortissants sénégalais de l'extérieur un certain nombre de services par le biais des représentations diplomatiques et consulaires sénégalaises (FR). Ces services comprennent notamment⁵⁹ :

- la fourniture d'informations sur les activités organisées, pour les Sénégalais résidant à l'étranger, au Sénégal et/ou dans le pays de destination ;
- la fourniture d'informations sur les développements économiques et politiques au Sénégal ;
- le renouvellement de passeports et autres documents ;
- l'authentification de documents officiels, et
- les inscriptions dans les registres d'état civil (naissances, décès, divorces, mariages, etc.)

Tableau 2.2 - Sénégal : ministère des Affaires étrangères

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site Web du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.sn (FR). 2) Ambassades et consulats sénégalais à l'étranger, etc.	Organisation régulière d'activités culturelles par le biais des représentations diplomatiques et/ou consulaires.
	Autres activités en rapport avec les communautés émigrées Diffusion d'informations sur les possibilités d'investissement au Sénégal et communication d'incitants aux investisseurs potentiels.
NB : liste non exhaustive Sources : ministère sénégalais des Affaires étrangères, réponse au questionnaire commun ICMPD-OIM du ministère des Sénégalais de l'extérieur ; Ambassade du Sénégal aux États-Unis (FR) ; Ambassade du Sénégal en France (FR)	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Le ministère des Sénégalais de l'extérieur constitue l'organe de référence pour toutes les questions relatives aux communautés d'émigrés sénégalais⁶⁰. Parmi les autres ministères impliqués dans des thèmes en lien avec les Sénégalais de l'extérieur, il convient de citer⁶¹ :

- Le Secrétariat général de la Présidence de la République;
- la Primature;
- le ministère des Affaires étrangères ;

⁵⁸ Réponse au questionnaire commun ICMPD-OIM adressé au ministère des Sénégalais de l'extérieur.

⁵⁹ [Ambassade du Sénégal aux États-Unis \(USA\)](#) ; [Ambassade du Sénégal en France](#)

⁶⁰ Réponse au questionnaire commun ICMPD-OIM adressé au ministère des Sénégalais de l'extérieur.

⁶¹ Ibid. et réponse du ministère des Sénégalais de l'Extérieur sur le Chapitre de l'Inventaire sur le Sénégal

Conclusions de l'inventaire

- le ministère de l'Intérieur ;
- le ministère de l'Économie et des Finances ;
- le ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles ;
- le ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ;
- le ministère chargé de la Famille et de la Microfinance.

Soucieux de la nécessité d'une gestion concertée de la migration par les acteurs institutionnels, le ministère des Sénégalais de l'étranger participe activement à la mise en place d'un cadre de concertation sur la migration légale de travail (partenariat avec le BIT)⁶².

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales impliquées dans des matières en rapport avec la migration au Sénégal sont, entre autres :

- le PNUD - Sénégal (FR) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR) ;
- le Bureau sous-régional de l'OIT à Dakar (FR), dont le champ d'action s'étend à tous les États de la CEDEAO.

D'autres parties prenantes internationales sont :

- la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (FR) (BCEAO) et sa direction nationale pour le Sénégal,
 - la délégation de l'Union européenne au Sénégal (FR). Des cadres stratégiques au rang desquels le document de stratégie pays (DSP) et le programme indicatif national (PIN) pour la période 2008-2013 (FR) de l'Union européenne (UE) pour le Sénégal sont à l'origine de la mise en place d'un mécanisme de coopération entre l'UE et le Sénégal au titre du 10^e Fonds européen de développement (FED) (FR), couvrant la période 2008-2013. Les principaux domaines thématiques du DSP et du PIN 2008-2013 pour le Sénégal sont ⁶³ :
- 1) l'appui à l'intégration régionale et commerciale ;
 - 2) les infrastructures d'assainissement des eaux usées ;
 - 3) l'appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté pour le Sénégal ;
 - 4) d'autres domaines d'intérêt.

⁶² Ibid.

⁶³ Document de stratégie de la Communauté européenne pour le Sénégal 2008-2013

Le DSP et le PIN 2008-2013 abordent le phénomène migratoire comme suit⁶⁴ :

- s'agissant de *l'appui à l'intégration régionale et commerciale*, le PIN s'étend sur la nécessité de poursuivre le dialogue dans les domaines de la migration et du développement, ainsi qu'en relation avec la gestion des flux migratoires ;
- s'agissant des *autres domaines d'intérêt*, il est question de la migration illégale, l'accent étant placé sur la communication, la recherche, les capacités institutionnelles et les programmes de retour.

2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés émigrées

Au Sénégal, nombre d'organisations non gouvernementales sont impliquées dans des matières relatives à la migration. La majorité fournit une aide au retour de migrants en leur proposant divers services sociaux, de l'aide sanitaire au soutien à la réintégration socio-économique⁶⁵. D'autres domaines essentiels de concentration sont la protection des droits humains des migrants, le lobbying politique, la prévention de la migration clandestine au moyen de projets de développement à petit échelle dans des zones rurales et des campagnes de sensibilisation⁶⁶.

Citons deux exemples d'acteurs non gouvernementaux au Sénégal impliqués dans des problématiques en rapport avec la migration et/ou les communautés émigrées :

- le Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD) (FR) traite de questions relatives aux droits de l'homme, notamment ceux des migrants⁶⁷. Le CONGAD est investi, par ailleurs, d'un rôle de coordination des organisations et associations non gouvernementales au Sénégal. L'objectif est d'optimiser les résultats des activités et des initiatives liées à la migration entreprises par la société civile⁶⁸. Soucieux de se constituer une base pour mener à bien son rôle de coordination, le CONGAD est en train d'élaborer un répertoire des organisations et associations non gouvernementales actives dans la problématique migratoire⁶⁹.
- ENDA Diapol (FR) fait partie des organisations non gouvernementales ENDA Tiers Monde (FR). ENDA Diapol opère dans le domaine du dialogue politique entre institutions nationales et société civile et se spécialise sur les questions relatives au thème de la migration et du développement⁷⁰. En outre, dans la mesure où la migration sénégalaise est de plus en plus influencée par des facteurs internes de nature environnementale, notamment la désertification et la dégradation des sols, ENDA Diapol œuvre également à l'intersection de la migration et du changement climatique, et de la migration et de l'agriculture⁷¹.

⁶⁴ Ibid.

⁶⁵ Entretien avec le CONGAD ; entretien avec ENDA Diapol

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Entretien avec le CONGAD

⁶⁸ Ibid.

⁶⁹ Ibid.

⁷⁰ Entretien avec ENDA Diapol

⁷¹ Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Les exemples suivants d'initiatives en rapport avec les communautés émigrées émanent des autorités nationales du Sénégal. Elles sont principalement axées sur l'information, la mobilisation et l'accompagnement, le renforcement du lien avec les Sénégalais de l'extérieur, le retour des capitaux des migrants, et le développement socio-économique et agricole :

Tableau 2.3 - Sénégal : initiatives émanant d'institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectifs
Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Création d'un Fonds d'appui à l'investissement des Sénégalais de l'extérieur (FAISE)	N/A	Objectif principal : Inciter et accompagner les migrants sénégalais désireux d'investir dans des secteurs productifs, en tant que moyen d'appuyer la création d'emplois, notamment dans leur région d'origine.
Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Organisation de colonies de vacances au Sénégal à destination des descendants de ressortissants sénégalais résidant à l'étranger	N/A	Objectif principal : Stimuler le lien avec le pays d'origine et renforcer l'identité socioculturelle des descendants de migrants sénégalais, etc.
Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Organisation d'événements et d'activités culturelles (<i>Espaces et caravanes culturelles</i>) dans les principaux pays de destination des Sénégalais de l'extérieur	N/A	Objectif principal : Améliorer le lien avec les ressortissants sénégalais résidant à l'étranger, etc.
Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Préparation et mise en œuvre d'un recensement des Sénégalais résidant à l'étranger	Ministère des Affaires étrangères (FR) et l' <u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Objectif principal : Établir une base de données contenant des informations relatives aux Sénégalais de l'extérieur, etc. Le projet pilote de recensement a été réalisé en 2007 au Mali et en Gambie. La deuxième phase est prévue pour 2010.

Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Publication d'un Guide du Sénégalais de l'Extérieur (FR)	N/A	Objectif principal : Encourager les liens avec les Sénégalais de l'extérieur et fournir des informations sur des matières consulaires, sur les droits civiques, notamment le droit au vote, la sécurité sociale, les possibilités d'investissement, les incitations à l'investissement, les coordonnées de contact des institutions nationales, etc.
Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Mise en œuvre d'études relatives aux Sénégalais de l'extérieur (notamment, étude de faisabilité quant à la possibilité d'évaluer l'impact des contributions amenées pas les Sénégalais de l'extérieur)	N/A	Objectif principal : Réunir des informations et étudier différents thèmes relatifs à l'émigration et aux Sénégalais de l'extérieur, etc.
Ministère de l'Agriculture, du Génie rural, de l'Hydraulique et de la Sécurité alimentaire	Retour des Emigrés Vers l'Agriculture (REVA)	Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Objectif principal : Promouvoir et encourager les candidats au retour à contribuer à la diversification de l'agriculture sénégalaise, etc.
Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (FR)	Système d'information pour la gestion efficace de la migration (SIGEM)	N/A	Objectif principal : Créer un système d'enregistrement de l'information destiné à récolter des données sur les jeunes demandeurs d'emploi. Les informations sont récoltées par les Centres départementaux d'éducation populaire et sportive (CDEPS) et intégrées dans une base de données centralisée concernant tous les demandeurs d'emploi au Sénégal. Les candidats à l'émigration légale sont choisis à partir de cette base de données.

NB : liste non exhaustive
Sources : OIM, Migration au Sénégal, Profil National 2009 ; réponses au questionnaire commun ICMPPD-OIM du ministère des Sénégalais de l'extérieur et du ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs ; Guide du Sénégalais de l'extérieur ; Bureau de l'OIM au Sénégal.

Outre les initiatives sus-mentionnées, le gouvernement du Sénégal a renforcé ou prévoit de renforcer le retour des ressources et des projets d'investissement des migrants sénégalais. Il prévoit également la mise en place de mécanismes d'appui institutionnels variés axés sur les Sénégalais de l'extérieur. Ces mécanismes sont notamment les suivants :

Tableau 2.4 – Sénégal : mécanismes d'appui institutionnels		
Mécanisme d'appui	Agence/Ministère	Objectifs
Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Émigrés (Il est prévu d'en installer à l'aéroport international de Dakar ainsi que dans les ambassades sénégalaises)	Ministère des Sénégalais de l'extérieur	Objectif principal : 1) Fournir aux migrants les informations nécessaires relatives aux conditions de leur réintégration après leur retour ; 2) garantir la mise en œuvre et le suivi des mesures incitatives favorisant une meilleure intégration dans plusieurs secteurs de production ; 3) appliquer les directives politiques relativement à la promotion et à la mobilisation des transferts des fonds d'épargne des migrants ; 4) faciliter la mise en route technique et financière des projets individuels et collectifs relatifs à la réintégration, en coopération avec des institutions publiques et privées, et des organes techniques et financiers appropriés ; 5) assurer le suivi de la gestion technique des projets, etc.
« Guichet Unique »	<u>Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement et des grands travaux</u> (FR) (APIX)	Objectif principal : Encourager le développement de l'investissement en mettant en place des procédures de facilitation des investissements, ainsi que des mesures de simplification administrative à la création de petites et moyennes entreprises (PME), de manière à permettre la création d'une telle entreprise en 48 heures p. ex., etc.
Comptes d'épargne dotés de taux d'intérêt spéciaux pour les Sénégalais de l'extérieur	<u>Banque de l'Habitat du Sénégal</u> (BHS) (FR)	Objectif principal : Attirer et améliorer le retour de capitaux de migrants.
Création à l'étranger d'antennes de la banque nationale « <u>Banque de l'Habitat du Sénégal</u> ' (BHS) » (FR) dans les principaux pays de destination des communautés d'émigrés sénégalais	N/A	Objectif principal : Faciliter et améliorer les investissements et les transferts de fonds des Sénégalais de l'extérieur, etc.
Dispositif de soutien destiné aux investisseurs sénégalais résidant à l'étranger (à mettre en place)	<u>Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar</u> (FR) (CCIAD)	Objectif principal : Fournir un appui à l'élaboration d'un business plan, à la création d'entreprise notamment en ce qui concerne ses bases juridiques, à la gestion d'entreprise, à l'identification des partenaires dans le secteur de la production, etc.
Le Programme d'Appui aux Initiatives de Développement Solidaire (ex Co-développement)	Direction de l'Assistance Technique	Objectif principal : Accompagner la contribution des expatriés au développement des zones d'origine et faciliter leur retour et leur réinsertion

La Coopération décentralisée	Ministère chargée de la coopération internationale	Objectif principal : Le développement des terroirs d'origine par une coopération entre les collectivités locales initiées par les émigrés
<p>NB : Liste non exhaustive</p> <p>Sources : réponses au questionnaire commune ICMPD-OIM du ministère des Sénégalais de l'extérieur et du ministère de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail et des Organisations professionnelles ; site Web de la Banque de l'Habitat du Sénégal : www.bhs.sn ; ministère des Sénégalais de l'extérieur, octobre 2006, Lettre de Politique sectorielle des Sénégalais de l'Extérieur ; Ndione, Babacar et Broekhuis, Annelet, 2006, <u>Migration et Développement – Points de vue et initiatives au Sénégal</u> ; Bureau de l'OIM au Sénégal.</p>		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Eu égard aux communautés émigrées, des institutions internationales et d'autres parties prenantes présentes au Sénégal ont mis en place les initiatives suivantes :

Tableau 2.5 – Sénégal : initiatives émanant d'institutions internationales et d'autres parties prenantes		
Agence	Initiative	En coopération avec
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Migration internationale en Afrique occidentale et centrale : établissement de profils migratoires à l'échelon national et régional par pays en vue du développement d'un document de politique stratégique (2008-2010)	Bailleurs de fonds : - <u>Commission européenne</u> (FR) - Gouvernement belge - Gouvernement suisse
	<u>Migrant Women for Development in Africa (WMIDA)</u> [Femmes migrantes pour le développement en Afrique] (EN) (Fév. 2008 – Déc. 2009)	Bailleur de fonds : <u>Coopération italienne</u> (FR)
		Objectif principal : Améliorer les capacités gouvernementales en vue de promouvoir une approche étendue et proactive des politiques de gestion des migrations et de l'asile ; etc.
		Objectif principal : Impliquer des femmes migrantes originaires d'Afrique occidentale et résidant en Italie dans le développement de leur pays d'origine. Le principal aboutissement du projet a été la sélection de 12 propositions de projet d'entreprise présentées par des femmes émigrées et leurs associations en Italie. Ces projets ont bénéficié d'un financement en vue de leur mise en œuvre. Sur les 12 projets, cinq, axés sur les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la puériculture et de l'industrie manufacturière, ont été mis en œuvre au Sénégal.

Conclusions de l'inventaire

<p><u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p><u>Migrant Women for Development in Africa (WMIDA)</u> [Femmes migrantes pour le développement en Afrique] (EN) (Fév. 2008 – Déc. 2009)</p>	<p>Bailleur de fonds : <u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p>Objectif principal : Impliquer des femmes migrantes originaires d'Afrique occidentale et résidant en Italie dans le développement de leur pays d'origine.</p> <p>Le principal aboutissement du projet a été la sélection de 12 propositions de projet d'entreprise présentées par des femmes émigrées et leurs associations en Italie. Ces projets ont bénéficié d'un financement en vue de leur mise en œuvre. Sur les 12 projets, cinq, axés sur les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la puériculture et de l'industrie manufacturière, ont été mis en œuvre au Sénégal.</p>
<p><u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p><u>Migration for Development in Africa (MIDA)</u> [Migration pour le développement en Afrique] (EN)</p>	<p>Bailleur de fonds : <u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p>Objectif principal : Améliorer la contribution de la communauté sénégalaise émigrée en Italie en vue de : - soutenir le développement des régions d'origine ; - canaliser les transferts de fonds vers des activités productives et favoriser, ce faisant, les liens entre la communauté des régions d'origine de l'émigration et la communauté sénégalaise émigrée en vue de partager savoir et expériences, etc.</p>
<p><u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p>Profiling Senegalese Nationals Abroad and Enhancing Their Expertise for Senegal [Recensement et création d'un profil des ressortissants sénégalais de l'extérieur et renforcement de leur expertise pour le Sénégal] (2006) (Projet pilote qui fait partie du projet stratégique Migration pour le développement en Afrique (MIDA))</p>	<p>N/A</p>	<p>Objectif principal : Renforcer les liens entre les migrants sénégalais et leur pays d'origine en développant un profil des émigrés sénégalais par le moyen d'un recensement des Sénégalais de l'extérieur et la création d'un réseau d'informations via la collecte de données disponibles dans les consulats, et en évaluant les compétences nécessaires pour le développement de secteurs prioritaires dans leur pays d'origine.</p>
<p><u>Coopération italienne</u> (FR)</p>	<p>« Plate-forme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la diaspora sénégalaise en Italie (PLASEPRI) » (IT) (2008-2011)</p>	<p>Gouvernement du Sénégal</p>	<p>Objectifs généraux (traduction non officielle) : 1) Améliorer la capacité du secteur privé sénégalais et des communautés sénégalaises émigrées résidant en Italie afin de contribuer au développement durable de leur pays. 2) Promouvoir le rôle économique des femmes dans le processus de développement et d'investissement dans les technologies durables, tout en respectant la protection de l'environnement.</p> <p>Objectif spécifique (traduction non officielle) : Accroître le volume des investissements efficaces et productifs des petites et moyennes entreprises (PME), susceptible de créer de l'emploi, notamment dans les régions d'émigration.</p>

<p><u>L'Union européenne (EU)</u> (FR)</p>	<p>« <u>Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles</u> » (FR) (1^{er} janvier 2009 – 31 décembre 2010)</p>	<p>Gouvernements du Bénin, du Cameroun, du Mali et du Sénégal. Agence responsable de la mise en œuvre : <u>Ministère du Travail, de la Solidarité et de la fonction publique</u> (FR)</p>	<p>Objectif principal : Soutenir le Bénin, le Cameroun, le Mali et le Sénégal dans leurs efforts de promotion et d'amélioration de la gestion de la migration de personnes qualifiées entre pays d'origine respectifs et pays européen de destination, en tant que moyen de renforcer la migration circulaire.</p>
<p><u>UNOPS</u> (FR)</p>	<p><u>Programme TOKTEN pour le Sénégal</u> (FR) (Oct. 2001 – Juin 2003)</p>	<p><u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR)</p>	<p>Objectifs principaux : - Permettre au Sénégal de profiter des compétences des émigrés en vue de contribuer au développement économique et social du pays. - Développer des mesures efficaces de mobilisation des ressources et de partenariat. - Permettre la souplesse des réponses aux besoins gouvernementaux en mettant à disposition des experts internationaux hautement qualifiés ; etc.</p>
<p><u>Fonds catalan pour la coopération au développement</u> (ES) <u>Agence Française de Développement (AFD)</u> (FR) et le <u>Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIINDS)</u> Français</p>	<p><u>Projet REDEL</u> (FR) Création d'un site Web portant sur les coûts des transferts de fonds dans les pays sélectionnés <u>www.envoirdargent.org</u></p>	<p>N/A <u>Banques partenaires et opérateurs de transferts de fonds</u></p>	<p>Objectif principal : Dynamiser les transferts de fonds des Sénégalais établis en Catalogne afin de faciliter les investissements ayant de l'incidence sur le développement local au Sénégal. Objectifs principaux : Fournir aux personnes des informations sur les coût des transferts de fonds et les conditions qui prévalent entre la France et les pays sélectionnés afin qu'elles soient en mesure de choisir le plus librement et objectivement possible l'institution financière et/ou le moyen de transférer leurs capitaux dans les meilleures conditions de sécurité, de rapidité et de tarif.</p>
<p>NB : liste non exhaustive Sources : site Web de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; <u>Fonds catalan pour la coopération au développement</u> ; <u>Coopération italienne</u> ; <u>www.envoirdargent.org</u>, page consultée le 20.03.10 ; <u>http://www.diplomatie.gouv.sn/maeuase/index_tokten.htm</u>, page consultée le 20.03.10</p>			

Conclusions de l'inventaire

Principaux défis :

- Le ministère des Sénégalais de l'extérieur est l'organe gouvernemental chargé des matières relatives aux communautés d'émigrés et constitue le pivot de la coordination avec les autres ministères et/ou départements ministériels impliqués dans les questions relatives aux Sénégalais de l'extérieur. Compte tenu de l'implication de plusieurs ministères dans des questions liées à la migration au Sénégal, les entraves à la coordination interministérielle sont nombreuses en **l'absence d'un organe institutionnel indépendant** en charge d'assurer la continuité de la coordination interinstitutionnelle et le partage d'informations.
- Le ministère des Sénégalais de l'extérieur a mis en place un cadre politique de base relatif aux Sénégalais de l'extérieur, ainsi que différentes activités visant à renforcer le lien avec la communauté sénégalaise émigrée, améliorer les initiatives d'information, de mobilisation et d'orientation et favoriser le retour des ressources des migrants. Les **ressources limitées** du ministère représentent néanmoins une entrave de taille vis-à-vis du développement de ses activités et de la mise en œuvre de sa politique sectorielle.

L'expérience syrienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	4
1.3 Pays de destination	5
1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées.....	6
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	10
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	10
2.2 Parties prenantes	11
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	11
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	13
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	13
2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées	13
2.3 Pratiques institutionnelles.....	14
2.3.1 Institutions nationales.....	14
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	15

1.1 Histoire de l'émigration

Les formes modernes d'émigration au départ de la République arabe syrienne ont débuté au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. En termes de flux migratoires, l'évolution de 150 années de migration au départ de la Syrie peut être caractérisée comme suit :

- À partir de 1860 Il s'agit essentiellement de Syriens¹ émigrant en Amérique du Nord, en Amérique latine et en Australie².
- À partir de 1918 Il s'agit de migration régionale au sein de la région du Machrek³, coïncidant avec la fin de la Première Guerre mondiale et la chute de l'Empire ottoman⁴.
- Jusqu'aux années 1940 Les flux migratoires sont composés de Syriens émigrant vers l'Europe et l'Afrique, et l'Occident d'une manière générale⁵.
- Des années 1960 à aujourd'hui Il s'agit pour l'essentiel de migration de travail à destination des pays du Golfe et de leurs économies en croissance basées sur le pétrole, notamment suite au boom économique de 1973 (résultant de la flambée des revenus du pétrole)⁶. La migration régionale au sein du Machrek, en particulier à destination du Liban et de la Jordanie se poursuit. Les migrations sont permanentes ou temporaires⁷. Ces émigrants sont des personnes peu scolarisées ou des travailleurs qualifiés⁸. L'exode net le plus important se situe au cours des années 1980⁹. Outre la migration de travail légale, des flux mineurs de migrants illégaux et de demandeurs d'asile qui mettent le cap sur l'Europe forment une partie du paysage migratoire contemporain de la Syrie.

Les facteurs qui influencent l'émigration syrienne sont à la fois internes et externes. La majorité des émigrés syriens contemporains sont éduqués et/ou qualifiés, raison pour laquelle les facteurs internes et externes sont d'une importance particulière sur le plan des perspectives professionnelles et économiques (tableau 1.1).

¹ Il convient de noter que la distinction opérée entre Syriens, Libanais et autres personnes originaires du Moyen-Orient n'a été systématiquement réalisée en fonction des pays de destination qu'à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale (Source : Salloum, Habeeb, [The Syrians in Canada](#) [Les Syriens au Canada]).

² Wincler, Onn, 1997, Syrian migration to the Gulf countries [Migration syrienne dans les pays du Golfe], Middle Eastern Studies, Vol. 33, n° 1.

³ La région du Machrek se compose de six pays : Chypre, la Jordanie, l'Iraq, le Liban, la Palestine et la Syrie.

⁴ Baldwin-Edwards, Martin, 2005, Migration in the Middle East and the Mediterranean [Migration au Moyen-Orient et en région Méditerranée]

⁵ ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, [Study on improving the efficiency of workers' remittances in the Mediterranean countries](#) [Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens]

⁶ Wincler, Onn, 1997, Syrian migration to the Gulf countries [Migration syrienne dans les pays du Golfe], Middle Eastern Studies, Vol. 33, n° 1

⁷ Baldwin-Edwards, Martin, 2005, Migration in the Middle East and the Mediterranean [Migration au Moyen-Orient et en région Méditerranée]

⁸ Ibid. ; entretien avec le ministère syrien de l'Intérieur.

⁹ Le taux net de migration pour les années 1980 s'élevait à 125 000. (Sources : Banque mondiale, 2008, Un parcours non encore achevé : La réforme de l'éducation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, chapitre 8 : Migration et éducation [NDT : seul un résumé analytique en français existe] ; Wincler, Onn, 1997, Syrian migration to the Gulf countries [Migration syrienne dans les pays du Golfe], Middle Eastern Studies, Vol. 33, n° 1)

Tableau 1.1 – Syrie : facteurs influençant l’émigration syrienne

Facteurs internes	
Facteurs économiques	Forte pression de l’offre sur le marché du travail *
	Absence de perspectives économiques**
Facteurs politiques	Contexte politique
Facteurs démographiques	Croissance démographique élevée***
Autres facteurs	Service militaire obligatoire
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Demande de main-d’œuvre dans les États du Golfe
	Possibilités d’emploi
Facteurs éducationnels	Possibilités d’éducation/formation
Facteurs sociaux	Regroupement familial
	Rôle des réseaux familiaux

* La situation des réfugiés dans la région et la démographie de la société syrienne exercent une pression sur le marché syrien du travail – on estime à 300 000 le nombre de nouveaux entrants annuels sur le marché du travail au cours des dix prochaines années (Source : document de stratégie par pays de la Commission européenne pour la Syrie (DSP) 2007-2013 et Programme indicatif national (PIN) 2007-2010).

** En 2007, la Syrie se classait à la 107^e place sur les 182 pays que reprend l’indice de développement humain (IDH) 2007 établi par le PNUD (Source : Rapport sur le développement humain 2009). En outre, le DSP de 2007-2013 et le PIN 2007-2010 indiquent que « 30 % de la population vit actuellement juste au-dessus du seuil de pauvreté et parvient à satisfaire ses besoins fondamentaux ».

*** 3.47% en 2008 (Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale)

NB : liste non exhaustive

Sources : Document de stratégie pays (DSP) de la Communauté européenne pour la Syrie 2007-2013 et Programme indicatif national (PIN) 2007-2010 ; Wincler, Onn, 1997, *Syrian migration to the Gulf countries* [Migration syrienne dans les pays du Golfe], Middle Eastern Studies, Vol. 33, n° 1 ; une étude d’ECORYS pour la Banque européenne d’investissement, 2005, *Étude sur les moyens d’améliorer l’efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens* (FR).

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 - Syrie : principales autorités nationales possédant des compétences vis-à-vis des communautés émigrées

Agence	Ministère	Champ d’action
N/A	Ministère des Expatriés (EN)	<p>Principales responsabilités :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Faciliter la communication entre les Syriens résidant à l’étranger et leurs proches en Syrie, et assurer la permanence du lien avec les générations futures. 2) Représenter la Syrie dans toutes les activités en rapport avec les communautés émigrées. 3) Superviser les activités culturelles, sociales et économiques des émigrés. 4) Préserver l’identité nationale des Syriens à l’étranger. 5) Collecter des données sur les communautés émigrées. 6) Créer un système de gestion de l’information qui facilite les échanges et les interactions entre le ministère et les communautés émigrées. et 7) Préserver l’unité culturelle, sociale et économique des communautés émigrées à l’étranger. <p>Par le biais de sa direction de planification et promotion de l’investissement économique, le ministère est également chargé d’encourager et de faciliter les investissements en Syrie de ressortissants syriens résidant à l’étranger.</p>

N/A	Ministère des Affaires étrangères	Principale responsabilité : gérer les relations consulaires et diplomatiques avec les pays de destination, ainsi que les relations extérieures avec les communautés émigrées, ce qui comprend l'acceptation de l'introduction de demandes de visites de Syriens de l'étranger et la délivrance de passeports à cet effet.
<u>Affaires civiles</u> (AR/EN)	Ministère de l'Intérieur	Principale responsabilité : faciliter les procédures relatives à l'état civil des personnes, notamment l'acquisition, l'abandon, la privation et la restitution de la nationalité et de la citoyenneté syriennes.
N/A	<u>Ministère du Tourisme</u> (AR)	Principales responsabilités : 1) promouvoir la Syrie en tant que pays de destination pour le tourisme, en ciblant notamment les Syriens résidant à l'étranger ; et 2) renforcer les liens entre les communautés émigrées syriennes et la Syrie.
<u>Commission de la planification gouvernementale</u> (EN)	N/A	Principale responsabilité : jouer un rôle d'appui et d'activation du développement socio-économique de la Syrie : 1) en développant des plans macroéconomiques et sectoriels à long, moyen et court terme ; 2) en supervisant la mise en œuvre de ces plans ; 3) en facilitant la coopération internationale ; et 4) en fournissant au gouvernement syrien une aide technique sur les questions de développement économique.

1.3 Pays de destination

En 2004, le Bureau syrien des statistiques (EN) estimait à 657 291 le nombre d'émigrés syriens¹⁰, tandis qu'en 2005, la Banque mondiale (FR) évaluait à 480 708 le nombre de ressortissants syriens résidant à l'étranger¹¹. Le **principal continent de destination est l'Asie**, qui héberge 49,5 % de la population syrienne émigrée (tableau 1.3)¹². Selon la Banque mondiale (FR), le premier pays de destination en Asie est le Royaume d'Arabie Saoudite, suivi de la Cisjordanie, de la Bande de Gaza et d'Israël¹³. Le Liban¹⁴ et la Jordanie¹⁵ constituent également d'importants pays de destination en Asie.

Tableau 1.3 – Syrie : répartition des communautés syriennes émigrées par région de destination*

Région de destination	Population émigrée (%)
Asie	49,5
Europe	19,5
Amérique du Nord	17,0
Afrique	7,7

¹⁰ Recensement de 2004

¹¹ Banque mondiale – Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds

¹² rapport du PNUD sur le développement humain 2009

¹³ Banque mondiale – Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds

¹⁴ CARIM, 2010, Profil migratoire - Liban

¹⁵ OIM, 2004, Arab Migration in a Globalized World [La migration arabe et la mondialisation]

Contexte

Amérique latine, Caraïbes	4,6
Océanie	1,7
Total	100
*2000-2002	
Source : Rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2009	

Les premiers pays de destination des migrants syriens se rendant en Amérique du Nord sont les États-Unis et le Canada tandis qu'en Amérique latine, le Venezuela est le principal pays d'élection. En Europe, les pays de destination les plus significatifs sont l'Allemagne, suivie de la Suède et de la France¹⁶.

1.4 Caractéristiques générales des communautés émigrées

Les communautés émigrées syriennes contemporaines se composent typiquement de migrants qualifiés et/ou instruits¹⁷. Néanmoins, le niveau de qualification/d'éducation peut différer selon la région ou le pays d'origine. À titre d'exemple, si 73 % des Syriens résidant en France détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, seuls 5 % de la communauté syrienne présente en Jordanie possède un tel niveau d'éducation¹⁸. S'agissant de l'exode de ressortissants hautement qualifiés, la [Banque mondiale \(FR\)](#) estime à 9,5 % le taux de médecins formés en Syrie et ayant émigré¹⁹.

Tableau 1.4 – Syrie : niveau d'éducation des émigrés

Niveau d'éducation	Nombre d'émigrés	Taux d'émigrés (%)
Analphabétisme	110 256	16,8
Capacité à lire/écrire	160 789	24,5
Enseignement primaire	109 850	16,7
Secondaire inférieur	107 309	16,3
Secondaire supérieur	82 352	12,5
Diplôme de l'enseignement professionnel	37 606	5,7
Diplôme universitaire	47 577	6,5
Master universitaire	698	0,1
Titre de docteur	837	0,1
Non renseigné	5 017	0,8
Total	657 291	100
Sources : Bureau syrien central des statistiques (EN) , 2004 recensement		

Le [Bureau central syrien des statistiques \(EN\)](#) décrit comme suit les caractéristiques de la population syrienne émigrée²⁰ :

¹⁶ [Banque mondiale – Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds](#)

¹⁷ ECORYS for the European Investment Bank, 2006, Étude ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, [Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens \(EN\)](#) ; entretien avec le ministère syrien de l'Intérieur.

¹⁸ Fargues, Philippe, 2006, [International Migration in The Arab Region : Trends and Policies](#) [Migration internationale dans la région arabe : tendances et politiques]

¹⁹ Ibid

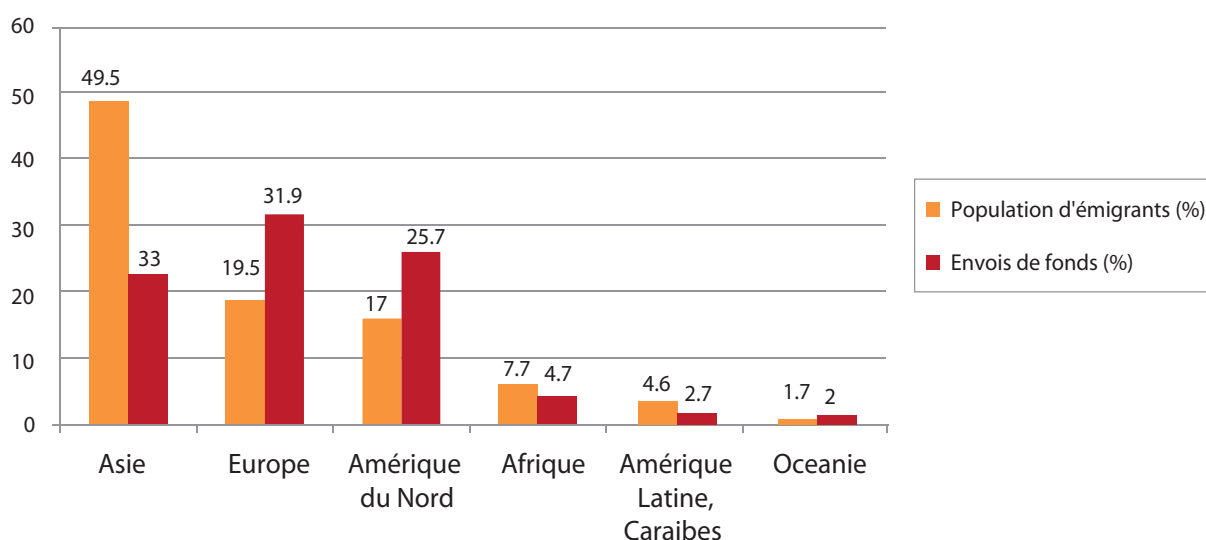
²⁰ Recensement 2004

- **Sexe:** la parité est presque atteinte, les femmes représentant 48,4 % du total de la population syrienne émigrée.
- **Âge:** la majorité des émigrés est âgée de 20 à 39 ans, le groupe d'âge le plus significatif étant celui des personnes de 24 à 29 ans.
- **Niveau d'éducation:** 83 % de la population syrienne émigrée est réputée savoir lire et écrire ; 7 % sont titulaires d'un diplôme universitaire (tableau 1.4).
- **Profession:** la majorité des émigrés syriens est employée dans le secteur de l'administration publique et de la défense (31,1%). Viennent ensuite les secteurs de la construction (13,2 %), de l'industrie manufacturière (11,4 %), de la vente en gros et au détail (9,7 %), et de l'agriculture, de la chasse et de la sylviculture (6,1 %).

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

D'après le [rapport mondial du PNUD sur le développement humain 2009](#) (FR), **les transferts officiels de fonds** en provenance d'émigrés syriens se sont élevés à **824 millions de dollars USD** en 2007, ce qui correspond à environ **2,2 % du PIB de la Syrie**. Ce chiffre représente un transfert de fonds moyen de 41 dollars USD par migrant syrien résidant à l'étranger, la moyenne pour les États arabes s'élevant à 125 dollars USD. Les flux entrants les plus importants proviennent d'Asie où réside la majorité de la communauté syrienne émigrée (49,5 %). Viennent ensuite les flux provenant d'Europe (graphique 1.1)²¹. La [Banque mondiale](#) (FR) considère que les afflux de fonds à destination de la Syrie sont essentiellement composés d'envois de fonds de travailleurs²².

Graphique 1.1 - Syrie: Estimation des flux d'envois de fonds provenant de régions de destination par rapport à la population d'émigrants



Source: Rapport mondial sur le développement humain 2009

²¹ Rapport du PNUD sur le développement humain 2009

²² En 2006, 770 sur les 795 millions de dollars USD officiellement transférés étaient des envois de fonds de travailleurs, les 25 millions de dollars USD restant étant catégorisés en tant que « indemnités versées aux salariés ». (Sources : [Banque mondiale – Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds](#))

S'agissant du volume des flux de transferts de fonds, il convient de noter que les flux non officiels à destination de la Syrie, qui ne sont donc enregistrés nulle part, sont réputés considérables²³.

Il n'existe guère d'informations détaillées sur la façon dont les envois de fonds sont utilisés en Syrie. Néanmoins, une enquête à petite échelle menée dans le cadre d'une étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens indique que les envois de fonds sont essentiellement affectés à la satisfaction des besoins de consommation du ménage²⁴.

1.6 Spécificité nationale

Ces dernières années, la Syrie a entrepris une libéralisation financière progressive, passant d'une économie d'État à une économie sociale de marché²⁵. Cette transition économique s'accompagne de la présence récente sur le territoire syrien de banques étrangères et de prestataires de services de transfert de fonds, de même que d'une libéralisation des réglementations sur les devises et les conditions d'investissement, qui facilite tant les transferts de fonds que les investissements directs étrangers des communautés syriennes émigrées²⁶.

²³ Banque mondiale – Recueil de statistiques sur les migrations et les envois de fonds ; Étude ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, [Study on improving the efficiency of workers' remittances in the Mediterranean countries](#) [Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens].

²⁴ Étude ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, [Study on improving the efficiency of workers' remittances in the Mediterranean countries](#) [Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens].

²⁵ PNUD Syrie, <http://www.undp.org.sy/index.php/poverty-reduction/56-technical-support-for-the-implementation-of-the-tenth-five-year-plan>, page consultée le 16.03.10 ; Central Banque centrale de Syrie, 2009, Five Years of Monetary Policy reform 2005-2009 [Cinq ans de réforme politique monétaire 2005-2009] ; et Étude ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, [Study on improving the efficiency of workers' remittances in the Mediterranean countries](#) [Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens].

²⁶ Ibid.

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés émigrées

2.1.1 Législation nationale

La loi n° 42 de 1975 régit la sortie et l'entrée des ressortissants arabes syriens, ainsi que des réfugiés palestiniens inscrits en Syrie²⁷.

Les politiques et initiatives en rapport avec les communautés émigrées sont définies dans le cadre d'un **plan quinquennal national général**. Le plan national (EN) actuellement en vigueur – le dixième en date – couvre la période 2006-2010. En vertu de ce plan, le ministère syrien des Expatriés (EN) est responsable de la mise en œuvre de toutes les politiques concernant les communautés émigrées, en étroite coopération et coordination avec d'autres institutions et ministères pertinents²⁸.

2.1.1.1 Double nationalité

La loi relative à la nationalité syrienne (EN) de novembre 1969 régit l'accession, la renonciation, la déchéance et la restitution de la nationalité et de la citoyenneté syriennes. Le chapitre 5 stipule que la double nationalité n'est pas acceptée. Toutefois, les autorités syriennes informent que la double nationalité est une pratique reconnue et appliquée²⁹.

2.1.1.2 Incitations financières

La Syrie s'est dotée de plusieurs cadres juridiques qui accordent des avantages financiers destinés à encourager les Syriens résidant à l'étranger à investir en Syrie, notamment :

- la loi n° 10 de 1991, modifiée par le décret n° 7 de 2000 (EN). Également appelée « loi unifiée relative à l'investissement », elle vise à encourager les citoyens arabes syriens résidant dans le pays et à l'étranger, ainsi que les ressortissants arabes et étrangers, à investir dans des projets de développement en Syrie et dès lors à contribuer au développement socio-économique du pays³⁰. Parmi les avantages financiers présentés figurent :
 - un allègement des restrictions relatives à l'importation et aux devises ;
 - différentes formes d'exonérations fiscales ;
 - la possibilité de transférer des bénéfices et des capitaux inutilisés à l'étranger; etc.
- le décret législatif n° 8 de 2007 (EN), qui prévoit les incitations à l'investissement suivantes :

²⁷ Site Refworld du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, page consultée le 11 mars 2010

²⁸ Site du ministère des Expatriés, page consultée le 11 mars 2010

²⁹ Information obtenue par téléphone de l'ambassade syrienne à Berlin, Allemagne, le 10 mars 2010 ; information obtenue par téléphone de l'ambassade syrienne de Vienne, Autriche, le 10 mars 2010

³⁰ Site du ministère syrien de l'Industrie, page consultée le 11 mars 2010

Conclusions de l'inventaire

- des permis de travail et de séjour garantis pour les investisseurs étrangers et leur famille ;
- différentes formes d'exonérations fiscales ;
- un allègement des restrictions à l'importation ; etc.

Une libéralisation générale du secteur financier syrien a été mise en place ces dernières années, notamment pour faciliter l'afflux de capitaux en Syrie. Bien que la participation de l'État, avec ses rigidités, soit toujours présente, la libéralisation facilite progressivement les transferts financiers de l'étranger en général³¹.

2.1.2 Législation internationale

La Syrie est un État partie aux conventions internationales suivantes relatives aux migrations internationales et aux migrants résidant à l'étranger :

- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) (ratifiée le 2 juin 2005)³²

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

La Syrie a conclu un accord bilatéral en matière de migration de main d'œuvre avec le Liban en 1994)³³. Aucune information complémentaire n'a pu être obtenue quant aux accords bilatéraux concernant les migrations.

³¹ Banque centrale de Syrie, 2009, Five Years of Monetary Policy reform 2005-2009 [Cinq années de réforme de la politique monétaire, 2005-2009] ; ECORYS pour la Banque européenne d'investissement, 2006, Étude sur les moyens d'améliorer l'efficacité des envois de fonds des travailleurs émigrés vers les pays méditerranéens

³² Nations Unies, Collection des Traités : http://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV13&chapter=4&lang=fr&clang=fr

³³ CARIM, 2010, Profil migratoire : Liban

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère des Expatriés

Le décret législatif 21/2002 instaure le **ministère syrien des Expatriés** (EN), un organe national chargé des matières relatives aux communautés syriennes émigrées, un domaine de compétence relevant précédemment du ministère des Affaires étrangères³⁴.

Les principaux **objectifs** du ministère des Expatriés sont³⁵ :

- le développement de la capacité du ministère à servir les Syriens résidant à l'étranger ;
- la mobilisation des ressources des communautés émigrées dans le processus de promotion du développement socio-économique national ;
- la promotion de l'échange culturel au sein de la communauté syrienne émigrée.

En outre, le **Conseil consultatif des expatriés syriens** (EN) a été créé sous l'égide du ministère des Expatriés. Cet organe a pour mission :

- d'assister et de conseiller le ministère des Expatriés ;
- de participer à la mise en œuvre de programmes de travail pertinents ;
- de fournir une expertise et des ressources intellectuelles afin de soutenir le processus de développement dans tous les secteurs en Syrie.

Tableau 2.1 – Syrie : ministère des Expatriés

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées*
1) Site Internet du ministère des Expatriés : www.moex.gov.sy (AR). Ce site fournit des informations aux Syriens résidant à l'étranger, et notamment concernant : <ul style="list-style-type: none"> - les affaires civiles importantes, telles que le mariage d'un citoyen syrien ; - le service militaire/paiement d'une compensation financière du service militaire ; - les possibilités d'investissement en Syrie ; - les modalités de délivrance d'un passeport, d'un visa et d'un titre de séjour ; - les procédures de demande de permis de visite du pays** ; - les incitations à l'investissement, les exonérations des frais de douanes, l'accompagnement de membres de la famille (acquisition de passeports) ; et - les formulaires d'enregistrement pour les experts syriens résidant à l'étranger. 	Promotion et développement ultérieur d'une base de données cartographiant les caractéristiques et capacités de la communauté syrienne émigrée Publication d'un <u>Guide</u> (EN) pour les personnes désireuses d'étudier en Syrie Programmes d'apprentissage de la langue arabe aux descendants syriens Création d'une « maison des expatriés syriens » Lancement, en Syrie, de <u>Forums Jeunesse</u> (EN) pour la communauté syrienne émigrée
2) Visites des principales communautés syriennes émigrées, etc.	

³⁴ Entretien avec le ministère des Expatriés

³⁵ Site du ministère syrien des Expatriés, page consultée le 10 mars 2010

Conclusions de l'inventaire

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Organisation de conférences à l'intention des communautés émigrées. La première conférence s'est tenue en 2004.
1) Les ambassades et consulats de Syrie à l'étranger ; etc.	
N.B. : liste non exhaustive. *Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles ** Les expatriés syriens sont autorisés à visiter la Syrie pour une durée totale de 3 mois par an. Pour cela, ils doivent déposer une « demande de permis de visite du pays » (Source : ministère syrien des Expatriés, http://ministryofexpatriates.gov.sy/cweb/MOEX_ENG/MOEX%20Pages/FAQ_en.htm , consulté le 12 mars 2010) Sources : site Internet du <u>ministère des Expatriés</u> ; entretien avec le ministère des Expatriés	

Ministère des Affaires étrangères

Le ministère syrien des Affaires étrangères, par le biais des ambassades et consulats de Syrie, fournit aux Syriens résidant à l'étranger différents services, tels que³⁶ :

- la réception de « demandes de permis de visite du pays » ;
- la délivrance de visas ;
- la délivrance de passeports syriens ;
- la délivrance de différents documents, notamment d'état civil ;
- l'enregistrement des naissances et décès ;
- la fourniture de services de procuration spéciale et générale ;
- la délivrance de certificats d'origine.

Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Sites Internet des ambassades et consulats de Syrie à l'étranger, etc.	Fourniture d'informations relatives aux investissements susceptibles d'intéresser les investisseurs étrangers et les Syriens de l'étranger*
N.B. : liste non exhaustive. * Publiées sur les sites Internet des ambassades de Syrie, notamment en Suède et en Allemagne	

Ministère de l'Intérieur

Le ministère syrien de l'Intérieur (MI) se compose de deux départements :

- 1) les Forces de sécurité interne,
- 2) les Affaires civiles.

Seul ce dernier, les Affaires civiles du MI (AR), intervient dans les questions relatives aux communautés émigrées, et notamment de l'obtention, la renonciation, la privation et la restitution de la nationalité et de la citoyenneté syriennes, ainsi que des affaires civiles en général³⁷.

³⁶ Ambassade de Syrie en Suède, page consultée le 11 mars 2010 ; et ministère syrien des Expatriés, page consultée le 11 mars 2010

³⁷ Site Internet du ministère du Tourisme, page consultée le 16 mars 2010 ; et loi relative à la nationalité syrienne

Tableau 2.3 – Syrie : ministère de l'Intérieur – Affaires civiles	
Canaux d'information et de mobilisation du ministère	Initiatives en rapport avec les communautés émigrées
1) Site Internet du ministère de l'Intérieur – Affaires civiles : www.civilaffair-moi.gov.sy (AR)	Aucune information n'a pu être obtenue.
N.B. : liste non exhaustive.	

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Le ministère syrien des Expatriés (EN) est chargé de gérer toutes les matières qui ont trait aux communautés émigrées, en étroite coopération et coordination avec d'autres ministères et institutions pertinents³⁸.

Aucune information n'a pu être obtenue quant aux mécanismes interinstitutionnels mis en place afin d'assurer une coordination interdépartementale sur les questions relatives aux migrations et/ou aux communautés émigrées.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations en Syrie sont, entre autres :

- le PNUD en Syrie (EN) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR).

D'autres acteurs internationaux sont également présents :

- la Ligue des États arabes (AR), Direction Politiques et Migrations des Populations ;
- la Délégation de l'Union européenne en Syrie (EN). Grâce à une structure stratégique, telle que le Document de stratégie pays (DSP) 2007-2013 - Programme indicatif national (PIN) 2007-2010 (FR) et le Programme indicatif national (PIN) 2011-2013, un mécanisme de coopération entre la Syrie et l'UE a été mis en place. Les principaux objectifs du DSP 2007-2013 sont, entre autres³⁹ :

- 1) de soutenir la réforme politique et administrative, en ce compris la modernisation de l'administration, la décentralisation, l'état de droit et le respect des droits de l'Homme ;
- 2) de soutenir la réforme économique, en ce compris la mise en œuvre du plan quinquennal, la préparation de la mise en œuvre de l'Accord d'association⁴⁰ et la préparation de l'adhésion à l'OMC ;
- 3) de soutenir la réforme sociale, en ce compris le développement des ressources humaines et les mesures d'accompagnement du processus de transition économique.

Il convient de noter que l'engagement de l'UE dans le domaine des migrations en Syrie est essentiellement axé sur la gestion des frontières, la traite des êtres humains et la sécurité des documents⁴¹.

2.2.4 Principales institutions internationales actives auprès des communautés émigrées

Aucune information n'a pu être obtenue.

³⁸ Site Internet du ministère des Expatriés, page consultée le 10 mars 2010

³⁹ Site Internet de la Délégation de l'UE en Syrie, page consultée le 11 mars 2010

⁴⁰ Un Accord d'association entre la Syrie et l'UE, première étape vers l'adhésion à la Politique européenne de Voisinage (PEV), est actuellement en cours de ratification

⁴¹ Entretien avec la Délégation de la Commission européenne en Syrie

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Le tableau suivant décrit certaines initiatives des autorités nationales syriennes en faveur des communautés émigrées. Ces initiatives s'attachent principalement à promouvoir le développement socio-économique du pays, l'information et la mobilisation des communautés syriennes émigrées et l'intensification des liens entre celles-ci et leur pays d'origine :

Tableau 2.4 – Syrie : initiatives lancées par les institutions nationales			
Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Ministère des Expatriés</u>	Promotion et développement ultérieur d'une base de données cartographiant les caractéristiques et les capacités de la communauté syrienne émigrée		Principal objectif : contribuer au développement socio-économique de la Syrie : 1) en facilitant la communication entre la Syrie et sa communauté émigrée ; 2) en élaborant des programmes ciblés pour les communautés émigrées, etc.
<u>Ministère des Expatriés</u>	Publication d'un <u>Guide</u> (EN) pour les personnes désireuses d'étudier en Syrie		Principal objectif : faciliter la poursuite d'études/parties d'études en Syrie pour les non-résidents, y compris les émigrés syriens.
<u>Ministère des Expatriés</u>	Initiation en Syrie de <u>Forums Jeunesse</u> (EN) pour la communauté syrienne émigrée		Principal objectif : nourrir le lien et l'identité nationale des descendants syriens, etc.
<u>Ministère des Expatriés</u>	Organisation de conférences à l'attention des communautés émigrées. La première conférence a eu lieu en 2004.		Principal objectif : renforcer les liens entre les communautés syriennes émigrées et la Syrie.
<u>Ministère des Expatriés</u>	Programmes d'apprentissage de la langue arabe pour les descendants syriens	<u>Université virtuelle syrienne</u> (EN)	Principal objectif : permettre aux membres de la communauté syrienne émigrée d'apprendre l'arabe.

<u>Ministère des Expatriés</u>	Création d'une « maison des expatriés syriens »	Principal objectif : créer un lieu consacré aux activités de la communauté émigrée, etc.
N.B. : liste non exhaustive. Sources : Site Internet du <u>ministère des Expatriés</u> , consulté le 18 mars 2010 ; entretien avec le ministère des Expatriés.		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Ce tableau présente quelques-unes des initiatives lancées par des institutions internationales ou autres parties prenantes présentes en Syrie en faveur des communautés émigrées :

Table 2.5 – Syrie : initiatives d'institutions internationales et d'autres parties prenantes

Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	<u>Projet de renforcement des capacités pour les principaux dirigeants du gouvernement</u> (EN) (2005)	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Comité d'État pour la planification</u> (EN) - <u>Affaires civiles du MI</u> (EN) - <u>Ministère des Expatriés</u> (EN) - <u>Ministère des affaires sociales et du travail</u> 	Principal objectif : renforcer la capacité du gouvernement syrien à relever les défis posés par la migration en formant les hauts fonctionnaires des ministères concernés.
<u>OIM</u> (FR)	Atelier sur les migrations (2008)	Comité d'État pour la planification	Principal objectif : Aucune information complémentaire n'a pu être obtenue.
<u>PNUD</u> (FR) et <u>VNU</u> (FR)	<u>TOKTEN</u> (EN) Programme pour la Syrie*	Diverses institutions nationales, VNU/PNUD	Principal objectif : renforcer les capacités nationales syriennes en mettant à profit les compétences et aptitudes d'émigrés nationaux désireux d'y contribuer.
N.B. : liste non exhaustive. *Selon les informations obtenues lors de l'entretien avec le ministère des Expatriés, le programme TOKTEN a été mis en œuvre en Syrie durant la période 2004-2007 Sources : site Internet de l'OIM : http://iom.int/jahia/jsp/index.jsp , consulté le 18 mars 2010 ; fiche d'information concernant le programme <u>TOKTEN</u> (EN) ; entretien avec le ministère des Expatriés			

Principaux défis :

- Malgré la libéralisation générale du secteur financier syrien de ces dernières années, les rigidités dérivant, entre autres, de l'importante participation de l'État sont susceptibles de constituer **un obstacle aux transferts efficaces d'argent depuis l'étranger.**
- La Syrie développe certaines de ses politiques et les met en œuvre conformément à un plan stratégique quinquennal national général, le plan actuel couvrant la période 2006-2010. Bien que le plan en cours fasse sporadiquement mention des communautés émigrées et de certains domaines de la politique pouvant exercer une influence sur celles-ci, **aucune stratégie spécifique n'a été mise en place pour ces communautés**, ce qui peut entraver le développement d'initiatives générales et ciblées à long terme.
- Nonobstant la mise en œuvre, par les autorités syriennes, de plusieurs initiatives visant à accroître la communication et les relations avec les Syriens résidant à l'étranger, **le manque de données globales** sur les communautés émigrées représente une entrave pour tout projet ciblé visant à renforcer le lien entre la Syrie et ses communautés émigrées.

L'expérience tunisienne

MTM: Un dialogue en action

Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement -
Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles

Projet conjoint de l'ICMPD et l'OIM

Table des matières

CONTEXTE.....	3
1.1 Histoire de l'émigration.....	3
1.2 Autorités compétentes	4
1.3 Pays de destination	5
1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants	7
1.5 Estimation des flux d'envois de fonds	7
1.6 Spécificité nationale.....	8
CONCLUSIONS DE L'INVENTAIRE	9
2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants	9
2.1.1 Législation nationale.....	9
2.1.2 Législation internationale	11
2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration.....	11
2.2 Parties prenantes	12
2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées	12
2.2.2 Coordination interinstitutionnelle.....	15
2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants.....	15
2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants.....	16
2.3 Pratiques institutionnelles.....	17
2.3.1 Institutions nationales.....	17
2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes.....	22

1.1 Histoire de l'émigration

L'émigration moderne de citoyens tunisiens, principalement à des fins de travail, trouve son origine au milieu des années 1950. Elle peut être divisée en quatre grandes phases¹ :

- 1956-1962 **Première vague d'émigration** : principalement composée de départs spontanés de migrants peu qualifiés vers les pays européens, notamment la France.
- 1963-1974 **Deuxième vague d'émigration** : dominée par la migration de main-d'œuvre peu qualifiée vers l'Europe, réglementée par des accords bilatéraux de migration temporaire signés entre la Tunisie et plusieurs pays de destination : France (1963), Allemagne (1965), Belgique (1969), Pays-Bas et Hongrie. Au début des années 1970, les Tunisiens émigrent aussi vers la Libye, où le secteur pétrolier est en plein essor. Ces flux sont souvent irréguliers.
- 1974-1983 **Troisième vague d'émigration** : principalement composée de regroupements familiaux par suite d'un resserrement des restrictions à l'immigration dans les pays de destination européens. Dans le cas de la France, le choix politique de limiter l'immigration au regroupement familial transforme la migration temporaire de travailleurs isolés en migration permanente. Au cours de cette période, les mouvements migratoires vers la Libye connaissent également un recul prononcé en raison d'une baisse des revenus pétroliers et de tensions politiques entre les deux pays.
- De 1983 à nos jours : **Quatrième vague d'émigration** : vers le milieu des années 1980, la Tunisie vit un retour massif de travailleurs expulsés de Libye. De nombreux Tunisiens se tournent alors vers d'autres pays arabes (notamment les pays du Golfe) et européens (notamment l'Espagne, l'Italie et la Grèce). Depuis 1985, la Tunisie connaît également une augmentation de la migration de main-d'œuvre qualifiée, notamment de jeunes diplômés.

Entre les années 1960 et 1980, la Tunisie devient une source importante de main-d'œuvre peu qualifiée pour les pays européens. Depuis les années 1980, la hausse significative du niveau d'éducation en Tunisie entraîne une augmentation de la migration de main-d'œuvre qualifiée, une tendance qui se poursuit aujourd'hui.

¹ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Office des Tunisiens à l'Étranger; Mensard, Alice, 2004, *Temporary migration and Self-Employment: Evidence from Tunisia* [Migration temporaire et travail sous statut d'indépendant en Tunisie : les chiffres parlent], Brussels Economic Review, Vol. 47(1)

Contexte

D'après le document de stratégie 2007-2013 et le programme indicatif national 2007-2010 de la Commission européenne pour la Tunisie (FR), l'émigration moderne en Tunisie est principalement liée au travail et à des facteurs économiques externes et internes. Des facteurs sociaux et éducationnels jouent cependant eux aussi un rôle important. (Tableau 1.1)

Tableau 1.1 – Tunisie : facteurs d'influence de l'émigration tunisienne	
Facteurs internes	
Facteurs économiques	Manque de perspectives économiques*
	Taux de chômage élevé, notamment parmi les jeunes diplômés**
Facteurs sociaux	Conditions de travail difficiles dans le secteur informel
Facteurs externes	
Facteurs professionnels	Perspectives d'emploi intéressantes
Facteurs éducationnels	Possibilités en matière d'éducation/de formation
Facteurs sociaux	Recherche d'une meilleure sécurité sociale
	Regroupement familial
	Mariage de migrants avec des femmes tunisiennes
*Selon les estimations pour la période 2000 à 2007, 12,8% de la population tunisienne vivait avec moins de 2 USD par jour. En 2007, la Tunisie occupait la 98 ^e place sur 182 dans le classement des pays en fonction de leur indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD. (Source : <u>Rapport mondial sur le développement humain 2009</u>)	
** En 2004, 13,9% de la population active en Tunisie était sans emploi. (Source : <u>document de stratégie 2007-2013 et le programme indicatif national 2007-2010 de la Commission européenne pour la Tunisie</u>)	
N.B. : liste non exhaustive.	
Sources : Mensard, Alice, 2004, <u>Temporary migration and Self-Employment: Evidence from Tunisia</u> [Migration temporaire et travail sous statut d'indépendant en Tunisie : les chiffres parlent] <u>Brussels Economic Review</u> , Vol. 47(1) ; Fourati, Habib, <u>Tunisie : la dimension démographique et économique des migrations</u> - In: Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM). <u>Rapport Migrations Méditerranéennes 2008 – 2009</u> ; Fondation européenne pour la formation (ETF), 2007, <u>Contribution du développement des ressources humaines à la politique de migration en Tunisie</u>	

1.2 Autorités compétentes

Tableau 1.2 – Tunisie : principales institutions nationales compétentes en matière de relations avec les communautés d'émigrants		
Agence	Ministère	Champ d'action
N/A	<u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR)	Principales responsabilités: gérer les relations consulaires et diplomatiques avec les pays de destination et négociation d'accords portant sur la migration.

<u>Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (FR)</u>	<u>Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger (FR)</u>	Principales responsabilités : 1) Assurer la promotion et la mise en œuvre de programmes de mentorat pour les Tunisiens résidant à l'étranger. 2) Définir et mettre en œuvre un programme d'assistance pour les Tunisiens à l'étranger et leurs familles dans le pays de résidence et en Tunisie. 3) Élaborer et mettre en œuvre des programmes culturels visant à tisser des liens entre les descendants de migrants tunisiens et leur pays d'origine. 4) Faciliter la réintégration dans l'économie nationale des travailleurs émigrés qui rentrent au pays. 5) Créer et mettre à jour un système d'information permettant de mobiliser les Tunisiens à l'étranger.
<u>Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) (FR) ***</u>	<u>Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger (FR)</u>	Principales responsabilités: gérer les fonds de pension appartenant à des Tunisiens vivant à l'étranger et les accords bilatéraux de sécurité sociale conclus avec les pays de destination concernant les soins médicaux.
<u>Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI) (FR)</u>	<u>Ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FR)</u>	Principales responsabilités: faciliter la réintégration dans l'économie nationale des travailleurs émigrés qui rentrent au pays définitivement.
<u>Agence tunisienne de coopération technique (FR)</u>	<u>Ministère du Développement et de la Coopération internationale (FR)</u>	Principales responsabilités : 1) Assurer une mission d'exploration et de soutien aux cadres tunisiens travaillant à l'étranger. 2) Garantir la protection des Tunisiens travaillant à l'étranger par le biais de missions diplomatiques et dans le cadre de la coopération technique.
<u>Agence de promotion de l'industrie (API) (FR)</u>	<u>Ministère de l'Industrie et de la Technologie (FR)</u>	Principales responsabilités: encourager la croissance des investissements directs et contribuer au développement des secteurs industriels. À travers son « <u>Guichet unique</u> » (FR), l'API fait office de point administratif central pour la création d'entreprises, l'aide à l'investissement, etc.
<u>Agence de Promotion des Investissement Agricoles (APIA) (FR)</u>	<u>Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (FR)</u>	Principales responsabilités: Promouvoir l'investissement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche. À travers son « <u>Guichet Unique</u> », l'APIA offre un comptoir d'information pour les investisseurs potentiels.

1.3 Pays de destination

Selon les estimations du Ministère tunisien des Affaires étrangères, **1 057 797** Tunisiens résidaient à l'étranger en 2008, **pour la plupart dans un pays européen** (82,63%), France en tête (54,64%)².

² Statistiques du Ministère tunisien des Affaires étrangères

Contexte

D'autres destinations européennes importantes sont l'Italie, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, les Pays-Bas, la Suède, le Royaume-Uni, l'Autriche et l'Espagne (tableau 1.4)³.

Tableau 1.3 – Tunisie : répartition des communautés tunisiennes d'émigrants par région de destination en 2008

Région de destination	Population d'émigrants (%)
Europe	82,63%
États arabes (Afrique du Nord et Moyen-Orient)	14,48%
Amériques et Australie	2,67%
Asie	0,12%
Afrique	0,10%
Total	100%

Sources: statistiques du [Ministère tunisien des Affaires étrangères](#)

Les États arabes d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient – surtout la Libye (7,9%), l'Arabie Saoudite (1,9%), l'Algérie (1,5%) et les Émirats arabes unis (1,2%) – sont également des destinations privilégiées par les émigrants tunisiens, tout comme le Qatar, le Maroc, la Syrie, le Koweït, l'Égypte et Bahreïn⁴.

Tableau 1.4 – Tunisie : répartition des communautés tunisiennes d'émigrants dans les principaux pays de destination par région en 2008

Europe	Nombre	Pays arabes	Nombre
France	577 998	Libye	83 633
Italie	141 907	Arabie Saoudite	20 017
Allemagne	82 635	Algérie	15 898
Belgique et Luxembourg	19 441	Émirats Arabes Unis	12 420
Suisse	12 318	Qatar	5 926
Pays-Bas	8 222	Maroc	3 035
Suède	7 593	Syrie	2 250
Royaume-Uni	6 526	Koweït	2 077
Autriche	5 870	Égypte	1 842
Espagne	2 512	Bahreïn	1 065
Russie, Ukraine	1 472	Amériques et Australie	Nombre
Roumanie	1 302	Canada	14 202
Norvège	1 242	États-Unis d'Amérique	13 377
Afrique	Nombre	Australie	644
Sénégal, Guinée, Gambie, Cap-Vert et Guinée-Bissau	295	Asie	Nombre
Côte d'Ivoire, Togo, Bénin	192	Japon	624

³ Ibid.

⁴ Ibid.

Afrique du Sud	155	Indonésie	329
Gabon	126	Chine	198
N.B. : liste non exhaustive.			
Sources : Statistiques du Ministère tunisien des Affaires étrangères			

Les émigrants tunisiens sont principalement des hommes seuls. Cependant, depuis les années 1960, les femmes et les descendants occupent une place de plus en plus importante au sein des communautés d'émigrants. Cette hausse est principalement due aux regroupements familiaux et aux mariages de migrants avec des femmes tunisiennes⁵.

1.4 Caractéristiques générales des communautés d'émigrants

Les communautés d'émigrants tunisiennes se composent à la fois de migrants hautement qualifiés et de migrants peu qualifiés. Selon les données de l'étude annuelle sur l'emploi en Tunisie de 2007, un cinquième des Tunisiens vivant à l'étranger sont diplômés de l'enseignement supérieur⁶. Par ailleurs, 46,3% possèdent un diplôme de l'enseignement secondaire et 34,1 % ont un niveau de formation inférieur au secondaire⁷. Au cours des dernières années, le niveau d'éducation des Tunisiens à l'étranger s'est fortement amélioré. En effet, en 2001, la même étude annuelle sur l'emploi indiquait que 13,7% des migrants tunisiens étaient diplômés du supérieur, tandis que 45,7 avaient terminé leurs études secondaires⁸.

Pour ce qui est de l'état civil des migrants tunisiens, la même étude montre qu'en 2007, trois émigrants sur 4 de plus de 15 ans étaient célibataires⁹. Les 24,4% restants étaient mariés, veufs ou divorcés¹⁰. Par ailleurs, 17,7% étaient chefs de famille et, bien souvent, avaient laissé leur famille au pays¹¹.

1.5 Estimation des flux d'envois de fonds

Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2009 (FR), **les transferts de fonds officiels** des émigrants tunisiens se sont élevés à **1,7 milliard de dollars USD** en 2007, ce qui représente environ **5% du PIB de la Tunisie**¹². La majeure partie de ces fonds proviennent d'Europe (près de 84%), où vivent 82,63% de la population tunisienne d'émigrants. Viennent ensuite les envois de fonds en provenance d'Afrique, où seul 0,1% de la population tunisienne d'émigrants réside (graphique 1.1).

⁵ Document de stratégie 2007-2013 et le programme indicatif national 2007-2010 de la Commission européenne pour la Tunisie et Statistiques du ministère tunisien des Affaires étrangères

⁶ Fourati, Habib, Tunisie: la dimension démographique et économique des migrations – In : Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM). Rapport Migrations Méditerranéennes 2008 – 2009

⁷ Ibid.

⁸ Ibid.

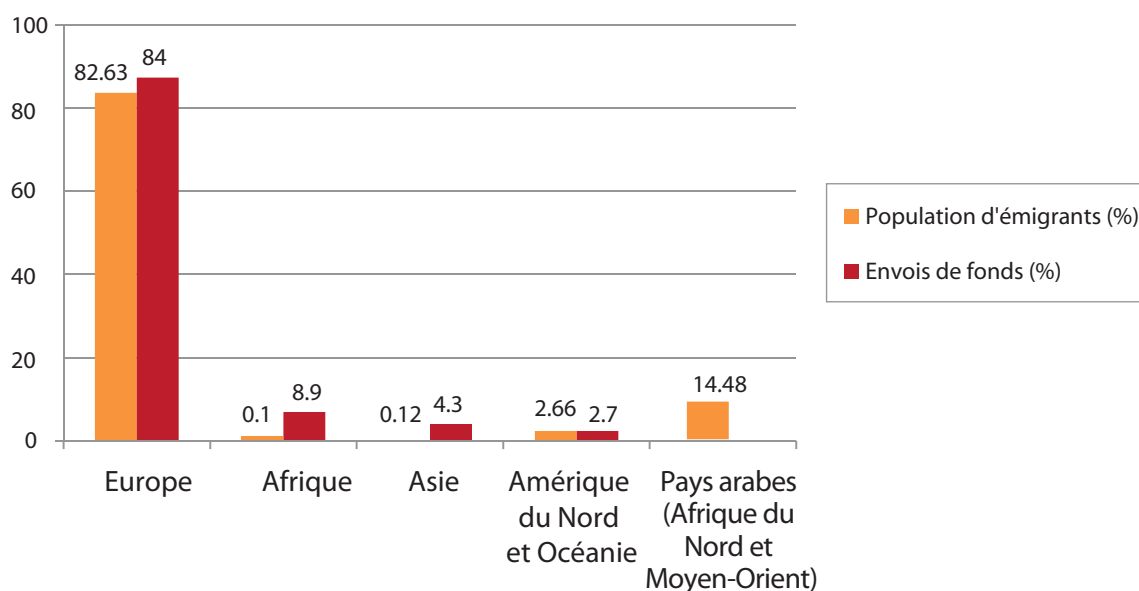
⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid.

¹¹ Ibid.

¹² Rapport mondial sur le développement humain 2009

Graphique 1.1 - Tunisie: Estimation des flux d'envois de fonds provenant de régions de destination par rapport à la population d'émigrants



NB: Données relatives aux envois de fonds provenant des pays arabes ne sont pas disponibles

Source: Statistiques du Ministère tunisien des Affaires Étrangères et le PNUD Rapport sur le Développement Humain 2009

Outre les envois de fonds, les migrants tunisiens ont l'habitude de ramener des biens de consommation de leur pays de destination (c.-à-d. des équipements agricoles, des voitures, du mobilier, des appareils électriques, etc.)¹³. Généralement, ces contributions *en nature* sont vendues en Tunisie afin de contourner les règles en matière d'importation et la convertibilité des devises en Tunisie¹⁴. La proportion de contributions *en nature* qui entrent en Tunisie par rapport aux envois de fonds a particulièrement augmenté à partir de 1981, quand le dinar libyen a cessé d'être convertible en Tunisie¹⁵.

1.6 Spécificité nationale

Afin d'encourager les investissements directs et de contribuer au développement industriel du pays, les autorités tunisiennes ont créé, en 1989, un « Guichet Unique » (FR) au sein de l'Agence de promotion de l'industrie (API) (FR) sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (FR). Aujourd'hui, ce « Guichet Unique » réunit plusieurs administrations nationales au sein d'un même bureau afin de faciliter le traitement administratif des investissements et la création de petites et moyennes entreprises (PME). Pour des informations plus détaillées à ce sujet, reportez-vous aux conclusions de l'inventaire.

¹³ Mensard, Alice, 2004, *Temporary migration and Self-Employment: Evidence from Tunisia* [Migration temporaire et travail sous statut d'indépendant en Tunisie : les chiffres parlent] Brussels Economic Review, Vol. 47(1)

¹⁴ Ibid.

¹⁵ Ibid.

2.1 Cadre législatif et politique se rapportant aux communautés d'émigrants

2.1.1 Législation nationale

Le Programme électoral 2009-2014 du Président (FR) est l'un des principaux cadres stratégiques nationaux se rapportant à la communauté d'émigrants tunisienne. Dans ce programme, les citoyens tunisiens à l'étranger sont décrits comme l'un des premiers groupes dignes d'une attention particulière et font l'objet de quatre objectifs clés¹⁶ :

- 1) Renforcer les liens sociaux et culturels entre les Tunisiens à l'étranger et leur pays d'origine;
- 2) Consolider le cadre institutionnel établi en rapport avec les Tunisiens à l'étranger ;
- 3) Mettre en place des **Maisons de Tunisie** pour faire connaître l'histoire et la culture tunisienne et les travaux des experts et des artistes tunisiens résidant à l'étranger ;
- 4) Mettre en place de nouvelles initiatives visant à encourager les Tunisiens qualifiés à participer au développement de la Tunisie.

Par ailleurs, plusieurs documents de stratégie nationale font également référence aux Tunisiens de l'étranger¹⁷. Toutefois, à ce jour, la Tunisie ne dispose d'aucun cadre politique global consacré à la thématique des migrations ou à celle des Tunisiens de l'étranger.

2.1.1.1 Double nationalité

Le *Code de la Nationalité Tunisienne*, instauré par la Loi N°63-6 de 1956 (FR), définit la notion de « citoyen tunisien », ainsi que les procédures à suivre par les non-Tunisiens désireux de se faire naturaliser. Le Code la Nationalité Tunisienne confère aux Tunisiens résidant à l'étranger le droit à la double nationalité, ainsi que le droit de conserver leur nationalité tunisienne en cas d'acquisition volontaire d'une autre nationalité¹⁸.

L'**article 30** du Code décrit le droit à la double nationalité en ces termes :

« En cas d'acquisition volontaire d'une nationalité étrangère par un Tunisien, la perte de la nationalité tunisienne ne peut être prononcée que par décret ».

Droits conférés par la double nationalité :

Les Tunisiens qui disposent de la double nationalité jouissent de tous leurs droits civiques, y compris le droit de vote aux élections présidentielles¹⁹. Le droit de vote est régi par la loi N°2003-58, adoptée en 2003, qui constitue un amendement et un supplément au Code électoral tunisien de 1969 (FR).

¹⁶ Programme électoral 2009-2014 du Président Zine El Abidine Ben Ali

¹⁷ Présentation de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) lors de la conférence MTM de lancement pour les experts, La Haye, les 23 et 24 juin 2009

¹⁸ Loi N°63-6 de 1956

¹⁹ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Office des Tunisiens à l'Étranger

Conclusions de l'inventaire

L'**article 68** de cette loi consigne le droit de vote aux élections présidentielles accordé aux Tunisiens résidant à l'étranger, de la manière suivante²⁰ :

« [...] les Tunisiens résidant à l'étranger peuvent, lorsqu'ils remplissent les conditions fixées par l'article 7 du présent code, exercer leur droit de vote [...]. »

2.1.1.2 Incitations financières

La Tunisie s'est dotée de plusieurs cadres juridiques qui accordent des avantages financiers destinés à encourager le retour des ressources financières des migrants tunisiens établis à l'étranger, notamment :

- le Code des Incitations aux Investissements (FR). Promulgué en 1993 par la loi N° 93-120 et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, il prévoit toute une série d'avantages financiers valables dans divers secteurs d'activité économique (hormis le secteur des mines, de l'énergie, du commerce intérieur et de la finance) et vise à encourager les investisseurs étrangers et les Tunisiens à l'étranger à investir en Tunisie. Au rang des avantages en faveur des investisseurs qui souhaiteraient créer une entreprise en Tunisie figurent²¹ :
 - les *incitations communes* accordées à tous investisseurs (p. ex. dégrèvement fiscal, exonération des droits de douanes et des taxes d'effet équivalent),
 - les *incitations spécifiques* accordées en fonction des objectifs préétablis (p. ex. exportation, développement agricole, développement régional, investissements de soutien, etc.),
 - les *incitations particulières* accordées par décret au cas par cas en fonction de différents critères (p.ex. volume d'investissement, degré d'intégration, apport technologique, etc.)
- le Décret n°95-197 de 1995, modifié par le Décret 2007-5 de 2007. Il fixe la réglementation relative aux avantages fiscaux prévus en faveur des Tunisiens de l'étranger qui rentreraient au pays, aussi bien de manière provisoire que définitive. Ces avantages sont, entre autres:
 - la possibilité pour les Tunisiens résidant à l'étranger depuis au moins un an, à l'occasion de leur retour temporaire, de bénéficier de la franchise des droits et taxes dus à l'importation de marchandises pour une valeur globale de 1 000 TND et si celles-ci ne sont pas considérées comme ayant un
 - la possibilité pour les Tunisiens résidents de bénéficier une seule fois, lors de leur retour définitif, des avantages fiscaux à l'importation ou à l'acquisition sur le marché local de marchandises et d'objets ménagers pour une valeur globale de 15 000 TND par foyer.
 - La possibilité pour les Tunisiens résidant à l'étranger de bénéficier une seule fois non renouvelable, des avantages fiscaux dans le cadre du retour définitif à l'importation ou à l'acquisition sur le marché local d'un motorcycle ou d'un véhicule automobile ayant un poids n'excédant pas 3,5 tonnes.

²⁰ Code électoral tunisien

²¹ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 10 mars 2010

2.1.2 Législation internationale

En tant que pays qui enregistre un taux d'émigration de main d'œuvre important, la Tunisie a ratifié la convention internationale suivante en rapport avec les migrations et les migrants résidant à l'étranger :

- la Convention N°118 de l'Organisation internationale du Travail sur l'égalité de traitement des nationaux et des non nationaux en matière de sécurité sociale (FR) (ratifiée par la Tunisie le 2 juillet 1964²²)

À ce jour, la Tunisie n'a pas encore ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (FR) de 1990²³.

2.1.3 Accords bilatéraux en matière de migration

Soucieuse de fournir un cadre juridique pour les Tunisiens résidant à l'étranger, la Tunisie a conclu des accords bilatéraux en matière de sécurité sociale avec plusieurs pays, notamment²⁴ :

Pays arabes	Europe
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Algérie, 29 septembre 2004 ▪ Égypte, 23 mars 2000 ▪ Libye, 6 juin 1973 ▪ Mauritanie, 21 avril 1999 ▪ Maroc, 25 février 1987 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Autriche, 23 juin 1999 ▪ Belgique, 29 janvier 1975 ▪ France, 23 juin 2003 ▪ Allemagne, 16 avril 1984 ▪ Italie, 7 décembre 1984 ▪ Luxembourg, 23 avril 1980 ▪ Pays-Bas, 22 septembre 1978 ▪ Espagne, 26 février 2001

²² Bencheikh, Farah; Chekir, Hafidh, 2006, Présentation des principales dispositions juridiques tunisiennes relatives à la migration des personnes, Notes d'analyse et de synthèse du CARIM

²³ http://portal.unesco.org/shs/fr/ev.php-URL_ID=3693&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, page consultée le 14 mars 2010

²⁴ Réponse au questionnaire conjoint ICMP-OIM de l'Office des Tunisiens à l'Étranger

2.2 Parties prenantes

2.2.1 Principales institutions nationales de tutelle pour les communautés émigrées

Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger – Office des Tunisiens à l'Étranger

L'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (FR), placé sous la tutelle du Ministère tunisien des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger (FR) a été créé en 1988 par l'article 14 du Décret N° 60-88²⁵. L'objectif général de l'OTE consiste à fournir au gouvernement tunisien les éléments et les données lui permettant de mettre en œuvre une politique d'encadrement et d'assistance aux Tunisiens résidant à l'étranger²⁶.

L'OTE s'acquitte de cette mission en poursuivant les objectifs suivants²⁷ :

- 1) Être à l'écoute des préoccupations des Tunisiens résidant à l'étranger, des Tunisiens de retour, et de leurs familles, [...].
- 2) Inciter les Tunisiens résidant à l'étranger à participer activement au développement du pays.
- 3) Informer les Tunisiens de l'étranger sur les possibilités d'investissement et les avantages en Tunisie.
- 4) Faciliter la mise en œuvre des projets d'investissement des Tunisiens de l'extérieur.
- 5) Développer un esprit de solidarité et d'entraide entre les membres de la communauté tunisienne d'émigrants.
- 6) Développer les liens entre les nouveaux émigrants, la Tunisie et sa culture.

Dans ses actions, l'OTE s'efforce, dès lors, d'accorder une attention particulière à trois groupes de Tunisiens résidant à l'étranger, à savoir²⁸ :

- les familles ;
- la jeune génération ;
- les personnes qualifiées ayant des compétences dans les secteurs scientifique, technologique, économique, artistique, etc.

Délégations régionales

Afin de permettre l'ancrage régional des actions entreprises au niveau national, l'OTE a développé un réseau de **Délégations régionales** (FR) partout dans le pays²⁹, qui ont notamment pour tâche de³⁰ :

- soutenir la mise en œuvre des objectifs de l'Office et l'exécution des activités sur le plan régional ;
- assister les familles d'émigrants vivant en Tunisie;
- élaborer et réaliser des programmes ciblés au profit des émigrants ainsi qu'à celui de leurs familles au niveau local et régional ;
- collecter et transmettre à l'OTE toutes les données concernant la population émigrée et les familles vivant en Tunisie ; etc.

²⁵ Site internet de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE)

²⁶ Ibid.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Ibid.

Tableau 2.1 – Tunisie : Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger – Office des Tunisiens à l'Étranger

Canaux d'information et de mobilisation de l'Office des Tunisiens à l'Étranger	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants*
1) Site Internet de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE) (FR).	Organisation annuelle des Journées d'Appui au Développement (FR).
2) 52 attachés en charge des affaires sociales déployés dans les ambassades et les consulats de Tunisie.	Organisation d'un symposium annuel intitulé « <u>Colloque des hommes d'affaires tunisiens résidant en Europe</u> » (FR).
3) 10 assistants sociaux présents dans les ambassades en France, en Allemagne, en Italie, en Libye et en Algérie.	Organisation d'une conférence consacrée aux « <u>Compétences scientifiques, techniques et culturelles qui ont réussi à l'étranger grâce à leur créativité et leur savoir-faire</u> » (FR).
4) 16 centres culturels (« Espaces familles») et leurs employés, situés en France, en Italie, en Allemagne, en Belgique et au Canada.	Organisation d'un colloque international intitulé « <u>La migration tunisienne : état des lieux, développement et enjeux</u> » (FR), les 28 et 29 mai 2007 à Gammarth.
5) Visites de délégations et/ou d'un représentant de l'OTE dans les pays de destination qui accueillent les plus grandes communautés émigrées tunisiennes.	Publication du <u>Répertoire des compétences tunisiennes à l'étranger</u> (FR).
6) Associations de migrants à l'étranger.	Publication du <u>Guide du Tunisien à l'étranger</u> (FR), mis à jour annuellement.
7) Réseaux de migrants universitaires à l'étranger.	Publication d'un <u>dépliant d'information</u> (FR), destiné aux Tunisiens de l'étranger, qui rentrent au pays à l'occasion des vacances d'été.
8) Campagne de mobilisation et d'information.	Publication du magazine « <u>Yasmine</u> » (FR), destiné aux enfants de familles tunisiennes émigrées.
9) Médias (radio et télévision).	Publication d'une brochure intitulée « <u>Haute sollicitude et suivi continu</u> » (FR).
10) Séminaires, rencontres, colloques.	Publication de <u>divers documents de recherche</u> (FR) sur le thème des Tunisiens de l'étranger.
11) Technologies de l'information et de la communication, etc.	Création d' <u>émissions de radio et de télévision</u> (FR) spécialement conçus pour les Tunisiens de l'étranger.
	Organisation annuelle, le 7 août, de la « <u>Journée nationale des Tunisiens à l'Étranger</u> »
	Organisation de <u>voyages d'exploration et d'étude</u> (FR) destinés aux jeunes issus de familles émigrées à l'étranger, à partir de 16 ans.
	Organisation de <u>cours de langue arabe</u> (FR) à l'attention des enfants tunisiens résidant à l'étranger. Ces cours sont offerts gratuitement dans les ambassades des pays de destination, ainsi qu'en Tunisie pendant les vacances d'été.
	Organisation annuelle de l' <u>Université d'été</u> (FR) à l'attention des enfants de Tunisiens de l'étranger.
	Organisation annuelle de <u>colonies de vacances</u> (FR) en Tunisie pour les enfants de Tunisiens de l'étranger (de 9 à 14 ans).

Conclusions de l'inventaire

Canaux d'information et de mobilisation via d'autres institutions nationales	Autres actions en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Ambassades et consulats de Tunisie à l'étranger, etc.	Soutenir et participer à l'organisation d'événements culturels et religieux dans les pays de destination, qui accueillent des communautés d'émigrants tunisiennes (p. ex. envoi d'imams dans les pays de destination à l'occasion des fêtes religieuses).
N.B. : liste non exhaustive * Plus de détails sur ces initiatives au titre 2.3 : pratiques institutionnelles. Sources : entretien avec l'Office des Tunisiens à l'Étranger ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Office des Tunisiens à l'Étranger, site Internet de l'Office des Tunisiens à l'Étranger; présentation de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) lors de la conférence MTM de lancement pour les experts, La Haye, les 23 et 24 juin 2009.	

Ministère des Affaires étrangères

Le rôle du Ministère tunisien des Affaires étrangères (FR) par rapport aux communautés d'émigrants est celui de « protéger, défendre et sauvegarder les droits et intérêts matériels et moraux des Tunisiens résidant à l'étranger »³¹. En outre, au travers des ambassades et consulats de Tunisie (FR), le Ministère des Affaires étrangères offre également un certain nombre de services aux Tunisiens de l'étranger, notamment³² :

- l'immatriculation gratuite au registre consulaire ;
- la transcription au registre d'événements à caractère civil (c.-à-d. naissances, décès, mariages, divorces) ;
- le renouvellement des passeports ou d'autres documents ;
- l'authentification de documents officiels ;
- les demandes de transfert de pensions ;
- la médiation dans les conflits conjugaux ;
- le rapatriement de personnes ;
- le rapatriement de Tunisiens décédés à l'étranger.

Tableau 2.2 – Tunisie : Ministère des Affaires étrangères

Canaux d'information et de mobilisation du Ministère des Affaires étrangères	Initiatives en rapport avec les communautés d'émigrants
1) Site Internet du <u>Ministère des Affaires étrangères</u> (FR)	Organisation régulière d'activités culturelles par le biais des ambassades ou des consulats.
2) Ambassades et consulats de Tunisie à l'étranger	<p style="text-align: center;">Autres actions en rapport avec les communautés d'émigrants</p> Diffusion d'informations relatives aux possibilités d'investissement et aux avantages que la Tunisie réserve aux investisseurs potentiels.
N.B. : liste non exhaustive Sources : site Internet du <u>Ministère des Affaires étrangères</u> .	

³¹ <http://www.diplomatie.gov.tn/site/index.php?a=theme&theme=83>, page consultée le 15 mars 2010

³² <http://www.sicad.gov.tn/sicadxml/fr/ministerefr04.html>, page consultée le 2 mars 2010

2.2.2 Coordination interinstitutionnelle

Soucieuse d'instaurer une base pour la coordination et le dialogue entre les différentes institutions dotées de compétences en rapport avec les Tunisiens de l'étranger, la Tunisie a mis en place plusieurs comités interministériels, parmi lesquels³³ :

- un *Comité ad-hoc* (pour les discussions portant sur des thèmes spécifiques en rapport avec les Tunisiens de l'étranger) ;
- un *Comité de liaison* chargé des liens avec les compétences tunisiennes à l'étranger (chargé aussi d'organiser des conférences semestrielles dans les pays de destination à l'attention des Tunisiens ayant des compétences, et d'assurer le suivi des recommandations formulées lors de ces conférences) ;
- un *Comité national* chargé d'encadrer les Tunisiens de l'étranger qui reviennent au pays pendant les vacances ;
- un *Comité de préparation* chargé d'élaborer un plan de développement, et d'y intégrer la thématique des Tunisiens de l'étranger.

2.2.3 Principales institutions internationales actives auprès des communautés d'émigrants

Les institutions internationales actives dans le domaine des migrations en Tunisie sont, entre autres :

- le PNUD en Tunisie (FR) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (FR).

D'autres acteurs internationaux sont également présents, comme :

- le Département Politique de population et Migration de la Ligue des États Arabes (AR) ;
- la Banque africaine de développement (FR) ;
- la Délégation de l'Union européenne en Tunisie (FR). Son action se fait à travers des cadres stratégiques spécifiques tels que le document de stratégie pays (DSP) 2007-2013 et le programme indicatif national 2007-2010 pour la Tunisie (EN) de l'Union européenne (UE) ou l'actuel plan d'action UE-Tunisie (FR) défini dans le contexte de la Politique européenne de voisinage (PEV), qui établissent tous deux des mécanismes de coopération entre l'UE et la Tunisie. Les trois principaux axes thématiques du programme indicatif national 2007-2010 pour la Tunisie sont les suivants³⁴ :

- 1) Gouvernance économique, compétitivité et convergence avec l'UE
- 2) Promotion des ressources humaines et amélioration de l'employabilité
- 3) Développement durable

³³ Réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Office des Tunisiens à l'Étranger ; et présentation de l'Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) lors de la conférence MTM de lancement pour les experts MTM, La Haye, les 23 et 24 juin 2009

³⁴ Document de stratégie pays de la CE pour la Tunisie 2007-2013 et programme indicatif national 2007-2010

Conclusions de l'inventaire

Le DSP 2007-2013 établit également l'appui aux « réformes en matière de justice et la **gestion des flux migratoires et l'asile** selon les principes détaillés dans la Convention des Nations unies de 1951 » sur le Statut des Réfugiés, dont la Tunisie est membre signataire³⁵, comme un domaine de coopération prioritaire.

2.2.4 Principales organisations non gouvernementales actives auprès des communautés d'émigrants

De nombreuses organisations non gouvernementales actives dans le domaine des migrations sont présentes en Tunisie³⁶. La protection de droits des Tunisiens résidant à l'étranger est l'un de leurs principaux terrains d'action³⁷. Mais les organisations non gouvernementales tunisiennes œuvrent également à renforcer les liens entre les Tunisiens de l'étranger et leur pays d'origine, dans le but d'encourager leur contribution et leur participation dans le développement de la Tunisie³⁸.

Voici deux organisations non gouvernementales actives auprès des Tunisiens de l'étranger³⁹ :

- « AL-JISR »
- « Association tunisienne de défense des Tunisiens à l'étranger »

³⁵ Ibid.

³⁶ Bel Hadj Zekri, Abderazak, 2004, Les politiques migratoires, les institutions compétentes et leur environnement en Tunisie, Notes d'analyse et de synthèse du CARIM

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

2.3 Pratiques institutionnelles

2.3.1 Institutions nationales

Le tableau suivant décrit certaines initiatives tunisiennes en faveur des communautés d'émigrants. Ces initiatives s'attachent principalement à soutenir le développement économique et social, à promouvoir le retour des ressources et des aptitudes des migrants, à développer le lien avec les jeunes tunisiens de l'émigration et leur sentiment d'identité nationale, ou encore à mobiliser et orienter les Tunisiens de l'étranger :

Tableau 2.3 – Tunisie : initiatives lancées par les institutions nationales

Institution nationale	Initiative	En coopération avec	Objectif
Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (FR)	Organisation annuelle des <u>Journées d'Appui au Développement</u> (FR)	<u>Commissariat général au développement régional</u> (FR)	Objectif principal : Faire connaître aux hommes d'affaires tunisiens résidant à l'étranger les possibilités d'investissement dans les différentes régions de Tunisie, etc.
OTE (FR)	Organisation annuelle du <u>Colloque des hommes d'affaires tunisiens résidant en Europe</u> (FR)	Ministères tunisiens ayant des compétences vis-à-vis des communautés émigrées	Objectif principal : Informers les hommes d'affaires tunisiens résidant à l'étranger sur la nouvelle législation mise en œuvre en leur faveur et les possibilités de projets réalisables en Tunisie, etc.
OTE (FR)	Organisation de conférences consacrées aux « <u>compétences scientifiques, techniques et culturelles qui ont réussi à l'étranger grâce à leur créativité et leur savoir-faire</u> » (FR)		Objectif principal : Diffuser et promouvoir les bonnes pratiques qui ont fait le succès des talents tunisiens à l'étranger, etc.

Conclusions de l'inventaire

<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Organisation d'un colloque international intitulé « <u>La migration tunisienne : état des lieux, développement et enjeux</u> » (FR), 28 et 29 mai 2007, à Gammarth</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Bureau tunisien de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR) - <u>Observatoire national de la jeunesse</u> (FR) - <u>Laboratoire MIGRINTER</u> (FR) 	<p>Objectifs principaux: Présenter des informations sur la migration tunisienne et fournir un espace de discussion sur ce thème.</p>
<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Création du <u>Répertoire des compétences tunisiennes à l'étranger</u>(FR).</p>		<p>Objectif principal: Établir le contact et mieux connaître les experts tunisiens résidant à l'étranger.</p>
<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Publication du <u>Guide du Tunisien à l'étranger</u> (FR). Ce guide est mis à jour une fois par an.</p>		<p>Objectif principal: Mettre à la disposition des Tunisiens de l'étranger des informations sur, entre autres, les procédures administratives, le tourisme, les possibilités en matière d'investissement ou d'études, les services de sécurité sociale, etc.</p>
<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Publication d'un <u>dépliant d'information</u> (FR) destiné aux Tunisiens qui rentrent au pays pendant les vacances d'été.</p>		<p>Objectif principal: Mettre à la disposition des Tunisiens de l'étranger de retour au pays pour les vacances d'été une série d'informations utiles, entre autres concernant la réglementation douanière, les prestations de sécurité sociales, les délégations régionales de l'OTE, etc.</p>
<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Publication du magazine « <u>Yasmine</u> » (FR) destiné aux enfants des Tunisiens à l'étranger.</p>		<p>Objectif principal: Développer l'identité nationale des enfants des Tunisiens à l'étranger.</p>
<p><u>OTE</u> (FR)</p>	<p>Publication de la brochure « <u>Haute sollicitude et suivi continu</u> » (FR)</p>		<p>Objectif principal: Mettre en exergue les réalisations politiques, économiques, sociales et culturelles de la communauté émigrée tunisienne.</p>

OTE (FR)	Publication de divers documents de recherche (FR) axés sur le thème des Tunisiens de l'étranger.		<p>Objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Collecter les données statistiques relatives à l'émigration tunisienne. 2) Étudier l'impact de l'émigration sur le développement économique et social. 3) Analyser les différents aspects du phénomène migratoire et les répercussions sur la communauté tunisienne d'émigrants.
OTE (FR)	Élaboration de programmes télévisuels et radiophoniques (FR) hebdomadaires spécialement conçus pour les Tunisiens de l'étranger.	Médias nationaux et internationaux	<p>Principal objectif :</p> <p>Développer le lien entre les Tunisiens de l'étranger et leur pays d'origine, etc.</p>
OTE (FR)	Organisation annuelle de la « Journée nationale des Tunisiens à l'étranger », le 7 août		<p>Objectif principal :</p> <p>Développer les liens avec les Tunisiens de l'étranger, etc.</p>
OTE (FR)	Organisation de Voyages d'exploration et d'étude (FR), destinés aux jeunes à partir de 16 ans, issus de la communauté d'émigrants.	Ministères tunisiens ayant des compétences vis-à-vis des communautés d'émigrants.	<p>Objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire découvrir aux enfants de l'émigration tunisienne le pays d'origine de leurs parents. 2) Développer l'identité nationale des enfants des Tunisiens résidant à l'étranger, etc.
OTE (FR)	Organisation de cours de langue arabe (FR) destinés aux enfants des Tunisiens de l'étranger. Ces cours sont dispensés gratuitement dans les ambassades des pays de destination, mais aussi à travers toute la Tunisie pendant la période des vacances d'été.	Ambassades et consulats de Tunisie à l'étranger.	<p>Objectif principal :</p> <p>Développer le sentiment d'identité nationale des enfants des Tunisiens résidant à l'étranger, etc.</p>
OTE (FR)	Organisation d'une Université d'été (FR) pour les jeunes issus de l'émigration.	Institut Bourguiba des Langues Vivantes (FR)	<p>Objectif principal :</p> <p>Développer le sentiment d'identité nationale des enfants des Tunisiens résidant à l'étranger, etc.</p>

Conclusions de l'inventaire

OTE (FR)	Colonies de vacances (FR) annuelles, organisées en Tunisie à l'attention des enfants des Tunisiens résidant à l'étranger (entre 9 et 14 ans).	Objetif principal : Développer le sentiment d'identité nationale des enfants des Tunisiens résidant à l'étranger, etc.
<p>N.B. : liste non exhaustive</p> <p>Sources : entretien avec l'Office des Tunisiens à l'étranger ; réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'Office des Tunisiens à l'étranger, site Internet de l'Office des Tunisiens à l'étranger ; présentation de l'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), lors de la Conférence MTM de lancement pour les experts, La Haye, les 23 et 24 juin 2009 ; Bureau tunisien de l'OIM.</p>		

En complément des initiatives précitées, le gouvernement tunisien a mis en place de nombreux mécanismes de soutien institutionnel à l'attention des Tunisiens de l'étranger, ce dans le but de promouvoir et de valoriser le retour des ressources des migrants, notamment :

Tableau 2.4 – Tunisie : mécanisme de soutien institutionnel		
Mécanisme de soutien	Agence/ministère	Objetif
Guichet Unique (FR)	Agence de Promotion de l'Industrie (FR), sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et de la Technologie (FR)	<p>Objetifs principaux :</p> <p>Promouvoir le développement des investissements directs en facilitant les procédures d'investissement et en simplifiant toutes les procédures administratives requises pour la création d'une petite ou moyenne entreprise (PME).</p> <p>Le « Guichet Unique » se compose des institutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agence tunisienne de promotion de l'industrie (API) (FR) - Bureau de Recette des Actes des Sociétés - Bureau du Greffe du Tribunal de première instance - Direction Générale des Douanes (FR) - Bureau de l'imprimerie officielle de la république tunisienne (FR) - Bureau du ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FR) - Bureau de la Municipalité de Tunis - Bureau de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) (FR) - Bureau du ministère de l'Intérieur et du Développement local
Guichet Unique (FR)	Centre de promotion des exportations (CEPEX) (FR), sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Artisanat (FR)	<p>Objetif principal :</p> <p>Faciliter les procédures administratives relatives aux exportations, dans le but de promouvoir l'expansion et le développement des exportations tunisiennes.</p>

<p>Guichet Unique</p>	<p><u>Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) (FR)</u>, sous la tutelle du <u>Ministère de l'Agriculture et des Ressources hydrauliques (FR)</u></p>	<p>Objectif principal : Mettre à la disposition des investisseurs potentiels, un bureau d'information sur les secteurs de l'agriculture et de la pêche.</p>
<p><u>Bureaux d'accueil (FR) provisoires et permanents aux principaux points de passages frontaliers.</u></p>	<p><u>Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE) (FR)</u></p>	<p>Objectifs principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Orienter les Tunisiens à l'étranger de retour en Tunisie à titre provisoire ou définitif, 2) Informer et distribuer les documents publiés par l'OTE ou d'autres organismes, 3) Préparer les dossiers techniques et administratifs relatifs aux formalités douanières, 4) Fournir une assistance à bord des car-ferries pendant la saison estivale. <p><u>Bureaux permanents :</u> aéroport de Tunis-Carthage, aéroport de Tunis-Carthage Fret, port de la Goulette, port de Radès, Guichet Unique du CEPEX, aéroport de Djerba-Zarzis, et poste frontalier de Ras Jedir.</p> <p><u>Bureaux provisoires (période estivale) :</u> Aéroport Skanès-Monastir, aéroport de Sfax, aéroport de Tabarka, port de Sousse, port de Sfax et port de Bizerte.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive Sources : entretien avec l'Agence de Promotion de l'Industrie (API), réponse au questionnaire conjoint ICMPD-OIM de l'API ; site Internet de l'API ; site Internet du <u>Centre de Promotion des Exportations</u> ; site Internet de l'Office des Tunisiens à l'Étranger : www.ote.nat.tn</p>		

2.3.2 Institutions internationales et autres parties prenantes

Ce tableau présente quelques initiatives destinées aux communautés d'émigrants, qui ont été lancées par des institutions internationales ou d'autres acteurs actifs dans ce domaine, présents en Tunisie.

Tableau 2.5 – Tunisie : initiatives d'institutions nationales ou d'autres parties prenantes			
Agence	Initiative	En coopération avec	Objectif
<u>Organisation internationale pour les migrations (OIM)</u> (FR)	Renforcement des capacités institutionnelles de formateurs tunisiens pour une meilleure intégration professionnelle et socioculturelle des candidats tunisiens à l'émigration.	Donateur : <u>Coopération italienne</u> (FR)	Objectif principal : Renforcer les capacités institutionnelles de la Tunisie en matière de gestion des migrations, via des modules de formation destinés aux formateurs tunisiens et axés sur la meilleure manière de favoriser l'intégration des candidats tunisiens à l'émigration en Italie.
	Programme pilote de promotion des zones de développement des zones d'émigration en Tunisie (PROCHE).	Donateur : <u>Province de Turin (IT) et Coopération italienne</u> (FR)	Objectifs principaux : 1) Favoriser le développement de l'économie locale et les activités créatrices d'emploi dans la région de Kasserine, qui présente un potentiel important de candidats à l'émigration et un taux de chômage très élevé, 2) Promouvoir la création d'emplois et atténuer la pression migratoire, 3) Encourager les Tunisiens résidant en Italie à investir et à créer des micro-entreprises dans la région, dans le but de lui redonner vie, 4) Organiser des modules de formation dans le domaine de la création d'entreprise, destinés aux jeunes chômeurs et aux femmes, 5) Aider les jeunes chômeurs et les femmes à créer leur propre petite entreprise, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'agriculture et de l'artisanat. Principaux résultats : 1) Le projet a permis de soutenir le développement de l'économie locale par la création d'emplois durables dans une région sujette à une forte émigration de nature économique, 2) Le projet a permis de promouvoir et de proposer des nouveaux mécanismes, visant à réinvestir, en Tunisie, le capital et les ressources humaines des citoyens tunisiens de l'étranger et des entrepreneurs italiens désireux d'investir en Tunisie.

<p><u>PNUD en Tunisie (FR)</u></p>	<p>Promotion de zones de développement en Tunisie : « Migration et Micro Crédits » (TMMC)</p>	<p>Donateur : <u>Coopération italienne (FR)</u></p>	<p>Objectifs principaux : 1) Promouvoir le rôle de la <u>Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) (FR)</u> dans le développement et dans le financement de micro projets dans le gouvernorat de Kasserine et Mahdia, région caractérisée par une intense dynamique migratoire, 2) Renforcer les capacités des Associations de Développement Local (ADL) et promouvoir les idées innovantes dans le secteur de la micro finance. C'est dans le cadre de ce projet, que le Bureau de l'OIM en Tunisie et le Bureau régional de l'OIM pour la Méditerranée (Rome) ont inauguré, à Tunis, le Centre Ressource pour le Micro Crédit.</p>
<p><u>PNUD en Tunisie (FR)</u></p>	<p><u>Initiative conjointe Commission européenne/Nations Unies pour la migration et le développement en Tunisie (FR) 2008-2011.</u></p>	<p>Le Bureau des Nations Unies en Tunisie, la délégation de l'Union européenne en Tunisie et le gouvernement tunisien.</p>	<p>Principaux objectifs : Aider les petits acteurs à contribuer à lier migration et développement dans 16 pays d'origine. Les domaines prioritaires sont : (i) les envois de fonds des migrants, (ii) les communautés de migrants, (iii) les capacités des migrants et (iv) les droits des migrants</p>
<p><u>Agence Française de Développement (AFD) (FR)</u></p>	<p>Création d'un site Internet spécialisé dans le coût des transferts de fonds dans une série de pays : <u>www.envoirdargent.org</u></p>	<p><u>Les établissements bancaires et financiers partenaires (FR)</u></p>	<p>Principaux objectifs : Informer le public sur les coûts et les conditions des transferts de fonds entre la France et certains pays, et lui donner ainsi la possibilité de choisir, en toute liberté et en toute objectivité, l'institution financière et/ou la méthode par laquelle ils vont transférer leur capital, en fonction de critères de sécurité, de rapidité et de coût.</p>
<p>N.B. : liste non exhaustive Sources : <u>Fondation européenne pour la formation (2007) : The contribution of human resources development to migration policy in Tunisia [La contribution du développement des ressources humaines à la politique migratoire en Tunisie.]</u> ; site Internet de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; le <u>PNUD en Tunisie</u> ; <u>www.envoirdargent.org</u>, page consultée le 14 mars 2010 ; Bureau de l'OIM en Tunisie</p>			

Principal défi :

- Le gouvernement tunisien a mis en place diverses incitations financières et divers mécanismes de soutien institutionnel dans le but d'encourager et de valoriser le retour des ressources des migrants. Malgré les efforts consentis, l'OTE constate un recul des investissements au cours des dernières années, qui s'explique par le fait que les Tunisiens aisés résidant à l'étranger ont tendance à investir dans leur pays d'accueil, plutôt que dans leur pays d'origine. Dès lors, le défi qui se pose est de mieux identifier et analyser l'évolution du profil et des besoins des communautés d'émigrants tunisiennes, afin de pouvoir **adapter les incitants et les mécanismes de mobilisation mis en place pour attirer les ressources** aux réelles préoccupations de cette tranche spécifique de la population tunisienne de l'étranger.

